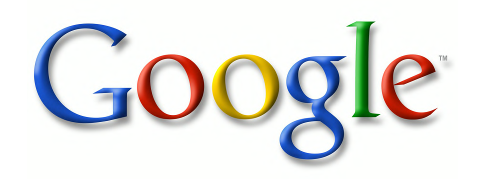




MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.



MÉMOIRES

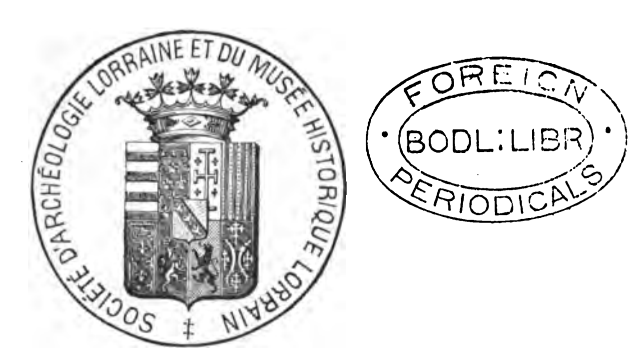
DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE

ET DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

TROISIÈME SÉRIE. — Ier VOLUME.



NANCY

IMPRIMERIE DE GUSTAVE CRÉPIN-LEBLOND, GRANDE-RUE, 14.

—

1873

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ.

—

Nous publions ci-dessous le décret qui autorise la Société d'Archéologie à se fusionner avec le Comité du Musée historique lorrain, et le texte de ses nouveaux Statuts :

DÉCRET.

—

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Le Conseil d'Etat entendu ;

Décrète :

Art. 1er. — La Société d'Archéologie lorraine est autorisée à se fusionner avec le Comité du Musée historique lorrain pour former une seule société, qui prendra le titre de Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.

Art. 2. — Les modifications apportées aux statuts de ladite Société sont approuvées.

Art. 3. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 24 décembre 1872.

Signé : A. Thiers.

Pour le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : Jules Simon.

Pour ampliation :

Le Chef du Cabinet et du Secrétariat,

E. Manuel.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

ARTICLE 1er.

La Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique.

Elle a pour but :

1° De travailler à procurer au Musée, fondé et possédé par elle, les développements dont il est susceptible, et, à cet effet, le Bureau s'adjoint 17 membres, pris dans le sein de la Société, pour former une commission dite *Comité du Musée historique lorrain*, dont le Préfet de Meurthe-et-Moselle et le Maire de Nancy sont président et vice-président-nés;

2° De veiller à la conservation des monuments que possède le pays;

3° Enfin, de publier des dissertations et des documents sur l'archéologie et l'histoire de la Lorraine.

ARTICLE 2.

La Société se compose de membres honoraires, de membres titulaires et de membres correspondants.

Le nombre des membres honoraires ne peut être de plus de dix.

Le nombre des autres est illimité.

Tous les membres titulaires paient, chaque année, une cotisation dont le taux est déterminé par le règlement intérieur.

ARTICLE 3.

Le Recteur de l'Académie de Nancy et l'Inspecteur de l'Académie résidant en cette ville sont, de droit, membres de la Société.

L'Inspecteur fait de droit partie de toutes les commis sions nommées par la Société.

ARTICLE 4.

On peut être admis dans la Société, soit comme titulaire, soit comme correspondant, sur la présentation verbale ou écrite de trois de ses membres. Le vote sur l'admission des candidats a lieu dans la séance qui suit celle de la présentation.

Les membres honoraires sont présentés par le Bureau seul et doivent être admis, au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des suffrages des membres présents.

ARTICLE 5.

Le Bureau de la Société se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire perpétuel, d'un secrétaire annuel, de deux secrétaires-adjoints, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste. La Société a, en outre, un agent comptable.

Le président est nommé pour une année et peut être réélu indéfiniment. Il en est de même du vice-président, du secrétaire annuel et des deux secrétaires-adjoints.

Le trésorier et le bibliothécaire-archiviste sont nommés pour trois années et rééligibles indéfiniment.

L'élection se fait à la majorité absolue des membres présents.

ARTICLE 6.

Le trésorier rend, chaque année, un compte détaillé de sa gestion.

Le budget de la Société est discuté et voté, chaque année, sur le rapport de la commission chargée d'examiner les comptes du trésorier.

ARTICLE 7.

Le Bureau régit les dépenses courantes.

Le président représente la Société vis-à-vis des tiers.

ARTICLE 8.

Les ressources de la Société se composent des revenus et arrérages des biens qui lui appartiennent , des cotisations que s'imposent ses membres, des subventions qui peuvent lui être accordées, et des libéralités qu'elle peut être autorisée à accepter.

Les fonds disponibles sont placés en rentes sur l'Etat.

ARTICLE 9.

La Société se réunit en séances ordinaires aux jours fixés par son règlement intérieur, et en séances extraordinaires, sur la convocation du Bureau.

ARTICLE 10.

Les délibérations relatives à des acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, à l'acceptation de dons ou legs et à la modification des Statuts, sont subordonnées à l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 11.

Toutes les discussions politiques ou religieuses sont interdites dans les réunions de la Société.

ARTICLE 12.

La Société publie annuellement les mémoires lus dans ses séances. A la fin de chaque séance où un mémoire destiné à l'impression a été lu, il est décidé, au scrutin secret, après délibération et en l'absence de l'auteur, si ce mémoire sera publié.

ARTICLE 13.

Le compte-rendu des travaux de la Société est adressé, chaque année, au Préfet de Meurthe-et-Moselle et au Ministre de l'Instruction publique.

ARTICLE 14.

Un Règlement particulier, soumis à l'approbation du Ministre de l'Instruction publique, détermine les conditions d'administration intérieure et en général toutes les conditions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.



NOTICE HISTORIQUE

SUR LE BARREAU LORRAIN

SUIVIE DU

TABLEAU GÉNÉRAL

ET CHRONOLOGIQUE

DES AVOCATS REÇUS EN LA COUR SOUVERAINE DE LORRAINE, AU PARLEMENT ET EN LA COUR D'APPEL DE NANCY, A PARTIR DU 10 MAI 1661, D'APRÈS LE REGISTRE DES MATRICULES ET LES TABLEAUX SUCCESSIFS DE L'ORDRE

PAR M. L. MENGIN.

SECONDE PARTIE.

OBSERVATION.

Jusqu'en l'année 1810, les Tableaux de l'Ordre des avocats furent très-irrégulièrement dressés. On voit, en effet, dans les anciens almanachs de Lorraine et Barrois, se reproduire fréquemment la note suivante, en regard de la liste des *avocats suivans la Cour :* « Comme il » y a très-longtemps que MM. les avocats n'ont fait de » Tableau, l'on n'entend, par cette liste, donner ni ôter » le rang à aucun, mais instruire seulement le public de » leurs demeures ».

Pour éviter des omissions, nous avons donc dressé ce Tableau général sur le registre même des matricules des

avocats reçus en la Cour souveraine et au Parlement de Nancy, en marquant d'un *astérisque* les noms de ceux des avocats qui, soit d'après les tableaux que nous avons pu consulter, soit d'après les listes des almanachs, *suivaient la Cour de Nancy,* en mentionnant, le plus exactement possible, la date de leur réception, leur rang au Tableau, et, à partir de 1810, l'année où ils ont cessé d'y être inscrits ; de sorte que, pour cette dernière période, il serait facile de reconstituer les Tableaux annuels des avocats, et, qu'en tous cas, on peut se rendre compte de la durée de l'exercice de chacun d'eux.

—

LISTE DES AVOCATS AYANT RENOUVELÉ LEUR SERMENT A L'AUDIENCE DU 8 MARS 1604, DU BAILLIAGE DE NANCY.

Me Jean Barrois, licentié ez droits, conseiller-secrétaire ordinaire de Son Altesse, conseiller et auditeur des Comptes de Lorraine, substitut du sieur Procureur général de Lorraine.

Me Jean Perrin, licentié ez loix, conseiller, maitre des requêtes de Mr de Vaudémont.

Me Dominique Bardet, licentié ez loix, conseiller-secrétaire de S. A. R.

MMes Etienne Toupette,
Daniel Guillemin,
Nicolas de Ceintrey,
Fs Bleyer, dit de Bariscort,
Louis Varvelat,
Claude Bourgeois,
Abraham La Cloche,
Jean Rollin,
Jean Gallet,
Raymond Luiton,
François Rousson,
} tous licentiés ez loix.

Noms d'avocats cités dans une requête de notoriété adressée, le 23 novembre 1643, au Bailliage de Nancy, par le procureur du Roi au duché de Lorraine.

Réné le Clerc, Claude Ducerf, François Henrion, François Jean-Maire, Philippe Manessi, Jean Grandin, Nicolas Tirecar, Joseph Chauvernel, Jean Challigny, Grinny.

—

Copie du registre des réceptions et immatriculations des avocats reçus en la Cour souveraine de Lorraine, depuis le 10 mai 1661 jusqu'au 1er décembre 1670[1].

1661. — Louys-Affrican de Lozanne. — Cl. Paquet. — André Colin. — Thiéri Manessi. — J.-Joseph Rollin. — H.-I. Huot. — Ignace Gunier. — J. de Bilistein. — F. Huin. — F. Rhenel. — J.-Ch. Thieriet. — F. Martin. — Cl. Royer. — Ignace François. — Ch. Rhenel. — Raymond Luyton. — Edmond Massu. — N. Ladvocat. — Et. Mayart. — N.-F. Christophe — Balt. Huin. — Ch.-Joseph de Tervenus. — F. Laroche. — N.-Ch. Colin — Ch.-F. Barrois. — F. Pichot.

1. Nous avons conservé l'orthographe des noms de personnes et des noms de lieux, sauf à faire suivre ces derniers d'une note lorsqu'ils sont méconnaissables.

Pour les prénoms, nous avons employé les abréviations suivantes : Al. : Alexis. — Ant. : Antoine. — Balt. : Balthasard. — Ch. : Charles. — Cl. : Claude. — Dieud. : Dieudonné. — Dom. : Dominique. — Et. : Etienne. — F. : François. — Fréd. : Frédéric. — Gab. : Gabriel. — G. : Georges. — Hyac. : Hyacinthe. — J. : Jean. — Jos. : Joseph. — L. : Louis. — N. : Nicolas. — Ph. : Philippe. — P. : Pierre. — Séb. : Sébastien. — Sigis. : Sigisbert. — Xav. : Xavier.

1662. — Joseph Richard. — J. Michel. — L. Sauville. — F. Raudot. — Ch. Alba. — N. Henry. — F. Bricard. — J. Thiéry. — Edme Folyot. — F.-Joseph Fleutot.

1663. — N.-F. Cropsal. — Aimé-Philippe Cueillet de Ceintrey. — Gabriel-F. Desplantes. — Cl. George. — Eustache Brady. — George Nota de Raubécourt. — Jacques-L. Georgin. — F. Husson. — J.-George Sere. — J.-N. Breton. — F. Manesi. — Joseph-Et. Choquart. — Ch. F. Laroche.

1664. — Ant.-Ch. Darst. — Toussaint de Maury. — Florentin Floriot. — Gabriel François.

1665. — Adam Bexon. — Ch. Mariot. — F. Husson. — F. Marchis. — Ch. Gauthier. — René Guiot. — Ch.-Arnould Vignolles.

1666. — N. Doré. — N.-Séb. Maigret. — De Bourgogne. — J.-Marie Cueillet. — Cl. Grosjean de la Hutte, de Fougerolles. — Jacques Abel. — Ch. Dupont. — Ch. Luyton. — N. Thomassin.

1667. — Humbert Thouvenin. — Ch. Rheine. — N. du Bois.

1668. — J. Philbert. — Cl. Claudot. — F. Cotte. — Noble Me J. Boucquenomme. — F. de Thilly. — Gauvain. — Grégoire Boudot de Sivry. — Ch. Doridant.

1669. — Cl. Rolin. — Cl. de Vrainville. — Et. Husson. — Ch. Simon. — F. Pompey. — J.-B. Mahuet, fils de J. Mahuet, lieutenant civil au bailliage de Nancy. — Ant. Rolin. — F.-J. Henry. — N.-F. Lallemand. — F. Estienne.

1670. — J.-Cl. Barbier. — Georges Leliepvre. — F. Doridant. — F. Vuary.

—

Tableau des avocats à la Cour, réglé en exécution de l'arrêt du 5 avril 1698.

F. Haillecourt. — J.-N. Breton. — Ant. Charles. — F. Marchis. — Gabriel Rouot. — René Guyot. — N.-Séb. Maigret. — F. Godard. — F. Philippin. — F. Vary. — Joseph-Gaspard Giguet. — J.-N. Dumas Fontenille. — J.-N.-Henry d'Ohéville. — Fiacre Thoilliey. — Gabriel François. — F.-Joseph Perin de Brichambault. — J.-Hyacinthe Reboucher. — N.-F. Graviset. — F. Rutant. — N. Vergalant. — F.-Bernard Malcuit. — F.-Joseph Mouron. — Pierre Soucany. — Jacques Bastin. — J. Charles. — Ch.-F. Antoine. — Ch. Barret. — Cl.-Dagobert Millet. — Dom. Brazy — J.-F. Sellier. — J.-F. Paugnon. — Pierre-Dieud. Drouville. — Balt. Huyn. — Joseph Paicheur. — Cl. Castant. — F. Emyet. — Ch. Royer. — N. Petré. — J.-F. Chardin. — Cl.-Joseph Baudoin. — Adrian-F. Baribant. — N.-Pascal Marcol. — J.-F. Breton. — F. Bricard. — Cézar Feriet. — N.-F. Breton. — J. Ulricq. — Hubert Henry. — Cl.-N. Thomassin. — Joseph-Michel Baudinet. — L. Mairesse. — F.-Ignace François. — Ch. Petitdidier. — Dom. Mathieu. — Ch.-Didier Thomassin — F.-Humbert Ragot. — J.-N. de Rouvre. — F. Mercier. — F.-Pascal Marcol. — J.-Jos. Bourcier. — F. Feriet. — Ignace de Gondrecourt. — P.-F. Thiéry.

Liste des Bâtonniers jusqu'en 1790.

J.-F. Chardin, doyen des Bâtonniers, reçu au Parlement de Metz le 1er mars 1691, et à la Cour de Lorraine le 5 avril 1698. — Ch.-F. Petit Didier. — J.-B. de Mau-

d'huy de Beaucharmois. — F.-Jos. Recouvreur. — Cl. Dordelu. — F. Gouzot. — Cl.-Georges Mathieu de Moulon. — P.-Et. Ollivier. — L. Grandjean. — J.-F. Jacquemin. — J.-B. Maury. — Ch. de Nicéville. — F. Husson. — Cl.-F. Cognel. — F.-Jos. Laigne de La Barthe. — Jos.-Arnoul Henry.

Suite du registre des matricules du 5 avril 1698 au 30 décembre 1790[1].

1698. — Avril. *Jacques-Henri Didier. — *Jos. Regnauldin, N. — Ch. Perrin de Dommartin, N. — Ch. Malriac, de Badonviller. — *Jos. Vary, N. — F. Bernardy, P.-M. — Balt. Papigny, P.-M. — *J.-F. Du Bois, N. — Ch. Mesgnien, de Mirecourt. — G.-F. Bari, de Charmes. — *Jos. Le Febvre. — *Mathieu Lemaistre. — * Ch.-Et. Abram, de Mirecourt. — Humbert Gœury, de Bayon. — Jos. Thirion, de Celles. — Liétard. — *N. de Faugières de Vazelles. — *J.-F. Racle. — Gab. de Saint-Laurent. — *Jacq.-Sig. Dassule, rue des Eglises, près des Carmélites. — Mai. N. Malcuyt — Henry Rouvrois. — *F. Michel. — G.-L. Gaudel. — N.-Jos. Guillemin. — *H. de Bousmard. — F. Royer. — Juin. Ch. Barrois. — *Cl. Thiébault, conseiller-secrétaire ordinaire de S. A. R., son expéditionnaire en Cour de Rome. — *J.-N. Canon, prêtre et chantre de l'église primatiale. — L.-Eustache Brady. — F. Richard. — *Cl. Perin. — Jacq.-F. Mal-

1. La lettre N, placée à la suite du nom, indique que l'avocat est originaire de Nancy; de même, les lettres P.-M. signifient Pont-à-Mousson. Quoique nous n'ayons pas, en général, indiqué les adresses des avocats de Nancy, nous en avons cependant mentionné quelques-unes, dont la dénomination ancienne mérite d'être conservée.

herbe. — J. Jobar. — F.-Ignace Roguier. — J. Gudin. — JUILLET. H. Jacquemin. — J. Thiéry de Saint-Baussant. — AOUT. L.-Hyac. Pellier. — *Et. d'Hablainville. — F. Floriot. — F. Martin Simon. — Jos. Dattel. — F. Rouot. — *J.-Philippe de Thomerot, substitut de M. le procureur général en la Cour. — *G. Guilbert. — H. Merger. — Jos. Toussaint. — SEPTEMBRE. N.-F. Petitdidier. — NOVEMBRE. *Gérard Jaquier, près des Dames Prêcheresses (Ville-Vieille). — N. Richard de Rouvre. — Félix Charton. — *Cl.-F. Robert, près des Carmes. — J.-Fréd. Habran. — F.-Didier Maurice. — DÉCEMBRE. Math.-F. Choquard. — J.-Chrisostôme Marchand. — *Cl. Crox, rue Saint-Dizier, près des dames du Saint-Sacrement.

1699. — JANVIER. H.-Ignace Lottinger. — Ch. Claussin. — Romary Richard. — André de Jarny. — FÉVRIER. Ant. Bernard. — N.-F. Joly. — MARS. F. Perrot. — Théodore Drouin. — AVRIL. Cl. Cherier, de Mirecourt. — *Jacq.-Sig. Dassul. — MAI. *J.-N. Godbillot, rue des Eglises, près des Carmélites. — P. Cotte. — JUIN. J.-B. Grisar. — F.-L. du Saulget. — *Ch.-N. Redouté. — Ch.-N. de Bourgogne. — *Dominique François. — P. Prudent. — JUILLET. Cl. Fournier. — Ch. Rouyer. — J. Thouvenin. — Ant. Laloy. — AOUT. *F. de Mory. — *F. Chevalier. — L. Hurault. — P.-L. Alba. — *J.-F. Tervenu. — SEPTEMBRE. Jos. Masson. — NOVEMBRE. P.-F Fleutot. — DÉCEMBRE. Ignace Le Tabary, de St-Mihiel. — F. Rouot, P.-M. — P. Granil.

1700. — JANVIER. J. Emard. — F. Drouot. — Gœury Gérard. — FÉVRIER. *N. Grandjean. — *P.-Paul Chevrier, près de la Primatiale. — N. Jacquemin. — N. de

Landrian. — MARS. F. Jacquet. — AVRIL. F. Godot. — MAI. *J. du Bois, rue des Eglises, près du Collége. — Maurice Guillot. — H.-L. Lepant. — G. Guillemin. — JUIN. *Bernard-Jos. André. — F. Vaultrin. — *N.-F. Saint-Mihiel. — *J.-Et. Picard. — Mathieu Le Maistre. — JUILLET Ant. Alba. — Ch. Chevalier. — J.-B. Bigot. — Cl.-Chrestien Maxard. — N. Jacob. — AOUT. J.-N. Thiriet. — N. Chassel. — *P. Loyal. — SEPTEMBRE. *J.-B. Drappier. — *Dom. Félix. — NOVEMBRE. Ch.-César de Marin. — Ch.-F. Louis. — *N. Lallemant. — Ch.-L. Jos. Manican.

1701. — FÉVRIER. G.-F. Protin. — MARS. *Dieud. Hun. — AVRIL. P.-Alexis Thouvenin. — Jos.-L. de Kircher, de Guéblange. — *H. Fournier. — *Ant Salmon, avocat au Conseil. — MAI. *Dom.-F. Haizelin. — *Séb. Paperel. — *N.-F. Vaultrin. — *F. Dumont. — *L. Prugnon, doyen des substituts de M. le Procureur général en la Cour. — JUIN. *Jos. Durand, près Saint-Georges (Ville-Vieille). — JUILLET. J.-F.-N. Bernardy. — Christophe-G. Cousson. — *H. Oudot. — AOUT. J.-Cl. Sauveget. — *F.-Jos. Hurault. — *Jos. Masson. — *F.-Xav. Dastel. — SEPTEMBRE. Ch.-Jos. Mortal. — NOVEMBRE. *Ant. de Fisson du Montet. — *Ch.-L. de Fleury. — Jos.-Ignace Simon. — N. Bernard. — DÉCEMBRE. *Thomas Margueron. — *Michel-F. Richard, près les religieuses du Saint-Sacrement.

1702. — JANVIER. *J.-F. Boileau, de Foulcrey. — Humbert Bouchard. — FÉVRIER. Didiergeorges. — Simon de Clery. — MARS. Jos. Foissey. — MAI. *Joachin Faugières de Vazeille. — F. George. — J.-B. Rosier. — G. Simon. — Cl.-N. Petit. — N. Charpillé. — *Ch.-

Hyac. Klein. — Cl.-N. Finot. — J.-B. Collin. — Gabriel Mangeot. — *Jos. Grandemange. — JUIN. René Midoux. — Cl. de Noncourt. — JUILLET. J. Mengin. — Domin.-F. Lallemand. — Domin. Marchal. — *Cl. Chassel. — *P.-Paul Chevrier. — AOUT. Hector-Amant Sanson. — *F. Charvet. — Evrard de Landrian. — Ch. Henriot. — N. Dupuis. — N. Vannière. — Jos.-F. de Fleury. — *J.-B.-F. Jacob, proche des Cordeliers. — SEPTEMBRE. Ch.-Ignace de Mahuet de Lupcourt. — Cl. Sauville. — NOVEMBRE. H. Rennel. — Bertrand Le Clerc. — DÉCEMBRE. L. Demange.

1703. — JANVIER. *Christ.-F. Chassel, rue de la Porte-Saint-Georges, près de la Kaffouze. — J.-B. Sauvage. *Cl.-Jos. Bigel. — FÉVRIER. *Cl.-F. Rollin. — Edmond Massu de Fleury. — F. Anthoine. — P. Vaccart. — J.-F. Masson, de Vaudelaincourt. — *Gab. François. — *N. Racle. — Christ. de Rome. — J.-Georges Rœderer. — MARS. Ant. Adam. — AVRIL. *Jos. Melin — P. Bailles, de Piémont. — MAI. Marc-Ant. Lambert. — H. Chatillon. — Ch. Gervaise. — J.-F. Huguet. — Aimé Deyette. — Jos. Salles. — JUIN. N. Vaultrin. — N. Berthault. — JUILLET. Cl.-L. Dauphin. — AOUT. Ant. Andreu. — Renault Lachasse. — Ant.-Humbert Lhuillier. — *N.-F. Guyot. — SEPTEMBRE. *N.-F. Adam. — *J.-B. Breton. — Hubert Humblot. — NOVEMBRE. Noble Me Alexandre Rouot. — Jos. Mengin. — Cl.-Albert Haizelin. — DÉCEMBRE. Hubert Euriot.

1704. — JANVIER. N. Gaillard. — Simon Collenel. — MARS. N.-Jos. Boucher. — Philippe Bernard. — AVRIL. P. François. — Cl. Barthelémy. — MAI. L.-F. Charpentier. — F. Larzillier. — Jos. Aubry. — Cl.-Et. De-

joüy. — N.-H. Robert. — JUIN. N.-F. Petitmengin. — J.-Cl. Vaultrin. — Ant.-F. Febvrel. — JUILLET. Cl.-Christ. Mesgnien. — J.-Théodore Rousseau. — René-Sébastien Alba. — AOUT. Jacob-Ignace du Platel. — Cl.-Ph. de Nexon. — Ch. Morel. — *Jacob-Hyacinthe Abram. — Ch.-F. Pellier. — N.-Hyac. Bexon. — N.-F. Noel. — Cl.-N. La Guerre — SEPTEMBRE. J.-F. baron de Mahuet, bachelier ès Sorbonne. — NOVEMBRE. Ch.-Ant. Huguenin. — DÉCEMBRE. Ignace Huin.

1705. — MARS. *N. Pouget. — AVRIL. Christ. Parmentier. — Christ. Henriquel. — J.-B. Bourguignon. — MAI. Ch.-F. baron de Malvoisin et d'Aboncourt. — Ch.-Christ. Noirel, de Housséville. — Jacques-Ch. Dumas. — JUIN. N.-Romari Roguier. — *Bernard Boillé, rue des Eglises, près du Palais. — Ch.-Ignace Bonnet. — JUILLET. Et.-F. Blanchelaine. — N. Guillemin. — AOUT. Ant. Guyon. — Thomas Pyrot. — *Ant. de Bousmard, écuyer. — J.-P. Micq. — Noël Chenales. — Cl.-Ch. Salles d'Outrancourt, écuyer. — SEPTEMBRE. Alph.-N. Saulnier, écuyer. — Cl. Gérard. — NOVEMBRE. F. Mengin. — *Cl.-Ignace Sarrazin, substitut de M. le Procureur général en la Cour des Comptes. — F.-L. de Florange. — DÉCEMBRE. F. Hurault.

1706. — JANVIER. J.-Cl. de la Greze. — N. Perrin. — MARS. L.-Jos. Thiriet. — MAI. Ch.-N. Martin. — *Ch. Arnould Hanus. — André-Jos. Colin. — Ant. Boudet. — JUIN. Ant.-Dieudonné Aubertin. — JUILLET. J.-B. Maury. — AOUT. Jacques-Pascal Viriet. — N. Richard. — SEPTEMBRE. Cl.-Jos. Rouvrois. — Cl. Charpillet. — F. François. — NOVEMBRE. J.-L. Bouvier. — Cl.-F. de Lannoy. — F.-Emmanuel Kicler. — H. Cour-

tois. — DÉCEMBRE. Et.-H. de Maillart. — Et. Georges. — N. Hachard. — L. Ossel. — Cl. Gillot. — *J.-F. Guiot.

1707. — JANVIER. Dom.-Ph. de Marien d'Erize. — N. Mourat. — Jos.-Ph. Gignet. — MARS. Ch. Harmand. — N. Genel. — MAI. Ch. Parisot. — J.-F. Dolmaire. — Melchior Dolmaire. — J.-N. Grosjean. — J. Georges. — JUILLET. Georges de Mercy. — Ch.-F. de la Tour-en-Voivre. — AOUT. F. Poirot. — J.-F. Duquenoy. — SEPTEMBRE. P. Fourier, de Nomeny. — Jos. Villemin. — Ant. Le Clerc. — F. Comte. — NOVEMBRE. G.-N. Vigneron. — DÉCEMBRE. N. Cailloux.

1708. — FÉVRIER. Ch.-F. Collenel. — MARS. Blaise-Cl Vatrin. — Dom.-Ch. Huron. — J. Poirier. — AVRIL. Cl. Chanot. — J.-Ph. Alba. — Cl. Vautrin. — JUIN. J.-F. Chevalier. — JUILLET. *Cl-F. Reboucher, devant l'église des Jésuites. — Jos. Doridant. — Cl.-F. Rolin. — Jacob Klein. — Jos.-Sigisb. Magnien. — AOUT. J.-P. Thirion. — *J.-N. Vigneron. — Ant. Le Brun. — J.-Hyac. Cueullet. — Cl.-F. Vaultrin. — NOVEMBRE. J.-F. Grozelis. — J.-Ph. de Roussel, chevalier du Saint-Empire. — Séb. Claudot. — DÉCEMBRE. Jos. Souvenel. — Ch.-F.-H. Depont.

1709. — JANVIER. N. Benoist. — FÉVRIER. Ant.-N. Breton. — MARS. N.-F Barbotte. — AVRIL. J.-Ant. Guichenon, d'Amance. — MAI. Jacques Bertrand. — JUIN. L. Saulcy. — Dom. Houzelot. — JUILLET. Ant. Breton. — AOUT. N.-Jos. Houart, N. — Christ.-Martin Rouot, P.-M. — N. André, de Rozières. — H. Grandjean. — Ch. Poignant. — Ch. Mariot, de Lunéville. — N. de Lorrey, de Châtel-sur-Moselle. — SEPTEMBRE. Lucas-Gérard

Huard de Trognon[1]. — Jos.-F.Gallot, P.-M. — Novembre. F. Louis. — J.-Cl. Denizot, de Mirecourt — *L.-Ant. Regnard, N. — Cl. Adrian Roussel. — Joseph Cretenois, de Mirecourt.

1710. — Janvier. N. Mansuy, P. M. — Février. *J.-F. Colin. — Ch.-Sigis. Henriquel. — Cl.-F. Marchal, de Châtel-sur-Moselle. — Ch. Simon Cosserat, de Rehaincourt. — Mars. N.-Jos. du Bois de Riocourt. — Mai. N.-F. Maurice, de Mirecourt. — Ch.-F. Grandjean. — De Bousmard, N. — N. Henry, de Gerbéviller. — Ch.-Gabr. Malcuit, de Removille. — Juin. *Ch.-F.-X. le Febvre, d'Epinal, substitut de M. le Procureur général. — Juillet. Ch.-Hyac. Viard. — Ph.-Cl. Chevrier, de Neufchâteau. — L. Lapierre. — *Ch.-Gabr. Roidot, N. — Aout. *J.-F. Renaudin — Marc Anthoine, N. — Novembre. L. Guérin, de Neufchâteau. — Décembre. J.-B. Morel. — Ph. d'Hebécourt, de Neufchâteau.

1711. — Janvier. Cl. Leclerc, de Mirecourt. — F.-L. Bourlon, de Virton. — Février. J.-H. Forget de Barst, de Viviers. — Avril. *N.-F. de Rennel. — Ch. Poirot, de Gondrecourt. — Ch.-Et. Firmin, de Saint-Nicolas. — *Cl.-F. Sirejean, N. — Evrard Daulphin. — Mai. Ch.-Didier Roussel, d'Affracourt. — Jos. Bernard. — Jos. Hurlaux. — Juin. N.-Alex. Guillaume. — F.-Auguste Le Bègue. — Juillet. Hyac. Thiéry, de Commercy. — N. Bernard, d'Outrancourt. — Dom. Henry, de Romont. — Aout. Ch.-F. de Sarrazin, de Germainvilliers. — Jacob Leprosse. — J.-B. Grisart. — Septembre. J.-P. Andreu. — Novembre. J.-Cl. Sommier, prêtre protonotaire apostolique, prédi-

1. Heudicourt (Meuse).

cateur de S. A. R. curé du Val-des-Champs[1]. — Ch. Humbert, de Gondrecourt. — Décembre. L.-N. Jacques, de Neufchâteau. — Ant. Blondin, de Sarrelouis.

1712. — Avril. F. Maire. — P.-Ph. Hugnon. — *Jos. Barail. — Juin. *J.-Christ. d'Auburtin, de Charly. — Dom.-F. Vuillaume. — Juillet. *Jacques-N. Richard. — Albert-Eugène-F. de la Haye. — *Ch.-Alexis Roguier, d'Epinal. — *F. Colin, de Saint-Dié. — *Ignace-F.-X. Liebaut — Cl. Maillard. — Aout. Ch. de Bannal. — Jos. Chardot, d'Epinal. — J.-Alexis Gouzot, de Ligny. — F. Georgin, de Metz. — Ch.-L. Gauvain de Lixier, N. — J.-F. Febvrel, de Bruyères. — N.-Ph. Doridant, id. — Septembre. N. Mathieu, de Verdun. — J.-N. de Lesquille, de Darney. — F. Hallot, P.-M. — *Gaspard-F. de France, de Pompey. — N.-F. Vuillemin, de Mirecourt. — Dom. Marseil, id. — Novembre. Hyac.-Guillaume Gauthier, de Gigarville. — Ant. Regnaut, de Froville. — *F. De Haut, de Saint-Mihiel. — F.-L. Chaxel, d'Inspruck. — F. de Bonnet, de Bar. — J.-Ch. Poirot, de Mirecourt. — Marc-F. de Ternet, de Chastenoy. — Décembre. J.-F. D'Hableinville, N. — *N.-F. Raulin, de Bruyères, près des Capucins.

1713. — Février. J.-Ph. Viart. — Mai. *J.-Georges Paxion. — *N.-F. de Bilistein, d'Ormes. — Juin. J.-Jos. Harmand, de Blâmont. — Juillet. Léopold Vosgien, d'Epinal. — Florent-Jos. Bazelaire, de Saint-Dié. — Dom. Richard, id. — Léopold Chevrier. — Jos. Merel, de Mirecourt. — Jos. Alba, de Saint-Dié. — J.-B. Noël, de Briey. — Aout. — Cl.-F. de Haccourt, de Saint-Mihiel. — F. Doridant, de Bruyères. — J. Mengin, de

1. Champ-le-Duc (Vosges).

Ligny. — Septembre. Ch. Dutertre, de Bar-le-Duc. — N.-F. Grandemange, de Saint-Nicolas. — *F. Husson, de Champigneules. — Novembre. Cl.-Jos. François, N. — F. Blaye, de Racécourt. — Cl-F. Toustain de Viray, de Vézelise. — Ant. Honnet, de Metz. — F. Fretaut, P.-M. — P. Barthelémy d'Alançon, de Bar.

1714. — Janvier. J.-F. Vouzeau, de Rosières-aux-Salines. — J.-F. Vosgien, d'Epinal. — Avril. *J.-B. de Maud'huy de Beaucharmois. — N. Claudot, de Bar. — Cl. Blanchelaine, de Bourmont. — F. Louviot, d'Einville. — J.-F. Contal, de Selincourt. — Mai. F.-N. Lorgane, de Thiaucourt. — Juin. *N. Lallemant. — L.-Jos. Bresson, de La Marche. — Jos.-F. Groman, de Meley. — J.-N. Laprevote, de Rouvre. — Ch. Vigneron, de Mirecourt. — Ch. de Briel. — Juillet. H. Cueullet, de Villey. — P.-F. Melon de la Grèze. — N. Mengin. — Jos.-B.-B. Henry, de Gerbéviller. — Aout. N. Poirson, N. — Dom. Petit-Demenge, de Mattaincourt. — Thomas-Balt. Rennel, de l'Escut. — Cl.-F. Gravel, du Val-d'Ajol. — N.-Ignace Gravel, de Remiremont. — *Ch. Mcon, P.-M. — Ch.-F. Bernardy, P.-M. — N.-F. Jacquier, N. — Novembre. N.-Dieud. Drouville, N. — *Hubert Palissot. — Cl. Charvet, de Mirecourt. — Hubert Charvet, id. — Dieud. Denay de Richecœur. — Ant. Bexon, de Gérardmer. — J.-F. Poinsignon. — Christ.-L. Pernot, de Toul. — N.-Hubert Cloptain, de Hattonchatel. — F. Gallois, de Saint-Mihiel.

1715. — Janvier. Cl.-F. Voiry, de Mirecourt. — Georges-P. Gouzot. — L. de Norroy. — N. Munier. — Février. F. Maillard de Trelle. — P.-F. de la Ruelle, de Moyen. — Mars. L. de Monqueron. — Avril. J.-N.

Valdenaire. — Dom. Poitresse. — N. Lamanche. — MAI. *Cl. Bayon. – N.-F. Gérard. — J.-Ch. Plattard. — P.-H. La Vaux. — J.-F. Bellot. — J. Lucot. — JUIN. Ch.-Sigisbert Roussel, d'Epinal. — JUILLET. Ch. Général. — Jos. Félix. — J. Masson. — F. de Bomzey. — Ch. Nicolas. — AOUT. Gabriel Floeard, sieur de Mépieux. — F. Paperel. — J. Landry. — J.-Gab. Folliot. — J.-B. Ducoin. — *P.-Ant. Grandjean, de Malzéville. — Cl. Maguitte. — J. Perrier, d'Etain. — J. Charlot, de Millery. — DÉCEMBRE. N. Cordier. — Ch.-P. Longeaux, de Bar. – *F.-X. Breyé. — H.-Jos. Thouvenin. — J.-N. Martin.

1716. — JANVIER. Ch. Guyot. — FÉVRIER. *F. Chardin. — Jos. Stock. — *Ch. Pochard, près de la Primatiale. — MARS. J.-Paul Marchand. — Laurent-Ch. Toussaint. — Jos. de Mussey. — AVRIL. Séb.-Jeanroy, de Saint-Nicolas. — F. Alexandre. — MAI. Cl.-Jos. Picard, de Neufchâteau. — Ponce Roussette. — F. Breton. — *F.-N. Georges. — JUIN. Al. Harmand. — JUILLET. *F.-Jos. Recouvreur, de Vannecourt. — Cl.-Jos. Monnard. — F.-N. de Mahuet, baron du Saint-Empire et seigneur de Coiviller. — Christ. Brenon. — AOUT. Ch. Doridant de Lespange, de Bruyères. — L. Chevrier, de Neufchâteau. — *N. Bayon, de Toul. — *Ch. Jos. Baudoin. — Christ.-Hubert Connard. — J.-Urbain Daval. — Hyac. Fiacre, de Thiaucourt. — *Cl. Galhau, rue du Fauxbourg, près des Chanoines réguliers. — F. Bernanos. — NOVEMBRE. L. Henry. — Denys Roland, de Mandres. — Et. Wary, de Gondrecourt. — *Cl. Vostelet, de Vic. — DÉCEMBRE. N. Garrot. — Jos.-Ch. Guyot, de Lorette[1]. — L. Vaudrey, d'Epinal.

1. Probablement Lorey (Meurthe).

1717. — JANVIER. L. Bricquenay, de Thiaucourt. — *P. Petitdidier, de Saint-Nicolas, rue Saint-Dizier, vis-à-vis les Dames du Saint-Sacrement. — N. Chevreuse, P.-M. — Cl. Dumat, de Mirecourt. — FÉVRIER. N. Roy, de Haroué. — *J.-B. Jacob. — MARS. *J.-Sigis. François, N. — P. Barthelémy, de Nomeny. — J.-Ignace Demartin, de Cœur-la-Petite[1]. — AVRIL. Cl.-F. Maldamey, de Vézelise. — MAI. *Marc-Léopold Saunier, N. — Ch.-F. Lucas, de Mirecourt. — Georges de Vandillers, de Morley. — L. Georgin, de Metz. — Gérard Chatillon, d'Etain. — JUIN. F. Roxey de Bouligny, de Verdun. — JUILLET. Ch. Busselot, de Dieuze. — Georges Courtois, de Remiremont. — N. Risch, de Bouzonville. — N.-Alexandre Bogelot, N. — Ant. Maurice, de Lunéville. — P.-Jacques Colliquet, de Bar. — Léopold Protin, de Lunéville. — Ant. Rocher, de La Marche. — AOUT. *L. Pierrot, de Longuyon. — J.-F. Vauthier, de Ligny. — J.-F. Mathieu, id. — NOVEMBRE. Cl. Connard. — *F. Noël, N. — DÉCEMBRE. J.-Ch. de Saint-Remy. — L.-Laurent Dulac.

1718. — JANVIER. Gabriel Stock, de Sarreguemines. — Ch.-Christ. Duplessis. — FÉVRIER. L.-Ch. d'Alenoncourt. — *Mathieu-Dieud. Rheyne. — MARS. Ch. du Rouvrois, baron de Coussey. — Cl.-F. Labbé, baron de Coussey. — Augustin Bailly, de Mirecourt. — MAI. N. Aubry. — Simon Georgeat. — *Thimothée-F. Thibault. — JUIN. Jos. Collin. — Gengoult Collin. — Ch.-Jos. Sauvage, d'Epinal. — JUILLET. Valentin Poirson, de Rambervillers. — *Christophe de Mercy. — *Ch. de Lombillon. — *Christophe Godel, de Ville-sur-Illon. —

1. Kœur (Meuse).

Aout. *Joseph Petrez. — *J.-Jos. Baudinet de Courcelles, entre les deux villes. — Léopold Devins, N. — *Christophe Bonne, dit Deslaurier, N. — J. Courtois, d'Einville. — P. Cugnien, de Borville — J.-Bernard Lefebvre, de Bar-le-Duc. — P.-F. Aymé. — J.-N. Olry. — P. Lallemand. — *N. Mutté, rue Notre-Dame, près du petit portail des Bénédictins. — André de Herpon, de Lonchamp. — Septembre. F.-Georges Bagard. — Novembre. Léopold-Joseph Le Bègue, comte du Saint-Empire. — L.-Ch. Dublet. — Jacques-Ant. Bour. — N.-F. Fridant. — Décembre. Ch. Dupuis, d'Avrainville. — *Cl.-Joseph Chevrier, de Neufchâteau. — N. Bastien, de Vézelise.

1719. — Mars. F. Humblot. — Avril. Cl.-Ant. Guillemin, de Dompaire. — Mai. *Cl. Dordelu, de Porcieux. — J.-B. Hurault. — Juin. Cl. Thouvenin, de Remiremont. — Dieud. Dujard. — N. Ainguenin, de Gerbéviller. — Jacques Salter, d'Etain. — Anthoine, de Saint-Dié. — Juillet. Joseph-Ignace Regnault, de Saint-Mihiel. — Aout. Gaspard Forget de Bartz. — J. Biquelot. — *Laurent Genay. — *Marc-Ant. Breton, N. — Cl. Willaume, de Thiaucourt. — N. Vigneron. — Ant.-F. de Roncourt. — *Et. Mailfert, N. — Septembre. Dom. Collin, de Grimonvillers. — Novembre. Cl. Caré, de Bouzonville. — *J.-F. Collenet, N. — N. Robinet. — *P.-F. Geoffroy. — P.-Joseph Hermann. — F. Rauxet. — Décembre. N.-Joseph Thouard. — J.-F. Darmur de Maizé. — *J.-B. Gruthus de Granhan.

1720. — Janvier. J. Thouvenin, de Rainville. — Ch. Mengin, de Charmes. — Hubert Perin, de Romécourt. — Février. N. Jacquinot, de Pagny. — Jacques Hau-

lard, de Somerécourt. — MARS. Dom. Balland, de Rambervillers. — Ant.-Joseph Guérin, id. — F.-L. Tallange. — F.-Ant. Tallange. — AVRIL. J. Gérard. — Robert Barthelémy Le Molleur. — P.-Ant. Bergeot, de Châtel-sur-Moselle. — MAI. Ch.-F. Moinel. — *René-Mathurin Marguerye (de Montfort), de Sarreguemines. — L. Claussin, de Stann. — J.-B. Yvon, de Ligny. — Ch.-F. Collenel, de Neufchâteau. — Cl.-Joseph de Metz, de Rambervillers. — JUIN. J.-F. Meguet, de Saint-Nicolas. — Cl.-J. Didier, de Gerbéviller. — Séb. Gabriel. — JUILLET. Noble-N. Bernardy. — L. Mutel. — N. Braux, de Roville. — AOUT. N. Thinet, de Sorcy. — *Georges-Anne Barail, N. — Christ. Creps, de Beningen, comté de Bitche. — Cl.-Blaise Le Pant. — *Ant.-F. Duhomme, N. — J. Laurent, de Mirecourt. — *Ch.-Léopold Sirejean, N. — Ch.-F. Friant, de Darney. — L.-Joseph de Mengeon, de Dompaire. — F. Georges, de Châtel-sur-Moselle. — F. Mathieu, de Circourt. - Cl.-Abraham Millet, P.-M. — J. Tournay, de Vise. — N.-F. Abram, de Germonville. — J. Philippes, de Damas-aux Bois. —*N.-F. Huyn de Raville. — SEPTEMBRE. P. Bichebois, de Dambli-sur-Aine. — Ant.-F. Doridant, de Granhaye. – F.-Dieud. Comte, de Lunéville. — *Léopold Guyot, de Vézelise, rue des Ponts, derrière les Refuges. — NOVEMBRE. L. Challot, P.-M. — N. Chaxel, de Saint-Dié. — *J.-Cl. Huyn. — *Ch.-Joseph Erat. — Léopold de Maimbourg. — DÉCEMBRE. Basle d'Hennezel, de Dombasle. — Et. Folliot, de Toul.

1721. — JANVIER. Gaspard Hausen, de Sarreguemines. — Joseph Vinet, de Xirocourt. — FÉVRIER. Arnould Tock, de Kirsch. — MARS. N. Jacot, de Gelocourt. — AVRIL. Ant. Parterre, de Rambervillers. — MAI.

* Ferdinand de Koëler. — N. Roxard, d'Epinal. — Juin. N. Desaubert, de Mirecourt. — H. Chenalet, de Thiaucourt. — Thomas-F. Drouville, de Viterne. — *F. Gouzot, de Neufchâteau. — Juillet. N. Josselin. — J.-Vuillaume d'Hame, de Sarrelouis. — Aout Cl. Henry, de Gondrecourt. — Dominique-Mathias Estienne, d'Epinal. — J.-Et. Valdenaire, de Remiremont. — *Léopold Masson, de Rambervillers. — N. Parmentier, de Baudignécourt. — Ch.-H. Fohot. — N. Dargot, de Sainte-Marguerite, territoire de Saint-Dié. — Septembre. F.-L. d'Hourdt, de Haindange. — Novembre. P.-Ant. Olivier, de Forcelle. — F.-Ch. Perrot, de Saint-Mihiel. — Décembre. *J.-B. Bastien. — P. Lefebvre. — Cl. Muller, de Boulay.

1722. — Janvier. *Ch.-F. Chardin. — J. Richard, de Sarrelouis. — Christophe-Hyac. Gérard. — N.-Léopold Colin. — Février. Cl. Ninot, de Mirecourt. — *Jacques Grison, N. — Mars. *Anne-Ch.-Joseph de Barret. — Joseph Maurice, de Mirecourt. — Avril. *P. Marquet, N. — Michel Leister, de Bliscastel. — Mai. Robert Brulliot. — Juillet. J.-P. Le Brun, de Lunéville. — Cl. Besson, de Rambervillers. — *Ch.-Ferdinand Dordelu, de Porcieux. — *Noble-J. Le Febvre, N. — Séb. Dumat. — Aout. *Sigisbert Charles. — Jacques-Ch. Rampont. — Ch. de la Salle, d'Epinal. – Léopold Vosgien, de Neufchâteau. — N. Olivier, de Rambervillers. — P.-Dieud. Bessat, de Haigneville. — *F. Léopold Maurice, de Sarreguemines. — *Noble J.-Dieudonné Thiriet, de Vic. — N.-F. Mangeot, d'Etain. — Ant. Mathieu, de Metz. — J. Grandpaire, de Châtel-sur-Moselle. — Dominique Viriot, de Zincourt. — J.-N.-Léopold Raillart, de Commercy. — *Cl.-F. Lambert, P.-M. — Novembre. N.

Guilbert, N. — *Ch.-F. Ranbois, N. — J.-B. Guérard, P.-M. — *P. Gauché, de Mirecourt. — F. Vienot, de Bellefontaine. — *Ant.-F. Alliot de Mussey, de Bar. — Décembre. Ch. de Vidranges de la Rochère, de Serécourt. — Dieud. Anthoine, de Metz. — N. Varinot, de Ligny.

1723. — Janvier. Benoit Cachedenier de Vassimont, de Bar-le-Duc. — *J.-Ant. Breton. — F. Meffet, d'Onville. — Frédérich Knœpfler, de Sarreguemines. — Mars. Théodore-Claude Bertrand, d'Arrancy. — F. Robin, de Cœurs[1]. — Avril. *J.-Hyac. Liébault, de Contil. — Et. Provence. — Mai. Christ. Hugon. — *J.-B. Lambert. — J.-F. Durand de Valdecq, de Colombey. — Ferdinand Lonckïg, de Sarrelouis. — *F. Robert, de Vaucouleurs. — J. Prevot, de Commercy. — J.-F. Hoüillon, de Boulay. — *N.-F. Drouot, de Bayon. — Juin. J.-B.-F. Bertaut, P.-M. — Juillet. Ch.-Léopold Regnault, de Franaille. — P.-Cl. Jacob, de Dieuze. — *P. Michelant, de Ville-sur-Illon. — N. Thomas, de Lérouville. — Aout. *N. Lallemant. — Ch. Pelletier, de Mirecourt. — J. Lescaille, de Ligny. — *Domin. Hanus. — Ch. Cueullet, N. — P.-F. Fauverlet, de Vic. — J.-N. Noël, de Neufchâteau. — Jos. Grisart, de Bourmont. — *Christ. Richard, N. — Ch.-N. Xattard, de Remiremont. — Septembre. *Georges Barry, de Charmes. — Novembre. Ch.-Laurent Marotel, d'Azeraillés. — P. Laurent, de Mirecourt. — N. Maurice, id. — Décembre. J.-F. Dusauget.

1724. — Janvier. *Hubert Malcuit, de Removille. — F.-Amé Estienne, d'Epinal. — Jos. Didier, de Grange.

1. Kœur (Meuse).

— Février. Ch. de Jubainville, de Saint-Mihiel. — P. Mersey, de Baudricourt. — *Ch.-Léopold Le Febvre. — Mars. *Et.-Athanase Perrin de Brichambeau, vis-à-vis les Carmes. — J.-N. Casimir de Rancé, d'Etain. — Avril. P. de Nattes de la Calmoutier, de Ligny. — Mai. *J.-F. d'Affinicourt. — Ch. Guichard, de Nomeny. — J.-Jacob Knœpfler, de Sarreguemines. — Juin. Charles-Romary Mauljean, de Remiremont. — Léopold-F. de Lanaux, de Bruyères. — Juillet. Noble-Jacques-Jos. Vaudechamp, de Sarrebourg. — F. Alba, de Saint-Dié. — *N.-F. Sirejean. — *Cl. Loyal, N. — *N.-F. Mougenot, N. — Aout. J.-Ferdinand Le Molleur, de Bar-le-Duc. — *J.-B.-Simon Willemin, P.-M. — F. Clemencet, N. — *Dom. Blanche-Barbe, N. — *L.-F. de Serre, N. — *F. Toussaint, de Vézelise. — Jos. Thouvenel, de Remiremont. — Thomas André. — F.-Ch. Delile. — *Joseph Ragot, P.-M. — *Jos.-N. Gérardin, N. — *Sigisbert Dassule, N. — P. Remy de la Hais Dandelot, de Saint-Mihiel. — N. de Jarny, d'Etain. — N.-F. Socquette, de Metz. — Novembre. *Ch.-Ant. Dumeny, N. — Alexandre Larcher, de Sampigny. — Dom. Guillaume, de Rouceux. — *Florent Aubry, de Lixheim. — L. Le Marquis, de Briey. — *F. Cordier. — *F.-L. de Mazerulles, P.-M. — Jacques Mailfer, de Gorze. — Décembre. Ch. Michel, de Vic.

1725. — Janvier. *Dom. André, de Nomeny. — Février. Cl.-F. de Bar, de Vézelise. — J.-Ch.-Léop. Delamarre, de Remiremont. — *Joseph-Michel Pierre, N. — Mars. Ch. Desbœuf, de Saint-Nicolas. — Avril. *Ch.-F. Didillon, N. — Mai. J.-B. Richard, d'Ancerville. — F. Maujean, de Bulligny. — J.-B. Lambert, de Sorcy. — P.-Dominique Ballant, de la Grange. — F.-Léopold Petitjean, d'Epinal.

— Cl.-N. Poinsignon, de Mailly. — JUIN. P. Le Clerc de Vrainville, de Joinville. — JUILLET. Jacques Colliquet, de Bar. — *Ch.-F. Nicolas, N. — N. Allié, N. — AOUT. N. Blanchelaine, de Bourmont. — *J.-Jos. Richer, N, au Palais. — *J.-Cl. André. — *J.-Ch. Joly, de Morey. — Cl. Jean, dit Barrois, de Ruppe. - H.-Joseph Maurice, de Siersberg. - J.-Cl. Hautefeuille, de Remiremont. — SEPTEMBRE. Ch.-F. Guilbert, N. — Charles-Adrian Doyette. — NOVEMBRE. N. Thiéry, de Thiaucourt. — F. Charpentier, P.-M. — Jacques-Ch.-F. Godaux, P.-M. — Nicolas-Gaspard Thomassin, de Lunéville. — N. Parxel, de Thiaucourt. — *Cl.-Léopold Vaultrin, de Rosières-aux-Salines, Grande-Rue, vis-à-vis Saint-Georges. — Et. Mathis, de Houécourt. — J.-Cl. Rozières, de Champ. — *Ch.-Bernard Bouvier, de Vaudeville. — DÉCEMBRE. *N. Bazelaire, de Saint-Dié. — Ch.-Didier Vivien, de Noviant. — F. Fleurey, de Greux.

1726. — FÉVRIER. J.-B. Gérardy, de Trèves. — *N. Guerre (de Saint-Odille), de Saint-Nicolas. — *P. Guerre, id., id. — Dominique Estienne. — N. Guyot, de Bruyères. — MARS. N. Clovis, de Boulay. — Florent Pierson. — *J.-Cl. Mougenot, à l'hôtel de la Monnaie. — AVRIL. *Cl.-Georges Mathieu de Moulon, N. — *Léopold-Ant. Abram, N. — *F. Rousselot de Dompmartin. — MAI. J.-Philippe Anthoine, de Mars-la-Tour. — L. Pelgrin, de Vouton. — *J.-N. Le Vasseur, d'Abaucourt. — F.-Hyacinthe Senault, de Neufchâteau. — JUIN. G. Houzel, de Doncourt. — *Joseph Feriet, N. — *Cl. de Marien de Frémery, écuyer, id. — JUILLET. Honoré Houillon, de Boulay. — Joseph Camerlender. — AOUT. *F.-Séb. Georges, P.-M. — *P.-André d'Héguerty. — *Ch.-Cl. Richard, de Mirecourt. — *F. Dagobert Millot

de Cazenove. — *André Petit, d'Apvrainville. — *J.-Gabriel Boüvet, N. *J.-B. Michel, de Rambervillers. — *F. de Chateaufort, de Delouze. — Cl. Debreau, de Neufchâteau. — *Ch. de Martin, N. — Novembre. *Gab. Noüet, ib. — *Guillaume Charton, de Clouange. — *Dominique Jacquet, de Sexey-aux-Bois. — *René Mesgnien, de Mirecourt. — J.-F. Mengin, d'Onville.

1727. — Janvier. Georges-F. de Wardes de Barry, de Vézelise. — J.-Et. Hayré, de Lunéville. — *Ch. Brionnet, ib. — Février. Léopold Gœury, de Bayon. — Mars. Humbert-Gab. Courtois, de Bulgnéville. — Dominique Jadelot, de Dieuze. — N. Geoffroy, de Gerbéviller. — J.-F. Padox, de Frizon. — Mai. Hubert Simon, de Bruniville. — *Toussaint-F. de Mory d'Elvanges. — *J.-F. Marot. — Juillet. N. Du Plessis, de Noisseville. — *J.-Ch. Breton, N. — L.-N. Gabriel, N. — René d'Herpon, de Lille-en-Flandre. — *Ch. Bernard de Longin, de Vrécourt. — Joseph Dumont, de Tantimont. — Ch. Erard Le Paige, de Thons. — Aout. Emmanuel de Fisson du Montet, baron du Saint-Empire. — *F.-René Jacob, N. — Alexandre-Séb. Marcol. — P.-Michel Catel, d'Audoncourt. — Ch. Thiéry, baron de Saint-Baussant, de Saint-Mihiel. — L.-F. Devert. — L. Molt. — N. Tabouret, d'Outremécourt. — Jacques Hurault, de Daviller. — N. Demange, de Metz. — J.-Gab. Fournier, ib. — Novembre. Philippe Toussaint, de Saint-Mihiel. — Jacques Pierron, de Mengiennes. — J.-Ch. Viard. — *Léopold Herbel, N. — *P. Eulriot. de Pompière. — Décembre. Ch.-F. Laurent, de Plombières.

1728. — Janvier. Joseph Chardin. — *N. Chardin. — *J.-F.-Mathieu Taffin. — Philippe-Ch. Terrier, de Sal-

bricq. — Février. — *Pascal-Joseph Marcol. — Sigisb. Trottin, N. — J.-N. Genin, de Haillainville. — Mars. N. de Gironcourt, de Ligny. — *Gabriel-F. Marquet, N. — Avril. *Joseph-René Duhomme. de Pulligny. — F.-Et. Josselin, de Saint-Mihiel. — Philippe-Hyac. Lescretelle. — Mai. J.-N. Jenot. — Joseph-Ant. Dubois, de Sarreguemines. — Juin. Ch.-F. Briolet, d'Etain. — J.-Huot, de Hacourt. — Joseph Roxard, d'Epinal. — Juillet. Christophe Perrin. — Thomas Dubran, de Raon-l'Etape. — Jos.-F. Adam, de Saint-Mihiel. — Aout. Séb.-H. Breton, de Harchéchamp, près de Neufchâteau. — *Jos.-L. Urbain, N. — J. Granpair, de Châtel. — Ant-F. Landrian, de Bourmont — Cl.-F. Sauville. — Cl.-F. Thirion. — Septembre. Denys Trompette, de Chamagne. — N. Gouy, N. — F.-N. Bouvier Du Molart, N. — Dominique Fachot, de Gugney-aux-Aulx. — L. Grosdidier, P.-M. — Novembre. Ch.-Ant. de Manessy, de Pont-St-Vincent. — *Ch.-F. de Tervenus, N, clerc du diocèse de Toul. — Ant. Martin, de Bar. — Ch.-F. André, d'Aingerai. — Dominique Viller, de Badonviller. — Cl.-Lallemant, P.-M. — Cl. François de Noncourt. — *Jos. Doyette, de Remiremont. — Décembre. Joseph-René Gaudel, de Frizon. — Joseph Chainel, de Saint-Nicolas. — Ch.-Léopold Gérard, P.-M.

1729. — Janvier. *P.-Et. Ollivier, N. — Simon Maucomble, de Sedan. — Février. Ignace Foissey, de Bourmont. — Mars. *P. Saint-Brice. — J. Du Bois. — Cl.-F. de Noroy, N. — Dominique Maury, de Sampigny. — Avril. J.-N. Clever, de Lunéville. — *J.-F. de Serre, N. — Mai. N. Droüot. — J.-Cl. Febvotte, de Vézelise. — Juin. *Hubert Ravinel. — Joseph Johel. — Christ.-L. Dubois. — Christ. Hun. — J.-Frédérick Dithmar, de

Schmitweiller. — Dominique-F. Gaudel. — N. Mathieu. — J. Willaume. — Juillet. Cl.-Et. Bigot. — Ch.-Jos. Colin, de Saint-Dié. — J.-N. Brem, de Morhange. — Philippe-Dieudonné Debraÿ. — *Dominique Riston, rue Saint-François, près du cimetière Saint-Sébastien. — Ch. de Brusley, de Muty. — Ch.-F. Chequelle. — Ph.-F. Renault, de Warsberg. — Aout. *J.-B. Fallois (de Froville), N. — *Cl. Mathis, N. — J.-B. Alexandre, de Hulliécourt. — *F. Dumat, de Mirecourt. — N. Coudrez, de Lunéville. — *Ch. Oudot, N. — J.-Cl. Vaultrin, de Charmes. — N.-Joseph Noël, de Blainville. — Septembre. *F. Prugnon, de Vatimont. — Novembre. F.-Dominique Brazy, de Badonviller, — J.-B. Lamorlette, de Gircourt. — Jos.-X.-F. Fabvier, P.-M. — L.-Sigis. de Marien de Frémery, écuyer, N. — N.-H. Bichat, de Mirecourt. — Alexis Harmand, de Jevoncourt. — *J.-F. Racle, N. — Décembre. Joseph-Florent Bazelaire de Lesseux, de Saint-Dié. — Cl.-Joseph Gaillard, ib. — Et. Jenot, de Briey. — *Et -Joseph Fossey, de Neufchâteau.

1730. — Janvier. F. Laperrière, de Gerbéviller. — Ch.-F. Melon de la Greze, de Plainfaing. — J.-B. Eulriot. — Ant. Maillet, de Bar-le-Duc. — Ch. Boisard, de Lunéville. — Mars. N. Bourcier, de Mirecourt. — Ch. Deschange, de Longuyon. — Bernard-J. Lesieur. — Mai. Joseph Margueron. — Jacques Mangeot, d'Etain. — N. Gillet. — J. Bigot, d'Onville. — Juin. Hyac. Loyal, N. — *N. Eulriot, de Pompière — J.-B. Carbon. — N. Thiéry. — N. Mengin, de Charmes. — Juillet. N. Mangenot. — H. Maudidier. — Et. Simon. — J.-Gœury Bruges, d'Epinal. — Aout. J.-F. Genot, de Briey. — Léopold-L. Socquette, de Sarreguemines. — *L. Chévrier, N. — *J.-F. Renauld, N. — Septembre. Grégoire

Dordelu, de Porcieux. — Joseph Rollin, de Bouzanville. — Novembre. Cl.-N. Vercerot, de Gorhey. — L. Marchal, de Montureux. — *Michel Leclerc. — Décembre, Ch. Harmant. — N. Clément, de Baccarat. — Cl.-Ch.-F. Salet, de Neufchâteau. — Léopold-Dieudonné Chonet de Bollemont, d'Arrancy.

1731. — Janvier. N. Chevrier, N. — *L.-Ant. André, de Mirecourt. — J.-Ant. de Martimprey de Provenchère, de Bruyères. — J.-F. de Saint-Privé, de Charmes. — J.-B. Pinot, de Saint-Remimont. — Bernard-Jos. Petit, de Lamarche. — Février. *N. Millot, de Colombey. — *Hyac. Raillard, de Commercy. — J. André, de Marcheville, diocèse de Verdun. — Mars. J.-Jos. Lallemant, de Baléville. — *F. de Maisoncelle, Paris. — Avril. N.-Bernard Lamy, de Ville-au-Val. — F. Haxo. — Mai. J. Colchen. — Séb. Houbault, N. — J.-F. Dubois. — Cl. Maire-Claude, de Rosières-aux-Salines. — Juin. Joseph Poincarré, de Neufchâteau. — Cl. de Mairy, d'Etain. — Ant. Didelot, de Ville-sur-Illon. — Mathias Tock, de Kirsch. — J.-B. Liégeois. — Juillet. J.-B. Vannier. — Alexis-L. Bresson, de Lamarche. — Michel-Gabriel Demaisonblanche. — *F. Beaudin, de Longwy. — P.-Jos. Cretal, de Châtel-sur-Moselle. — F. Pichon, de Fleury. — *Joseph-Edouard Renauldin, N. — *N.-F. Vaultrin, N. — N.-Ch. Gergonne, dit Flammion, de Viller-la-Montagne. — Ant.-N. Marien, de Metz. — Michel Franchet Villeneuve, N. — *Ch. Chevrier. — Philippe-Sigis. Rebour. — N. Souchotte. — Septembre. Léopold-Hyac. Roger Desrouseray. — *Pierre Prugnon, N., rue Notre-Dame, vers les Minimes. — *Et. Mauljean, de Hamonville. — Novembre. Ch. Simon, de Brainville. — L.-F. de Lormes, de Briey. — F. Bezin, de Marsal. — Ch.-

Augustin Jeanroy, de Lunéville. — *L. Grandjean, de Bouzonville. — J. Tocquot. — Ch. Paquotte, de Lunéville. — Cl.-Thomas Delaunoy, de Mirecourt. — H. Jeannin, de Thionville. — DÉCEMBRE. Et. Parmentier, N. — Ch. Petitmengin, de Remiremont. — J.-Ant. Guérin, de Neufchâteau. — *Jos.-Séb. Didier, N.

1732. — JANVIER. Ch. Norroy, d'Allamcourt. — FÉVRIER. Frédéric-Ant. Grizot. — J.-B. Tailleur. — Jos. Poirot, de Sarralbe. — N.-Benoit Médard, de Frenaumont. — MARS. Cl.-N. Saucerotte, de Vel. — Joseph Brochin, de Jarny. — Dominique Henry, de Lunéville. — AVRIL. Cl.-Ant. Stock, de Sarreguemines. — Thomas-Ch. de Warde Barry, de Guise[1]. — N. Perrier, de Longuyon. — MAI. *Ant.-Léopold Loyal, N. — Jacques-Jos. de Fromenteau. — Ant. Tocu. — JUIN. N. Lorette. — JUILLET. F. Postelle de Lamcourt, de Punerot. — F.-Patrice Georges, de Dompaire. — *Léopold Denizot, de Forcelles. — J.-B. Bertillié, de Clairemont. — Cl.-F. Friant, de Darney. — AOUT. Augustin Bralliot. — H. Cosserat, de Châtel-sur-Moselle. — Ant.-F. Pellier, de Remiremont. — Jos.-N. Baudot, de Bourmont. — J.-B. Lasalle, d'Epinal. — Jacques-N. Mulnier, N. — SEPTEMBRE. Ch.-Jos. Godeaux, P.-M. — N. Liégeois, de Lunéville. — P.-Ch. Grison, N. — *F. Racle, N. — F.-Joseph Barail, N. — Cl.-Mathieu Barail, N. — NOVEMBRE. J.-Dieudonné Guérin. — *J.-P. Fourier, de Nomeny. — J.-F. Husson, de Mirecourt. — Ch. Grandjean, de Bouzanville. — H. Bridet, dit Lacombe, de Sorcy. — Ant. Du Ban, de Lunéville. — *J.-F. Jacquemin, N. — J. Flosse, de Boulay. — *N.-Jos.

1. Frolois (Meurthe).

Froment, de Vircourt, N. — Séb. Goui, N. — F.-Ant. de Vaux, de Lunéville. — Cl.-F. Rollin, de Selaincourt. — *Ant. Sorriot, N. — Jos. de Pombillot, de Rozières. — J.-N. Dupéron, de Saint-Nicolas. — DÉCEMBRE. H.-Hyac. de Nay. — Ch.-F. de Jouy, de Neufchâteau. — J.-B. Samson, P.-M. — Jos. de Clémery, de Sarreguemines. — *N. Gentillatre.

1733. — JANVIER. *N. Otthenin, N. — J.-N. Ferier, N. — *Ch.-F. Michel, N. — *Marc Messuy, N. — J.-Jos. La Cour, de Mametz. — FÉVRIER. Cl.-F. Remy Tournay, de Ville-sur-Illon. — P. Marchal, de Marsal. — MARS. J.-N. Garot, d'Etain. — L.-Ignace André. — Léopold Simon. — Ch.-Hubert Marchal. — H.-L. Delahais Dandelot. — J. Baudot. — AVRIL. J.-F. Marchis, de Lunéville. — J.-B. Lambert, de Briey. — *J.-F. Anthoinet, de Pompey. — MAI. J.-Frédéric Zoller, de Bitche. — Georges-Jos. Ulrich, ib. — P.-Laurent Dehan, d'Arancy. — JUIN. J.-Marc Bernard, de Remoncourt. — N.-F. Gallois. — Cl.-F. Sigorgne, de Commercy. — N. Mengin, de Hattonchâtel. — JUILLET. P.-F. Benoist. — Jos. Jeanjean, de Domjeu. — *J.-Cl. Chailly, N. — Jos.-F.-Alexandre Collin, de Bourmont. — F.-N. Nota, id. — Léopold Bexon. — AOUT. J.-Jos. Lempereur, de Boulay. — P.-F. Michel, N. — J. Martin, de Boulay. — F.-Augustin Bernard. — Ph.-Ant. Chainel, de Saint-Dié. — SEPTEMBRE. N. Vallard, de Trognon. — *J.-Ant. François, N. — N.-Christophe Alix, N. — F. Adam. — Dom. Lacour. — NOVEMBRE. *J.-F. Chassel, N. — *N.-Ch. Pécheur, N. — *Ch.-F. de Bourgogne, de Neufchâteau. — J.-L. Chevalier, N. — N.-F. Nicolas, de Lunéville.

1734. — JANVIER. Maurice Grandjean, de Poussay. — Ant. Mollevaut, de Rangéval. — FÉVRIER. J.-B. Mathieu. — N.-Ant. Chevalier, de Saint-Mihiel. — P. Gérard. — Jos. Poirot. — MARS. *Et.-Ch. Le Febvre, rue Saint-Nicolas, près des Sœurs grises. — AVRIL. J. Feriet. — MAI. F. Savoy. — Jos. Morel. – Daniel Halda. — Jacques Lagabbe. — Dom.-Jacques Lagabbe. — J.-G. Lang. — JUILLET. *Ch.-Ant. Bagard, N. — N.-Ant. Drouot. — *N.-L. Vigneron, de Mirecourt. — AOUT. J.-André Brigeot, de Bruyères. — Ch.-F. Bron, de Darney-en-Vosges. — Fréd.-Ant. Uhrich, de Bitche. — Jos. Regnière, de Saint-Dié. — N.-Roch Jeannot. — J. Gaspard Louviot. – J.-F. Georges, de Marsal. — J. Touvenel, de Mattaincourt. — Dom.-Séb. Thiriet, de Dompaire. — Ch. Bonhomme. — Denys Chalon. — SEPTEMBRE. J.-B. Viard. — J. Oudinot. — NOVEMBRE. *Paul-L. Protin, N. — P. Simon, de Goviller. — Séb. Duparge Defresne, de Gondrecourt. — DÉCEMBRE. Noble F.-H. Féron. — F.-Godefroy Laplace. — J.-B. Gauthier, de Gerbéviller. — N.-Jos. Olry, ancien bâtonnier.

1735. — JANVIER Ant. Artoy, de Reling. — MARS. Cl.-L. Charpelet, d'Epinal. – AVRIL. *Cézard Saulnier. — *P.-F. Pierre, N. — *Ch.-F. Vigneron, de Mirecourt. — MAI. P.-Ant. Perron, de Besançon. — F. Barrois, de Commercy. — JUIN. *J.-B. Maury. – P. Gérard, N. — Léopold Abram, d'Apvrainville. — J.-F. Thiéry, de Vézelise. — Jos.-F. Lapaillotte. — *Ch.-L. Launay. — P. Brichard. — JUILLET. P.-L. Charvé, de Han, diocèse de Trèves. — Hyac. Gérard, d'Etain. — J. Husson, id. — *J.-B. Mengin, N. — J.-B. Dubois, de Saint-Dié. — AOUT. Ch.-Ant. Laguerre, de Mirecourt. — Christophe Deville, de Vignot. — Dom. Lapaillotte, de Commercy.

— P. Papigny, de Mirecourt — *Ch.-Benoît Vaultrin, N. — Ant. Colombey, de Commercy. — *Aimé-Bernard Poincaré, d'Epinal. — Septembre. Jacques-F. Esberard, de Nomeny. — Augustin de Villebois, de Remoncourt. — Novembre. Laurent Lambert, de Briey. — *F. Pierson, de Laxou. — Al. Picquant, de Thiaucourt. — P. Fontaine, de Commercy. — G.-Jos. Jacquet, N.

1736. — Janvier. Ch.-Simon Esteille, de Totainville. F. Ranfain, de Saint-Dié. — *N. Richard, de Blainville. — L. Thomassin du Chamois, de Lunéville. — F.-X. de Mahot, id. — Jos. Deville, de Dommartin. — Février. Ant. Déville, id. — J. François, N. — Avril. *F.-L. Depéronne, de Saint-Nicolas. — J. Welter, de Bouzonville. — *Jos.-F.-G. d'Alnoncourt, de Rambucourt. — *Ch.-N.-H. de Pont. — Ch.-L. Blian, de Saint-Mihiel. — Mai. J.-Cl Claudot, de Beaumont. — Mathieu Poirot, N. — P.-L. Laguerre, de Mirecourt. — *N. Allié, N. — Juin. N.-F. Liébault. — *F.-Ant. Tervenus d'Etreval, N. — Denys-L. Perrin, de Foug. — *Jos.-N. Hoüard, de Dombasle. — Jos. Chevreuse, de Bouzey. — Et. Duvoid, de Vanifosse. — *Jos. Mathis, N. — *P. Dubois, N. — F. Pelgrin, de Gondrecourt. — *Ch. Fourier de la Borde, de Nomeny. — Jos.-Théodore Bajolet, de Lunéville. — *N.-Ant. de Thomerot. — Juillet. J.-B. Cognel, de Lunéville. — *Florent-Jos. Richard, de Saint-Dié. — Cl.-Ant. Perin, conseiller d'épée au bailliage de Nancy, N. — J.-Jos. Toussaint, de Remoncourt. — Richard Delisle, de Ramblusinz. — N.-Jos. Thirion, de Laye. — Elophe-Mansuy Sollet, de Neufchâteau. — J.-Gab. Bulotte, de Briey. — J.-Jos. Sauveget. — *J.-F. Henry, de Lunéville. — *J.-Jos. Calet, N. — Ant. Lachasse, de Vézelise. — F. de Maimbourg, de Charmes. — Aout.

N. Mahiat, de Bauzemont. — J.-Ant. Lhuillier, de Bruyères. — Daniel Bertinet de Souhaime, de Mirecourt. — P.-Ant. Marotel, d'Azerailles. — N.-Florent Huré. — Jacques-N. Husson, de Chambley. — N. Henry, de Gerbéviller. — *Séb. Dupont, N. — J.-B. Jeandel, de Vicherey. — Et.-Ant. d'Hablenville, de Lunéville. — Cl.-Jos. Breton, de Docelles. — Joachim Gouzot, de Neufchâteau. — *N.-Jos. Doré de Crépy. — F.-L. Chenin, de Benoisteveau. — F.-Ant. Perin, P.-M. — P.-Esmé Gay, de Lunéville. — Robert Courtois, d'Einville. — *Ignace Duhomme, N. — J.-Ph. Marchal, de Châtel. — *Jos. Crepey, N. — *F. Lachasse, de Vézelise. — Jos. Ferry Neuvillo. — Septembre. J.-G. de Rouys. — J.-Robert Jacquel, de Remiremont. — Novembre. *Ch. Froment, de Vircourt. — Décembre. Augustin le Bègue de Girmont, de Mirecourt. — *G.-Mathias Magnien, de Guise. — *Séb.-H. Gilbert, N. — F. Modo, P.-M. — Jos. Lefèvre, d'Epinal.

1737. — Janvier. Ch.-N. Havet, de Rosières-aux Salines. — *J.-N. Bourlon d'Oriaucourt de Lixières, de Sarreguemines, rue Saint-Dizier. — Ch. D'El, de Rambervillers. — Mars. N. Joüin. — Mai. J.-Blaise Hautcolas, de Saint-Mihiel. — N. Thiéry, de Commercy. — P. Loiseau. — Juin. *Simon Garnier, de Vaudémont. — Ant. Philippe, de Vassoncourt. — Juillet. J.-P. Dersange, de Freistroff. — J.-F. de Mercy. — Aout. Léopold Leroy, d'Uzeming. — F.-L. d'Hautteville, de Dompierre. — Septembre. J.-B. André. — Novembre. *Al.-Augustin de Bourcier de Montureux, N. — J.-Et. Albert, de Boulay. — Alexandre-Jos. de la Cour, d'Alamont. — *Jos. Marquis, de Gerbéviller.

1738. — JANVIER. Ant. Lamarche, P.-M. — FÉVRIER. *H. Chatillon, d'Etain. — *Cl. Français, de Harmonville. — Ant. Guérin, de Rambervillers. — MARS. *Cl. Foller, de Lunéville. — Ch.-N. Gohier, de Totainville.— AVRIL. *Vincent Colson, de Pompierre — MAI. N. Harmand.— P. Sauxerotte, de Vel-sur-Moselle. — L.-Ch. Duquenois, de Briey — JUIN. Ch. Julien, de Bleurville. — JUILLET. J.-B. François, de Longuyon. — *P. Fournier. — Léonard de Rozières, d'Epinal. — *Jos. Thiéry. — J.-Jos. Simonin, N., rue Saint-Jacques, près de la paroisse Saint-Sébastien. — N.-Jos. Lamarine, d'Epinal. — L. Pierronet. — AOUT. F. Clesse, de Genaville. — *Marc-Léopold Saulnier, de Guise. — Et. Parmentelot, de Pierrepont. — NOVEMBRE. *J.-F. Bonpart, de Remiremont. — *Aymé L'huillier, id. — *L.-F. Henry. — *J.-B. Collenel.

1739. — MARS. Ch. Thomassin. — AVRIL. Ch. Gérardin, de Bouconville. — Ant. Collot, id. — J.-N. Bozard. — MAI. Jacques-F. Bourgon, d'Urville. — JUIN. Séb. Gerbaut. — P. Perrier, d'Etain. — N.-Dom. Valdajol, d'Epinal. — Ch.-H. Courtois. — JUILLET. *Ch. Barthelémy, N. — Marc-H. Melin, N. — F.-Ch. Charlot, de Millery. — Ant.-Christophe Urion, de Ville-sur-Illon. — AOUT. J.-F. Denizot. — Cl.-Jos. Cherier, de Neufchâteau. — J.-Ch. François, N — J.-Ch. Gaudeaux.— SEPTEMBRE. *N.-Jos. Clément, de Leyr. — J. Poinsignon, de Vézelise. — NOVEMBRE. Jos.-Gab. de la Salle, d'Epinal. — N. Maurice de la Salle, id. — Amé Bexon, de Remiremont. — *Ch. Guyot de Lorrey. — Ch. Bourguignon. — DÉCEMBRE. *Jacques Bertrand, de Saint-Nicolas. — Cl.-N.-Paschal Robert, de Bulgnéville. — J.-Miche Bressard, de Morhange.

1740. — JANVIER. N.-F.-Ant. Collin, de Vandières. — Jacques Clément, de Detinger. — FÉVRIER. N. Richard, de Saint-Nicolas. — MARS. *N.-F. de Maudhuy de Beaucharmois, N., rue Saint-Nicolas, près des Dominicains. — Ant. Blandin, de Sarreguemines. — J.-Hyac. Génin, d'Essey-en-Voivre. — MAI. P. Colchen, de Bisten. — N.-Christophe Mangin, de Lunéville. — Jos.-Ch. Saintelette. — JUIN. J. TAFFIN, de Sarrebourg. — J.-Jos. Guyon, de Dieuze. — JUILLET. J. Albert, de Charmes. — Augustin de Martinprey, de Gerpépal. — Dom.-Jos.-Félix, d'Affracourt. — Simon Gérardin, de Gerbéviller. — André-Elie Schuller, de Saarlouis. — L.-Jos. Viot, de Sancy. — Jos. Mathieu, de Remiremont. — Germain Marillier, de Colombey-les-Choiseuil. — AOUT. J. Nicolas, de Thiaucourt. — Cl. Grelot, d'Azeraïlles. — J.-N. Houpert, d'Insming. — Ch. d'Homécourt, d'Epinal. — *Cl.-F. Mallarmé, N. — F. Rosier, de Saint-Dié. — *Ch. de Nicéville, de Seicheprey. — SEPTEMBRE. *Cl.-F. Cognel. — NOVEMBRE. *F.-Gab. Chassel, rue de la porte Saint-Georges, près de la Kaffouse. — J.-Ant. Vosgien, d'Epinal. — Hubert-Léopold Félix, de Haroué. — P.-F. Stock, de Sarreguemines. — *F. Husson, de Chambley. — André-Urbain Febvrel, de Bruyères. — *J.-N Bruland, d'Insming. — Dom. Feriet, de Ceintrey. — DÉCEMBRE. N.-F. Olry, de Conflans. — Ch.-H. Thomas, de Vertuzey.

1741. — JANVIER. Albert-F. Louis, d'Hattonchâtel. — Ph. Marchal, de Châtel-sur-Moselle. — N. Thomas, de Norroy-le-Sec. — Hubert Jacquier, de Maxé-sur-Meuse. FÉVRIER. *J.-B. Garnier, de Vaudémont. — MARS. J.-B. de Bellair de Monrouge, d'Epinal. — P. Ganot, d'Etain. — P.-N.-F. de Bourgogne, de Bourmont. — J.-Chris-

tophe-Rouot, P.-M. — Hubert Thouvenot. — Avril. Et. Servais. — Mai. P. Ranfaing, de Saint-Dié. — Ant. Godefroy, de Ville-sur-Illon. — *Séb.-F. Lamel, N. — N. Biot de Lambinet. — Juillet. N. Henry, d'Etival. — P.-Ant. Dumat, de Mirecourt. — Cl.-N. Jacquinot, P.-M. — Didier Mengin, d'Hattonchâtel. — Cl.-N. Gérard, de Gondreville. — Cl. Vaultrin, de Blâmont. — Cl.-Félix Thiébault, de Landaville. — Aout. F. Perrin, de Limey. — Ch.-H. Bernard, de Bourmont. — Ignace-F. Daval, de Remiremont. — Georges Adam, de Vaudrechin. — Cl.-Simon Lahérard, de Damblain. — Cl.-F. Gérard, d'Essey. — Jacques-N. Petitmengin, de Remiremont. — Septembre. *Jos.-Didier Lacretelle, P.-M. — F. Hurault, P.-M. — Novembre. Dom. Fleurant, de Chavelot. — Jos.-Dieud. Noël, N. — Ch. Mengin, de Bourmont. — J.-Christophe Valentin, de Bayécourt. — J.-B. Gilbert, de Foug. — Dieud. Olry, de Moyeuvre. — Décembre. Alexandre Le Lorrain, P.-M.

1742. — Janvier. F.-Jos. Poinsignon, de Tantonville. — Dieud.-Hyac. Thiéry, de Commercy. — L.-N.-Ch. Jacques, de Neufchâteau. — J.-F. Guyot de Lorrey. N. — Février. *G.-F. de Thomerot, N. — *J.-Jos. Tourtel, N. — Cl.-F. Mazoulier, de Châtel-sur-Moselle. — Avril. J.-F. Rouvrois, de Rouvrois. — Jacques Taffin, de Neukirchen. — J.-N.-Hilaire Bregeot, de Bisle. — *J.-Jos. Recouvreur, N. — Mai. N. Noirtin, de Domèvre. — Ch.-F. Pettelot, de Happoncourt. — F.-Hiac. Mathis, de Dieuze. — Juin. *J.-Ch. de Gallois de Hautecour, de Créange. — *Gab. Mallarmé, de Vézelise. — Juillet. Dom. Lang, de Thionville. — Maurice Lenfant, de Vicherey. — Léopold-F. Maurice. — Ch. Poirot, de Mirecourt. — N.-Cosme-Damien Clovis, de Boulay.

— Ch.-F. Martin, P.-M. — AOUT. *Edmond-Ant. Valdenaire, de Remiremont. — Remy-Ch. de Toustain, N. — N.-Blaise Lambert, de Ligny. — Barthelémy Blaise, N. — Jos. Harmant, de Maizey. — Ch.-F.-André Hugmos, N. — Cl. Gérard, de Xaronval. — SEPTEMBRE. F. Perrier, d'Etain. — NOVEMBRE. L. Abram Challot, P.-M. — *J.-N. Vaultrin, de Marsal. — N.-Ph. Mangeot, de Rosières-aux-Salines. — J.-N. Martin, de Pierreviller. — N. Voirin, d'Azerailles. — DÉCEMBRE. L.-F. Georges, de Bayon.

1743. — JANVIER. F.-X. Protin de Zincourt, N. — L.-Hyac. Gerardy, de Saint-Avold. — FÉVRIER. *J.-Dieud. Rousselot, d'Aboncourt. — Jos. Bernardin, de Pierreville. — MARS. J. Lallemand, de Mirecourt. — F.-Hyac. Janseing, de Vic. — Cl.-F. Bohin, de Souilly. — *H.-Zacharie Cueüllet de Ceintrey. — P. Hausen, de Sarreguemines. — Séb. Bazoche, de Saint-Mihiel. — AVRIL. N. Georges, de Clésantaine. — N. Durand, de Loro-Monzé. — MAI. J.-Ant. Vallet, N. — André Laurent Tricotel, de Dieuze. — *Ant. Pistor, de Boucq. — N. Gerardy, de Vandières. — Cl.-Jos. Desgranges, de Fouchécourt. — JUIN. Cl. de Bertinet de Souhayme, de Rux-en-Barrois. — Yves Parnajon, de Gerbéviller. — J.-Ph. Lambert, de Lucy. — *Et. Lejeune, de Bruyères. — *Ch.-F. Henry. — J.-F.-N. Bellefoy, de Lunéville. — Jos. Razey, de Rancourt. — J.-N. Benoist, de Germiny. — JUILLET. Dom -Albert Collot, de Thiaucourt. — F. Nau, de Chambley. — *H.-Ant. Didier. — Christophe Roger, P.-M. — Cl.-F. Mougenot, de Mirecourt. — N. Marmod, de Saint-Nicolas. — AOUT. P. Morin, N. — Simon-Marc Magny, de Lunéville. — Jacques-Augustin Protin, N. — J.-B. Roüillon, de Saint-Mihiel. —

Dieud. Millan, de Saint-Dié. — F. Lamothe, d'Etain. — F.-Ant. Chevrier, N. — *Ch.-Cl. Thomas, N. — Septembre. — G. Salmon, de Raon-l'Etape. — Casimir de Rancé, d'Etain. — Jos. Sauveget, de Xermaménil. — Novembre. *Jos.-Placide Hanus de Maisonneuve, N. — *G.-F. Mairesse, N. — * J.-N. Thieriet, d'Epinal. — J. Redouté de Bamon, de Saint-Dié. — N. Marquis. — Décembre. Cl.-H. d'Oëville, N. — Jos. Sachot, de Gugney-aux-Aulx.

1744. — Janvier. N. Broüilly de Loisey, de Bar. — Ch. Estivant, de Fresnel-la-Petite. — Cl.-F. Pagnot, de Vézelise. — J.-N. Barthelémy, de Bricy. — Février. J.-B. Dieudonné, de Pont. — N.-Ch. Thévenin, de Barville. — P. Charlot, de Millery. — F. Drouot, de Haigneville. — Jos. Rossignon, de Gerbéviller. — Et. Thurin, de Bricy. — Mars. H.-Ant. Regnard. — Et. Mirouel, de Robécourt. — L. Pelgrin, de Vouthon. — Avril. *Ch.-Dom. Remy, N. — Cl.-F. Gillot, de Fontenoy. — *Al. Bracard, N. — Mai. J.-Jos. Urguette, de Vrécourt. — F. Marchal, d'Emberménil. — Jos.-F. Bertrand, P.-M. — Juin. P. Le Clerc, de Saint-Mihiel. — N.-Ant. Andreu, de Chatenois. — Jos. Mathieu, de Reblangotte, paroisse de Charmois. — Ant. Thiéry, P.-M. — Juillet. *Ant.-F. Du Boys de Riocourt, N. — Aout. Jos. Martin, de Lamarche. — F.-N.-Al. Baliet. — Ch.-F. Chéron, de Lunéville. — Jos. Chipel, de Dompierre. — Guillaume Pierson, de Mirecourt. — N. Mougel, de Vagney. — J.-N. Colin, de Vaudémont. — Jos. Lamotte. — *J. Tourtel, N. — J.-F. Buquet, de Charmes. — Septembre. Ch. de Mercy, de Pompey. — N.-F. Barbier, de Diarville. — Novembre. F. Grandjean, de Dieuze. — André Guyon, id. — Cl.-F. Perinc, de Châtel-sur-

Moselle. — Léopold Periné, id. — P. Jacquot, de Xertigny. — F. Olivier, de Rambervillers. — DÉCEMBRE. *J.-B. Chenot, de Lahaye, près des Dames de l'Adoration. — Jacques Barthelémy, de Lunéville. — Ant.-L. Levasseur, de Phalsbourg. — Dom. Marchal, de Raon. — J.-F. de Wal de Fermont, de Fermont. — Philippe Couhey, d'Isches.

1745. — JANVIER. *F.-Séb. Leclerc, de Vrainville. — *Jos. Félix, de Vitel. — FÉVRIER. Jos. Roussel, d'Epinal. — MARS. Dom. Colin, de Hadigny. — J.-B. Gilles, de Norroy-le-Sec. — Ant. Andreu, de Chatenois. — *N.-F. Martin, de Norroy-le-Sec. — P.-F. Rouyer, P.-M. — AVRIL. *Léopold Andreu, de Chatenois. — Et. Semille, de Paris. — N. Munier. — MAI. Cl. Hinet, de Mirecourt. — Dom. Richard, de la Vacheresse. — P.-F.-Jos. de la Greze, de Dompaire. — N.-F. de Courtois de Vallier, de Liffol-le-Grand. — *P. Guyot, de Beaufremont. — Jos. Laurent, de Crainvillier. — Laurent Mansuy, de Saint-Menge, autrefois Baudricourt. — J.-Michel Deysing, de Lamstorff. — JUIN. P.-Simon Le Blan, de Saint-Mihiel. — P. Germain, de Dombasle. — J.-B. Bourguignon, de Lunéville. — J.-Arnoult Nolrac, id. — Dom. Marquair, de Mirecourt. — JUILLET. J.-F. Géron, de Chonville. — N.-Thomas Gand, de Commercy. — J.-F. Margueritte, d'Epinal. — F.-Cl. Fontaine, de Commercy. — *Ch.-N. Roguier. — F. Bertrand, de Circourt. — AOUT. Marc-Ant. Remoiville, de Briey. — Hyac. de Curel, de Gondrecourt. — Jos. Poitresse, de Nomecy. — Ch.-F. Lartillier, de Saint-Mihiel. — Théodore-F. Rouyer, de Vouxey. — N.-F. Demetz, de Badonviller. — *F. Meguet, de Saint-Nicolas. — NOVEMBRE. *Ant. Alba de Villers, de Mirecourt. — N.-F. Maillart de Lebeuville, N.

— L.-Jos.-N.-P.-Dieud. Abram de Vassoncourt, N. — DÉCEMBRE. F. Collignon, de Spincourt. — Cl.-Jos. Louvin, de Pagny. — *J.-B. Lévêque, N.

1746. — JANVIER. Ch. Saint-Mihiel. — G. Mansuy, de Saulxures-lès-Vannes. — L. Maire, de Vic. — F.-Séb. Leclerc, de Morfontaine. — P.-Gaspard Mersey, de Baudricourt. — N.-Thomas Nicolas, de Blainville. — *N.-F. Thiéry, N. — Alexandre Morel. — FÉVRIER. J.-Hyac. Cueullet de Saffais, N. — J. Martin, de Saint-Dié. — MARS. Ant-F. Lhuillier, de Vézelise. — Ant. Hinsberger, de Sarralbe. — Jos.-Ignace Pierre, de Rambervillers. — *Cl.-Jos. Perrin, N. — F.-Hubert Aubert, de Mandre-sur-Verd. — Al. Credo, N. — Jos. Chretenoy, de Vise. — AVRIL. F.-Jos. de Saint-Pée, de Sivril. — Christophe Laurent, de Marsal. — *L. de Maud'huy de Beaucharmois, N. — Ch.-Christophe Bresson, de Lunéville. — MAI. J. Rambour, de Custines. — J.-Ignace Barthelémy, N. — F.-Jos. Diez, de Neufchâteau. — JUIN. André-P. Exalteim. — Cl.-F. Millet de Chever, N. — Ch.-André Chappes de Cottils, de Longuyon. — Dom. Forterre, de Saint-Remy. — *F. Droüot, N. — *J.-Jos.-L. Desmaret, de Rosières-aux-Salines. — Al. Perin, de Vaudoncourt. — N.-Dom.-Christophe Chaxel, de Sarreguemines. — JUILLET. J.-F. Saulcy, de Sainte-Marie-aux-Mines. — *Marc Anthoine, N. — Jos. Reetz, de Dieuze. — Al. Le Rouge, de Commercy. — AOUT. *Cl.-Ant. Rheyne. — J.-André Braconot, de Commercy. — *N.-F. Thomas, N. — *J.-F. Legros. — Jos. Grosmand, de Bourmont. — J.-F. Fonquin, de Châtel-sur-Moselle. — *P.-Bazile Duparge, N. — *Dom.-F. Friant, N. — J.-F. Perbal, de Baslieux. — J. Michel, de Girecourt. — SEPTEMBRE. *Toussaint Doridant, de Bruyères. — Simon

Louis, de Vaudoncourt. — F.-X. de Lorey, de Gerbéviller. — Novembre. L. Genty, de Lamarche. — J.-Jos. Planchamp, de Saint-Mihiel. — Ch.-F. Brouillard, de Domèvre. — Léopold Georges, de Limey. — * Cl. Marchal, de Rone, diocèse de Toul. — Ch.-Ant. de La Salle de Bouzillon, d'Epinal. — Michel Blanchelaine, de Versailles. — *H. Devence, de Pareid. — N.-René Marguerie de Monfort, de Haroué. — *Ch. Malriat, de Badonviller. — J.-F. Chenal, de Briey. — N. Nau, d'Hagéville. — J.-F. Viot, N. — Décembre. F.-Ernest Dujard, N. — *J.-Et. Lottinger, de Blâmont. — N.-Ignace Courtois, de Remiremont. — J.-F. Adnet, de la Granville.

1747. — Janvier. Ch. Lemolt, de Lamarche. — L.-René Breton, P.-M. — F. Bernard, P.-M. — *Jos. Baraban, de Crévic. — Février. Cl.-Jos. Duhoux, de Charmois. — Mars. F.-Michel-Dieud. Bernanos, de Varise. — Avril. J.-N. Valette, de Briey. — Ant.-F. Knepfler, de Bitche. — Simon Doyen, de Saint-Dié. — Mai. J.-N. Bron. — H.-N. Toussaint, de Circourt. — J.-N. Masson, de Rambervillers. — Juin. Cl.-F. George, de Bayon. — *J.-F. Redouté de Maillane, de Saint-Dié. — *Jacques-Marc-Ant. Mauljean. — J.-N. Flosse, de Boulay. — Dom.-F. Georges, de Châtel-sur-Moselle. — Juillet. J.-Ph. Munier, de Gugney. — *N.-Léopold Devins, N. — Toussaint Lavaut, de Bruyères. — * Jos.-F. Fauvelet, de Sarreguemines. — Augustin Biquelot, de Vézelise. — Aout. *Cl.-F. Gouzot, N. — L. Dagobert Vosgien, d'Epinal. — *J.-F. Antoine, N. — *Pie-Félix Chassel, N, rue Saint-Dizier, près de l'église du collége. — Dom. Ranfain, de Saint-Dié. — P.-N. Maurice, de Mirecourt. — Léopold-Séb. Miscaut, de Saint-

Mihiel. — Ch. Maurice de Valentin, de Bayécourt. — *J. Huin, N. — F.-Jos. Bourgeois, de Châtel-sur-Moselle. — Lothaire-Frédérich Schœnem, de Spire. — Séb. Routta, de la paroisse du Serre de Frabosa, en Piémont. — N. de Lorrey, de Gerbéviller. — Cl Billoz, de Salins. — SEPTEMBRE. Gaspard-F. Boüard, de Corny. — NOVEMBRE. J.-B. Morel, de Neufchâteau. — *J.-Gaspard Viard, de Saint-Nabor. — Dieud. Antoine, de Neufchâteau. — *Jos.-N.-G. de Raulecourt, près de l'église des Bénédictins. — * L.-Ph. Georges de Broussey, N. — *Hubert-Dieud. Charvet, P.-M. — P.-Ch. Drouot, de Marainviller — Cl.-N. Blanchelaine, de Bourmont. — F. Favier, P.-M. — *F.-Jos. Laigne La Barthe, de Vaudoncourt. — DÉCEMBRE. *Jos.-F. Lagabbe, de Ligny. — André Marseille.

1748. — JANVIER. P. Laurent, de Mirecourt. — Cl.-Jos. Briquenay, id. — *P.-Marc Richard de Bacourt, N. — FÉVRIER. J.-B. Brenon, de Lunéville. — Dom. Brussaut, P.-M. — J.-B. Mailfert, d'Etain. — Noel-Adrian Grapain, de Rambervillers. — MARS. *N. Droüot de la Cour, de Verdun. — J.-F. Hurlaux, de Sancy. — Dom. Clément, d'Adompt, diocèse de Toul. — Ant. Paxion, de Gérardmer. — Jacques Chambrette, de Lunéville. — — AVRIL. N. Savoy, de Sorcy. — MAI. Ch.-Ant. Stouvenel, de Saint-Dié. — *F. Malgaigne, de Vandelainville. — J.-P. Vacant, de Moutier. — JUIN. *J.-Jos. Drian, N. — J.-P. Aubry, P.-M. — F. Houbeaut, de Virray. — JUILLET. *F. Perrin, de Pierrefitte. — P. Aubert, de Hattonchâtel. — *J. Boussard, de Manoncourt, derrière la neuve Primatiale. — AOUT. Léopold Maurice, de Mirecourt. — *N.-F. Lamouche, de Sainte-Marie-aux-Mines. — *Germain Segur, de Saint-Avold. — *Dom.-Jos. Charles, N.

— *N.-H. Michelant, N. — Ch.-Eloy-Ferdinand Forget de Barst, de Hemestroff. — J. Jadot, de Lunéville. — *F. Dommary, N. — P.-Ant. Symerman, de Blâmont. — *Sigis.-Dieud. Magnien de Serrière, N. — *H. Roussel, de Laye. — F.-Didier Georges, de Limey. — Septembre. *F. Jacquard, N. — J. Weisse, de Boulay. — *Paul-Maurice L'hoste, de Chambley. — Novembre. J.-Ant. Henry, P.-M. — Hyac. Thomas, de Verdun. — *J.-F. Helquin, de Craincourt. — Gaspard-Ambroise Peudefer, d'Epinal. — Thomas-Léonard Liébault, P.-M. — L. Gérard, de Fontenoy-en-Vosges. — J.-N. Remoiville, de Briey. — *Ch.-N.-H. Cosserat, de Rehaincourt. — N.-Jos. Chevreuse, de Bouzay. — Léopold de Rozière, d'Etain. — Décembre. N.-Jos. Guyot, de Saint-Dié. — Noble Cl.-Jos. d'Hennezel, de Mirecourt.

1749. — Janvier. N. Bacon, de Martinvelle. — N. Maurice, de Lunéville. — J.-F. Regnard, de Vaudreching. — Février. N. Didiot, de Manheuil. — Mars. Jos.-Bernard Sauret, P.-M. — J.-F. Mangeot. — Mai. Jos. Beguinet, d'Etain. — *Séb. Lacretelle, P.-M., rue de la Vieille-Primatiale. — Ferdinand-Ernest Muller, de Boulay. — Juin. Cl.-N. Richard, N. — N. Estienne, de Saint-Dié. — Juillet Dom. Gérardin, de Varmonzey. — Léopold-Clément Didion, de Baudricourt. — Ferd nand Pichon, P.-M. — *J.-B. Sirejean, N. — *J.-L. Sirejean, P.-M. — Aout. *G.-F.-Ignace Claudel, d'Epinal. — Jos. Oll.vier, de Rambervillers. — *N.-Ant.-F. Harmand, de Saint-Mihiel. — *Jos. Vixjeaux Descolin, de Rozières (en 1762, inscrit Vieujot des Colin). — Novembre. — *Ant. Grapain, N, rue des Minimes. — *L.-Al. Moucherel, de Saint-Mihiel. — Ch.-F. Nicolas, de Beaufremont. — J.-F. Petitmengin, de Remiremont. — Gab.-

Ch. Mathieu, de Preutin. — J.-B. Dunand, de Saint-Hyppolite. — Léopold Rellot, de Vroville. — Décembre. Jos. Aubry, de Clézentaine. — Dom. Duprey, de Rambervillers. — Ch.-F.-X. de Pont, N.

1750. — Janvier. *J.-F.-X. Gouy, rue Saint-Dizier, vis-à-vis les Dames du Saint-Sacrement. — J.-P. Lallemant, de Lixhins. — *Michel-Jos. Monard, du Val-d'Ajol. — F.-L. Bidaut, de Saint-Avold. — J. Gérard, N. — F. Tonin, de la Morville. — Février. Ph.-Ch. Hœzel, de Rambucourt. — Mars. *N.-F. Michon, P.-M. — Ch. Urion, de Viviers. — Avril. *Ch.-Ant. Henry, de Rambervillers. — *F.-Jos. Vaultrin, N. — Mai. Ph. Didier, de Saint-Mihiel. — J.-B. Toussaint, id. — Ch.-F. Andreux, de Chatenoy. — Juin. *Jos.-N. Harmand de Bénaménil, de Lunéville. — Cl.-Jos. Merel, de Mirecourt. — Juillet. F.-Christophe Lamoureux, N. — J.-Jos. Prouvé, de Dieuze. — N. Bombard, de Girmont. — N.-Remy Migette, de Beuzeille. — Dom. Richard. — N.-F. Richard, de Remiremont. — Aout. Cl.-Jos. Collin, de Lunéville. — Hubert-Quirin Grandemange, N. — Jos. Breton, P.-M. — N. Petit, de Baslieux. — J.-B.-P. Fromental, de Lunéville. — J.-Denis Henry, de Bourmont. — N.-F. Blanchebarbe, N. — J.-N. Antoine, de Château-Salins. — N. Soquette, de Neunekirich. — Septembre. Jos. Henry, de Saint-Dié. — Jos. Dumat, de Mirecourt. — Novembre. *L.-Michel Colin de Bénaville, N. — *J.-Ant. Thiry, de Blâmont, rue Saint-Nicolas, vis-à-vis les Dames de Sainte-Elisabeth. — *F. Prevost, de Jaillon. — *Ch.-F. Nicolas. — Cl.-Léopold Pochard, de Mirecourt. — N. Barret, de Martinvel. — J.-B. Noël, de Remiremont. — Décembre. J. Pierron,

de Saint-Laurent. — F.-Alexandre de Tillancourt, de Gondrecourt.

1751. — JANVIER. *J.-Vilhelm d'Hame. — F.-Denis Richer, N. — FÉVRIER. P.-N. Larcher, N. — *Cl.-N. Carré, de Bouzonville. — MARS. J.-N. Chatillon, d'Etain. — *N.-Sigis. Plassiard, N. — Cl.-Ph. Balan, de Bruyères. — *Bernard-F.-Gaspard Reboucher, N. — AVRIL. Jos. Lombart, P.-M. — MAI. *René Joly, de Ronnet. — Cl.-Bernard Parmentier, de Baudignécourt. — *P. Lemoyne, de Mâcon. — *N.-F.-X. Richard de Sandaucourt, N. — Séb.-Jos. Schmit, d'Englange. — *Sigis.-Al. Huin, N. — JUIN. F. Duvoid, de Saint-Dié. — P. Henry, de Conflans. — Léonard-Ant. Adam, d'Etain. — Jos. Albert, P.-M. — JUILLET. N. Grandeury, de Houdreville. — F.-Léopold Vosgien, d'Epinal. — *Esprit-Cl. Pierre, N. — Ch. Doyen, de Bénaménil. — *Ant.-N. Guilbert de Nomexy, N. — F.-L. Grosjean, de Plombières. — Jos. de Maisonblanche, de Châtel-sur-Moselle. — AOUT. *N. Brice, de Rigny, près les Sœurs-Grises. — J.-René-Vuillaume Palléot de Videlange. — N.-J.-Paul Martin, de Commercy. — Gauzelin Rouyer, de Ruppe. — J.-N. Guyot, de Saint-Dié. — P. Richer, N. — *F.-Léonard Mersey, de Baudricourt. — *F.-Christophe Thouvenin. — NOVEMBRE. Cl. Vautrot, de Void. — J.-Jos. Bruilliard, de Domèvre. — Séb. Curel de Tourville, de Gondrecourt. — *Ph. Puiseur, N. — *N.-Gab. Stock, de Sarreguemines. — Ch.-Mathias Salmon, de Raon. — J.-Jos. Malenfer, de Mirecourt. — DÉCEMBRE. *N.-F. Mesny, N. — Bernard Bexon, de Remiremont. — *Benoit-Edouard de Sarrazin, N. — *N.-Benoist Haxo, d'Etival. — *Ant.-Mathieu de Moulon, N. — *Robert Huguenin.

— *J.-B. Lauty. — *Mathieu Séquer, rue Saint-Jean, près Saint-Roch.

1752. — Janvier. Cl.-N. Richard de Lesse, N. — Dom. Frimont, N. — Février. J.-Hippolyte Petit, P.-M. — Mars. *P.-Dom. Guillaume, P.-M. — Hyac. Regnault, de Blâmont. — Avril. Cl.-F. Viller, de Thiaucourt. — N.-F. Bleaux, de Rambervillers. — Mai. F. Claude, du Grand-Failly. — *F. Fleuret. — L. Laurent, de Blâmont. — J.-N. de Saint-Remy, d'Arrancy. — N. Bellin, d'Isches. — Juin. *Cl.-Augustin de Tervenus, de Lunéville. — Juillet. Cl.-Jos. Marchal, de Mirecourt. — *Albert Riston, de Thuilley. — Aout. *Ernest-Flavien Roüot. — J.-Jos. Gironcourt, de Dieuzé. — Jos. Chretenoy, de Thirocourt. — *F.-Michel Franchet de Villeneufve, N. — *Ch.-J. Genay, N. — Ch.-F. Michel de Girecourt, de Girecourt. — Septembre. *F. Jacquinot, N. — *J. Rollin, de Parey-Saint-Cézaire. — Novembre. F.-Jos. Saint-Dizier, de Fraize. — Al. Petitjean, de Pulligny. — N.-F. Dejarny, d'Etain. — P. Klein, de Dieuze. — *L.-Jos. Maurice, N. — Cl. Urguet, de Bulgnéville. — Décembre. N.-Gab. François, de Rambervillers.

1753. — Janvier. Thomas-Ant. Le Clerc, de Lunéville. — Février. N. de Nicéville, de Xivrey. — Mars. Cl.-N. Vaudrey, de Gondreville. — J.-Robert Courtois, de Remiremont. — Vincent Pegney. — Avril. *J.-B. Horiot Collancy. — J.-P. Vuillemin, P.-M. — Mai. N. Gérardin, de Suriauville. — Gab.-Amé Thouvenel, de Remiremont. — Juin. *Ch.-F. Duménil, N. — *N. Pelletier, de Lunéville. — *Ch. de Braux, N. — F. Mangin. — Juillet. Gab.-Ch. Thouvenel, de Toul. — *N.-Michel

Roxard, d'Epinal. — Ant. Salmon, de Raon. — Cl.-F. Canot. — *Jos.-Ch. de Vins, N. — Jos.-F.-Ant. Colet, de Bruyères. — Aout. P.-Ant. Doyen, de Saint-Dié. — Ant.-Benoist Cachedenier de Vassimont, de Bar. — Cœzard-Laurent Marotel, de Lunéville. — *L.-Gab. Chapuis, N. — Cl. Borsheler, de Fraize. — *P.-Ch. About, de Morhange. — Ch.-Marcelin Bernard, de Paris. — *J.-Cl. Huyn, N. — Septembre. F. Gérard, de la Chambre. — Novembre. P.-F. Roger, P.-M. — J.-F. de Montzey, de Bruyères. — *J.-Jos. Bertin de Fligny, de Broussey. — *Ph. Portcher, N. — *J.-B.-Dieud. Hanus. — Sylvestre Le Bon, de Badonviller. — F. Parmentier, de Blâmont. — *Christophe Michel Le Febvre, N. — Jos.-F. Chanot, de Rosières-aux-Salines. — Décembre. J.-F. Chipel, de Blâmont. — *Cl.-Thomas Abram de Fauconcourt, N. — *F. Thouvenin, de Sarrebourg. — Ch.-F.-Casimir Thouvenel, de Remiremont. — N. Avent, de Bouzonville.

1754. — Janvier. N. Knœpfler, de Sarreguemines. — *Ph.-Paschal de Marcol, N. — *Ch.-F. Petit-Mangin, de Remiremont. — Mars. Et.-Séb. Cherpitel, de Bainville. — *H. Protin de Vulmont, de Lunéville. — Avril. Ch.-Michel Bron, de Void. — Jos.-Hubert Henry, de Rambervillers. — *Ch.-Arnould Bernel, d'Amance. — *Jacques-Jos. Mathieu, de Remiremont. — Mai. *Dieud.-F. de Vins, N., entre les deux places (Ville-Vieille). — *J.-Séb. Didier. — J.-Ant. Henry, de Gerbéviller. — Alexandre Fabvier, P.-M. — *F. Le Brun, de Liffol-le-Grand. — Juillet. L. Bresson, de Lamarche. — N.-Jos. Hurlaux, de Sancy. — *L. Desœüillets, de Lunéville. — *Jos.-Arnould Henry. — Aout. *Ch. Marchal, de Charmes. — N.-F. Lamothe, de Verdun. — Septembre. *Ch.-

Ant. Thomassin. — *J.-L. Noël, N. — J.-L. Gauvain, de Gondreville. — Novembre. Ignace-Frédérich Mirbeck, N. — *Ch.-X. Perrin, N. — F.-Augustin Lanvers, de Mirecourt. — Décembre. Gab. Chambrette, de Lunéville.

1755. — Janvier. *Dom. Hairon, de Mirecourt. — P. Jadot, de Lunéville. — J.-F. Padox, de Châtel-sur-Moselle. — Février. Gab.-F. Tisserant, de Herbaville. — L.-Jos. Bazelaire de Lesseux, de Saint-Dié. — Mars. N.-F. Masson, de Remiremont. — Cl.-N. Costé. — J.-B. Dumont, de Vézelise. — Avril. Ch.-N. André. — *N.-Sigis. Mathieu, N. — Ch.-Marie-Henry Klein, de Dieuze. — Mai. Cl. Gérard, de Badonviller. — Juin. *L.-Jos. Martin. — Ch.-Ant. Duvivier, de Lunéville. — Juillet. *F. Noël, N. — N.-Ant. Didier, de Bruyères. — Aout. Ant. Barthelémy, de Lunéville. — Septembre. Jos.-P. Parizet, de Vézelise. — Novembre. J.-C. Vivien, P.-M. — Jos. Rupied. — Décembre. *J.-B. Michelant, d'Epinal. — Cl.-J. Dufey, de Saint-Nicolas. — *P.-L. Alba, de Mirecourt. — *J.-Jos. Corizot, de Bussang. — Ant.-Ch. Joly de Morey, N. — *Ch.-Christophe Pierrard, de Fénétrange.

1756. — Janvier. J.-F. Fatet, de Mirecourt. — *Cl.-F. Rouyer, de Vouxey. — * Mathias-Félicien de Hurdt, de Hinguesange. — Février. J.-N. Durain, de Lesseux. — N. Aubry, P.-M. — Jacob-Jos. Jacquet, de Remiremont. — Mars. Dieud. Michel, de Nomeny. — *P.-Ch.-Melchior Collenel de Fontette. — Hubert Aubertin, de Lunéville. — Mai. *Jos. Le Page, d'Etain. — * Jos. Le Fondeur, d'Etain. — Juin. N. Chatillon, de Castel. — Jos.-F. Adam, de Saint-Mihiel. — * J.-B. Voidel, de Jarville. — J.-F. Pitoux, de Saint-Nicolas. — *Dom.-

F. Balland, de Rambervillers. — Juillet. * Dom.-René Jaquet, N. — *Ant. Henry, de Briey, rue de la Communauté-des-Prêtres. — Ch.-H.-L. Laplante, de Lunéville. — Aout. J.-B. Renault, de Hulliécourt. — F.-N. Dumont, d'Epinal. — Septembre. * N.-Léopold-Sigis. Le Febvre, N. — Novembre. N.-Ch. Thiery, de Saint-Nicolas. — *Séb. Urbain, de Montureux-le-Sec. — *P.-H. Busselot d'Andilly, de Delme. — Ch.-Jos.-Ant. Serva, P.-M. — *Ch.-Jos. Jeanroy, de Lunéville. — Décembre. F.-L. Bouvier Dumolard, de Neufchâteau. — *J. Plassiart, N.

1737. — Janvier. * Cl. Malglaive, de Gerbéviller. — Mars. J.-B. Lahérard, de Damblain. — * L.-Jacques Mathieu, N. — * Ch.-P. de Maillier. — Ch. Laurent, de Plombières. — Avril. Ch.-Joachim Gérard, d'Epinal. — Georges-N. Colin, de Châtel-sur-Moselle. — Mai. Ch. Leguiader, vulgairement appelé Launay, de Lunéville. — Ph. Mangay, de Sarrelouis. — F.-L. Lejeune, de Lunéville. — J.-F. Marot, N. — P. Morquin, de Vrécourt. — J.-N. Dambrun, de Roting. — P. Barret, de Charmois. — Juin. *F Félix, d'Haroué. — Juillet. Ant. Félix, de Vittel. — *J.-N. de Watronville, de Laxou. — *Jos.-Ignace Foissey, de Mirecourt. — Dom. Jacob, N. — Aout. P.-N. Colle, de Lorquin. — F.-L. Costé, de Neufchâteau. — Jos. Tonnaire, de Harboué. — *Ch.-N. Hüyn de Raville, N. — *J.-F. Thiry, de Herbéviller. — J.-B. Dié, de Breuvanne. — Septembre. F.-Dieud. Thibaut, N. — Novembre. J.-B.-Ignace Vaudré, d'Epinal. — J.-Ant. Beauson, de Mirecourt. — J.-Jos. Morizot, de Woinville, clerc du diocèse de Verdun. — J.-Séb. Michel, d'Epinal. — Jacob Costé, de Neufchâteau. — J.-Augustin Lambert, de Ligny-en-Barrois. — *N.-Bernard

Raulin, N. — *Jos.-Bernard Jaquinot, N. — Décembre. J.-Daniel Knœpffler, de Bitche. — Dom. Malorty, de Haroué.

1758. — Janvier. P. Noël, de Sorcy. — J.-B. Perrin, d'Autrey. — * J.-Jos. Courtois de Bouzey. – N.-F. Thouvenot, de Maxey-sous-Brissey. — * F.-H. Durand, N. — Cl. Michault Deprez, de Gergy, diocèse de Châlon-sur-Saône. — Février. J.-B. Roussel, de Rambervillers. — Avril. J.-Ant. Maujean, de Remiremont. — Aout. *P.-N. Denizot, N. — * Cl. Henry, de Gerbéviller. — Georges Daniel, de Mirecourt. — Ch.-Gaspard Tock, de Bouzonville. — Ch.-Gaspard Terrier, id. — P.-Athanase Robert Le Febvre, N. — Félix Gillet, d'Ubexi. — Septembre. — Jos. Mangeon, de Rambervillers. — F. Haxo. — *J. Thomas, N. — Octobre. J.-Alexandre Chatelain, d'Hirson. — Novembre. Ch.-N. Bourcier, N. — P. Lambert, de Longwy. — J.-F. Mutel, de Bourmont. — *Jos. Regnault, de Froville. — *J.-B. Juzan de la Tour, rue Saint-Dizier. — Séb.-X. Lefebvre, de Bourmont. — Décembre. *P.-Hubert Louviot Lacroix, de Maxey-sous-Brissey.

1759. — Janvier. *N. Grobert, de Dommartin. — N.-Jos. Rossignol. — Février. — F. Mutel, d'Arrancy. — Avril. — *J.-N. Lhuillier, N. — J.-F. Lallemant, N. — *F. Mathieu de Watronville de Brichambeau, de Laxou. — Jos. Cuny, de Remiremont. - Jos. Renard Carbon, de Neufchâteau. — *J.-B. Alexandre, de Bourmont. — F. Lamorlette, d'Etain. — *Cl.-L. Bertrand Jacquemin, N. — Jos. Floriot, de Bulgnéville. — Ch.-N. Baudel, de Bourmont. — Silvestre Aubricourt, de Lunéville. — Juin. * André-F. Gauvain, P.-M. — Ch.-F. Petitjean, de Viller-la-Montagne. — Juillet. Cl. Jaquin, de Dom-

julien. — F.-Jos. Schneider, de Molsheim. — *F.-H. Rambour, N. — *N. Simonin, N. — Aout. Ant. Renault, de Moriville. — Ch. Le Clere, de Charmes. — N.-Jos. Chenal. — N.-F. Luxer, de Charmes. — Jos. Fratrel, d'Epinal. — *J.-B. Mansuy, de Rouvre. — *J.-F. Toussaint, N. — Septembre. *F.-Dieud. Grandjean, de Mirecourt, rue des Minimes. — Michel Bernard, d'Épinal. — Novembre. *J.-N. Froment, N. — N. Claude, de Sauville. — *J.-F. Michel, de Rouvrois. — Décembre. J.-Jos. Drouot, de Martigny. — J.-B. Febvotte, de Vézelise. — Dom.-Ét. Mayeur, de Blâmont. — N. Boulanger, de Rambervillers. — J.-Cl. Degoutin, de Busy. — Jos. Bigot, de Darney.

1760. — J.-Népomucène Lallemant, de Lixheim. — Cl.-Jos. Mathera, de Corre. — Mars. J.-F. Lhuillier, de Vézelise. — Cl.-Victor Georges, de Bayon. — Avril. J.-Simon Virbel, de Crisval-Lacroix. — Hyac. Vouzeau, du diocèse de Toul. — Mai. *F.-X. Parizot, P.-M. — F. Recouvreur, de Mattaincourt. — Juin. Jos. Michon, P.-M. J.-Jos. Le Franc, de Neufchâteau. — Juillet. *N. Grandeau, d'Abaucourt. — Jos. Georgeat, de Fraimbois. — *N. Blaume, de Lunéville. — *J.-Balt Messein, N. — Aout. *P.-N. Bermand, de Dompaire. — *Gab.-Jos. François, N. — Dom. Hederval, de Rambervillers. — *Jos.-Sigis. Renauldin, N. — *F. Lemoine, N. — *Dom. Antoine, N. — Septembre. Ch.-Ét. Vaudrey, de Gondreville. — Novembre. *Ch.-Jos.-Hyac. de Bouvier, de Châtel-sur-Moselle. — Ant. Mathieu, de Sainte-Marie-aux-Mines. — Ph.-Jos. Geoffroy, de Longwy. — *Laurent-Léopold Thouvenin, N. — Décembre. F. Verdun, de Busy. — *F.-L. Mengin, de Hattonchatel. — *L.-Cl. Plassiart, N.

1761. — JANVIER. J. Maucomble, de Besonvaux. — F.-Hyac. Champion, P.-M. — Et.-Gaspard Pillard Drouville. — Ch.-F. La Perière, de Rambervillers. — MARS. *Dieud.-N. Allié, N. — J.-Jos. Claude, de Dommartin. — N. Ferry, de Moriviller. — AVRIL. *Augustin Ury, de Vézelise. — *Cl. Henrion, N. — MAI. *Cl.-F. Miquel, de Saint-Nicolas. — Denis Beausamis, de Lunéville. — F. Delisle, de Commercy. — Marc-Sigis.-Ant. Bazelaire de Lesseux, de Saint-Dié. — *J.-N. Michel, de Nomeny. — Jos.-Félix de Toussaint, de Commercy. — Arnould-Stéphanus Claude, de Saint-Nicolas. — NOVEMBRE. *Ch.-F. Gauché, N. — *Séb.-Hubert Guillaume, P.-M. — *N.-Denys Christophe, N. — *Ant. Thomassin, P.-M. — *L.-Ignace Billecard, N. — J.-P.-Clément-Ignace La Laisse, de Toulouse. — Jos. La Roche, de Rambervillers. — *L.-F. Grandjean de Bouzanville, N. — *P. de Briot, de Baccarat. — DÉCEMBRE. J. Clesse, de Commercy. — Séb.-Al. Picquant, de Thiaucourt. — J.-Alexandre Petitjean, de Villers-la-Montagne. — Victor-Paul Coster, N. — Jacob Joseph Bergé, de Lunéville. — J. Thiriet, d'Etain. — N. Laurent, de Plombières.

1762. — JANVIER. Edmé-Léopold Michel, de Remiremont. — FÉVRIER. Jos.-Ant. Vallée, de Housséville. — J.-Ch. Aubry, de Mirecourt. — Et. Cunin, de Bayon.— MARS. F.-Jos. Fucht. — AVRIL. Marcelin André. — *Ant.-F. Rosman, de Lunéville. — F.-Jos Husson, de Circourt. — J.-Denis Salle, P.-M. — MAI. Gab.-Jos. Blanchelaine, de Bourmont. — *Quirin Chaudelot, de Beaumont. — JUIN. F.-Hyac. Collin, de Stainville. — Jos. Haillecourt, de Charmes. — J.-Ch. Petitdidier, de Saint-Dié. — JUILLET. Cl.-Ant. de Ville, de Neufchâ-

teau. — *F. Parmentier, de Blâmont. — *J.-P. Gœury, N. — Aout. J.-F. Gallois, de Briey. — * Ant.-Hubert Billecard, de Lunéville, rue des Eglises. — *Ant.-André Chappé, N. — F.-Jos. Renault d'Ubexi, de Lunéville.— Septembre. *N.-F. Jaquet, N. — Novembre. J.-B. Perottey, de Fraize. — L. Martin, de Lamarche. — * Ant. Breton, P.-M. — *P.-X. Huyn, N. — Jos.-Gab. Pelgrin, de Bourmont. — * N.-Jos. Houard, N., vis-à-vis les Augustins. — * J.-Jos. Mourot, de Haussonville. — Etienne, de Saint-Mihiel. — Jos. Norroy, N. — Décembre. * F.-X. Gentillatre, N. — Jos.-F.-X. Willemin, P.-M. — *Cl. Jacquot, de Gerbéviller. — *Léopold Talotte, de Xaronval. — Hilaire Barret, d'Ollainville.

1763. – Février. *N.-Michel Poirey, d'Etain. — J.-B. Charu, de Viller-la-Montagne. — Avril. * L.-Michel Grandeau, de Villers-en-Haye. — F. Louis, dit Philippe. — Jos.-F. Dumont, d'Epinal. — Mai. Christophe Chaudelot, de Beaumont. — Juin. *P.-F. Michon, P.-M. — *Cézard-Augustin Aubert, de Hattonchâtel. — *N. Bailly, de Chaligny. — Juillet. *Jos.-Clément-Poulain Grandprey, de Ligniville. — * N. Laurent, de Buxerulle. — J.-F. Socquette, de Sarreguemines. — Aout. Cl.-F. Rapin, d'Epinal. — * Cl.-Gab. Garnier, N. — F.-Sigis. Richer, de Château-Salins. — *Jos. Gaillard. — *Jos.-Daniel Maire, de Neufchâteau. — Septembre. F. *Neret, de Château-Salins. — J.-B. Andreux, de Lonchamps.— J.-Dieud. Bigot, de Pagny. — Novembre. *F Baraban, de Bouxières-aux-Chênes. — F.-Séb. Houbaut, N. — *Corneille Dubois, N. — *J.-B. Breton, de Pagny-sous-Preny. — *F. Jeantin, de Stenay. — Jos. Aubert, de Lunéville. — Décembre. Jos.-Félix Guise. — L.-Florent Macquard. — H. Nicolle. — J.-P. Lombard, P.-M. — P.-Ant. Didelon, P.-M.

1764. — Janvier. J.-F. Didier Georges. — Ant.-L. de Chaumont de la Millière, de Paris. – *Dom. Laurent, de Plombières. – J.-P. Duperon, de Lunéville. — *Ant.-F.-X. Urion, N. — J.-F. Lombard, de Rambucourt. — Février. Hubert-André Georges, de Limey. — Ant. Folley, de Martinvelle. — N. Aubry, de Bains. — Mars. H. Norbert Petitjean, de Viller-la-Montagne. — N.-Jos. Thiéry, de Saint-Mihiel. — N. Thiéry. — *J.-B. Saint-Mihiel, de Haroué. — Gérard-N. Richard, P.-M. — *J.-P. Couturier, de Porcelette. — Avril. *P. Colchen. — *F. Bracard, N. — Mai. J. Vivien, de Bar. – J.-N. Perrin. — Cosme Michel. — H.-Hubert Erard. — J.-N. Claudel, de la Bresse. — Juin. Cl. Brouillard, de Domèvre-sur-Durbion. — Cl.-Jos. Zeis, de Lunéville. — *J.-L. de Péronne, N. — J.-Joseph Flosse, de Boulay. — Juillet. J.-B. Velter, de Thionville. — J.-Ferdinand-Ernest Flosse, de Boulay. — *Ch.-Hubert-Gérard Malcuit, N. — *Paul-F. Guerre, N. — F. Sauret, P.-M. — Aout. *F.-Stanislas Cugnien, dit Cuny, de Dompaire. — N.-Jos. Gérardin. — Germain Huet de Maillancourt, de Colombey. — *Ch.-Hubert Mourot, de Haussonville. — J.-F. Jeanroy, de Dombasle. — J.-B. Regnault, de Huilliécourt. — P.-Gab. Vaudechamp, de Mirecourt. — Septembre. Dieud.-Ferdinand de Baudinet de Courcelles, N. — J.-F. Neret, de Château-Salins. — Novembre. J.-F.-Léger Serva, de Dieuze. — *J.-F. Arnaud, N. — Jos. Bourgon, de Docelles. — Décembre. Marc-Ant.-Nicolas, de Beaufremont. — Hyac.-N. Rosman, de Lunéville. — J.-N. Génin, de Pagny-sous-Preny.

1765. — Janvier. Léopold-Stanislas Harmand, de Haroué. — Marc-N. Lallemand, de Lixheim. — Février. L.-Jos.-Melchior Sauville, de Neufchâteau. — Mars.

*F.-Ant. Florance, place Neuve. — Avril. Jos. Gay, de Badonviller. — Mai. J.-F. Didier, de Bruyères. — H.-Jos. Rouvrois, de Saint-Mihiel. — André Plassiard, de Tincry. — *J.-B.-L. Contencin, N. — J.-Jacob Schneider, de Molsheim. — Juin. *P.-Laurent Charles, N. — Jacques Massy. — *Laurent Michel, de Rouvrois. — Juillet. Jos. Parizet, de Vitrimont. — Maurice Bruillard. — *Cl.-Ambroise Régnier[1]. — Aout. F. Collin. — J.-N. Taill. ur. — *Ch.-Alexandre-Cl. Mathis. — F.-Marie Le Blan. — F. Remacle, de Saint-Avold. — Novembre. *Dom. Maury. — *Et. Mollevaut. — L.-F. Bonpart. — Ant. Villemin. — *J.-F.-Ch. Grandjean, N. — *P.-F. Rambour, rue des Bénédictins. — N. Riche. — Ch.-F. Bourcier. — J.-Dieud. Cabley. — Jos. Collardel. — Décembre. Cl.-N. Lejeune. — Jos. Putton. — F. Monier, d'Epinal. — J.-B. Ollivier, N. — *Jos.-Ant. Mathieu de Dombasle, N. — *P. Nicolas, P.-M — Thomas-J.-P. Papigny, de Mirecourt.

1766. — Janvier. *F. Proquet. — Ch.-Jos. Noël. — *Vincent-Sigis. de Braux. — Février. J.-B. Renard, de Gerbépal. — *J.-N. Samson, P.-M. — Jos. Durain.

BARREAU FRANÇAIS.

Mars. Michel Tournay, de Vézelise. — J.-B. Génin, de Pagny. — *L. Schouller, P.-M. — André-Elias Gallot, P.-M. — *N. Rosières. — Avril. *Gab.-Ch. Bulotte. — P.-Jos. Le Bon, de Badonviller. — Jos.-Séb. Le Paige, de Darney. — J.-Benoit Bourguignon, de Bouzonville. — Mai. P. Blanpain, de Rambervillers. — F.-

1. Duc de Massa-Carrara, grand juge en 1802.

Al. Ganot. — J.-F. Hennequin, du diocèse de Toul. — Ch.-F. Marchal, de Mirecourt. — * Stanislas Lapierre, de Lunéville. — Juin. *J.-Jos. Chevalier, N. — Juillet. Ant. Philippe, de Châtel-sur-Moselle. — * Ch.-Benoit Zimmerman, de Blâmont. — *J.-Ch.-Ferdinand de Fisson du Montet, N., rue des Pénitens. — F.-Hubert Claudel. — Cœzard Richard, N. — Aout. Ch.-N.-Hubert Hayré, de Commercy. — N.-F. Clément, de Lunéville. — *Eléonard Plessy. — *L.-H.-Jos. de Mussey, de Mirecourt. — L.-Renard Viard. — J.-Ch. Favier. — Paul-N. Cabaillot, de Nomeny. — *Jos.-Hyac. Duparge, de Mirecourt, rue de la Congrégation. — *Benoit Messein, N. — Cl.-N. Du Bois, de Sainte-Marie-aux-Mines. — Septembre. *F. Pierre, N. — Ch.-N. Gouvenoux. — F. Noël. — N. Prud'homme. — F. Thomas. — Joseph Bocatte. — J.-Fiacre Launay. — * Ch.-F.-Stanislas de Cuny. — *Dom.-Fidel Jadelot. — Novembre. *N. Ouchard, de Lunéville. — Bernard Viard. — F.-Gab. Rouvrois. — Ant.-H. de Barry. — Cl.-F.-Jos. Johel. — *Ch.-F. de Manesy. — Et. Andreu. — Ch.-Dom. Bazelaire de Lesseux, de Lusse. — Décembre. * Jos.-Ant. Rolin. — J.-B. Thouvenel. — J.-N. Jeandidier. — *Mathieu Wilt, de Sarralbe. — Cl.-Jos. Benoit. — * Dom. Larcher. — Ch.-N.-Et. Vautrin.

1767. — Janvier. Augustin Paxion, de Gérardmer. — Ch. Garion. — * N.-J.-B. Maury, N. — *N.-Théodore Bergé, de Lunéville. — Février. N. Vanson, de Belle-Fontaine. — Mars. *N. Henry, de Gerbéviller. — *N.-Ant.-Michel Mangin. — * J.-Marc Tocquart, de Houécourt. — F.-Dagobert Parizet, de Bremoncourt. — *Christophe-Ant. Tocu, P.-M. — Félix-Et. Boudet, de Saint-Mihiel. — J.-Christophe Eby, de Lunéville. —

Avril. *Dom. Jorant, N. — Mai. J.-Cl. Martel, de Châtel-sur-Moselle. — J.-Cl.-Michel-N. Vautrin. — J. Degoutin. — Ch.-Thomas Latache. — Juin. *H.-L de Gonzague Le Clerc, N — Gab. de la Morre. — P.-F. Benoist. — Dieud.-Ant. Guérin. — *J.-B. Verdet, N. — Juillet. *J.-Léopold Denizot. — *J.-Jacob-Jos. d'Haine. — *Christophe Gœury, N. — *J.-B. Joly. — *Ch.-Ant. Guillaume, P.-M. — * P. Péchigny, de Savigny. — *Grégoire Perrin, de Custine. — Aout. Norbert Tisserant. — F. Diez, de Langres. — *N.-F. Messein. — *P. Legaux. — Toussaint Georgel. — Septembre. J.-F. de l'Espée. — *J.-F. Houard, N. — Novembre. Ant.-Bernard Bergam, de Remiremont. — * Jos.-F. Puton, id. — J. Binger. — * J.-B.-Ch. Collenel, N. — Jos.-F. Ragot, P.-M. — *J.-B. Gerbaut. — Cl.-F.-Ant. Maillfert. — * Cl. Guilgot. — *F.-N. Bourlon d'Oriancourt de Lixières, N. — Cl.-Ch -N. de Launoy, de Mirecourt. — Décembre. *Jos.-Sigis. Guilbert, N. — *Jos. Du Pont, rue des Sœurs de la Charité. — F. Bailly. — Jos. Clément. — *Ch.-F.-Isidore Hocquet, N. — Hyac.-Simon Thiéry.

1768. — Janvier. *N. Guérin, N. — Ant.-Firmin Marotel. — J.-Jos. Marquis. — Jos. Thirion. — J.-Prosper Victor Rouvrois. — Jos.-Eugène Rouvrois. — Février. N.-Al. Bourguignon. — P.-Clément Colle. — L.-Jos. Marchal, N. — Mars. F.-Ignace Biekler. — *Cl -Sigis. Boret, de Fléville. — J.-Dieud. Masson, de Rambervillers. — Gab.-F.-Hugues-Erasme Richard. — *Ant -Hyac. de Marcol, N. — Maximilien-Catherine-Marie-Anne Lazowsky — Avril. Dom.-Ambroise de Jeanseing. — *Jacques Saulnier. — *F. Rouyer. — Ch.

Haxo. — Ant. Neuville. — MAI. Ch.-Jos. Firmin, d'Épinal. — J.-G Briquel. — N. Valentin, de Badonviller. — *N.-Ant. Benoist, de Rambervillers. — JUIN. N.-L. Crousse. — *J.-F. Drouel. — P.-Michel Franchet. — JUILLET. Ch.-F -X. Colinet de la Salle. — Jos. Vaultier. — *Jacob. Jauglas. — F. Aubertin. — Jos.-N. Michel. — *J.-F. Michelant. — Cl.-Hubert Bazoche, de Saint-Mihiel. — *Philbert Arnould — F.-Théobald Dieudonné. — AOUT. *Ch.-Jos. Proquez, N. — *J.-B Febvé, de Lunéville. — *Cl.-L. Puiseur, N. — *L.-P.-Jos. Prugnon. — SEPTEMBRE. J -F Nicoll, de Lunéville. — *Jos.-F. Coster. — NOVEMBRE. Ch.-N.-Sigis. Soniny. — *J.-Ant. Lhuillier. — N. Maire. — Ch.-F. Bourguignon. — *Christophe Rouillon. — *J.-Ant. Rouillon. — Ch.-Guillemin Vorce de Reüilly, de Lunéville. — J.-Jos. Jeanjean, id. — *Séb. Garaudel.

1769. — JANVIER. Dom.-Léopold Ninot. — Jos. Grison. — F.-N. Spinga, de Saint-Avold. — FÉVRIER. *J.-B. Gauthier, de Gerbéviller. — Jos.-Ch. Antoine. — *J.-F. About. — N.-Séb. Maclot. — MARS. *J.-B. de la Ruelle. — N. Garnier. — AVRIL. J.-N. Mangeot. — Séb.-Christophe Marchis. — J.-Cl. Deslon. — *F.-Jos. Le Clerc, N — MAI. J.-B. Thiéry, de Commercy. — J.-B. Lolivier, de Mesnil-aux-Bois. — *L.-J.-B. Febvrel, de Bruyères. — JUIN. *Jos. Thomas, N. — P. Arnould, de Commercy. — *F. Dufresne, N. — *F.-Jos. Carbon, N. — L.-F. Hurtevin dit Montauban, de Lunéville. — Jacob Lambert, de Metz. — *Mathias-Ph. Guérin, N. — JUILLET. N. Gaillard, de Mirecourt. — Dom.-F.-Thimothé de Friant d'Alincourt, N. — Jos. Hugo, de Mirecourt. — Ch.-Jos. Petitmengin, de Remiremont. — André Altmayer, de Bouzonville. — L. Lucot, de Toul. — *P.-L.

Otthenin, N. — J.-F. Paquel, de Commercy. — Aout. *J.-Thomas Duhomme, N. — H.-Hyac. Ganot. — Séb. Perrin, de Vagney. — P.-F. Poirot. — N.-Sigis. Balland. — *Jos. Lombard. — F. Henry, de Rosières-aux-Salines. — Septembre. *F.-Dom. Lapaillotte. — J.-B. Roguier. — Céleste Graffar. — *P.-F. Henry. — Placide Marcel. — J.-B. Pacquin, de Briey. — F. Larcher, de Ligny. — Novembre. *Mansuy Michel, N. — Ch. Harmant. — Marie-N.-F. de Jeansing. — Eugène-F. Poirson. — F.-Hyac. de Lambinet. — *Séb.-J.-G. Girardet. — Christophe-Frédéric de Humbert. — André-X Dumont, d'Epinal. — *J.-Ant. Boulet, de Thiaucourt. — Décembre. *N.-F. Cognel, N. — Jos.-N. Baudot, de Lunéville. — Léopold Drouot, de Bayon. — Richard Rollin. — *P. Nicolas.

1770. — Janvier. Ph.-Ant. Nicolas, de Fouchécourt. — J.-Cl. Chevallier. — *J.-N. Boyer. — Ch.-F. Gérard, de Diarville. — F. Sonrier. — Février. J. Cl. Cherrier, — Mars. *Ch.-F. Baligand d'Heillecourt. — *F.-Ph. Rozière — Avril. Jacob-Ch. Levasseur de Vaucourt, de Beauzemont. — P.-N. Laurent, de Doncourt-aux-Templiers. — Mai. J.-B. Hennesienne, de Putelange. — Hubert Bienfait, d'Insming. — Augustin Hun, de Badonviller. — *Ch.-Stanislas Jeandidier. — *N. Gérardin, de Saint-Maurice. — Dom.-Germain Bédié. — Juin. J.-N. Gillon. — Juillet. *F.-Thimothée Jeannot. — *J.-Al. Blampain, de Rambervillers. — Ch. Aubert. — *Jos.-Grégoire Luxer. — Aout. Jos.-Séb.-Et. Thiriet, de Remiremont. — J.-L. Aubertin, de Lunéville. — Jos.-Robert Valdenaire. — *Ch.-Ant. Rouot, N. — J.-B. Tock, de Bouzonville. — N. Thiébault, de Beaufremont. — Septembre. N. Reneault. — Cl.-F. Bourdot, de Mirecourt.

— P.-J.-B. Grisard, de Bourmont. — L.-Ant. Henriquel, de Frolois. — Novembre. *Thimothée-Arnould Henry, N. — *F.-André Duparge, N. — *J.-B.-F.-G. D'Alnoncourt, N. — *J.-L. Fourier. — * P. Méaille. — *P.-L. Sirejean. — Cl.-F. Pagnot. — * J.-Ch.-Jos. Pierson, N. — *Christophe-F. Mengin, de la Neuveville, N. — *P.-Ignace Rolin, N. — *F.-Emmanuel baron de Toussaint. — N. Dour. — P. Georges, de Lunéville. — J.-N. Henry, de Bouzonville. — Décembre. * Melchior Febvrel. — Jos.-Augustin Gaillard. — H.-Sigis. Chatillon, de Stenay. — Ch.-Philbert Lemaire, de Lunéville. — F.-P. Mersey. — Ch.-Michel Pitoux.

1771. — Janvier. *Jacob Marchal. — * N. Monginot, de Brevannes. — Jos.-Gab. Cosserat, de Faulquemont. — Février. Cl.-F. Latache. — Mars. Ch.-F. Montluisant, N. — P.-J.-B. Duchesne, de Châlons. — *N. de Mangin. — *J.-F. Marizien, N. — Avril. * Jos. Harmand, de Thiaucourt. — *Théodore-Ch. Collot, id. — J.-F. Tocquot, de Saint-Mihiel. — Mai. *J.-Jacob Beaulieu, N. — *J.-B.-F. Poinot, N. — Yves-Christophe Launay. — *Jacob-F. Haxo. — N.-F.-Armand Papigny. — * P.-Ch. Malriat, de Badonviller. — Dieud. de la Ruelle, de Moyen. — Juin. Ant.-N. Jacquinot, P.-M. — *Pantaléon-Ant. Varinot, de Saint-Mihiel. — Ch.-Dom. Pelgrin. — Juillet. * L.-F. Schouller. — Didier Marillier. — *Jos.-L. Charlot. — N.-Jos. Cotté. — * L.-F. Pernet, de Lunéville. — Aout. *Ph. Dubois, N. — *J.-F. Tocu, P.-M. — Alexandre Selter, de Foug. — L. Febvrel, de Saint-Dié. — *N.-F.-Jos. Richard, de Remiremont. — *Jos. Fondreton, N. — Septembre. Ch.-Jos.-Gab. Collinet de la Salle. — * Cl.-N. Parizot. — Cl.-Léonard de Bourcier de Montureux. — Novembre. * L.-

Sigis. Rolin. — Jos.-F. Brion. — J.-Jos.-Al. Roussel. — *Al.-Léopold Regnard de Gironcourt. — L.-N. Clément. — Décembre. *J.-Jos.-Hippolyte-Eléonore Chatelan. — *Jacob-Marie Maurice. — *N. Malin. — L. La Morlette. — Ch. Petelot. — N.-Léopold Philippe. — F. Couhay. — Jos. Hugonet. — Ch.-F. Grandjean, de Mirecourt.

1772. — Janvier. *Dom. Pierre. — *P.-Mathieu-F. de Bouvier, de Châtel-sur-Moselle. — *Cl.-F. Meynier, N. — Février. *Marc-Grégoire Chailly, N. — Cl. La Mothe. — Mars. J.-Jos. Prouvé. *N. Ricatte, de Pont-Saint-Vincent. — F. Biringer. — Mathieu-F.-X. Mathis. — Ch.-F. Collin. — P. Simonny. — René-Laurent Louis. — *F. Chardot, de Pont-Saint-Vincent. — Ant.-H. Limbourg. — Jacob Pierson. — Ant.-N. Médicus. — Avril. Ant.-Jos. Eydt. — P.-Jos. André. — F. Morizot. — Mai. *P.-Dieud.-Hubert de Maud'huy de Beaucharmois. — *Jos. Perné. — P.-L. Lacretelle. — P.-Brice Ganot. — N.-Jos. Jenot, de Briey. — J.-Georges Pierron, de Bettviller. — Juin. Jos. Vincent. — N.-Jos. Leclerc. — J. Bernard. — L.-F. de Peret, de Briey. — Juillet. Ant.-Christophe Cæstryck, de Thionville. — Léopold-N. Guyon. — Laurent Grandgeorges. — N. Niclot. — Cl. Annequin — Aout. *J.-P. Mafioly. — N. Coster, N. — F.-Guillaume-Ch. Garnier. — *J. B. Beurard. — *N.-H. Beurard. — Ch. Decerf. — Ch.-Gérard Wanheelen, de Lunéville. — Cl.-Jacques Coster. — *P. Dumény. — *Jos. André, de Toul. — P. Flosse, de Boulay. — Léopold-Jos.-Augustin Félix. — Ch.-Gab. Thiriet. — N. Martin. — Septembre. Cl.-Jos. Clément. — Stanislas-F.-Gœury Collinet de la Salle, de Faucompierre. — *Jacques Billecard. — *J.-F. Guille-

mard. — *F.-Ch. Callot. — *Cl.-F. Du Mesnil, avocat-clerc. — NOVEMBRE. * N.-F. Barbier. — *F.-Théobald Dieudonné. — *Cl.-F. du Ménil. — *Jos.-Hyac. Maury. — Jacques-Anselme Renauld. — * L.-Alexandre Clément. — J.-Ant. Huot. — Jos.-N. Mercier. — Yves Vosgien. — Alexandre Marie Chardar. — *Jos.-N. Toussaint. — P.-Gab. Mersey. — DÉCEMBRE. N.-Léopold Bergé. — *L.-Gab. Chappel de la Henrière. — N.-Ferdinand Pernot. — Ant.-L. Bovard, de Metz. — Cœsar-N.-F. Evrard, id. — *F.-Ant. Magny, N. — N.-Bernard Boudet, de Saint-Mihiel.

1773. — JANVIER. N.-Ant. Liébault, N. — J.-L. Sauvage, de Metz. — Ch.-F. Leclerc. — Jos. Clément de Lorme. — FÉVRIER. * Ch.-Jos. Brüillard. — Jos.-Cl. Mangin. — Jos.-N.-Georges Virion, de Lunéville. — J.-Léopold Periné, de Châtel-sur-Moselle. — André Drouin, de Lunéville. — MARS. *P.-J. Lemoine. — Léopold Godefroy. — Jacob-Barthelémy Blouet. — AVRIL. Jacob-Quirin Leroy, d'Epinal. — Michel F. Boulangier, de Fontenoy-le-Château. — J.-B. Le Duc. — Ch.-Ant. Degoutin. — *Cl.-F. Perrin. — MAI. * N. Arnould. — N.-Ant. Bloucatte, de Sarreguemines. — *Ant. Romary-Sylvestre Deguerre. — N. Collignon. — Jos.-Augustin Tisserand. — F.-Dom. Petit-Mengin. — JUIN. Laurent-Aimé Barotte. — Hubert Aubertin, de Lunéville. — Dom. Chiquelle, de Mirecourt. — * J.-N. Thouvenel. — Marc-Ant.-Séb. de Bruyère. — Cl.-Benoist Thurin. — Ch.-Alexandre-Gab. de Charvet, de Lunéville. — JUILLET. *Jacob-Jos. Coliny. — J.-Jacob Casidanius. — L.-F.-Marc Desmaretz. — *Albert Saulnier, de Vandelainville. — *Cl.-L. Hast, N., rue du Passage. — *F.-René-

Auguste Mallarmé, N. — * Marc-Gab.-F. Melin, N. — Alexandre-Ch.-Léopold-N. Daiche. — Aout. *Guillaume de Schaken, de Rémeréville. — Ant. Durand, de Viménil. — Marc-Ant. Thouvenel — Cl.-F. Marquisson, de Lunéville. — * F.-Jos. Noël, N. — Cl. Claude. — J.-F. Mougenot. — Novembre. *P.-F. Joly, ancien procureur à la Cour souveraine. — *Jos. Béchet, N. — P.-Adrian le Blan, de Saint-Mihiel. — Et. Garaud, d'Avril. — N.-P.-Christophe Bertrand, de Saint-Mihiel. — *Jos. André. — *Jos.-F. Villiez, N. — *Dieud. F.-Jos. Pierson, N., rue des Minimes. — *N. Chavanne, de Bains. — *J.-L. Chavanne, id. — *G.-L Chavanne, id. — *Cl. Barthelémy. — *L.-Jos. Mique, rue l'Evêque. — J.-B. Guerber. — Ant. Marcel. — *Jos. Marchal. — Ant.-Al. Gérard. — Décembre. Dom. Gallot. — G.-Al. Mansuy. — L.-Alexandre Tournay. — P. Vuillaume. — J.-Jos. L'hotte. — F. Rolin. — Michel Back. — Honoré Grosjean, de Menaucourt. — Jacob Rolly. — * Mathieu-Ant. Jacquemin. — Casimir-Ant. Schuller. — J.-B.-L. Carré. — *F.-Mathieu de Ronqueville. — *J.-Al. Blampain. — *Grégoire Perrin.

1774. — Janvier. J. Jandel, de Ludres. — * Ph.-J. Lambert. — *J.-N. Fontaine, N. — *Gaspard-N.-F. Lamy. — J.-F. Honoré. — P.-Gab.-Pascal Mallarmé, N. — J. Jacob. — Ch. Villasser, N. — J.-Jos. Aubry, de Mirecourt. — Février. J.-B.-P. Hennart de Parpigné. — J.-B. Mainelet. — L.-Léopold Garnier, de Neufchâteau. — * Sigis. Guerre. — G.-F. Houpert. — Mars. Roch Jacob. — *N. Bossu. — Paul-Al. Mangin. — N. Bugnet. — Jos. Mengin. — Dom. Robert. — Avril. F.-Jos. Reneaux. — * J.-Alexandre Guerre. — Mai. F. Le

Lorrain, P.-M. — F.-Robert Patel, de Verdun. — Barthelémy Guibal, de Lunéville. — Juin. P.-Jos. Beaussart, de Lille-en-Flandre. — Et. Rambourg. — J.-F.-Hyac. Collas. — Ch.-J.-B. Gaillard. — *N.-F. de Metz. — *H.-Jacob Arnoult. — Juillet. *N.-Jos Le Febvre. — N. Lambert. — F.-Jos-Gab.-Ant. Collinet de la Salle, de l'Epanche. — F. Tock. — *Jos. Rosman, de Lunéville. — *H. Rosman, id. — *Ch.-F. Doyen, id. — *H. Pognon, N. — Aout. *Ch. Romary de Roguier. — Emmanuel Thiry. — *Joachim Mathieu. — Séb.-J.-F. Metivier. — P. Cordier. — *N.-F. Blaise. — J. Guerber, de Rémering. — *G. Chaupoulot, de Toul. — Octobre. Jos. Gérard, de Metz. — Novembre. J. Monpeurs, id. — *J.-B. Raffelin. — *P.-Léopold Gillet. — J.-B. Husson. — F. François. — Mathieu-Séb.-L. Michelet, de Vatimont. — J.-N. de Montzey. — Jos. Mulnier, de Vézelise. — Décembre. *N.-J.-Jos.-F.-X. de Thomassin de la Fortelle. — Ant.-Dom Brussaut, P.-M. — J.-N. François, de Saint-Mihiel. — *L.-F.-X. Nicolas, de Thiaucourt. — *N. Louis.

1775. — Janvier. *Dom. Hairon. — *J.-B. Oudinot, N. — N. Delacourt. — *N.-Sigis. Poincaré. — N. Fournier. — Jos. Morel. — N.-Hyac. Olry. — Victor Grody. — F. Bouché. — F.-Dieud. Bourguignon. — Dom.-Ant. Labrosse. — Mars. J.-Jos. Bompart, de Remiremont. — *Cl.-Jos. Marchal, N. — *J.-B.-N. Horriot de Collancy, de Bitche. — * .-Ignace Jacquemnot, de Nayves. — Ant. Daniel, de Bouzonville. — N Dordelu. — F. Hennequin, de Gerbéviller. — F. Boudot, N. — J.-B. Arnould. — L.-J.-B. Heuriet — Ant.-Augustin Pagnot. — Cézard-F. Mathey. — J.-B. Ulriot. — Avril.

*J.-B. Gœury, N. — *Cl. Jobert. — *J.-Eustache-N. Mayt. — MAI. *L. de Pagny, de Metz. — Et.-Dieud. Olry, de Briey. — Michel-N. Gruyer, de Rozières. — Jos.-N. Jenot, de Saint-Mihiel. — G.-Michel Kéringer, N. — *Marc-Hyac.-Marie-Jos. Desmaret. — JUIN. Jacob Perrin. — *Jos. Henry, N. — *Scipion-Jérôme-F. Bexon. — JUILLET. *P.-N.-Albert Riston, N. — *J.-B. Duval. — *André-Laurent Silvestre. — F.-Et. Maniguet, de Château-Salins. — André-Regnauld Braconnot, de Commercy. — *Ch. Regneault. — *N.-Alexandre Laboullay, N. — *Jos. Bailly, de Neuves-Maisons. — *Jos.-Ignace Mathieu, de Schelestadt. — F. Puton. — AOUT. P. Bon, d'Etain. — Jos. Mercier. — *Jos. Raybois, avocat-clerc. — Jos. Etienne. — J.-Balt-Ph. Audoin Deschamps de Villers. — Mathias-Et. Piquard. — Jos.-Ch.-Ant. Morel. — *N. Liénard, de Vigneulles. — Ch.-Jos. Fachot. — P.-F. de Chilly. — *J.-P. Schouller. — J.-F.-Théodore Rouyer de la Cour. — *J.-Anselme Renauld. — SEPTEMBRE. L.-Marie-Casimir de la Rivière. — NOVEMBRE. *Ch.-Victor Anthoinet. — N. Rollin. — J.-B. Perrin, de Damas. — *Ch.-Léopold Haillecourt, de Vrécourt. — Ch.-J.-B. Rouyer. — Ch.-Norbert Jacquinot. — J.-L.-Christophe Rouot. — DÉCEMBRE. Jos.-F. Martin. — P. Michel. — F. Thiéry. — F.-L. George. — Marie-Gab. Florentin. — F.-Barthelémy Couturier. — *F.-Michel Franchet de Villeneuve. — Jos. Martin.

1776. — JANVIER. H. Dardare. — Ch. Burel. — Ch.-Ambroise Peudfer. — FÉVRIER. J.-B. Joffrigny. — H.-N. Chatillon. — MARS. F. Charotte. — J.-F. Poucin. — *J.-N. Blachier, N. — Ch.-F.-Dagobert Thiéry, de Rosières-aux-Salines. — *J.-F. Poinsignon, N. — Clé-

ment-Jos. Duquesnoy. — Avril. * N. Bailly. — Mai. *Dom.-Cl. Quinot. — *Ch.-Ph. Roger, de Lunéville.— F. Petitjean. — Juin. *Cl.-Ant. Vigneron, N. — L.-Ant. Simonet. — F.-L. Deguerre, de Remiremont. — F. Gérard. — *Jos. Mique. — J.-N. Prieur. — F.-Ant.-Cyprien Deblaye, de Remiremont. — N.-L. Mathis. — Juillet. *Michel-F. Leclerc. — *Jos. Duparge. — J.-B. Lachasse. — Marcelin Benit. — Jos. Joussant. — N. Trement. — * Cl.-F. Sorriot, rue des Pénitens. — J.-Bazile Pitoux. — F. Chevallier. — Dom. Scrolle, de Commercy. — J.-Jos. Waltrin, d'Epinal. — F.-Séb. Gromand, de Mirecourt. — Aout. N. Maillefer. — Dieud. Chedville. — J.-Jos. Bastien. — Ch.-Augustin Courtillet. — Isidore-Jos. Roth. — J.-B.-F. Poinsignon. — J.-F. Magard. — Jos.-F. Bourguignon. — N.-J.-B. Maillefer. — Novembre. *Dieud.-Benoit Guyot de Lorcy. — *Ch.-F.-X. Prevost. — N.-F. Delpierre. — L. Devaux. — J.-P. Jacques-Théodore Fromental. — J.-Jos. Mengeot. — *Dieud.-H.-Jos. Cosserat, de Châtel-sur-Moselle. — N. Lacretelle. — * N. Bernanos. — P. Pergaut. — Décembre. *N.-F. Barail, de Lay-Saint-Christophe. — Ch. Georges. — * Séb.-Ant.-Benoist Cachedenier de Vassimont. — *F. Chardot.

1777. — Janvier. Jacques-Lambert-Augustin Marin. — P. Finiels, N. — *Ant.-Esprit Dumas, P.-M. — J.-Clément Thirion. — *Cl.-Léopold Rousseaux, N. — Février. Guillaume Chappuis. — J.-B.-N.-F. Thiéry. — Georges Nidinger. — J.-Jos. Decker. — Mars. *Jos.-Dom. Gœury, de Marsal. — Dom.-N. Dieudonné. — Jacob-F. Remy. — Ant.-F. Beaudel. — N. Gillon. — Romarie-Ambroise Richard. — J.-B. Urbain. — Avril

N.-F. Petitbon. — J.-B. Pommier. — Cl.-P. Balland. — Mai. Cl.-Jos. Galland. — N.-F.-Victor Vautrin, de Craincourt. — N.-F. Perrin. — N. Haxo. — Juin. Barthelémy Jeandidier. — J.-B. Beguinet. — Dom.-F.-Ferdinand Seignier. — N.-Jacques Altmayer. — *André Schouller. — J.-B. Varinot. — F.-Alexandre Mengin. — Juillet. F.-Alexandre Thiéry. — J.-P. Haustête. — Al.-Xavier Laurent. — *J.-Marc Chailly de Bellecroix. — F. Billot. — * P.-Michel-F. Joly. — N.-Thérèsse Casant. — Aout. *Ch.-F.-Xav. Thiériet, N. — *J.-N. Demange. — L. Beaudoin. — Ch.-F.-Xav. Petitjean. — *N.-Bazile Prudhomme. — *P.-Joseph Chailly. — *J.-F.-Gilbert Gérard d'Hannoncelles. — L.-Et. Conigliano. — Léopold-Fiacre Marchal. — *P.-F.-Xav. Gœury. — *Jos. Barbier. — P. Curien. — *J.-Jos. Guerre. — J.-N.-Sigis. Leclerc. — *J. Mengin. — H.-N. Bastien. — *F. Tournay. — F.-Xav.-Jos. de Lorey. — Septembre. Ant.-F. Aubert, N. — Novembre. Dom.-Georges Claudel. — *Christophe-Xav. Lacretelle. — Dom.-Ignace-Ch. de Hausen. — *L.-F. Montluisant. — J.-Georges Renauld. — J.-Jos. de Buisson. — N. Bompard. — *L.-Jos. Balthasar. — *L.-Constantin Varinot. — Brice-J.-B. Perrier. — * Séb.-N.-Morin Labory de Pousol. — L.-J. Alba, de Mirecourt. — *André-Ch. Therrin. — Décembre. Mathias Willems. — J.-Georges-Ch. Voidel. — P.-F. Clesse. — Séb.-Marcel Duparge de Bettoncourt. — L.-Dieud. Martin. — J.-B.-N. Flosse. — Ant.-Siméon Aubertin. — Christophe-H. Fabvier. — Ant. Lejeune.

1778. Janvier. Frédérick Weis. — F.-N. de Hody. — J.-B.-Jacob-Maximilien Elie. — Jacob-Augustin Costé.

— F.-Jos. Chevrey. — Ch.-Augustin Pierron. — *Dieud.-Roch Thouvenin. — N.-J.-B.- Vivaux. — Février. N. Clément. — Augustin-Ch. Piroux. — *J.-B. Antoine. — *Ant.-Et. Chipel. — Mars. *F.-Jos.-Ch. Abram de Vaxoncourt. — F. Lacroix. - Ch. Claussin. — Avril. Gustave-Adolphe Mathis. — Mai. J -N. Marchal. — Alexandre Ch Pierrat. — Jos. Mathieu. — Jos.-Al.-Curé Lacroix. —Jos -F. d'Oppel.— Léonord Piers. — L.-Benoit Grosjean. — Juin. L.-Laurent L'hôte. — Cl. Maire. — L. Cuny. — Jos.-Dom. Olivier, de Lunéville. — P. Veber. — Jos.-Ch.-Marie Harmand de Bénaménil. — *Jos. Mallarmé, N. — J.-F.-Christophe-Thimothée Thouvenin, N. — *F.-Denis Riston, N. — Juillet. *Ch.-F de Fériet de Ceintrey. — J.-F. Thurin. — Séb.-J. Pronsal. — Michel-L.-Denis Rouot. — *F.-Sigisbert-H. de Roville. — *J.-B.-Philippe Burnot. — J.-Ch. Adam. — *René Aubertin. — J.-N. Poirson. — Aout. *J.-Robert Dureteste. — *J.-F. Blaise. — Dieud.-H.-F.-de-Sales-Ant. de Bault. — Ant. Thirion. — * Léonard-Christophe-Ch. Le Febvre. — J.-Georges Bour. — F.-X. Gerbaut. — Dom.-Marc de Maud'huy, N. — Novembre. J.-B. Regneault. — Léopold-Armand Febvrel. — J.-N. Courcier. — Callixte-Constantin Dumont. — Dieud.-Léopold Benoit. — J.-B. Marchant, de Lunéville. — Décembre. Simon-L. Rolland de Malleloy. — *J.-B. Genaudet. — Ch.-N. Courtois. — *Cl.-F. Blaise. — *Léopold-F. Noël. — J.-F. Régnault. — Christophe - Thomas Connard. — Robert-Augustin Ferry dit Neuville, de Bouzey.

1779. Janvier. J.-B. Gentil. — Février. Félix de Bertillet. — N. Aubry. — J.-P. Masson. — P.-Alexis

Raphaël. — Mars. Michel Chabert. — *J.-Gabriel-Alexandre Robinet de Clery. — Avril. Ch. Maurice. — *J. Jos. Larzillière. — Mai. *Cl.-F. Ferry — *N.-Marie-Gabriel de la Hausse. — F.-N. Welter. — *Bernard Grandjean, N. — Jos.-Julien Souhait, de Raon-l'Etape. — N.-Léopold-Emmanuel Berment, N. — Cl.-Alexandre de Parpe, de Commercy. — Paul-N. Mangeot, de Rozières. — *F.-Jos. Viejot Descolin. — *René-F.-Hyac. Félix. — Juin. *J.-Jos. Boisserand, N. — N.-Martin Raidot. — Martin-J.-B. Nicolas. — P.-F. Leclerc. — J.-L. Vaultrin. — Juillet. *J.-Ant.-Louis-Barthélemy Martin, N. — F. Malhortie. — F.-X. Chavane. — *Ch. Léopold Mathieu. — *J.-André Masson. — *J. B.-F.-G. Desaulnois, P.-M. — Alexandre-J.-B. Ladvocat. — P.-Georges Petitjean. — Cl.-Jos. de Corbion. — Aout. Ch.-Alexandre Froment. — N.-Jos.-Paschal Gerardy. — Jos.-Gaspard Noël. — *N.-Jos. Mengin. — *N.-F. Voirin. — Al.-Jos. Simon, de Saint-Dié. — Gabriel-F. Tisserant. — Ch.-F. Henry, de Rosières. — * Ant.-N.-F. Du Bois de Riocourt, N. — Novembre. *J.-Jacob Huyn, N. — Jos.-F. Mangin. — Ch.-Benoit Brion. — L.-F. Magot. — Décembre. *P.-L. Le Bègue de Byécourt. — J.-L.-F. Philippe de Caillou de Valmont. — *P.-Jos. Chenot. — *F.-Godefroy Fourier de Bacourt — N.-Brice Rollin. — J.-B. François. — *J.-N. Mariotte, rue Saint-Charles.

1780. — Janvier. N.-F. Perrier. — L.-F.-Léopold Pochard. — L.-Isidore Michel. — Février. F.-Chrisostôme Grandjean de Graux. – Cl.-Jos. Chretenoy. — Mars. Cl.-Ch.-F.-X. Boucard. — P.-F. Henry. — *P.-F. Blancheur. — Ch.-Jos. L'hôte. — * J.-F. Henry. —

Ch.-N.-F. Gobier. — Avril. *Maurice Roxard de la Salle. — *P.-Léopold Denizot. — *J.-Ch. Chastelain, N. — F.-Jos. Poinsignon, de Vézelise. — Dom.-L.-Ant. Klein. — Ph. Perreau. — *Hubert Pyrot. — P.-Félix Beguinet. — Juin. Jos.-Cl. Lachasse. — F. Firmin Rouyer. — N. Thouard. — Ph.-H. Gérard. — J.-P.-Pieud. Zegler. — Ch -Juste de Saint-Mihiel. — N.-Jos. Colin. — Guillaume Forquignon. — Juillet. Jacob Gay, de Lunéville. — J.-F.-Frédéric Durand. — *J.-Ch. Blaise de Fontaine, prêtre, avocat-clerc. — Ch.-N.-Jos. Thouvenin. — P. Muller. — *F.-X. Gœury. — Aout. Gab. Derise. — Dom. Chatton. — Ch.-F. Perin. — Julien Radés. — N. Dubois. — F.-Jos. Bazaille. — Ch.-N. Thiébaut. — Ch.-Hilaire Perrat. — Ch. Rainssant, de Lunéville. — P.-Paul Denis. — Novembre. *Esprit-Marie-Jos. Pierre de Sivry. — Adrian-Cyprien Duquesnoy. — Dominique Knœpfler. — P.-Alexandre Viriot. — J.-B.-F. Andreu, de Dompaire. — Décembre. *N.-Félix Martin. — F.-Jos.-P. Stéderval, de Rambervillers. — Dom.-Christophe Bazoche, de Saint-Mihiel. — Ch.-Gaspard Crettenoy, de Rouceux.

1781. — Janvier. J.-Melchior-Balt. Lambert. — F. Gérard, de Taillancourt. — *Dom.-Ant. Cleret, N. — Février. *Michel-Hubert Oudinot, N. — *Ch.-Ant. Saladin, N., cul-de-sac du Tabac. — G.-F. Bidault. — J.-F. Doridant de Rambaville. — Mars. Grégoire Jacquot. — Jos. Jeandidier, de Lunéville. — *Jos.-F. Mengin, de Dompaire. — *N.-J.-B. Guillemin, N. — N.-Ant. Aubert. — Avril. *J.-F. Botte. — Ch.-Ant. Andreux. — J.-F. Pierre. — J.-Cl. Pommier. — *Gilbert Poncet, près de la Communauté-des-Prêtres. —

J.-B.-Marie-F. de Bresson. - MAI. Alexandre-N. Liby. — *Paul-F.-N. Anthoine. — *Ch.-L. Charpillet, d'Epinal. — F. Laselle, de Porcieux. — J.-B.-Ignace Bombard, d'Epinal. — JUIN. J.-B. Chaudron. — N.-Jos Cherrier, de Gerbéviller. — N Rousseau. — Marc-Cœzard Faleyeux. — JUILLET. Ch.-F. Delpierre. — Augustin-F. de Foucault de Laperrier. — *F.-Hyac. Drouot de Saint-Mard.—Marc-Dieud -Jos.-P. de la Chambre. — Cl.-Dom. Renault. — N.-Jos. Petitjean. — Ch.-Timothée Maillefert. — Ch.-L. Le Blanc. — Christophe-F.-Félix Letixerant. — AOUT. *J.-F. Saint-Denis Balay, N. — F. Chenot, de Saint-Mihiel. — *F. Goutt, de Forbach. — Ch. Didillon, de Gerbéviller. — Ant. Galland, id. — N. Maury, de Sampigny. — Jacob-J.-L. Pierron. — Ant.-Alexandre de Savonnière. — NOVEMBRE. *P.-Jos. Vallée. — Ch. Vaultrin, d'Epinal. — *J.-N.-Ch. Froment, N. — Ant. Baptiste, de Toul. — J.-Victor Cordier, id. — Cl. Gérard, id. — J.-Gab. Gérard, id. — Ch.-Félix Martin. — Ph.-Adrian Mique, N. — *Dieud.-F.-Jos. Pierson, rue Saint-Jean, près la paroisse Saint-Roch. — *F.-X. Gœury. N. — DÉCEMBRE. Martin-Ch. Rouyer, de Saint-Mihiel. — Jacques-Gab. Vallet. — F.-Alexis Brocard, de Lamarche. — Ferdinand-Ernest Mairesse, de Boulay. — Jos. Tannant, de Châtel-sur-Moselle. — H.-Augustin Marquis. — J.-B. Lieutaud.

1782. — JANVIER. *J.-Maurice Munier, N., rue du Passage. — J.-Ch. Febvrel, de Lunéville. — N.-Jos. Deguerre, de Mirecourt. — G. Lange. — L.-N. Félix. — FÉVRIER. *L.-F-de-Salles de Vigneron. — *G.-Epvre Laflize, N. — *F.-Jos. Jacquinot, N. — J.-B. Georges. — MARS. *L.-Ch.-Augustin-J. de Ladoubart. — H.-F.-

Alexandre Mutel. — *Dom. Dommary, N. — AVRIL. Augustin Urbain, de Saint-Mihiel. — MAI. *P.-Ch. Didiot. — Ant.-Jos. Medicus, de Lunéville. — JUIN. L.-Hubert Wollbrette. — *Léopold Delablaye. — Ant.-Stanislas-N.-P Fourier Jankowitz, de Lunéville. — *P.-Ch.-X. Bron. — Donat Vosgien, d'Epinal. — *P.-F. Cognel, N. — André-Gab. Schmitt. — F.-Jacques Antoine, de Lunéville. — JUILLET. Jos. Caresme, P.-M. — Alexandre Fennard. — F.-Hyac. Mathis. — F.-X. Latour. — *N.-F. Mandel. — P.-Jos. Barbier. — J.-Frédéric Albert. — AOUT. F.-Ant. Schœn. — F.-Gaspard Perot. — F. Tournay, de Vézelise. — *Ch.-Ant.-Basile Lottinger, de Sarrebourg. — J.-Jos.-Sébastien Lottinger, id. — *Jos. Braux, de Roville-aux-Chênes. — Cl. Verdun, de Braquis. — Mathias Semmens, de Lunéville. — P.-Jos.-Alexis Roussel. — J.-F. Litaise. — NOVEMBRE. *Ch.-L. Mathieu. — *Cl.-Ant. Thiéry. — *N.-Sigis. Marin. — *Ch.-F. Riston. — Jos.-N.-Félix Breton. — Cl. Fontayne. — H.-Gab. Petitjean. — DÉCEMBRE. Etienne Vistoo. — Mathias-L.-Jos.-Thomas Bastien. — N.-Cl. Colombé.

1783. JANVIER. F.-Ignace Lambert. — F.-Et. Verdun, d'Etain. — *Ch.-Eloy-Ferdinand Gérardy. — Jos.-Et. Poirson, N. — FEVRIER. *F.-Ch. Blaise. — Jos.-H. Masson. — F. Briot. — F. Jobal. — Eustache George. — F. Jos. Ricatte. — J.-Adolphe-N.-Ant. Riffaut. — MARS. Jacques Courtes. — Ant.-F. Laugier. — Dom.-Jos. Duvoid, de Saint-Dié. — *Ant.-Hyac. Bernard. — *F.-Eloy Leclerc, de Dieuze. — AVRIL. N. Hurto. — *Gab.-Jos. Contaux. — N.-Mathieu Lallemant. — MAI. Stanislas-Auguste Brevillier. — Jos.-N. Derasey. — *Marc

Anthoine. — H. André. — N.-Jos. Marchal. — Guillaume Cadet. — *Cl. Fachot. — Juin. J.-Jos.-Michel Ulrich. — *Ch.-F. Hussenot. — Conrad-F. Toublant. — J.-Ch.-N. Chenin. — F.-Et. Rouillon. — Jérôme Saulnier. — Thomas Raulet. — Juillet. *L.-N. Legoux de Neuvry, de Metz. - Ch.-N.-G. Drouot. — Aout. Ch.-René-Jacob Hamard. — *Dieud.-L. Chenin, avocat-clerc, cul-de-sac des Bénédictins. — L.-Jos. Schmits. — Huges Voillemier. — J. Petitbon. — *Cœzar-Ch.-Léopold Thomas. — N.-F. Letixerant. — *F.-Thimothée Breton, rue des Pénitens. — Septembre. J.-B. Thomas. — Ant.-Jacques-Cl.-Jos. Boulay. — Novembre. *P.-F. Bracard, rue du Four-Sacré. — F. Clément. — Ch.-Jos. Méiel. — *J.-F. Jacqueminot. — Ch.-Alexis Aubry. — *Léopold Froment. — Cl.-F.-Jos. Thiriet d'Abbéville. — Jos.-F.-N. Michon. — Décembre. Christophe Dieudonné. — J.-B.-Félix Lambert de Ballyhier. — *Jos.-Alexis Montlu sant. — *Ch.-H.-Jos. de Bouvier de Rouverois. — Cl.-J.-F. Delorme. — *J.-Jacques-Ant. Chainel. — *J.-Chrisostôme-N. Michelant. — Ch. Ancel. — *René-F. Legeay, rue de la Congrégation. — *Ch.-J.-B. Poinsignon. — J.-B. Bordé.

1784. — Janvier. Séb.-L. Parisot. — F.-Jos. Richard. — *Jacques-César Riston. — J.-P. Mengin. — Et.-Athanase Lacretelle. — Ch.-Jos. Lhuillier. — Février. *Ant.-Gaspard de Guilbert. — J.-Jos. Plassiard. — Dieud. Dubois. — Mars. *Cl.-Barthelémy-Simon Simonet. — Ch.-L. Vosgien. — Avril. N.-Ant. Pacotte. — Dom. Jacques. — André-Olivier Arent. — Alexandre-N. Courtois. — J.-B. Diez, — Mai. L.-P.-Fourier Grandjean. — Juin. *Ph.-Wilhelm-P. Viriot. — *J.-Gratien

Gremillet, de Louisbourg. — Jos.-Dieud. Masson. — Thomas-Ch. Fontayne. — Cl.-Ch. Estivant. — Ch. Schmit. — Juillet. Jos. Maldémé. — N. Mougeot. — J.-B. Rubin. — J.-P. Demange. — Ph.-L.-Séb. Thirion. — J.-P. Hugo. — N.-F. Brüillard. — Aout. Ch. André Balland. — *P.-J.-B.-Jos. Rupied. — *F. Mansui Thiry. — Novembre. *F.-Dieud. Vyart. — Ch.-Jos. Lacretelle. - Stanislas-Marie Montigny. — *Et.-Ant. Conteaux. — *J.-B. Richard. — Jacob Gillon. — Décembre. Jos.-Bazile Magot. - Jos. Houbaut. — J.-B.-H. Gremillet. — * J.-Christophe Hertz. — J.-B.-Ch.-André-Hyac. de Chappes de la Henrière. — N. Connard. — J.-Jos. Pierron. — Stanislas-Hubert Hurtevin de Montauban. — F.-Ant. Colin. — Dom.-Thomas Le Moyne.

1785. — Janvier. Jacob-Et.-Thérèse Lombard. — Ant.-Bernard Amiel. — Février. Toussaint-P. Grandjean. — J.-Ant. Contal. — N.-J.-L.-Cl. Greslot. — Mars. Théodore-F.-Polycarpe Vacquant. — J.-B. Souhait. — J.-N. Prouvé. — *Cl.-Ant. Leseure. — * L.-Dom. Deroche du Telloy. — Avril. Remy-Ant. Fursé Lampon. — L. David. — N.-F.-X. Pichon. — Mai. J.-F. Thirion. — Dieud.-André Henry. — Jos. Thirion, N. — Michel Duquesnoy. — F.-Filliette Belcour. — J.-Ch. Courtois. — Juin. L.-Jos. Rolland de Malleloy. — *Michel-Séb.-X. Bron. — F.-Al. Maudheux. — N.-Hyac. Briquelot. — Juillet. *Jos. Malglaive, rue de la Communauté. — N. L'hermitte. — Joseph-Victor-Lazard Pseaume de Rosselange. — *Jacques Humbert. — F.-Boniface Dieudonné. — Ch.-Ant. Rol. — Aout. Ch.-F. Mallarmé. — F. Mercier. — Cl.-F. Hocquet. — N.-Jos. Thiriet. — Octobre. P.-Maurice Collinet de la Salle. —

Novembre. Ch.-Et. Blaise. — *Jos. Zangiacomi. — J.-B.-F. Poutry. — L. Lacretelle. — N.-Gab. Thouvenel. — Jos. Jacqueminot. — Jacques-Ant. Huot de Maisoncelle. — J.-Ch. Bailly. — Décembre. Jos.-P. Litaize.— Cl. Bazile Leroux. — Cl.-N. Marchal. — P.-Mathieu Choserot. — Ch.-Arnould Delorme. — P.-Fourier Chappuy. — Ant.-F. Delpierre.

1786. — Janvier. Ch.-P. Collard. — Jos.-Félix Brion. — J.-B.-Amé Noël. — J.-L. Lambert. — Février. Gaspard-N. Froment. — N.-L. Hadol. — Mars. L.-Mathias Soller. — L. Fromental. — Ant.-N. Picard. — Avril. J.-B.-L.-César Catoire de Bioncourt. — Ant.-Firmin Gourrier. — Ch. Thiéry. — Gab Goubert. — Mai. Daniel-L. Pontarlier. — Jos.-Hubert Thiéry. — Mansui Ferry. — Jos. Haingray. — J.-B. Perraut. — N.-Laurent Lambert. — F.-Jos. Lucot. — Ant.-Ch.-Joseph Regnault de Raulecourt. — Juin. * N.-Sigis. Bureau. — Laurent-P. Troyon. — N.-F. Parisot. — N.-Jos. Pougny. — * Séb.-Honoré Voynant. — Juillet. Léopold Thouvenin. — F. Thiriet. — Maurice-F. Vasseur. — N. Lemoussu. — Cl. Janin. — *J.-B.-Toussaint Lambry. — *N.-H. Luxer. — *F. Gouy. — Aout. *F. Dommary. — N.-F. Parmentier. — Ch.-Jos. Parmentier. — *Pascal-Ant.-Hyac. de Marcol, de Manoncourt. — Félix Derize. — Cl.-Séb.-Dieud. Marchal de Champas. — Novembre. J.-Gaspard Cammasse de Fontevieux. — André-Jacques Lemoine. — J.-B. Romaric Dieudonné. — J.-Jacques Dumaire. — J.-N. Albrecht. — J.-Ant. Laurent. — * N.-Hubert Goujet. — F.-N. Lhuillier. — Cl.-Ant. Brüllard. — Décembre. * Ch.-F. Rouyer. — N. Chauvez. — *N. Boulay. — P.-Eustache Duval Pou-

trel Vannoise. — N.-F. Allizé. — N.-Bernard Manel.— André Cherrier. — *P.-F. Humbert, sur la Carrière. — J.-P. Beltramin.

1787. — Janvier. F.-Ant. Lienhart. — Ant. Lacaille.— N.-Jos. Estivant. — F.-Jos. Herrchillet. — P.-Joseph Duchamp. - Blaise Duchamp. — J.-N.-Alexandre Panichot. — F. Aubertin. — Dom. Martin. — Février. Et. Fepon. — Mars. F.-Stanislas Mathieu. — J.-B. Baudot. — * Dieud.-L. Saulnier. — J.-Cl. Leclerc. — F. Colin. — Avril. Jacques-Ch. Fidière — J.-B. Joubert. — Jos. Bérard. — Mai. Quirin-Jos. Adam. — J.-B. Mazelin. — Cl.-Ant. Tournay. — * Cl. Perrez — *Séb.-J.-Arnould Urbain. — J.-Augustin Pariset. — L.-Jos. Maurice. — Juin. Dom. Lhomme. — * Ch.-Pascal de Roguier. — Juillet. F.-de-Sales Vosgien. — P. Henry. — * N.-Jos. Houard. - Cl.-N. Courtois. — *F.-N. Gouy. — Jos. Georgeat. — Bazile-Ch.-Simon Laroche. - Aout. N. Mouton. — *Cl.-Léopold-Ant. de Millet de Chevers. — J.-B. Lahérard — J.-B. Hinet.— Ch.-Jos. Villiez. — Ch.-Séb. Gromand. — Novembre. *Jos.-Ant.-F. Jolly. — * Augustin-P.-Jos. Calet. — *Michel-Jos.-Ant. Colin de Bénaville. — *Ch.-L. Foissey. — Paul-N. Jacques. — P.-Ant. Regeot. — Marie-J.-B. Merilhon. — F. Houbeaut. — J.-F.-Conrad Tailleur. — Décembre. Ch.-N.-Jos. Chevreuse. — J.-F.-Benoit-Jos.-Ant. Georgel. — Gaspard-Jos. Georges. — J.-Jos. Guy. — *Cl. Guilgot. — Léopold-L. Rousseaux.

1788. — Janvier. Ch.-Jos.-Emilian Gérardin. — J.-B. Chretienot. — P.-Grégoire Bernient. — *Ch.-Christophe Regnard de Fénétrange. — Ch.-Augustin Adam.

— Février. *J.-Jos. Jacotel. — * J.-B.-Flavien Rouot de Flin. — N.-F. Mersey. — Melchior-F. Probst — Ch.-N. Dognon. — Mars. Jos.-Léopold de Miscault. — Ch.-Jos. Latache. — Avril. F. Barbelin. — L.-Mathieu Bouillard. — Mai. Ant. Fleurent. — Octobre. J.-Jos.-Séb. Regnauld. — Et.-Frédéric Cherpitel. — Novembre. Jos.-Marc-L. Harmand de Bénaménil. — * Hubert-Cyprien Guillaume de Rogéville. — André-H Michelant. — *Ch.-Marcel du Mesnil. — *F.-X. Théodore Gauvain. — *F. Plassiart. — Ch.-F. Martin. — J.-Jos. Poirier.— *Ch.-Jos Conteaux. — Léopold-L.-André Hussenot.— Jos. Lempfrit — *Cl.-H.-Mathias Bruslé Desjouis de Goussonville, avocat-clerc. — *F.-X. Froment. — *F.-Jos.-N. Beau. — Ch.-Christophe Thouvenin. — L.-Hippolyte Albert. — Maurice de Rozières. — J.-F. Pierson. — *Jos.-Gaspard-Dieud. Charpit de Courville. — Ch.-P. Queleine. — * Jacques-Ant. Blaise. — Cl.-F. Perrin. — *N.-Ch.-Jos. Jeanroy. — Jos.-Ant. Pyrot. — Ch. Barjonet. — Guillaume-Et. Paquin. — L.-Ant.-Augustin de Massy. — Cl. Munier. — Décembre. * F.-Et. de Mory d'Elvange. — L.-Ch. Lallemant. — Hyac. Thibault de Monbois. — Ant.-Al. Thirion. — Maurice-Jos. Brüillard. — J.-Jos. Beaudot. — Flavien-Albert Pitoux. — J.-B. Thiéry. — J.-N. Royer. — F.-Léopold Mouzon. — Ch.-Eloy-Ferdinand Weber. — F.-Balt. Lafrogne. — Cl.-Ant. Dumont. — * F.-Victor Colinet. — Ch.-P. Jacquemin. — Corneille Martz.

1789. — Janvier. L.-Jos.-André Michon. — J.-B. Richard. — N. Legros. — L.-Jos.-Denys Richer. — Ch.-F.-X. Marcel. — J.-B. Alexandre de Saint-Balmont. — J.-Jos. Menu. — F.-L. Lebon. — F.-Léopold

Vivenot. — F.-Jos. Fleurey. — Février. J.-B. Houssemand. — J.-Séb. Dron. — F.-Hubert Mourot. — Mars. J.-F.-N. Jadelot. — Marc-Ant.-Léopold Remoiville. — Ch.-Bernard-Alexandre de Martin de Lavaux. — Avril. N.-F. Michon. — F. Contal. — H.-F.-Dieud. Piret. — Ch.-Toussaint Folliot. — Laurent-Augustin Folliot. — *Stanislas-Michel-F. Walet de Merville. — Mai. Et.-F. Boy. — J.-G. Tonnel. — N. Liébaut. — P. Lallemant. — Juin. N. Sautre. — Jos.-N. Leclerc. — Jos. Petitjean. Ch.-Michel Petitdidier. — N. Schneider. — Juillet. Hyac. Mathiot. — Ph. Christophe. — N.-F. Christophe. — J.-Jos.-Ch. Anthoine. — Félix-Benjamin Chevresson. — Août. H.-F.-Jos. Lemerre. — Anselme-F. Clesse — P.-J.-B. Dumont. — L.-Hégesippe-Jos. Ferry. — L.-Jos. Jacquot. — Cl.-Christophe-L. Colin. — J.-B. Christophe Baudot. — P.-Ch.-L. Leblan. — Benoit-N. Nau. — P.-F.-Simon Quintard. — J.-B. Mengin. — N.-Christophe Gehin. — J.-F. Hainglaise. — Octobre. J.-F. Lenoble. — Novembre. J.-F. Bron. — J.-P.-Christophe Clesse. — J.-F. Bertin de Fligny. — L. Marcot. — Mansuy Badel. — J.-B. Perrothey. — J.-N. Toussaint. — N. Urbain. — N. Betting. — Décembre. *P.-L. Gab. Dupont. — Gaspard Georges. — J.-F.-X. Jacquinot. — J.-B. Gérardin. — J.-L. Vivenot — L.-F. Rellot. — N. Liégey. — N.-Marcelin George — Hubert-Dieud. Louviot Lacroix. — F. Jacquot. — Maurice Poirson. — J.-Jacob-Jos. Zeis. — Cl. Bonard. — J.-Michel Collignon. — Augustin Thomassin. — N.-F. Godignon. — J.-B.-N. Godignon. — H.-F.-Clément Thibessard. — J.-B. Tite de Lorme.

1790. — Janvier. Ch.-Jos. Mutel. — Ch.-L. Leduc. — J.-B.-Amable Collardez. — Ch.-N. Caussin. — Va-

lentin Fondesthenne. — J.-B. Le Monnier. — N. Roche. — L.-Léopold Buquet. — J.-B. Débuisson. — Dagobert-Hyac. Pariset. - FÉVRIER. J.-Jos. Philbert. — MARS. Ph.-Alexandre Le Molt. — J.-Ant. Médard Guyot. — L. Lacretelle. — P.-Juste-Augustin André de Carcy. — AVRIL. Gab. Ravenel. — Jacques-Victor Steinhoff. — MAI. Alexandre-F. Chantrel. — JUILLET. N. Auvert. — P.-Germain Aubert. — Jacob-Alexandre Massy. — Guillaume-Stanislas Massy. — Cl.-F. Florentin. — J.-F. Christophe. — P.-F. Levasseur de Vaucourt. — Quirin-F. Depresseux. — Guillaume Hugonet. — J.-B. Platel. — AOUT. Ignace-Jacob-N.-Jos. Gilbert. — Gab.-L. Pelgrin. — Jos. Le Page. — Toussaint Brandon. — J.-N. Didiot. — F.-J. Eloy. — Anselme-F.-Ferdinand Clesse. — Jos. Mercier. — Jos. Michel. — Michel-Sigis.-F.-X. Michel. — SEPTEMBRE. — Barthelémy-Isidore Renaut. — Cl.-G. Malter.

HOMMES DE LOI ET DÉFENSEURS OFFICIEUX DE 1791 A 1810.

Pendant cette période de temps, l'Ordre des avocats a disparu.

Sur la liste des *Hommes de Loi* et des *Défenseurs officieux,* nous retrouvons les noms des anciens avocats qui avaient figuré dans les derniers Tableaux de l'Ordre, et qui sont consignés plus haut. Ainsi, nous y voyons figurer : P. Prugnon ; J.-F. Jacquemin, rue Franklin (ci-devant rue des Carmes) ; Andreu, rue Jean-Jacques Rousseau (rue des Dominicains) ; J. Boussart, place du Peuple (ancienne place Royale) ; F. Dumesnil, rue Corneille (rue l'Evêque) ; P. Gœury, rue Voltaire (rue Saint-

Nicolas) ; P. Michon, rue Molière (petite rue des Carmes) ; J. Jacqueminot, rue de la Révolution (rue des Quatre-Eglises) ; Aubertin, place de la Constitution (place du Marché) ; H. André, rue de la Fédération (rue Saint-Georges) ; Grosjean, rue des Orphelines (rue des Tiercelins) ; Gauvain, rue Fénélon (rue Notre-Dame) ; Meynier, rue d'Assas (rue des Minimes) ; Rozières père, rue de l'Homme-de-Bien (2e rue des Chanoines), etc., etc.

Au nombre des nouveaux, nous voyons figurer : N.-F. De Metz, rue Chateaufort (rue du Manége) ; Bresson, Rozières fils, Lombillon, Favier fils, Henry fils, Antoine fils, Urguet de Saint-Ouen, Beaulieu, Caumont, Crousse, Mourot, Noël fils, Vaultrain, Cleret, Fourier de Bacourt, Chatillon, de Metz fils, Jacquot, Jeannot, Mengin Joseph-Benoit, Poirson, J. Pattin, L. Pavot de Beaumont, place des Vétérans (ancienne place des Dames).

RECONSTITUTION DU TABLEAU DE L'ORDRE

(DÉCRET DU 14 DÉCEMBRE 1810).

Liste chronologique des Bâtonniers depuis le rétablissement du Tableau.

De Rozières (François-Philippe), ...	de 1811 à 1815
Mollevaut (Etienne)........................	de 1816 à 1817
Gœury (Jean-Pierre)	de 1818 à 1821
Bresson (François-Léopold)...	de 1822 à 1829
Fabvier (Charles-Nicolas-Antoine)............	1830
Moreau (Charles-Louis)	de 1831 à 1834
Chatillon (Henri François Sigisbert)..........	de 1835 à 1839
Antoine (Charles-Joseph Auguste)............	de 1840 à 1842
La Flize (Charles-Camille), de 1843 à 1845 ...	de 1860 à 1861
D'Ubexi (François-Joseph-Albert)....	de 1846 à 1848
Volland (Edme-Onésime), de 1849 à 1851.....	de 1856 à 1857
	de 1862 à 1863
Mamelet (Antoine-François-Léopold)..........	de 1852 à 1853
Casabelle (Joseph-Eugene), de 1854 à 1855...	de 1864 à 1865
D'Arbois de Jubainville (Charles-Joseph)	de 1858 à 1859
Doyen (Jean Charles Casimir)...............	de 1866 à 1867
Bessal (Nicolas Adolphe)...................	de 1868 à 1869
Bernard (Auguste-Joseph-Emile).............	de 1870 à 1871
Lombard (Jean-Baptiste-Adolphe)............	de 1872 à 1873

—

TABLEAU DES AVOCATS FAIT ET CLOS LE 1er JUIN 1811, EN EXÉCUTION DU DÉCRET DU 14 DÉCEMBRE 1810.

Août 1758-1820[1]. — Denizot (Pierre-Nicolas).
Juin 1759-1820. — Gauvain (André-François).

1. La première date indique l'année des réceptions ; la seconde, celle de la sortie du tableau.

Lorsqu'il n'y a que la première date, c'est que l'avocat est encore en exercice.

Novembre 1761-1816. — Christophe (Nicolas-Denys).
Août 1763-1814. — Garnier (Claude-Gabriel).
Novembre 1765 1816. — Millevaut (Étienne).
Septembre 1766-1825. — Pierre (François).
Juillet 1767-1826. — Denizot (Jean-Léopold).
Mars 1770-1814. — De Rozières (François-Philippe), bâtonnier.
Avril 1771-1816. — Harmand (Joseph).
Juillet 1773 1823. — Melin (Gabriel).
Id. 1774-1823. — Lambert (Nicolas).
Janvier 1775-18.3. — Oudinot (Jean-Baptiste).
Septembre 1779-1823. — Fourier de Bacourt (François).
Mars 1780-1828. — Blancheur (Pierre-François).
Avril 1780-1813. — Roxard de la Salle (Maurice).
Id. 1780-1824. — Denizot (Pierre-Léopold).
Février 1781-1817. — Oudinot (Michel-Hubert).
Id. 1782-1820. — Jacquinot (François-Joseph).
Novembre 1782-1819. — Riston (Charles-François).
Avril 1783-1814. — Breton (François-Thimothée).
Mai 1783-1814. — Fachot (Claude).
Id. 1783-1816. — De Bouvier Charles-Henry).
Id. 1786-1816. — Haingray (Joseph).
Novembre 1787-1823. — Collin de Bénaville (Joseph-Antoine).
Id. 17‹8 1837. — Gauvain (François Xavier).
Août 1789-1819. — Quintard (Pierre François-Simon).
Décembre 1789-1850. — Dupont (Pierre-Louis-Gabriel).
Juillet 1805 1829. — Bresson (François-Léopold).
Id. 1805-1812. — De Lombillon (Joseph-Charles).
Août 1806-18 0. — Cléret (Jean-Marie-Louis).
Novembre 1806-1852. — Antoine (Charles-Joseph-Auguste).
Id. 1806 1831. — Beaulieu (Jean-Louis).
Id. 1806-1823. — Caumont (Pierre-Henry).
Novembre 1806 1830. — Fabvier (Charles-Nicolas-Antoine).
Id. 1806-1823. — Taotte (Nicolas-Léopold).
Décembre 1807-1812. — Fourier de Bacour (Pierre-Fourier-Al.).
Mai 808-1839. — Chatillon (Henry François-Sigisbert).
Juin 1808-1812. — Jacquot (Jean-Baptiste).
Février 1809 1812. — Jannot (Jean-Pierre).
Avril 1809-1813. — De Metz (Alexandre-Jules).
Mai 1809-1812. — Poirson (Claude-Nicolas).
Juillet 1809-1832. — Goutt (Nicolas-François).

Novembre 1809-1849. — Mandel (Etienne-François-Sigisbert).
Id. 1809-1816. — Mangin (Pierre).
Id. 1809-1813. — Benoit (Charles-Just.-Joseph).
Décembre 1810-1819. — Pattin (Christophe-Jean).
Janvier 1811-1842. — Payot de Beaumont (Jean-Baptiste-Louis).
Mars 1811-1823. — Lesoing (Hubert), avocat-clerc.
Novembre 1766 1827. — Messein (Nicolas-François).

Du 17 novembre 1811—1812.

Décembre 1810-1816. — Jacquemot (Charles-Georges).
Novembre 1809-1819. — Thieriet (Jean-Charles).

1812-1813.

Janvier 1810-1816. — Contal (Joseph).

Du 1er décembre 1813—1814.

Août 1810-1836. — Moreau (Charles-Louis).
Novembre 1782-1836. — Mathieu (Charles-Louis).

1814-1815.

Juillet 1779-1838. — Mathieu (Charles-Léopold).

Du 8 décembre 1815—1816.

Mai 1811-1817. – Carli de Sansonnetti (Antoine-Louis).
Avril 1766-1827. — De Rozières (Nicolas).
Id. 1809-1816. — Mengin (Nicolas-Michel).

Du 19 octobre 1816—1817.

1784-1820. – Lelièvre (Philippe-Auguste).
Novembre 1812-1826. — Valdenaire (Maximilien-Ferdinand).
Juillet 1813-1835. — Berlet (Jean-François-Edmond).
Janvier 1790-1822. — Mengin (Pierre).

Du 25 octobre 1817—1818.

Juillet 1762-1821. — Gœury (Jean-Pierre).

1818-1819.

Juin 1778-1836. — Cuny (Louis).
Août 1814-1842. — Tardieu (Nicolas-André-Esprit).

Du 9 novembre 1831—1832.

Janvier 1827-1850. — Gouy (Jules-François).
Id. 1823-1833. — Bougel (Charles-Théodore).
Id. 1828-1841. — Jordot (Mathias-Grégoire).
Août 1781-1832 — Goutt (François).
Novembre 1822-1830. — Rolland de Malleloy (Prosper).
Mars 1828-1850. — De Kirschberg (Ferdinand-Félix).
Juin 1828-1841. — Gabriel (Charles-Emile).
Septembre 1806-1850. — Noël (François-Jean-Baptiste).
Août 1828-1833. — De Ravinel (Louis-Felix).
Juin 1790-1841. — De Susleau de Malroy (Charles-Achille).

Du 11 novembre 1832—1833.

Janvier 1829-1835. — De Luxer (François-Alfred).
Novembre 1810-1850. — Lachasse (Pierre-Antoine-Pascal).
Juin 1829-1833. — Lebœuf (Simon).
Août 1829-1833. — Roxard de la Salle (Charles-Auguste).
Id. 1827 — Volland (Edme-Onésime).
Id. 1829-1848. — Renault d'Ubexi (Albert).
Novembre 1827-1839. — De Klopstein (Nicolas-Frédérich).
Août 1789-1835. — Ferry (Louis-Hegésippe).
Novembre 181?-1852. — Cuny (Louis-Joseph).

Du 19 novembre 1833—1834.

Février 1830 1850. — Quintard (Pierre-Albert).
Août 1826-1849. — Maire (Martin).
Décembre 1828-1840. — Choley (François-Gustave).
Novembre 1830-1835. — Glaude (François-Adrien).
Aout 1813-1835. — Gaillard (Louis-Dominique-Alexandre).

Du 16 novembre 1834—1835.

Décembre 1830-1863. — Najotte (Antoine).
Février 1831-1868. — Catabelle (Joseph-Eugène).
Août 1831-1850 — De Landreville (Edouard). cours d'Orléans.
Septembre 1831-1850. — Gauvin (Charles-Joseph).
Novembre 1828-1835. — Génin (Louis-Charles-Ernest).

Du 7 décembre 1835—1836.

Novembre 1832-1838. — Arnauld de Praneuf (Louis-Maurice-Alexandre).

Du 14 novembre 1836—1837.

Avril 1833-1845. — De Morville Charles-Joseph).
Novembre 1821-1860. — Louis Auguste).
Id. 1833-1840. — De Fiuance (Charles-Etienne).

Du 18 novembre 1837—1838.

Août 1829-1850. — Roxard de la Salle (Charles-Auguste).
Mai 1834-1850. — De Girmont (Jules).
Août 1834-1848. Lefèvre (Alexandre).
Novembre 1834-1839. — Hallez (Hippolyte).

Du 22 novembre 1838—1839.

Mai 1835-1839. — Marlier (Ernest).
Juillet 1835-1872. — Meaume (Edouard).
Août 1835-1841. — Jeanclaude (Jean-Joseph).
Id. 1835-1841. — Conégliano (Paul-Louis-Henri).
Id. 1835-1840. — Cleret (Jules-Charles-Antoine).
Septembre 1835 — Mengin (Louis).
Novembre 1835-1841. — Fèvre (Joseph).
Juillet 1833-1840. — Edme (Auguste).

Du 26 novembre 1839—1840.

Août 1823-1841. — De Vaudechamp (Jos.-Dieudonné-Auguste).
Novembre 1835-1861. — Guiot de Saint-Rémy (René).
Id 1835-1840. — Vautrin (Charles-Jean-Baptiste-Jules).
Décembre 1835-1841. — Hannezo (Jean-Baptiste).
Id. 1835-1841. — François (Dominique-Joseph).
Mai 1836-1850. — Mengin (Georges-Louis).
Août 1836-1843. — Ancel (Ernest).
Id. 1836-1870. — Gaillard (Alfred-Louis-Alexandre).
Id. 1836-1841. — Porel (Emile).
Novembre 1836-1841. — Xardel (Christophe-Nicolas).
Id. 1836-1871. — Bonnaire (Justin).
Id. 1836-1850. — De Gehenoncourt (Nicolas-Amédée).

Du 28 novembre 1840—1841.

Novembre 1834-1841. — Barbier (Justin).
Avril 1837-1842. — May (Sylvain).

Juin 1837-1844. — Picquent (Auguste).
Août 1837-1843. — Couraux (Joseph).
Id. 1837-1851. — Villaumé (Nicolas).
Novembre 1837-1841. — Geoffroy (Jules François).
Id. 1837-1842. — De Chardin (Charles-Louis).
Id. 1837-1841. — Chonez (Louis).
Id. 1837-1870. — Collard (Charles).
Id. 1837 1841. — Maire (Charles).
Id. 1837-1841. — Maire (Ernest).
Id. 1837-1844. — Henry (Edouard).

Du 29 novembre 1841—1842.

Avril 1838-1845. — Blondot (Auguste).
Mai 1838-1844. — Forquignon (Hippolyte).
Novembre 1838-1859. — Noël (Léon-Antoine).
Id. 1838-1845. — Blancheur (Antoine-Nicolas).
Id. 1838-1842. — Debuisson (Charles-Louis).

Du 26 novembre 1842—1843.

Décembre 1838-1852 — Digot (Augustin).
Fevrier 1830-1852. — Regnier (Joseph)
Mars 1839-1850. — Roxard de la Salle Antoine-Louis).
Novembre 1839-1848. — Fleury (Alexandre).
Id. 1839 — Foblant (Maurice).
Id. 1839-1850. — Novel (Louis-Claude-Albert-Henry), Cours d Orléans.
Id. 1839 — Besval (Adolphe).
Id. 1839-1850. — Charon (Eugène).
Id. 1839-1843. — Dumont (Auguste).

Du 16 novembre 1843—1844.

Novembre 1840-1849. — Laffort (Charles-Ernest).
Id. 1840-1846. — Simonin (Prosper).
Id. 1840-1850. — Lipmann (Aimé).
Id. 1840-1850. — Boidin (Eugène).
Mars 1823-1850. — D'Autrecourt (Eugène).

Du 19 novembre 1844—1845.

Décembre 1840-1846. — Brunement (Gabriel-Félix).
Novembre 1821-1850. — Marchal (Eugène).

Mars 1841-1852. — Mathieu de Vienne (Jean-Baptiste-Louis).
Octobre 1841-1848. — Jorant (Emile).
Novembre 1841-1852. — De Metz-Noblat (Alexandre).
Id. 1841-1845. — Michel (Stanislas).

Du 22 novembre 1845—1846.

Juillet 1840-1850. — Buffet (Louis).
Janvier 1842-1846. — Poirel (Edmond).

Du 26 novembre 1846—1847.

Novembre 1842-1847. — Vergne (Pierre).
Avril 1843-1847. — Labouille (Edouard-Raimond).
Mai 1843-1848. — Saladin (Charles).
Novembre 1843-1850. — Lajeunesse (Maurice).
Id. 1843-1860. — Charon (Emile).
Id. 1843-1849. — Morin (Camille-Eugène).

Du 20 novembre 1847—1848.

Août 1833-1850. — Denis (Edmond).
Novembre 1844-1850. — Romer (Charles-Joseph).

Du 28 novembre 1848—1849.

Janvier 1845-1850. — Denaix (Fr.-Dieud.), trottoirs Stanislas.
Id. 1845-1850. — Michaut (Gabriel).
Avril 1845-1850. — Laurent (Joseph-Victor).
Juillet 1845-1850. — De L'Espée (Marcien). cours Béranger).
Avril 1833 — Doyen (Charles-Casimir).
Novembre 1845-1849. — François (Louis-Alexandre).
Id 1845-1849. — Martz (Prosper).
Mai 1827-1850. — Leclerc (Prosper-Joseph).
Novembre 1845-1849. — Schoumert (Jean-Nicolas).

Du 26 novembre 1849—1850.

Novembre 1839-1850. — Fleury (Alexandre).
Décembre 1836-1871. — Bougarre (Léopold).
Novembre 1809-1857. — Pattin (Christophe-Jean).
Décembre 1843-1850. — Bertrand (Nicolas-Nestor).
Septembre 1846-1851. — Guérin (Auguste).

Novembre 1846-1850. — Lotz (Charles-Eugène).
id. 1846-1853. — Parisot (Aimé-Louis).
id. 1846 — Bernard (Emile).
id. 1846-1852. — Thiriot (Victor-Edmond).
id 1846-1850. — De Lamontagne (Adolphe-Auguste).

Du 3 décembre 1850—1851.

Novembre 1844-1862. — Claude (Firmin).
Juillet 1847-1851. — De Metz (Hyacinthe).
Août 1847-1852. — Lambert (Charles-Joseph).
Décembre 1847-1853. — Thiriot (Léon-Alexis).

Du 29 novembre 1851—1852.

Février 1848-1856. — Costé (Henry).
Décembre 1846 — Lombard (Adolphe).
Novembre 1845 — Deperonne (Adolphe).
Novembre 1844-1858. — Romer (Charles-Joseph).

Du 26 novembre 1852—1853.

Avril 1849-1855. — Marmod (Stanislas).
Juillet 1849-1853. — Thiry (Nicolas-Joseph).
id. 1838 1854. — Danis (Pierre-François-Mathurin).
Août 1849 1857. — Lafrogne (Henry-Nicolas).
Novembre 1849-1851. — Hanuezo (Joseph-Charles).

Du 8 décembre 1853—1854.

Janvier 1850 — Riston (Edouard).
id. 1850-1856. — Gorius-Mézière (Jean-Edouard).
Avril 1850-1863. Sarrazin (Jacques-Nicolas).
id. 1850-1858. — Gasse (Jean-Baptiste-Hippolyte).
Mai 1850-1862. — Sacquin (Constant).
Juin 1850 1856. — Collas (Gregoire-Eugène).
Janvier 1845-1855. — Michaut (Gabriel).
Novembre 1850-1857. — Lafrogne (Charles-François).
id. 1850-1855. — Audiat (Charles-Edgard).
id. 1850-1860. — Levylier (Paul-Edmoud).
id. 1850-1861. — Romer (Edmond).
id. 1850-1858. — Poirson (Charles-Nicolas).

Du 28 novembre 1854—1855.

Juin 1850-1855. — Hannequin (Charles-Auguste).
Juillet 1822-1855. — Cabasse (Charles), cours Léopold.
Novembre 1851-1856. — Melin (Pierre Edouard).
id. 1851-1857. — Charlot (Alexandre).
id. 1851-1857. — Bouchon (Auguste-Eugène-Emile).
id. 1851 1860. — Bastien Jean-Prosper).
id. 1851-1859. — Thouvenin (Charles).

Du 10 décembre 1855—1856.

Janvier 1852-1856. — Laurent (Jean Pierre).
Août 1852 — Lallement (Louis).
Décembre 1823-1856. Antoine (Victor).
Novembre 1852-1857. Perrin (Julien).
id. 1852-1859. — Parisot (Maxime).

Du 12 décembre 1856-1857.

Janvier 1853-1858. — Bastien (Charles-François).
Avril 1853-1872. — Welche (Charles).
Id. 1853-1861. — Poirel (Paul).
Juin 1853-1857. — Tulpain (Lucien).
Novembre 1853-1857. — Adam (Lucien).

Du 26 novembre 1857—1858.

Avril 1850-1862. — Lachasse (Ferdinand).
Décembre 1853 — Tisserand (Edouard).
Novembre 1854-1862. — Masson (Théodore-Ernest).

Du 9 décembre 1858—1859.

Décembre 1854-1859. — Marcot (Léopold).
Juillet 1838-1862 — Danis (Mathurin).
Novembre 1855-1859. — Gosset (Jules-Sébastien).
id. 1855-1859. — Poirel (René).

Du 12 décembre 1859—1860.

Novembre 1856-1861. — Benoist (Louis-Arthur).
id. 1856-1860. — Lambert (Ernest).

Du 15 décembre 1860—1861.

Avril 1857-1865. — Claude (Auguste).
Novembre 1836 — Xardel (Nicolas).
Janvier 1857-1861. — Chevalier (Nicolas-Désiré).
Novembre 1857-1861. — Boursier (Henry).
id. 1857-1861. — Beau (Antoni).
id. 1857-1863. — Thomas (Claude-Louis-Joseph-Léon).
id. 1857 — Larcher (Eugène).

Du 14 décembre 1861—1862.

Mai 1858-1864. — Demaidy (Jean-Baptiste-Oscar).
Avril 1850-1868. — Gasse (Hippolyte).
Novembre 1858 — Berlet (Edmond).
id. 1858-1870. — De Feriet (Ferdinand-Albert).

Du 20 novembre 1862—1863.

Mai 1859-1863. — Lallement (Michel-Léopold).
Juillet 1858-1863. — Chaudron (Joseph-Victor).
Novembre 1859 — Magot (Hubert).
id. 1859-1863. — Spire (Charles-Edouard).
Décembre 1840-1863. — Brunement (Louis-Gabriel-Félix).
Novembre 1859 — Volland (Adrien).
id. 1859-1864. — Salle (Felix).

Du 12 novembre 1863—1864.

Mars 1860-1864. — Bernard (Joseph-François-Eugène).

Du 26 novembre 1864—1865.

Novembre 1840-1865. — Paringault (Jean-Charles-Eugène).
id. 1841-1866. — Renauld (Jules).
id. 1844 — Jalabert (François-Philippe-Victor).
Avril 1850 — Lachasse (Ferdinand).
Décembre 1853-1869. — Arnaut de la Ménardière (Joseph-Charles).
Novembre 1854 — Vaugeois (Albert).
Décembre 1857-1865. — Cassin (André-Léon).
id. 1859-1865. — Desjardins (Albert).
Novembre 1861-1865. — Jeanpierre (Camille).
id. 1861 — Mamelet (René).

Du 27 novembre 1865—1866.

Novembre 1860-1867. — Glasson (Ernest-Désiré).
id. 1858 — Dubois (Ernest).
Janvier 1860-1867. — Arnauld (Ferdinand-Louis).
Novembre 1862-1871. — Husseuot (Henry).
id. 1862-1867. — Bernard (Edouard).
id. 1862-1867. — Renault d'Ubexi (Louis-René.)

Du 8 décembre 1866—1867.

Décembre 1862-1870. — Pierson (François-Charles).
Janvier 1863-1867. — Garnier (Paul-Alexandre).
id. 1863-1868. — Collenot (Alexandre-Charles-Félix).
Février 1863-1867 — Legras (Charles).
Novembre 1863-1868. — Moreau (Léon-Charles-Adolphe).
Décembre 1853- — Germain (Georges-Charles).

Du 8 décembre 1867—1868.

Mars 1864 — Malgras (Albert).
id. 1864 — Valentin (François-Henry).
Avril 1864-1870. — La Ramée (Louis-Charles).
id. 1864-1868. — Lignot (Edmond).
Septembre 1864-1868. - De Saint-Vincent (Philippe-Eugène).
Août 1863 Cauwès (Paul-Louis).
Novembre 1864-1871. — Grosjean (Charles-Jules).
id. 1864-1872. — Caen (Léon).
Décembre 1864-1869. — Toussaint (Gustave-Jean).

Du 5 décembre 1868—1869.

Janvier 1865 — Saint-Joire (Paul-René-Victor).
Mai 1865-1869. — Fachot (Charles-Ollivier).
Octobre 1865 — Gebhart (Emile).
Août 1865-1870. — Briard (Emmanuel-Henry).
Novembre 1865-1870. — Arnauld de Praneuf (Adrien-Joseph-Auguste).
Novembre 1865-1870. — Mathieu de Vienne (Alexandre-Louis-Henry).
Novembre 1865-1870. — Oyon (Charles-Hyacinthe-Gustave).

Du 10 décembre 1869—1870.

Mars 1866 — Robin (Alexandre-Auguste-Gaston).
Octobre 1866-1870. — Regnault (Gonzalve).
id. 1866-1870. — Goury (Gustave).
Décembre 1866 — Blondel (Raymond).
Juillet 1866 — Courtois (Victor).

Du 22 mai 1871.

Mars 1867 — Jambois (Charles-Cosmilie).
Août 1867 — Grandville (Armand).
Novembre 1867-1872. — Gérardin (Marc).
id. 1867-1871. — Barthelémy (Henry-Edmond).
id. 1867-1871. — Audiat (Charles-Raymond).
id. 1867 — Conial (Edmond).
id. 1867 — Binet (Edouard).
id. 1867-1872. — Tassard (Paul).
id. 1867 — Thomas (Gabriel).
id. 1867-1871. — Joly (Alphonse).
Février 1868 — Cordier (Julien).
id. 1868 — Rolin (Joseph Hippolyte).
id. 1868 — Chobert (Charles).
Novembre 1864 — Lambert (Eliezer).

Du 30 décembre 1871—1872.

Février 1856 — Raymond (Gustave).
Septembre 1867 — Collot (Arthur).
Août 1868 — Puton (François-Alfred).
Octobre 1868-1872. — Le Mercier Mousseaux (Georges).
Novembre 1868 — Lejeune (Henry).
id. 1868 — Grillon (Léon-Eugène).
id. 1868 — Boudin (Albert).
id. 1868 — Pierron (Lucien).
id. 1868 — Husson (Louis).
id. 1868 — Husson (Charles-Paul).
id. 1851 — Lederlin (Eugène).
id. 1868 — Jubert (Amédée).

Du 7 décembre 1872—1873.

Septembre 1837	— Boulangé (Edouard).
Novembre 1845	— Gérard (Charles).
id. 1869	— Georgin de Mardigny (René).
Juin 1857	— Drouville (Edouard).
Décembre 1869	— Baltazard (Paulin).
id. 1869	— Castillard (Henry).
id. 1869	— Vainker (Gaston).
id. 1869	— Ory (Edmond).
id. 1869	— Garnier (Jules).
id. 1869	— Maillefer (Albert).
id. 1869	— Lepezel (Louis).



DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES

CORRESPONDANCES DE DOM CALMET

ET DE DOM FANGÉ

PAR M. L'ABBÉ GUILLAUME.

» On venait de tous côtés à Senones pour voir le célèbre Dom Calmet, pour le consulter et pour être témoin de ses vertus. Les lettres qu'on lui écrivait étaient plus nombreuses encore que les visites qu'il avait à recevoir. » Ainsi s'est exprimé dans la vie de son oncle[1] Dom Fangé qui dit ailleurs : « On a réuni en plus de douze volumes le nombre presque infini de lettres adressées au savant abbé » et on les plaça dans la bibliothèque de Senones où ils restèrent jusqu'à la Révolution qui les dispersa.

Dans la quatrième des notes, dont M. L. Maggiolo a fait suivre l'Eloge historique de l'illustre historien de la Lor-

1. Vie de D. Calmet, p. 204 et 206.

raine, qu'il a publié en 1839, on lit : On voit à la bibliothèque de Saint-Dié, trois volumes in-4° contenant des lettres adressées à Dom Calmet, des notes manuscrites et des recherches historiques écrites de sa main. M. Simon, aux soins éclairés de qui cette bibliothèque est confiée, possède personnellement un recueil in-folio de lettres adressées à Dom Calmet. Je dois à l'obligeance de M. Ferry, curé de Saint-Nicolas-de-Port[1], trois de ces volumes qu'il a achetés, il y a plusieurs années, chez M. Collin, autrefois libraire à Nancy. L'un des trois renferme plus de cent lettres écrites de la main de Dom Calmet au R. P. Mathieu Petitdidier : c'est le journal de son séjour à Paris. Les deux autres sont fort curieux par le nombre de lettres importantes qu'ils contiennent, et je fais des vœux pour qu'on puisse publier, un jour, un choix de lettres extraites de la Correspondance de ce savant bénédictin. M. Maggiolo ignore ce que sont devenus ces trois volumes. Le séminaire de Nancy en possède six autres, dont un d'épitres à l'adresse de Dom Fangé. Des cinq reçus par le vénérable oncle, trois sont cottés d'ancienne date C, D, E et contiennent : le 1er 139 lettres, le 2e 150, le 3e 127 ; le 4e, cotié plus récemment Z 3, en renferme 120 et le 5e, sur le verso d'une couverture d'emprunt, duquel on a écrit : *Deuxième et dernier volume des lettres adressées à Dom Calmet, Collection Ferry,* en réunit 160. Le volume dans lequel on a colligé celles à Dom Fangé en contient 152, ce qui fait un total de 848 épitres dont 696 pour la part de Dom Calmet. Elles viennent d'un nombre considérable de personnes et

1. M. Ferry avait été auparavant supérieur du grand séminaire ; il fut depuis et mourut vicaire général honoraire et chanoine en titre de la Cathédrale de Nancy.

traitent des sujets les plus variés. Questions d'Ecriture-Sainte, de Théologie, d'histoire, de minéralogie, de géologie, de bibliographie et d'autres, tout y est soumis au jugement ou à l'appréciation du savant abbé. Malheureusement les réponses à ces questions nous font absolument défaut. Quelques mots de l'oncle, une seule lettre autographe du neveu, voilà tout ce que nous avons rencontré dans les cahiers que nous avons compulsés avec soin. Nous n'avons pas moins compris la valeur de ces documents inédits et l'émission des vœux de M. Maggiolo. C'est pour les réaliser autant que possible, que nous allons essayer de donner une idée, qui ne peut être que très-succincte, mais qui sera suffisante, de ces reliques épistolaires depuis longtemps ignorées. Nous ne laisserons pas de regretter la perte de celles qu'on ne retrouve plus et les difficultés qui ne nous permettent pas de compulser celles que les Vosges ont pu conserver.

Nous ferons aussi remarquer que, dans son ensemble, ce recueil a été disposé sans beaucoup d'ordre. Les épitres d'un même correspondant ne se suivent pas, leurs rangs de date ne sont pas mieux observés, de telle sorte qu'il serait long, difficile et sans grande utilité d'y établir un ordre parfait. Seulement la correspondance avec Dom Fangé forme un volume à part. Afin d'éviter les redites, nous avons groupé sous un même nom tout ce qui se rapporte au personnage qu'il désigne, sans nous préoccuper du cahier dans lequel nous avons puisé nos extraits.

Parmi les plus anciens que nous avons sous la main, il en est quelques-uns qui, s'il en était besoin, achèveraient l'honorable tâche que notre savant archiviste, M. Lepage, s'est imposée dès 1855 et qu'il a poursuivie

en 1866, à savoir : de justifier complétement Ferdinand Saint-Urbain, l'illustre graveur, d'une accusation que plusieurs ont fait peser sur lui, d'un crime dont son fils seul, Claude-Augustin Saint-Urbain, s'était rendu coupable[1].

Héritier du magnifique talent de son père et destiné à le devenir de son titre de Graveur de la Monnaie de S. A. R., le jeune homme emporté par l'amour des plaisirs, comme dit Mory d'Elvange, oublia le travail et l'étude et fut conduit à des actes coupables dont la punition pouvait être terrible. Il débuta dans la carrière du crime par le mensonge et l'improbité. Dans une lettre datée du 22 février 1733, Dom Berthelet, bénédictin de Nancy, écrivait à l'abbé de Senones : « Mlle Cusson savait que le jeune Saint-Urbain était venu prendre chez elle deux exemplaires de l'Histoire de Lorraine, de votre part, pour les envoyer à Rome, et les avait vendus à Nancy au prix de la souscription. »

Ce fait de filouterie est-il le seul qui l'ait amené à la perpétration de ceux qui l'ont suivi ? On l'ignore. Mais il en vint à fabriquer, le 12 avril 1731, un brevet faux portant attribution, en sa faveur, de la survivance dans la place occupée par son père et à contrefaire, au bas, la signature du duc François III, et celle du baron de Pfutschner, conseiller d'Etat et des finances. Le 25 août 1733, il écrivit, de nouveau, deux faux mandements, l'un de 4667 livres et l'autre de 2471 livres 15 sols, au bas desquels il imita la signature d'Elisabeth-Charlotte, duchesse régente et celle du baron de Girecourt, aussi conseiller d'Etat et des

1. Voir le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, mois de mai 1855, p. 75 et *Mémoires* de la même Société, année 1866, p. 324.

finances. Pour ces trois derniers méfaits, il fut arrêté et incarcéré à Lunéville, puis transféré dans les prisons criminelles de Nancy, et la Chambre des Comptes délégua un de ses membres, pour instruire son procès. Or, à côté des documents judiciaires, textuellement rapportés par M. Lepage qui les a copiés sur les minutes, voici plusieurs fragments de lettres qui établissent, par des faits domestiques, la parfaite innocence d'un père malheureux.

Le 13[1] de l'an 1734, le même Dom Berthelet, de Nancy, disait dans une missive à Dom Calmet : « Le pauvre Saint-Urbain, le père, est tellement consterné du désastre de son fils, qu'il en est malade au lit. Il m'envoya, hier, prier par sa fille de vous écrire de sa part, et de vous prier d'employer tout votre crédit auprès des amis que vous avez à la cour, pour le tirer de ce mauvais pas. Madame est un peu radoucie sur son sujet et elle a fait dire à la Chambre des Comptes de ne rien précipiter. On continue cependant à instruire le procès du coupable. Ce que l'on appréhende le plus, c'est un arrêt, car, pour la grâce, on croit qu'il l'obtiendra. »

Dans une autre lettre, sous la date du 22[2] de l'an 1734, le bénédictin de Nancy écrit à son correspondant de Senones : « Saint-Urbain le fils est toujours au cachot, les fers aux pieds. Son procès est à Vienne. Madame Royale, Monseigneur le Prince Charles, Mesdames les Princesses ont promis qu'elles tâcheraient d'obtenir sa grâce. On en a écrit à M. Fisner (Pfutschner ?), au Père Ancel, à Poirot, secrétaire, etc. ; Saint-Urbain voudrait que

1. Sûrement janvier.

2. Idem.

vous vous employassiez encore au même sujet. Je lui ai fait remarquer qu'il était inutile pour le présent que vous fissiez aucune démarche ; que si son fils était seulement condamné à une prison perpétuelle, comme on l'espérait, alors vous pourriez prétexter le besoin que vous avez de lui pour faire l'Histoire métallique d'Autriche... »

Enfin, le 6 mars, Dom Berthelet écrivait encore : « Saint-Urbain est toujours au cachot avec les fers aux pieds. Je fus hier demander de ses nouvelles. On m'offrit de lui parler, par grâce spéciale ; comme je n'avais rien à lui dire, je remerciai le geôlier. »

Nous ne pouvons dire si et comment Dom Calmet employa son crédit au profit du fils coupable, en considération des désirs du père désolé ; mais nous répéterons ici le résumé de cette triste histoire tel que l'a donné notre honorable Président, d'après le dossier de la procédure[1] :

L'accusé... ne dut son salut qu'à un acte de clémence souveraine : par lettre datée du 17 mars 1734 la régente Élisabeth-Charlotte commua les peines qu'il pourrait encourir en celle d'une détention perpétuelle à l'hôtel de la Monnaie, « tant, dit-elle, en considération de sa famille qu'en faveur de la capacité et expérience singulières qu'il s'est acquises dans l'art de graveur, pouvant, en cette qualité, nous rendre, à l'avenir, ses services avec utilité. »

Ces lettres patentes furent entérinées par la Chambre des Comptes le 5 mai, et trois jours après, Saint-Urbain fut extrait des prisons de la Conciergerie et conduit à la

1. *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1866, p. 325.

Monnaie. On l'installa, avec toutes les précautions de sûreté possibles, dans deux cabinets voisins de l'appartement de son père, afin que celui-ci pût le diriger dans les ouvrages qui lui seraient attribués ; ce que ses infirmités ne lui permettraient pas de faire » s'il était plus éloigné de lui.

Deux ans après, la commutation de peine accordée à Claude-Augustin aboutit à une grâce pleine et entière et au recouvrement de sa liberté. Il sut en profiter pour faire oublier ses fautes et se réhabiliter complétement aux yeux du duc François III. Et lorsque ce prince quitta la Lorraine pour aller ceindre la couronne impériale, il s'en fit accompagner à Vienne où l'artiste sut mettre à profit ses talents. Saint-Urbain fils mourut dans la capitale de l'Autriche, le 12 février 1761, âgé seulement de 58 ans, après y avoir constamment joui de la faveur de son souverain.

Les lettres de Dom Grégoire Berthelet, de Saint-Mihiel, au nombre de 51, roulent sur différents sujets d'intérêts monastiques, sur ses principales compositions entre lesquelles une Dissertation sur l'âme humaine et sur la prétendue automatie des bêtes[1], à laquelle il a travaillé pendant quatre ans et qu'il prise comme le meilleur de ses ouvrages ; d'autres sur la goutte, sur les eaux de Plombières, sur le bois de Séthim de l'autel des holocaustes, sur les années de la naissance et de la mort

1. Dom Catelinot écrivait plaisamment à Dom Calmet : Le gros Dom Grégoire fait une Dissertation contre l'âme des bêtes, de peur qu'on ne le mette du nombre.

10 septembre 1746.

de N. S. J.-C.[1]. Il y parle d'une vie qu'il a trouvée et analysée d'une héroïne lorraine : Barbe-Adalberte d'Ernecourt, femme de M. de Saint-Balmont[2], d'un Recueil en un volume de 292 feuillets et 1991 articles par ordre alphabétique de tout ce qui concerne la Noblesse de Lorraine, œuvre de M. Boudot, sous-garde du Trésor des Chartes des Duchés ; de l'envoi de douze dissertations à Dom Calmet, qui en pourra faire usage, et enfin des nombreuses contrariétés qu'il éprouvait de la part des imprimeurs de ses ouvrages.

Il aurait pu s'en consoler et prendre patience en considérant que nombre de ses confrères partageaient ses ennuis. On pourrait dire, sans trop exagérer, que la volumineuse correspondance dont nous faisons le dépouillement, n'est qu'une lamentation prolongée des auteurs ou de leurs ayant-cause, sur les lenteurs, les prétentions, le mauvais vouloir et jusqu'à l'improbité de leurs typographes. Ici, c'est Dulsecker de Strasbourg qui vend l'*Histoire universelle* de Calmet au-dessous du prix de

1. J'y fais, dit-il, l'histoire de notre ère vulgaire et de celles qui ont précédé. Je prouve démonstrativement que nous comptons juste en disant qu'il y a 1750 ans que J. C. est né ; que c'était le calcul de Denis le-Petit à qui on a faussement imputé d'avoir retardé la naissance de J.-C. de 4 ans et 7 jours.

2. Dans une lettre du 28 septembre 1749, Dom Berthelet écrit : Je ne sais si vous savez le malheur arrivé à M. Sigorgne. Il a été accusé d'être l'auteur de certains vers satyriques sur les galanteries du roi avec Mlle Le Bon, aujourd'hui la marquise de Pompadour. Le fait est qu'il a été conduit à la Bastille et que l'on n'en a eu aucune nouvelle depuis. On le croit mort et ses amis souhaitent que ce soit de maladie. On n'ose en dire davantage.

— 1[er] janvier 1750. M. Sigorgne est sorti de la Bastille le 24 novembre. — Professeur de philosophie à l'Université de Paris, l'abbé Sigorgne était natif de Rembercourt-aux-Pots. (Bibl. lorr., Col. 896.)

souscription et renvoie ainsi les souscripteurs; là ; c'est Emery qui écrit qu'aucun libraire de Paris ne voudra continuer d'imprimer cet ouvrage ni d'en entreprendre d'autres (1743). Dix ans auparavant, Cusson avait dit à propos de l'*Abrégé de l'Histoire de Lorraine*[1] : « Nous consentons volontiers à l'entreprendre, mais nous craignons en même temps que cela ne préjudicie de plus en plus à notre *Histoire de Lorraine* dont vous savez le peu de succès ou, pour mieux dire, point du tout. » Il avait été question de rendre Saint-Urbain, éditeur de cet abrégé, mais on lui demandait, pour l'impression, douze cents livres qu'il n'avait pas et il dut refuser. Ailleurs, c'est Dom Catelinot de Saint-Mihiel qui s'exclame à propos des lenteurs dont se plaignait son collègue Dom Rivet : « Malheureux sont les auteurs ! faut-il qu'ils soient obligés de passer par les mains de cette race maudite (des imprimeurs) *Generatio prava et perversa* ! » Et combien d'autres encore à citer !

L'*Histoire universelle* de Dom Calmet et plusieurs autres écrits de ce docte bénédictin ont été traduits en allemand par Dom Augustin Dombrueth, abbé de Gengenbach[2], dont nous avons compté 21 lettres, presque toutes concernant ces traductions. On lit, sur quelques-

1. Note écrite par D. Calmet, à Paris le 23 février 1748, pour le F. Bourgeon de la Congrégation de Saint-Maur :

Je puis livrer 30 ou 35 exemplaires au prix de la souscription, ou même recevoir des livres en échange :

En souscrivant, le premier tome	30 liv.
Les 2, 3, 4 et 5, chacun	12 liv.
Rien pour le dernier.	
En tout	78 liv.
Pour ceux qui n'auront pas souscrit	120 liv.

2. Ville du grand duché de Bade.

unes, des notes écrites par Dom Calmet lui-même dans le genre de celles-ci :

1743, le 8 septembre, j'ai envoyé au R. P. Dom Augustin Dombluelh de Gegenbach quatre cahiers de mon *Histoire universelle*. Ce R. P. en a déjà trois ou quatre que je lui ai portés moi-même.

Au commencement de novembre, je lui ai envoyé cinq gros cahiers avec la préface du VIIIe tome.

Envoyé au même, le 21 mars 1744, cinq gros cahiers depuis le chapitre XCV du livre CXX jusqu'au chapitre LVIII inclus du livre CXXVI etc.

J'ai envoyé à Gegenbach, vers le 20 septembre 1745, une rame de papier blanc du prix de 6 livres ou le gros écu et dix cahiers de mon *Histoire universelle*.

Faisons ici mémoire de huit lettres du libraire Mariette de Paris, traitant de l'impression de l'édition nouvelle des Dissertations sur l'Ecriture-Sainte, sur les apparitions des Anges, etc.

Neuf autres du libraire Emery qui ont surtout pour objet la réimpression des Commentaires sur les Règles de Saint-Benoit.

Cette double correspondance fait connaître davantage toutes les tribulations qui ont entravé la marche de Dom Calmet dans la publication de ses œuvres.

Dom Brocq, religieux en Saint-Arnoul de Metz, auteur d'un *Recueil de ce qui est arrivé de plus remarquable dans la ville de Metz depuis son origine jusqu'à présent avec les Histoires abrégées des Vies de saint Arnoul et de Louis-le-Débonnaire*, etc. Dom Brocq non mieux traité que ses collègues par les typographes

et, de plus, entravé par le prieur de son couvent, a dépêché à l'abbé de Senones 24 lettres du 14 novembre 1745 jusqu'à pareil quantième de juin 1752. Il lui fait part d'une discussion qu'il a soutenue contre Bollandus au sujet du lieu de la sépulture de Louis-le-Débonnaire et de la reine Hildegarde, — de détails sur le peigne et un coffret de cette princesse, — sur les arches de Jouy et les dessins tirés pour les ouvrages des Romains en Lorraine, — sur la reine Gilette et l'inscription que l'on a dit prouver son existence et sa fin tragique : *Je suis périe en Moselle et retrouvée en Seille*, — sur les chats de la Saint-Jean, — sur la collégiale de Saint-Sauveur, — sur un manuscrit possédé par le roi de Prusse, — sur les conséquences de la destruction de l'église conventuelle de Saint-Arnoul. Il lui signale plusieurs inexactitudes et contradictions dans l'Histoire de Lorraine et nombre d'omissions, de fausses indications et de non-valeurs dans la liste des savants messins.

Il l'avertit que M. Peron était possesseur du manuscrit du P. Benoît, capucin, sur l'Histoire de Metz et qu'il n'a jamais voulu prêter ; que les Prémontrés de Pont-à-Mousson en possèdent trois qui contiennent cette histoire, par le même auteur et qu'ils l'estiment comme un trésor ; que M. de Belle-Isle a écrit à deux savants de Verdun et de Toul pour les prier de travailler à une nouvelle histoire particulière de ces deux villes, et qu'ils s'en sont chargés (28 septembre 175‥). On n'est pas content, dit-on, des dernières histoires imprimées à Verdun, ni de celle du P. Benoît Picart.

Il le prévient encore qu'un M. Mahu travaille à mettre en ordre les Archives de Metz, au prix de 2,000 livres de traitement par an, et que ce même archiviste se rendra

ensuite à Nancy où il est mandé par les chanoines de la primatiale pour une semblable opération[1] ; enfin, qu'un M. Rusier, conseiller au présidial de Metz, est possesseur des Chroniques de Philippe de Vigneules, manuscrits en trois volumes in-4° et provenant d'un parent qui habitait le Palatinat. Ce M. Rusier se dessaisirait de ces volumes moyennant 400 livres, ou les échangerait contre tous les ouvrages de Dom Calmet ; plus tard il se contentait du Dictionnaire de la Bible et de la deuxième édition de l'*Histoire de Lorraine;* en définitive il ne voulut plus céder que des Copies et l'on ne sait comment l'affaire se termina, pas plus que l'on n'a deviné ce que signifient ces mots *Cara donna Burdigale* gravés au-dessus d'une espèce de niche dans laquelle se dresse la statue d'une jeune personne.

Dom Brocq avait aussi copié, pour l'envoyer à Dom Calmet, l'Epitaphe découverte en 1676, devant la porte

1. M. Mahu, archiviste du chapitre de Metz, écrivait à Dom Calmet, en octobre 1745 : Le sieur Jenuesson, architecte, me prie très-instamment de vous informer du nom du fameux architecte qui avait construit l'église cathédrale de Metz existante, et, pour y satisfaire, il se nommait PIERRE PIERRARD. Son effigie en pierre se voit encore à présent dans cette église au-dessous de la sacristie dans le collatéral du côté des escaliers de Chambre. Il commença vers le commencement du XIIIe siecle ce superbe édifice qui reçut seulement sa perfection vers la fin du XVe siècle, suivant les comptes de fabrique. (Voir : Cathédrale de Metz, par Bégin, t I, p. 128.

Et en décembre 1748 : J'ai eu l'honneur de vous dire à Metz que sitôt que j'aurais achevé l'arrangement des Archives de MM. de la Cathédrale et fini l'inventaire actuellement composé de 24 volumes in-folio, je me réintégrerais à Nancy mon lieu natal.

Ce M. Mahu recommande à Dom Calmet le sieur Dingler, facteur d'orgues distingué, qui avait rétabli, au parfait, les orgues de Sainte-Glossinde et de Saint-Arnoul de Metz, des Clarisses et des Antonistes de Pont-à-Mousson.

des Allemands, sur un tombeau en pierres où il y avait des urnes, quelques vases de terre et des médailles :

D. M.

Memoriæ Apollinaris de Numero M. Isiacorum candidatus (*sic*) *vixit annos XXXXI ex civitate Trœcia, Commilitones fecerunt illius.*

Nous avons compté 44 lettres de Dom Sébastien Mourot successivement à Saint-Avold, puis à Toul, de l'an 1711 à 1729. Cette volumineuse correspondance roule sur maints sujets variés et relate plusieurs faits assez intéressants. Il était question de mettre en commende les abbayes de Saint-Mihiel, de Toul et de Senones pour en gratifier quelques princes de la Maison de Lorraine. L'evêque de Toul écrivit à ce sujet : On ferait tort aux Pères Bénédictins de leur enlever ces abbayes, cela serait même contre les intérêts du Prince.

L'affaire de la Constitution *Unigenitus* du pape Clément XI devint, grâce à l'intervention des Parlements et à l'opposition de certains membres du Clergé, une cause de troubles dont le P. Mourot raconte une partie ; il entretient ensuite son correspondant des conflits entre divers ordres religieux ; il raconte que les troupes de l'armée de Flandre ravagèrent, en 1712, la Champagne et jusqu'au pays messin ; que le carrosse de Strasbourg ne passe plus à Bar depuis un an (1710) qu'il a été arrêté, fouillé et rançonné dans les bois de Haye par un parti de Trarbach ; qu'en cette année 1710, le village de Bouvron, près de Toul, a été réduit en cendres par les mêmes vagabonds ; que les habitants de Toul n'osaient sortir de la ville, en

raison des partis ennemis qui la cernaient et la menaçaient ; que l'on possédait dans cette cité un Crucifix original de Michel-Ange et un Crucifiement historié du Tintoret, lesquels on estimait de deux à quatre mille livres ; que le jour de Saint-Etienne 1711, pendant l'office de Vêpres, on avait volé au chanoine Fransquim, une somme de cinq à six mille livres qu'il avait empruntée pour payer une maison dont il avait fait l'achat. Dans une de ses épitres, il écrit : Le père Benoit travaille au catalogue des auteurs, non pas de Lorraine, mais du diocèse de Toul, et il ajoute avec naïveté : « Croiriez-vous que Vincent de Lérins est un des nôtres ? Une douzaine d'auteurs de cette force-là nous donnerait beaucoup de réputation. » Et dans une autre : « Si l'on eût fait pour vous ce que j'espérais, vous eussiez été le premier homme d'esprit et de distinction qu'on aurait favorisé. Faites-y attention : Vous trouverez que les faveurs et la prédilection ont toujours été pour des imbéciles. Dom Sébastien Mourot fit présent en février 1715, à son église conventuelle, d'une garniture d'autel (six chandeliers et la croix) en argent, du poids de 90 marcs et du prix de 9,000 livres. Il compte pouvoir mettre l'année suivante, en achat d'ouvrages de librairie, une épargne de douze cents livres.

Quarante-trois lettres de Dom HUMBERT BELHOMME, écrites entre 1710 et 1723, se résument presque toutes en affaires de librairie, tant pour achats que demandes, réceptions et envois de livres. Cet abbé de Moyenmoutier apprend à D. Calmet qu'il travaille à faire arriver à D. Gabriel Rutant la coadjutorerie de Munster ; que les manuscrits du Père Martenne sont véritablement à Marbache,

où Dom Benoît Brunleger les a trouvés ; qu'il avait été question de déférer à la Congrégation de l'Index les Commentaires sur l'Ecriture-Sainte de lui, Calmet, bien que le pape, qui les avait lus avec intérêt, en eût fait l'éloge, mais parce qu'ils renferment une traduction du texte sacré en langue vulgaire. A cette date de 1715 à 1718, Dom Calmet était aux Blancs-Manteaux à Paris ; on lui avait adjugé le prieuré de Lay-Saint-Christophe, et on le proposait pour le monastère de Saint-Léopold de Nancy.

De 1712 à 1721, Dom Sébastien Guillemin, de Saint-Mihiel, a fait arriver à Dom Calmet vingt-trois lettres pour lui soumettre un plan de leçons théologiques, l'entretenir d'affaires personnelles, de politique, d'imprimerie, d'achats ou de recherches d'ouvrages et d'autres, lui demander des livres pour son frère, correcteur du couvent des Minimes à Serre. Il lui parle de la disgrâce du duc d'Argençon, du rétablissement du chancelier d'Aguesseau dans sa charge avec les sceaux de l'Etat et de la situation des finances : « A la banque, écrivait-il le 20 juillet 1720, on ne donne à chaque personne que pour un billet de 10 francs. Avant-hier, on compta jusqu'à dix personnes étouffées et mortes dans la foule, tant était grande l'affluence. On en transporta plusieurs au Palais-Royal. Chemin faisant, on rencontra le carrosse de M. Law; le cocher dit quelque chose de choquant aux groupes qui entravaient le passage ; alors toute la multitude se rua sur le carrosse, elle en cassa les glaces, le cocher fut blessé, et s'il n'eût trouvé son salut dans les jambes de ses chevaux, il aurait fort mal passé son temps ». Le financier fut exilé dans sa maison de campagne !!!

Dom Guillemin ajoute dans son épître du 10 septembre suivant : « On a fait de si fortes saignées aux bourses qu'il sera bien difficile de leur rendre leur premier embonpoint..... On met des trains à bas ; il y a plus de 50,000, tant valets qu'ouvriers, qui sont sur le pavé. Dans peu on aura de beaux et bons meubles à bon marché.

Une fort longue de ces lettres de D. Guillemin a trait à la princesse d'Orléans, abbesse de Chelles, que l'on disait vouloir quitter le cloître et rentrer dans le monde pour s'y marier. Au vrai, cette religieuse n'était venue à Paris, où elle s'était logée au Val-de-Grâce, que pour y traiter de ses affaires personnelles. Aussitôt terminées, l'abbesse rentra dans son monastère, où, sans mettre en ligne de compte le produit de la mense abbatiale, elle touchait 50,000 livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville, et 20,000 livres, d'ailleurs, en sa qualité de première princesse du sang.

Nouvelles objurgations à l'adresse des imprimeurs et de leur rapacité. Et pour clore, une petite anecdote de police : Le 10 mars 1721, une lettre de cachet avait été lancée contre un nommé Fouillon, janséniste exalté. L'exempt chargé d'en exécuter l'arrêt, lit mal le nom du personnage et s'en va trouver un paisible citoyen, nommé Foullon, qui, malgré ses réclamations et ses protestations réitérées, est obligé de marcher vers une destination fort peu attrayante. Par bonheur et chemin faisant, le facteur de la poste qui le connaissait, lui remet une lettre à son adresse. Aussitôt, comme on le devine, le pauvre appréhendé en fait lire la suscription à l'exempt, qui finit par reconnaître sa méprise. Sans plus d'explication, il laissa M. Foullon retourner chez lui et se remit en quête de son janséniste.

Dom Thiéry Chevillard, de Paris, n'a écrit que quatre lettres à Dom Calmet pour l'entretenir d'affaires d'intérêt. Il l'avertit, entre 1718 et 1720, que les Léopolds d'or de Lorraine ne seraient reçus et n'auraient cours en France qu'au taux de 600 livres le marc, avec deux cinquièmes de surplus en billets sur l'Etat. La baisse sur ces billets devait augmenter encore. Il lui donne aussi des détails sur l'opposition du cardinal de Noailles à l'acceptation de la bulle *Unigenitus*.

En novembre 1728, M. Bégon, évêque, et M. de L'Aigle, grand vicaire de Toul, félicitaient l'abbé de Senones de la modestie avec laquelle il avait refusé le titre d'évêque d'Hyppone, *in partibus infidelium*. Le prélat aurait préféré que le pape lui donnât un titre à charge d'âmes et le plaçât à la tête d'un diocèse.

Du 11 juin 1735 au 10 octobre 1747, nous avons huit lettres du F. Jean Blanpain, prémontré d'Etival. Il y traite des auteurs de la *Monastériologie ;* il signale le R. P. Martin, abbé de Cuissy, auteur de l'Histoire du Monastère de Hohembourg ; le P. Pierre Marin, natif de Breuil, faubourg de Commercy, qui a donné l'Histoire de l'abbaye et des abbés de Jand'heurs, près de Bar-le-Duc ; le P. Perrin, qui a traité de l'utilité des Ordres rentés, même au profit temporel de chaque gouvernement. Il dit avoir découvert que l'ouvrage *De anno dormitionis Sanctæ Odiliæ* est manuscrit et de la composition de Dom Humbert Belhomme, abbé de Moyenmoutier, annonce le commencement de l'impression des Annales de son Ordre et l'union de la mense abbatiale d'Etival à la mense épiscopale de Toul, moyennant une rente annuelle de 1,500 livres de France et d'autres

avantages ; apprend que Schœpflin lui demande sur un *Monasterium Bozonis,* réuni à celui d'Andlau, des renseignements qu'il ne peut lui fournir, et envoie des modèles de Tables chronologiques des titres et diplômes, surtout des empereurs d'Allemagne dont il est facile de comprendre le mécanisme. Il demande à D. Calmet si le mariage du jeune marquis du Châtelet avec une demoiselle de condition inférieure, peut être frappé de nullité.

Dans l'espace de sept ans, de 1747 à 1754, Dom Ildefonse Catelinot, de Saint-Mihiel, a expédié vingt-sept lettres à son confrère de Senones. Nous avons parlé ci-dessus de ses griefs contre les imprimeurs. Sa correspondance a surtout pour objet les bibliothèques, les achats, échanges, demandes et envois de livres ; il y réclame le jugement de Calmet sur divers ouvrages dont il a fait ou voudrait faire l'acquisition. Il raconte qu'un jésuite espagnol a censuré saint Bernard et plusieurs de ses ouvrages ; que l'Inquisition a fait saisir les exemplaires du factum du critique, ce qui ne l'a pas empêché de continuer. Il avertit son docte correspondant que l'on a traduit en latin son Histoire universelle à Venise ; que l'on se plaint, par avance, que dans son Recueil des hommes illustres, il en est qui ne méritent pas d'y avoir place ; que sa Dissertation sur les Esprits a fait grand tort à sa réputation, que Chevrier n'a guère respectée à l'endroit de la Bibliothèque lorraine ; il lui dit que l'on forme une nouvelle librairie à Strasbourg et lui souhaite une bonne santé pour fermer la bouche à ceux qui disent qu'il baisse. Il lui parle enfin d'une collection dont il s'est occupé et qui prouve que, de tout temps, le clergé toulois s'est distingué par son application à l'étude. « J'ai

réuni en deux gros volumes in-folio, a-t-il écrit, les Conférences annuelles du diocèse de Toul. Elles sont au nombre de 360, depuis 1725 jusqu'en 1755. C'est comme un corps de théologie sur tous les points de morale les plus intéressants, et comme un commentaire général sur l'Ecriture-Sainte où vous n'êtes pas oublié. »

Le R. P. Colomban Luz, bénédictin d'Ehhingen, a correspondu avec Dom Calmet vingt-trois fois, de 1742 à 1750. Il l'entretient de traductions d'ouvrages, de maintes affaires de librairie et, en particulier, d'une erreur notable au préjudice de l'abbé de Senones. Celui-ci lui avait écrit de demander à un libraire *six cents* livres ; le P. Colomban avait lu six *écus* livres, ce dont le libraire s'était arrangé. Il lui demande plusieurs Pères de l'Eglise dont il souhaitait faire présent à son abbé, lui dit qu'on réimprime, à Augsbourg, les Commentaires sur la Bible, et ceux de la Règle de Saint-Benoit ; qu'il a traduit et fait imprimer en langue germanique la Règle de Saint-Colomban ; que les luthériens d'Allemagne ont traduit dans leur langue, mais à leur façon, le Dictionnaire de la Bible, enfin qu'on lui promet de l'envoyer passer un an en France pour se perfectionner dans l'idiome de ce pays.

Six lettres du frère Josaphat Comte, définiteur des Tiercelins de Sion, signalent les trouvailles romaines faites sur le sommet de la montagne et donnent certains détails sur la construction de la chapelle ; mais nous ne pouvons les indiquer ici ; nous les ferons connaître en autre lieu.

Nous n'avons de Dom Remy Cellier que quatre lettres datées de Flavigny entre les années 1744 et 1755. Par la

première il fait savoir qu'il vient de terminer l'affaire de l'abbaye de Saint-Léopold qui allait être mise en commende et dont on connaissait le titulaire. On s'est hâté de postuler, aux conditions qu'imposerait le Roi, un régulier. Dom de l'Isle fut agréé, à la charge d'une pension de mille écus à servir à la Mission, et une semblable à l'abbaye de Saint-Mihiel. Dans les autres, ce qu'il y a de plus intéressant, c'est l'association d'Austonne Heer à Dom Ergott, pour travailler à l'Histoire métallique des empereurs de la Maison d'Autriche.

De son côté, Dom Joseph de l'Isle a rédigé, en 1756, plusieurs épitres datées de Saint-Mihiel, soit pour entretenir Dom Calmet sur la vie de saint Nicolas, que lui, de l'Isle, composait alors, soit pour lui en offrir un exemplaire en cadeau, soit enfin et comme l'ont fait plusieurs autres correspondants, pour lui transmettre divers détails sur des apparitions d'esprits, de revenants ou de vampires en Moravie et ailleurs, et les soumettre à son appréciation.

Onze lettres de Dom Léopold Poirel, religieux de Saint-Epvre de Toul, et cinq de Dom Gouget roulent sur les affaires de leur communauté.

Neuf pièces signées Thiériet Doricourt, datées de 1744 à 1746, donnent des détails généalogiques sur la famille du signataire.

Une dépêche de M. Durand, chanoine de Metz, du 26 décembre 1744, demande, à Dom Calmet, pour le savant Schœpflin, les éditions originales du *Pılladii Rusticitas* et de la *Nanceis* (*sic*).

Un M. de Bilistein avait demandé, de Badonviller, en 1746, certains éclaircissements sur Mlle d'Apremont. L'abbé de Senones ne les pouvant fournir, les sollicita, en même temps que d'autres pièces, de M. Chappottin, employé à la bibliothèque du Roi, sous la direction de M. l'abbé Sallier, et qui avait rédigé l'inventaire des cartulaires. M. Chappottin répondit à Dom Calmet[1] par trois épîtres dans lesquelles il se plaint longuement de ce que ses occupations ne lui permettent pas de fournir, au docte abbé, en temps convenable, les documents dont il aurait besoin. Puis venant à parler des nobles de nos duchés : « L'indifférence de la noblesse lorraine ne me surprend nullement, écrit-il ; je l'ai connue dans le séjour que j'y ai fait. Mais ce qui me paraît incompréhensible, c'est la jalousie et leur entêtement qui va souvent jusqu'à une fierté insupportable, fondée sur leur noblesse, et en même temps leur négligence sur ce qui peut les illustrer. Vous avez raison, mon Révérend Père, de ne pas vous tuer pour des gens qui le méritent si peu. »

M. Bosset de Sainteau, prêtre de l'Oratoire et curé de Notre-Dame de Nancy, apprend (septembre 1745), à Dom Calmet, qu'il a, dans son église paroissiale, le mausolée renfermant le cœur de Catherine de Salm, épouse de François de Lorraine, père de Charles III, dit IV, celui de sa mère, la comtesse de Salm, tante de l'abbé de Carouges, descendant de la famille Le Veneur et celui d'une de ses filles.

Dans une seconde lettre, du 25 octobre 1746, le même M. de Sainteau interroge l'abbé de Senones au sujet de la *Croix-Gagnée ;* il lui dit :

1. De décembre 1744 à janvier 1747.

« Je ne sçay le sujet qui a pu luy faire donner ce nom ; on en rapporte plusieurs, mais rien qui paroisse avoir fondement. Voicy l'inscription qui y est en lettres gothiques :

Voyés le saint signe admirable du Christ souffert passion merveillable cruelle mort, cloué par pieds et mains pour rachetter et sauver les humains, E' très-illustre père en Dieu Cardinal de Donitien, nommé général pénitencieux Cardinal de Lorraine pria un jour d'endurer peine du purgatoire accorde à ceux qui passeront par cy devant, disant en humblement le Pater *et l'*Ave Maria *ceront cent jours de pardon qu'ils auront. — Amen.*

« Telle est l'inscription copiée lettre à lettre. Cela n'a aucun sens, mais n'importe. La dévotion du peuple n'en est pas moins grande, et l'on dit que cette croix nommée *gagnée* a rapport à quelques traits de l'Histoire de Lorraine. Il n'y a point de date. Pour moi, je pense qu'elle n'a été ainsi nommée que parce qu'il faut aller un peu loin et monter pour y aller et gagner ces indulgences que l'on dit y être attachées. Si vous aviez sur cela quelque chose de plus certain, je vous serais bien obligé de vouloir m'en faire part. »

Dom Calmet a écrit, de sa main, en haut de la seconde page de cette lettre : « La *Croix gagnée :* ne seroit-ce pas la Croix *cagnée* ou *cagneuse* en lorrain. On pourroit dire en français la *Croix penchée.*

Le Cardinal *de Donitien,* ne serait-ce pas le Cardinal *de Gourcy* ou de *Güst* ou Perrault qui vivoit en 1500, 1501, etc.[1]

1. Voir ce qu'a écrit sur ce sujet M. Henri Lepage dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine.* Première année 1852, page 121.

Il nous faut aussi tenir compte de dix lettres en latin du R. P. OLIVERIUS LEGIPONTIUS *Ord. S. B. Theologus, P. Societatis litt. Germano-Benedictino promotor et secretarius*, traitant de la formation d'une nouvelle société littéraire, d'une nouvelle édition du *Dictionnaire de la Bible* et d'autres sujets de bibliographie (1754) ; de trois copies de lettres du P. BUCELIN à Dom de l'Escole, pour le prier de lui procurer les Mémoires sur les personnes, de l'un et l'autre sexe, qui ont illustré l'ordre des Bénédictins dans les deux derniers siècles ; de huit épitres entre 1748 et 1755, de Dom THOMAS MANGEART qui a rédigé les Tables de l'Histoire de Lorraine, de quatorze lettres de Dom MARQUIS, de l'insigne église de Saint-Pierre de Remiremont sur plusieurs découvertes d'objets antiques et sur le nobiliaire des Dames de cette ville. Dom Calmet avait fourni son contingent de pièces pour ce nobiliaire, ainsi que le fait connaître la lettre de remercîments que lui adressa, le 10 novembre 1748, Mme de Briey, dame de Remiremont.

De 1744 à 1750, M. de LALAING DE MONTIGNY a envoyé douze lettres de preuves de noblesse de sa famille, de ses alliances, etc. A la même époque, D. PIERRE MULNIER de Saint-Avold en a fait partir sept traitant de médailles, d'affaires monastiques et d'autres ; M. CORBERON, de Colmar, neveu et fils des Corberon dont parle Dom Calmet dans sa Bibliothèque lorraine[1], en a écrit pareil nombre: 1° pour remercier l'abbé de Senones d'avoir inscrit son père et son grand oncle parmi les célébrités du pays ; 2° pour lui signaler l'existence d'une inscription ancienne: *Caïus Jatinius, romanus, in Gallia pro salute Coci-*

1. Col. 301 et 302.

liæ filiæ ex voto et de plusieurs autres trouvées à Metz, entre lesquelles une de Pertinax envoyée à Schœpflin qui en faisait cas et, enfin, d'une biche en bronze doré que l'on disait antique et de bonne main ; 3° pour lui révéler l'existence d'un opuscule de M. Gauthier, inspecteur des chemins, sur les eaux de Bourbonne; 4° enfin pour le féliciter de son Traité sur les eaux de Plombières qui sera utile à tout le monde. Ce traité a paru en 1748. Le 9 mars, M. Nicolas, de Nancy, dont nous avons compté 33 lettres, toutes d'affaires de librairie et d'autres, en recevait mille exemplaires. Les gravures avaient été burinées par NICOLE, graveur à Nancy, moyennant 700 livres tournois, dont 100 pour les cuivres. Dom Calmet avait posé ses conditions. Il les a écrites de sa main, et c'est la seule pièce autographe que nous ayons rencontrée dans la volumineuse collection dont nous donnons ici un aperçu, aussi nous faisons-nous comme un devoir de la transcrire en son entier :

« Conditions proposées à M. Nicole pour la gravure des tables de Plombières et de Luxeuil, ce 12 septembre 1746.

1° Il fournira les cuivres ou il les achettera et les... (*déchiré*).

2 Il gravera en grand les deux cartes de Plombières et des Eaux au nombre de...

3° Il réduira en petit les autres cartes, comme il l'a déjà fait.

4° Il ajoutera le plan des bains de Luxeuil que je lui fournirai. Cela fera un feuillet in-4°.

5° Il fera tirer les dites planches au nombre de... (*déchiré*).

6° Il me remettra fidèlement les planches gravées.... en estampes pour les joindre à l'imprimé.

7° Il m'envoiera les épreuves des planches à mesure qu'il les gravera afin de les corriger, d'y mettre les numéros pour les placer en leurs endroits.

8 Il m'envoiera aussi les planches à mesure qu'on les tirera, afin que je les corrige et ne les fera pas tirer par l'imprimeur en taille douce que je ne les aie reçues et agréées.

9° Je m'engage d'avancer le prix des cuivres.

10° Et de donner quelque chose d'avance lorsque j'aurai quelques pièces de M. Nicole pour juger de sa capacité et du mérite de son ouvrage.

Si le prix de M. Nicole ne me convient pas, il me rendra mes dessins originaux et je veux bien lui payer le prix des dessins réduits en petit, et cela à dire d'experts et non sur sa simple estimation, à condition qu'il me les remettra tous en bon état et fidèlement.

Je ne prétends pas m'engager par cet écrit.

Il me remettra les planches pour le mois de mars prochain, afin que, pour Pâques, les estampes soient tirées.

Au refus de M. Nicole. je vas écrire à Paris ou à Strasbourg et à... pour avoir les originaux.

Si nous disons qu'en juillet 1746, le digne Jacob May, juif de nation, recommandait à D. Calmet un de ses coreligionnaires, nommé Lion Zœlrias, négociant en médailles, c'est pour passer sous silence nombre d'épîtres d'un intérêt tout à fait secondaire comme : indications d'ouvrages, demandes d'explications, de renseignements, de solutions de difficultés scientifiques et autres et, arriver, plus promptement, à celui des ouvrages du célèbre béné-

dictin qui lui a fait adresser le plus d'observations ; nous voulons parler de la *Bibliothèque lorraine.*

Une longue épître sans date, mais signée Chanel, avertit D. Calmet que, dans cette Bibliothèque, il n'a pas nommé Conrad d'Offenbach, jurisconsulte lorrain et conseiller des princes de Hesse, qui, en 1577, a fait imprimer les *Commentaires de Grimaldus* avec des additions ; qu'il a aussi oublié Georges Habillon qui a fait un recueil des Lois et Ordonnances de nos Ducs, lequel a pour titre : *Code ou fragments des divers Edits, Ordonnances, Décrets, Rescrits et Mandements de nos souverains seigneurs, ducs de Lorraine, etc., par Mtre Georges Habillon, licencié ez droits, avocat ez siége de la Ville et Cité, université et prévôté dudit Pont (à-Mousson), l'an 1627.*

On l'appelle le *Code Guinet*, parce que, à la mort de Habillon, il passa entre les mains du célèbre avocat Guinet qui le donna à l'abbé de Sainte-Marie, son frère. Il est d'autant plus précieux, ajoute M. Chanel que, depuis les enlèvements faits, à différentes fois, des chartes et archives de ce pays, on n'a d'autre recueil des anciennes ordonnances que celui-ci.

M. Lançon fils, conseiller au Parlement de Metz, a écrit huit lettres (1731) dans lesquelles il donne des notes sur Pierre Gringore, Philippe Naudec, Boismortier, Mouicaut, Paul Ferry et autres.

Le P. Lamblot a envoyé, en juin 1752, la biographie du R. P. Jouin.

M. Bénigne Lahaye a donné, en 1733, plusieurs rectifications sur la Bibliothèque lorraine.

De Dieulouard, le 31 mai 1743, Dom Bernard Cottaralt fit tenir à Calmet quelques détails sur Gabriel Gifford

qui avait été doyen de l'église de Lille, en Flandre, et recteur de l'Université de Reims. Il vint se faire religieux à Dieulouard, en décembre 1709, y fut prieur et mourut archevêque de Reims, le 10 avril 1629. Dom Bernard termine son épître en demandant, par charité, des livres pour reformer la bibliothèque dévorée par les flammes, « de pauvres réfugiés d'une nation malheureuse depuis si longtemps. »

Le 15 février 1747, Dom BRASSARD, prieur de Saint-Vincent de Metz, envoie une notice biographique sur Albert Belin de Besançon, devenu évêque de Belley.

Quelques jours après, le 4 mars, un M. JOURNAL, de Pont-à-Mousson, fit partir, pour Senones, l'article sur M. Rivard, imprimé de mot à mot, dans la Bibliothèque lorraine. Le même correspondant donna aussi une autre notice qui n'y a pas été insérée. C'est celle qui a trait à M. Maurice Grandclos de Châtel-sur-Moselle, médecin, professeur et doyen de notre faculté de médecine, dit M. Journal. Outre qu'il est très-habile dans sa profession, il a fait une Dissertation sur les différents climats du pays, rédigée en thèses et dédiée au prince Charles, sous ce titre : *Theses de temperatura diversorum Lotharingiæ tractuum.* « L'ouvrage a été parfaitement accueilli du public et dans peu tous les exemplaires en ont été enlevés. On souhaite une seconde édition : l'auteur aurait l'inclination de satisfaire le public ; mais en même temps, comme il y aurait beaucoup à ajouter, il faudrait que le roi lui donnât commission de parcourir la province pour faire de nouvelles observations, ce qu'il ne peut entreprendre à ses frais. Si le prince, inspiré par quelqu'un, vouloit retrancher un peu de la dépense de ses colifichets, il trouverait une ressource bien avantageuse au public. »

Entre tous les pourvoyeurs de l'abbé de Senones pour la formation de l'ouvrage qui nous occupe en ce moment, nul ne se montra plus soucieux et plus empressé que Nicolas-Joseph Gormand, docteur agrégé et premier secrétaire perpétuel du collége royal de médecine de Nancy. Devoué, du fond de l'âme, à l'honneur du corps médical, à la gloire de son pays et à l'illustration littéraire de Dom Calmet, comme il s'en exprime dans plusieurs de ses épîtres, ce praticien distingué entreprit de contribuer, par ses remarques critiques, par des recherches de notices biographiques sur les auteurs et sur leurs compositions, à la perfection du Dictionnaire historique qui s'élaborait en ce temps. De 1750 à 1752, il envoya, au docte bénédictin, seize lettres, toutes bien fournies, dans lesquelles il dessine ses personnages, en remet en lumière plusieurs injustement oubliés, en flagelle d'autres avec le fouet de Boileau et dévoile les secrètes manœuvres d'obscurs compositeurs pour arriver, par quelque porte dérobée, au moins jusqu'au parvis du temple de l'Immortalité.

Le docteur Gormand débuta, dans sa correspondance biographique, par une épître anonyme, envoyée comme pour pressentir quelles seraient, à son endroit, les dispositions du destinataire. Dom Calmet ayant appris son nom, lui fit savoir par M. Nicolas, marchand à Nancy, qu'il ne refuserait pas son concours ; dès lors le docteur se mit ouvertement à l'œuvre qu'il avait essayée et dont voici les préliminaires :

« Le premier de nos auteurs en médecine que je connaisse est Johannes Galfredus. Je n'ai pu avoir aucune connaissance de ses écrits. Seulement Symphorien Champier le met dans son catalogue *De medicinæ claris*

scriptoribus et le qualifie de médecin du duc de Lorraine.... Il est à souhaiter que vous donniez un catalogue complet de ses ouvrages. M. Roques, dans son supplément de Moreri, en a beaucoup omis.... Il y a deux choses qui me paraissent importantes sur cet auteur : l'une, qu'il est le premier qui ait traité de la *Médecine indigène* et qui ait attaqué, *ex professo*, cette foule innombrable de remèdes étrangers que les Arabes et les derniers Grecs ont introduit dans la médecine et dont ils ont fait des mélanges sans fin et sans ordre. Il écrivit à cette fin plusieurs livres et, entre autres, son *Campus Elysius Galliæ* etc., dans le Ve livre duquel il parle de plusieurs singularités d'histoire naturelle qui regardent les Vosges. Il se déchaine aussi, le premier, contre l'ignorance et la témérité des apothicaires (*sic*) qui se mêlent de la médecine et ignorent jusqu'à leur métier. Voyez surtout son livre : *Le Mirouel des apothicaires et les Lunettes des Cyrurgiens* ; l'autre..., c'est qu'il est le second de la nation française qui ait fait mention et traité dogmatiquement des maladies syphilitiques.

Sans contredit, nous n'avons point d'auteurs qui fassent plus d'honneur à notre pays que les deux suivants :

« Nicolas Le Pois, fils de Loys Le Pois, apothiquaire de son Altesse, était de Nancy. Les lettres de noblesse qui sont dans le Nobiliaire de Lorraine, fait par ordre du duc Charles III, instruiront de l'origine de sa famille et de plusieurs circonstances. Je ne connais de lui que son grand ouvrage *Des maladies internes*.

« Charles Le Pois, fils du précédent, alla étudier à Paris où il fut reçu docteur. Il visita ensuite plusieurs universités et s'arrêta plus d'un an à Padoue. A son retour en Lorraine, il fut fait médecin du grand duc Charles et

ensuite premier professeur en médecine dans l'Université de Pont-à-Mousson. Il mourut à Nancy, en 1633, suivant une lettre de Guy-Patin. Il n'a été jusqu'à présent presque inutile de faire des recherches sur ces deux grands hommes. La négligence de leurs successeurs a laissé perdre une bonne partie de leurs ouvrages. A peine même leur nom est-il connu dans leur pays, tandis que les étrangers en font le cas qu'ils méritent.

M. Gormand donne ensuite la liste des ouvrages de Charles Le Pois qu'il a pu rencontrer. Il revient dans plusieurs des épîtres subséquentes sur ces habiles gens, dont le nom est en vénération chez tous les savants, et, en particulier, celui de Charles qui a rendu de grands services à la médecine par ses découvertes. Boerhawe n'a point hésité de l'appeler le *Prince des observateurs dogmatiques* et de lui donner, ainsi qu'à son frère, d'autres éloges aussi pompeux, dans les Préfaces des éditions qu'il a fait faire des livres de Nicolas et de Charles. C'est sur de tels témoignages qu'ils ont été connus des médecins modernes. C'est à vous, Monsieur à leur apprendre que Charles Le Pois ne s'était point borné à la médecine. Les louanges du grand duc Charles montrent combien il savait les belles-lettres et, son *Physicum cometæ speculum*, combien sa philosophie était déjà solide et purifiée de toutes les puérilités qui infectaient alors les escholes ; J'ai déterré bon nombre de consultations écrites de sa propre main, monument précieux, la plupart pour de grands seigneurs : le duc de Lorraine, le grand duc de Toscane, l'électeur et l'électrice de Bavière, ce qui fait voir que son mérite était connu et déjà porté bien loin dès son vivant. » Il dit avoir reçu de M. Chomel, savant médecin de la Faculté de Paris et autrefois son professeur,

plusieurs notes intéressantes qui font voir combien le P. Abram a déguisé la vérité sur Charles Le Pois[1], ce grand homme qui ne le cède à aucun auteur en médecine, depuis Hypocrate, et dont la réputation sera toujours chère aux gens de lettres[2].

Je crois, dit le bibliographe bénévole[3], que vous pourriez mettre dans votre livre Pierre Blaise, natif de Remiremont, qui a composé quelques ouvrages de mathématiques, et qui les enseigne avec louanges à Paris. Ses ouvrages sont très-goûtés du public.

Dans son épître du 10 mars 1752, après avoir exprimé sa reconnaissance à Dom Calmet, qui lui avait offert un exemplaire de la *Bibliothèque lorraine,* M. Gormand ajoute : « Je l'ai enfin reçue, non sans beaucoup de mauvaises façons de ceux qui en étaient chargés. Leseure a rebuté le billet que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer ; procédé indigne contre votre signature. M. Nicolas qui en a sans doute senti toutes les conséquences... m'a envoyé un exemplaire. Leseure a d'autant plus de tort, que, ce n'est que par vindication qu'il agit, parce que je l'ai empêché de flétrir Cusson dans votre livre. Vous connaissez, Monsieur, les raisons qui font agir les autres. J'en suis d'autant plus touché qu'ils m'ont empêché de corriger une infinité de fautes et d'erreurs.

Sans parler des additions dont je pourrais fournir bon nombre, je suis surpris que celui qui a fait l'article *Argentrey* ne sache pas que *M. Duplessy d'Argentré* n'était pas natif de Toul, mais évêque de Tulle. On a parlé

1. Lettre du 21 novembre 1750.

2. Du 24 juillet 1751.

3. Le 16 mai 1750.

un peu trop négligemment d'un ouvrage si célèbre et si estimé[1]. Il faudrait un volume plutôt qu'une lettre pour marquer toutes les fautes que j'ai trouvées. Les articles de Jean Errard et de M. Midot, gens très-savants et, assurément, des plus illustres qui soient dans votre livre, sont traités avec une brièveté qui étonne ; on ne fait pas même mention de leurs principaux ouvrages. Il convenait aussi de parler, soit dans la préface, soit dans le corps de l'ouvrage, de plusieurs habiles personnages qui ont anciennement illustré l'Université de Paris... Votre belle et savante préface en cite quelques-uns, mais il y en a bien d'autres. J'ai compilé une notice de tous nos médecins lorrains depuis Jean Willot, premier médecin de René Ier, roi de Sicile, jusqu'à la fin du règne de Charles IV. C'est une suite d'hommes illustres dans notre profession, en Lorraine, que j'aurais inséré bien volontiers, si l'on avait jugé à propos de me continuer la communication de vos feuilles selon vos intentions.....

Il paraît, en effet, et c'est chose à noter, que les réviseurs des épreuves de la Bibliothèque lorraine n'en faisaient qu'à leur convenance, sans se préoccuper des observations des correcteurs autorisés. Il faudrait, écrivait à Dom Calmet, M. Gormand, le 10 mars 1750, il faudrait ne pas oublier de mettre *communiqué* à certains articles qui ne font pas du tout honneur à l'ouvrage, tant de la manière dont ils sont énoncés, que des talents des auteurs qui sont plus que médiocres ; mais je doute que Leseure veuille l'imprimer, il en ferait comme du reste. Pour vos correcteurs, ils ne cachent pas leurs intentions

1. Probablement la *Collectio judiciorum*, etc. Voir Bibl. lorr., col 59.

qui ne s'accordent pas tout-à-fait avec les vôtres. Huit mois après[1], il lui disait : Votre imprimeur a eu la hardiesse de substituer l'article sur M. Bégon, évêque de Toul, à celui que vous avez envoyé et qui était plus modeste et plus simple. Plus tard il ajoutait : les personnes que vous avez chargées de la révision de votre ouvrage, n'ont pas trouvé agréables les remontrances que je leur ai faites sur plusieurs choses qu'ils ont insérées, à votre insu, et qui ne tendent nullement à le rendre meilleur; bien loin de là, qui peuvent jeter un ridicule sur tout l'ouvrage et sur les gens de lettres et de mérite qui, seuls, ont droit d'y trouver place[2]. Je suis fâché qu'il n'ait pas plu à M. Nicolas de me communiquer votre manuscrit selon les ordres que vous lui en aviez donnés. J'aurais pu y ajouter quantité de remarques et y corriger peut-être nombre d'erreurs, comme je l'ai fait dans les feuilles que j'ai vues sous votre bon plaisir. On aurait pu encore s'opposer à plusieurs articles de personnes vivantes que M. Nicolas a insérés, uniquement pour gagner leurs bonnes grâces[3]. Je vous dirai, avec ma franchise ordinaire, que l'on m'a récité une épigramme faite contre votre ouvrage ; on n'a point voulu me la donner; elle est fort maligne, et la pointe est : que vous êtes si exact dans votre ouvrage, que vous ne vous y êtes point oublié vous-même[4].

Ces refus de contrôle de la part des correcteurs et des imprimeurs de la Bibliothèque lorraine, agissant loin du

1. Le 21 novembre 1750.
2. Du 11 juillet 1751.
3. 29 Août 1751.
4. 16 Avril 1751.

regard magistral, ne pourraient-ils pas avoir eu pour motif la critique scrupuleuse, mais parfois plus que piquante, du docteur Gormand? Ne leur aurait-il pas dit, verbalement et vertement, ce qu'à diverses reprises il avait écrit à Dom Calmet, par exemple : On sait que le sieur Palissot, fils, a composé lui-même son article et qu'il est imprimé[1]. M. Clévy n'a point rougi d'envoyer le sien[2]. Le *discours sur la Thériaque* de M. Sirejean, et l'art de connaître le pouls par la musique, de M. Marquet, font déshonneur au bon sens, à la médecine et à notre pays[3]. Je suis surpris de voir déjà M. Bagard, médecin à Nancy, imprimé. Je sais qu'on a de lui un *discours sur la Thériaque* qui n'est pas fort bon ; depuis longtemps il promet quelques ouvrages sur les eaux de Plombières ; mais je suis bien convaincu qu'il n'a jamais travaillé là-dessus. J'ai reçu, le 28 octobre dernier (1749), de M. Haguenot, professeur à Montpellier, une lettre qui réclame une thèse qu'il a composée sur cette question : *An vomitus in passione*, etc., 1715, et qui, par conséquent, lui appartient. Cependant M. Bagard s'en est donné comme l'auteur et, en conséquence, son article a été imprimé avec des éloges qui feront rire ceux qui le connaissent. Il y est dit qu'il s'est attaché surtout aux antiquités grecques, et tout le monde connait qu'il ne sait pas lire le grec[4]. Si vous étiez sur les lieux, et que l'on pût vous faire connaître les personnes qui cherchent ainsi à se faire louer, nul doute que vous les rejetteriez. Encore si c'était des gens de

1. 29 Août 1751.

2. 16 Avril 1751.

3. 16 Mai 1750.

4. 21 Novembre 1750.

lettres, la chose serait plus tolérable ; mais des ouvriers dont le métier n'est point relevé par lui-même, et qui ne sont artistes distingués par leur adresse, il est surprenant que l'on en veuille farcir votre ouvrage. Qui plus est, ces gens sont vivants, ce qui fera regarder votre livre comme un recueil d'affiches. On n'y trouve guère plus de difficultés de s'y faire insérer que dans la *Clef du cabinet*. Un certain Gervais qui n'a d'autre mérite que d'avoir arrangé quelques parterres ; un certain Guyot qui fait des figures en cire et tant d'autres qui ne cherchent qu'à se faire valoir et connaître. Votre ouvrage n'est pas destiné à un pareil dessein. Votre honneur y est intéressé[1]. Dans une histoire écrite avec autant de jugement que la vôtre, on doit passer sous silence, et même mépriser, tous les ouvrages qui n'ont pas fait plus d'honneur et de profit à leur pays qu'à leurs auteurs. Je mets dans ce rang ceux qui n'ont fait que quelques pièces fugitives, qui, par leur nature, ne méritent pas le titre de livre, telles que des thèses et autres actes académiques. Pour l'ordinaire, elles n'ont point été composées par ceux dont elles portent le nom, et on trouverait singulier, dans les pays étrangers, que le nôtre voulût s'attribuer des pièces qui ne lui appartiennent point, supposé qu'elles valussent la peine d'être réclamées par quelques-uns ; mais le très-grand nombre de ces pièces n'est pas dans ce cas, encore que la plume vendue de quelque journaliste les élève au premier rang... On ne peut raisonnablement mettre au rang d'auteurs et encore moins d'hommes illustres, quelques régents qui ont fait des discours de rentrée, des poèmes classiques ; il est aisé à tout

1. 16 Avril 1751.

homme qui a un peu de littérature de suivre le fil de leur compilation et encore plus d'en connaître la valeur[1].

A propos de l'Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson par le P. Abram, que, sur sa demande, lui avait communiquée Dom Calmet, le docteur Gormand s'est exprimé comme il suit après avoir offert l'expression de sa gratitude au révérend abbé : J'en tirerai plusieurs choses utiles, surtout des dates que je ne savais pas et quelques circonstances qui regardent les Facultés de droit et de médecine. Ce livre est plutôt un éloge outré du collége de Pont-à-Mousson qu'une histoire de ce qui s'y est passé. Il y a plusieurs faussetés manifestes, beaucoup de faits déguisés, des conjectures trop hasardées[2]... M. Chomel, de la Faculté de Paris, qui a fait des recherches dans les registres et manuscrits de cette Faculté, m'a communiqué plusieurs notes intéressantes, lesquelles font voir combien le P. Abram a déguisé la vérité..... Pour le peu que j'en ai vu dans votre manuscrit, c'est un historien fort infidèle[3].

Voici une copie de la lettre d'envoi de cette histoire du P. Abram, d'après l'autographe même de Dom Calmet, dont M. Laprevote a bien voulu nous donner communication :

Monsieur,

Je vous envoie l'histoire de l'Université de Pont-à-Mousson par le R. P. Abram. Vous pourrez la garder aussi longtemps qu'il faudra pour en faire des extraits si

1. 19 Avril 1750.

2. 12 Décembre 1750.

3. 21 Novembre 1750.

vous le jugez à propos. Ce religieux m'a beaucoup servi pour bien des articles que je n'aurais pas sçus sans lui. Il est bon jésuite, je n'en suis pas surpris, cela est naturel.

Vous me ferez vraiment plaisir, et je vous en prie très-instamment, de corriger, ajouter, expliquer, rectifier ce que vous croirez le mériter dans mon ouvrage. Dans le supplément que je me propose de faire à la fin de cet ouvrage, nous pourrons nous expliquer sur bien des choses qui sont déjà imprimées et qu'il est impossible de corriger à présent. J'ai déjà corrigé dans l'*errata* que j'ai fait sur les feuilles qui m'ont été envoyées, bon nombre de fautes d'impressions et autres. On a parlé trop cavalièrement de M. le cardinal de Bissy. Ces façons de parler d'un prélat de cette distinction ne sont pas de mon goût ni de mon caractère.

Si l'on me fait l'honneur de me parler du projet de la Bibliothèque publique à Nancy, je ne manquerai pas de l'appuyer de tout mon pouvoir. Mais j'apprends que M. le Chancelier a fait venir, à Lunéville, D. Joseph de Lisle, prieur de Saint-Mihiel, pour lui parler de cette affaire. Il ne manquera pas de la communiquer à M. l'abbé de Moyenmoutier, et peut-être en saurai-je quelque chose.

Je vous prie de dire à M. Nicolas, notre correspondant à Nancy, qu'il me fera plaisir d'ajouter à l'article de M. Marquet, médecin à Nancy, le titre d'un nouvel ouvrage qu'il a publié en cette année et dont on trouve le titre dans le *Mercure de France*, novembre 1750, page 126. Je suis avec une parfaite reconnaissance et bien du respect, etc.

D. A. Calmet.

Le ton de modestie, de loyauté et de dévouement à l'œuvre de Dom Calmet, qui règne dans la correspondance du docteur Gormand, dispose, on ne saurait davantage à en recevoir, comme justes les remarques, et les jugements comme bien fondés. Il n'est point embarrassé de prouver ce qu'il avance. On s'en aperçoit surtout dans son épître du 14 août 1752, dans laquelle il montre que M. Marquet, au lieu de se répandre contre lui en propos méchants et immérités, avait des motifs de garder le silence, d'autant plus sérieux que ses procédés antérieurs étaient connus et avérés, que le roi lui-même en avait porté son jugement : M. Marquet devait être rayé du catalogue des agrégés, à la première plainte qui serait portée contre lui.

Nous passons sous silence nombre d'épîtres d'intérêt moindre que celles dont nous avons indiqué le contenu, mais qui, cependant, sont loin d'en être dépourvues. Parties intégrantes d'un vrai trésor littéraire, elles prouvent, dans leur spécialité et comme leurs sœurs, l'ardeur des Bénédictins pour l'étude et la composition, pour la formation de bibliothèques, dans leurs maisons qui en étaient dépourvues, ou l'augmentation de celles qu'ils possédaient déjà, et entre lesquelles le docteur Gormand admira (*sic*) celles du séminaire de Toul et des monastères de Saint-Epvre et de Saint-Mansuy de cette ville[1] ; la variété et la solidité de leurs connaissances dans les diverses branches de la science divine et des sciences humaines, leur profonde et vaste érudition, leur confiance dans les lumières et la rectitude du jugement de Calmet, qu'ils consultaient dans toutes les questions difficiles, en

1. Lettre du 16 avril 1751.

même temps qu'ils lui signalaient leurs découvertes bibliographiques et autres, et qu'ils enrichissaient ses collections de toutes les raretés et curiosités qu'ils pouvaient se procurer. Il est juste d'ajouter que, sous le dernier rapport, ils étaient imités par nombre de séculiers distingués par leur rang et leur savoir. On peut avancer, sans exagération et sans flatterie, que pendant tout le temps qu'y passa Dom Calmet, l'abbaye de Senones fut comme un foyer d'où s'échappaient et vers lequel convergeaient les rayons les plus purs et les plus vifs de la science, digne de ce nom, un véritable arsenal renfermant tout ce que l'esprit humain, animé du souffle de Dieu, avait produit jusque-là pour la défense et le triomphe de la vérité. Nous ne terminerons pas, néanmoins, ce qui se rattache à la correspondance de Dom Calmet, sans reproduire deux épitres qui nous paraissent mériter une mention particulière. L'une sur Vayringe, écrite à Florence par son ami Jamerai Duval, dont le docte Bénédictin a fait usage, mais qui renferme plusieurs particularités capables d'ajouter un nouvel intérêt à la Notice imprimée dans la Bibliothèque lorraine ; l'autre est de Dom Henry Sirejean, datée du Saint-Mont le 17 juillet 1750, sur les Fleurot qui, de père en fils, depuis plus de trois cents ans, traitent avec autant de désintéressement que de succès, les estropiés de la contrée du Val-d'Ajol qu'ils habitent.

Voici la première de ces lettres :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer un précis de la vie de feu M. Vayringe. J'y joins un extrait d'un autre mémoire où il est question de lui et du Mécène qui a été l'auteur de sa fortune et de la mienne. La reconnaissance et la

justice m'ont engagé à faire mention d'un seigneur que sa qualité d'étranger n'a pas empêché d'être le principal mobile de tout ce qui s'est fait en faveur des arts et des sciences, sous le glorieux règne du duc Léopold. Outre ce qu'il a fait pour mon ami et pour moi, c'est lui qui a encouragé et protégé le sieur Chaman, d'Haraucourt, peintre excellent dont l'Italie même admire le savant pinceau. C'est lui qui a tiré du village d'Eumont, près de Nancy, le sieur GENNETÉ[1], l'un des plus actifs et des plus profonds génies qui soient en Europe, pour toutes les parties de la physique expérimentale et pour la minéralogie qu'il étudie, encore à présent, dans les mines de la Haute-Saxe. Le sieur Gervais, directeur des jardins de Sa Majesté impériale en Toscane, digne rival du célèbre La Quintinie, doit aussi une partie de ses progrès à la protection de S. E. M. le baron de Pfutzchner. Voyez, Monsieur, si dans les fastes de notre patrie, vous trouveriez qu'aucun gentilhomme lorrain ait autant contribué à son illustration que le seigneur étranger que je viens de citer. Bien loin de là, je puis assurer que si la modération m'étoit inconnue, j'en désignerois plusieurs qui ont eu la gothique audace de censurer hautement le goût de leur souverain pour les arts et les sciences. J'en ay vu qui, à l'aspect d'une chambre de physique que les Newton, les Réaumur, les Fontenelle eussent admiré, ont osé décider que toutes les machines qui formoient cette superbe collection seroient un jour reléguées dans quelque galetas, pour y attendre que la fonte et le marteau les transformassent en chenets, en cuvettes et en chaudières. Cette prédiction barbare sera sans doute démentie

1. Ce savant n'est pas inscrit dans la Bibliothèque lorraine de Dom Calmet.

par l'événement, car je sais que cette collection doit être transférée à Vienne, pour y servir à l'instruction des Sérénissimes Archiducs. Ce que j'ai dit des vains amusements de la noblesse florentine et de son insensibilité pour les beaux-arts, est dans la plus exacte vérité.... J'ay oublié de rapporter que feu M. Vayringe a été le premier qui, en présence de l'Académie royale des sciences, ait fait l'expérience des deux miroirs paraboliques, décrits dans les Entretiens d'Ariste et d'Eudoxe, du Père Regnaud, Tome III, page 195, édition de Paris 1732. M. de Fontenelle convint que cette expérience lui étoit inconnue. Un auteur allemand que j'ai connu à Lunéville, et qui daigna assister à quelques-unes de mes leçons d histoire, a fait mention de feu M. Vayringe, dans un ouvrage rempli de remarques intéressantes intitulé: *Joan. Georg. Keislers neveste reise Durch Teutschland, Bohmen, Ungard die Sireicht, Italien und Lothringen. Hanover* 1741 *et* 1746, 2 volumes in-4°. Ce même auteur a aussi composé un savant traité *De antiquitatibus septentrionalibus*. Je joins à la présente une liste de plusieurs livres italiens dont la plupart mériteroient d'être traduits et mieux connus qu'ils ne le sont au-delà des Alpes. Il paroit qu'ils n'ont pas été inutiles à M. Félibien, auteur des Entretiens sur la vie des peintres et des architectes. Baldinucci a traité fort au long la vie du fameux *Calot*; c'est lui qui m'a appris que *Claude Gelée* que les Italiens nomment simplement *Il Lorenese* étoit natif de Chamagne, près de Charmes et que François Spierre, gentilhomme de la suite de Christine de Lorraine, grande duchesse de Toscane, étoit de Nancy. Cet habile graveur en taille douce a gravé quelques portraits de la Maison de Médicis, que l'on regarde

comme de vrais chefs-d'œuvre, aussi sont-ils si rares que ceux qui les possèdent ne s'en dessaisissent qu'en faveur des Anglois qui en donnent tout ce que l'on veut en exiger.

Voicy ce qui a occasionné la perte de feu mon respectable ami. La partie de la Toscane contiguë à la partie méridionale du Patrimoine de Saint-Pierre se nomme *Maremma*, parce qu'elle s'étend entre la mer et l'Apennin. Cette contrée, une des plus fertiles et des plus désertes de l'Italie, et célèbre autrefois par quantité de lucumonies étrusques et de colonies romaines, est un climat charmant pendant six ou sept mois de l'année ; mais l'air y est si contagieux pendant l'été, que les peuples qui cultivent les campagnes sont obligés de se retirer dans l'Apennin, aussitôt que les chaleurs commencent à se faire sentir. Ce qui est de singulier, c'est que les divers troupeaux de bétail et jusqu'aux oiseaux prennent tous la même route, sans autre invitation que celle que leur suggère leur propre instinct. Ceux des habitants que la nécessité contraint de rester, sont exposés à des fièvres malignes et à des hydropisies incurables. Il falloit que ce pays fût déjà décrié dans le commencement du ve siècle, puisque Rutilius Numatianus, parlant de la colonie de Gravisca, s'énonce ainsi :

Indè Graviscarum fastigia rara videmus,
Quæ premit æstivæ sæpè paludis odor.

Au mois de may de l'année 1744, le sieur Vayringe ayant été faire la visite de quelques usines du côté de *Massa*, jadis *Massaveternensis*, remarquable par la naissance de l'empereur Constantin Gallus, il eut le malheur de s'y occuper plus longtemps qu'il ne devoit.

Comme il étoit extrêmement laborieux et d'une constitution forte et robuste, il crut qu'il pourroit négliger impunément l'avis salutaire, qu'on lui avoit donné, de ne point braver l'intempérie de ce climat. Il se trompa, car, peu de jours après, il fut attaqué d'une fièvre lente suivie de plusieurs hémorrhagies qui ont duré près de dix-huit mois, à différentes reprises, et terminée par l'hydropisie qui l'a mis au tombeau, le 24 mars de la présente année 1746. La probité, la candeur et la naïveté la plus ingénue formoient son caractère; elles rayonnoient, pour ainsi dire, sur son visage et dans toutes ses actions. Si la terre n'étoit peuplée que de pareils habitants, à coup seur, le siècle d'or cesseroit d'être une fiction. Ce digne compatriote est inhumé dans l'église des RR. PP. Barnabites de cette ville, et, pour m'acquitter de l'hommage que je dois à son mérite et à sa mémoire je fais ériger un petit monument de marbre avec cette inscription :

D. O. M.
Philippo Vayringio
nativa indole
in omni rei machinariæ scientiâ
Archimedi Lotharingo
Christiana virtute
Miroque animi candore conspicuo
Viris principibus acceptissimo
Hoc monum. amicus et concivis mœrens posuit
Anno à X^{to} nato MDCCXXXXVI sext. calend. mart.

J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

V. J. Du Val.

Florence, le 4 août 1746.

LES FLEUROT.

Du Saint-Mont, le 17 juillet 1750.

« Il y a des gens à La Broque, hameau de la paroisse du Val-d'Ajol, distant de trois heures de Remiremont, qui, depuis plus de 150 ans, de père en fils, ont conservé dans leur famille l'art de remettre les membres disloqués, de rassembler les os et les esquilles et de les remettre dans leur place, de guérir toutes sortes de fractures, foulures, luxations..... déboitement de membres, enfin tout ce qui peut arriver à l'homme en ce genre.

. . . .

« Le premier opérateur que l'on connaisse avoir travaillé de cette façon est *Nicolas Demenge* qui, n'ayant qu'une fille, la donna en mariage à Nicolas Fleurot, à qui il apprit son art. Celui-ci l'enseigna à son fils, Demenge Fleurot ; Demenge en instruisit son fils Nicolas, qui l'apprit à Jean son fils : Jean Fleurot est celui qui travaille aujourd'hui (17 juillet 1750) ; il a un fils, nommé Jean-Joseph, qui déjà est aussi habile que son père. Ces gens ont une grande connaissance de l'anatomie ; ils n'usent d'aucun instrument de fer, mais seulement du maniement des mains. Après avoir remis en état la partie affligée, ils la frottent d'un onguent qu'ils composent eux-mêmes, font les ligatures et renvoient les malades qui n'ont plus besoin de revenir les trouver.....

« Les Fleurot vont fort simplement en villageois, et vivent de même, s'occupant d'agriculture et des travaux de la campagne. Ils ne font de la chirurgie que pour rendre service au public et sont fort désintéressés. Ils n'acceptent rien des personnes qu'ils voient dans la nécessité. Pour les autres, ils se contentent de ce qu'on

leur offre..... Un Monsieur, gravement attaqué, qu'ils avoient guéri, leur jeta sur la table une bourse de louis d'or ; celui qui avoit opéré se contenta d'en accepter un et remit le reste. M. le comte de Truchez leur offrit, cette année, trois gros écus (18 francs) ; ils se contentèrent d'un petit écu et encore dirent-ils que c'était trop. Mais voici une autre preuve de leur désintéressement. M. Doyotte, ancien substitut d'Arches, de qui je la tiens, avait eu, de la part du duc Léopold, commission de leur offrir l'exemption de l'impôt. Ils refusèrent cette grâce, par ce motif qu'ils ne vouloient pas être à charge à la communauté. Ils ont même tiré à la milice, et ne conservent des privilèges reçus, tant des souverains que des intendants, que celui d'exercer leur art en Lorraine et en France..... Ils vivent très-chrétiennement, et lorsqu'ils viennent à Remiremont, ils ne commencent jamais leur travail avant d'avoir entendu la messe. »

L'article de Tarquinpol, dans la Notice de la Lorraine, a été fourni, pour partie, par M. l'abbé Morel, vicaire à Maizières-lès-Vic. La lettre de cet ecclésiastique à Dom Calmet, datée du 10 mai 1739, rapporte les inscriptions reproduites, mais non d'une manière tout à fait exacte, dans cette Notice ; nous en avons fait un extrait dans le but de rectifier les inexactitudes et de faire connaitre la tradition du pays sur l'origine de cette localité.

« Le nom propre *Monianus* de l'imprimé est *Monianius* dans le manuscrit. M. le vicaire dit que le peuple de Tarquinpol raconte sur l'origine de ce lieu « que Néron avait une jeune femme qui *s'amouracha* du frère de son mary ; qu'elle se laissa enlever et qu'ils vinrent se réfugier en cet endroit qu'ils appelèrent *Tarquinpaul* et

qu'ils firent fortifier pour se mettre à couvert de la vengeance du mary. »

« Il ajoute : il y a, en dehors de la muraille d'une vieille tour, qui sert aujourd'hui de clocher paroissial, deux têtes en h ut-relief sur la même pierre, du côté du septentrion et qu'on dit être les portraits des fondateurs. On voit aussi à l'entour du charnier des statues tronquées que l'on dit être des restes des divinités payennes.

« Je n'ai rien découvert au sujet de l'étang, sinon qu'autrefois il y en avait trois qui occupaient chacun une cornée de celui d'aujourd'hui ; comme on a expérimenté dans la suite des temps qu'ils coûtaient beaucoup à cause de l'entretien des chaussées, on a fait plus bas une seule chaussée pour les trois, ce qui les a réunis et formé l'étang de Lindre..... On n'a aucune preuve de cette réunion que les vestiges des anciennes chaussées des trois étangs susdits.

« A une portée de carabine, il y a les ruines d'un fort.

« Du côté de Phalsbourg est une chaussée bien cimentée qui traverse l'étang et paraît avoir été la route d'Alsace. »

La regrettable disparition de volumes entiers d'épitres autographes de l'illustre abbé de Senones, que nous avons signalée au début de ce résumé, nous décide à transcrire ici une petite lettre par lui écrite et signée, sans adresse, mais datée de Nancy le 9 février 1725, et dont M. Laprevote a bien voulu nous donner communication. Elle a aussi son intérêt particulier :

Mon Révérend Père,

Vous faites un si bon usage de tout ce qu'on a l'honneur de vous envoyer, et vous en usez si généreusement et avec tant de reconnaissance envers ceux qui vous communiquent quelque chose, que tout le monde doit se faire plaisir de remettre entre vos mains tout ce qu'ils

peuvent recouvrer de curieux. Voilà quelques nouvelles pièces qui me sont tombées entre les mains. Il y a : 1° des peignes antiques tirez de l'abbaye de Saint-Avold ; 2° des tombeaux trouvez dans les démolitions des murs de la ville de Toul ; 3° d'autres tombeaux trouvez près le château de Dabo, ou Dagsbourg ; 4° des pièces de cuisine et de ménage trouvées près le village de Manoncourt, à trois ou quatre lieues de Toul. Je souhaite que cela puisse contribuer à vous faire plaisir. Il m'en fera toujours assez, puisqu'il me procure l'occasion de me renouveler dans l'honneur de votre souvenir et de vous assurer mes respects. Vous nous aviez flatté de venir dans ces quartiers, auriez-vous changé de résolution ? Je bâtis ici une petite maison dans mon prieuré de Lay. Je me réjouis de vous y recevoir et de vous assurer que je suis de tout mon cœur, mon Révérend Père, votre, etc.

D. A. Calmet, prieur de Lay.

DOM FANGÉ.

Nous l'avons indiqûé : le volume de la collection Ferry, comme a écrit le savant et regrettable abbé Marchal, qui a trait spécialement à Dom Fangé, contient 152 lettres. De ce nombre, plusieurs sont des condoléances au sujet de la mort du vénerable oncle ; plusieurs de félicitations sur l'élévation du neveu, coadjuteur, à la première dignité de son monastère. Il en est, en certaine quantité, qui traitent de minéraux, de coquillages, de fossiles, de médailles, de monnaies à envoyer au nouvel abbé, pour les collections de son monastère, ou qui demandent des renseignements sur leur valeur relative ou sur la manière de

les classer avec plus de méthode. Plusieurs correspondants sollicitent des documents pour les aider à compléter ou à perfectionner leurs compositions. Ainsi Dom Henry, de Saint-Germain-des-Prés, pour la continuation du *Gallia christiana*, tout ce qu'on lui pourrait fournir sur les Trois-Evêchés[1] ; le chanoine Sauvage, de la collégiale de Verdun, pour ajouter au Nobiliaire de Dom Pelletier ; le frère Jean-François de Saint-Symphorien de Metz, des renseignements pour ses confrères de Saint-Mathias de Trèves, qui voulaient faire la liste des évêques de cette ville ; le frère Arsène Fasseau, prémontré de Hrœdisch, pour compléter les Commentaires de Raban-Maur, et d'autres encore.

Le frère Perrin, prémontré du couvent d'Etival, demande le jugement de Dom Fangé sur son *Traité dans lequel on fait voir qu'il est utile au bien temporel de chaque Etat d'y avoir des ordres religieux rentés*[2]. Dom Robert de Paris[3] réclame pour M. Bresson, ancien principal et procureur du collége de La Marche, un carton qui rectifie la manière dont Calmet en a parlé dans son Histoire de Lorraine. Un autographe de Dom Fangé, sans indication du destinataire, mais qui pourrait être M. de Montlivert de Vulmont, remercie d'observations faites sur la Notice de Lorraine, où il y a beaucoup à corriger. Il faut des siècles, écrit-il, pour amener ces ouvrages à leur perfection ; celui de M. de Valois : *Notitia Galliæ* fourmille de fautes.

1. Paris, 8 août 1763.

2. Août 1758.

3. Avril *ejusdem*.

Schœpflin, de Strasbourg, a renvoyé, en 1749, un manuscrit que les imprimeurs de Francfort ne se souciaient pas d'imprimer, en raison de leur manque de fonds et de la stagnation du commerce ; il indiquait l'imprimeur de Notre-Dame des Ermites ; en 1755, il remercia Dom Fangé pour l'envoi du premier volume de l'Histoire de Lorraine, demanda la communication de titres concernant les biens des Bénédictins en Alsace, titres dont il avait déjà reçu plusieurs, puisqu'il en accusait réception en 1750 ; il envoya en même temps, le second volume de l'*Alsacia illustrata* et annonça qu'il travaillait à l'histoire de la Maison de Baden.

Au mois d'août 1760, M. de la Sauvagère adressa, de l'île d'Oléron, au nouvel abbé de Senones, une demande d'éclaircissements historiques sur quinze questions différentes ; il le remercia, le 15 décembre, de les lui avoir fournis et lui offrit des coquillages pour les collections de son monastère.

Trois ans après, le 13 avril 1763, ce fut M. Mathieu, procureur du roi à Sainte-Marie-aux-Mines qui proposa l'échange contre des tableaux ou des encadrements, d'une pyramide avec des grottes renfermant tout ce qui se fait dans les mines ; pilons, lavoirs, fonderies, etc , le tout en cristallisations et pétrifications. Un mois après, il se décida à l'offrir gratuitement avec d'autres qu'il avait achetés.

La même année, au mois d'août, une lettre datée de Moyenvic et signée Lemoyne, avertit Dom Fangé qu'on venait d'exécuter à Florence un ouvrage très-beau, très-intéressant pour l'Histoire de Lorraine et propre à orner des bibliothèques telles que la sienne. Ce sont les portraits des Ducs et des Duchesses de Lorraine dont on

a pris les ressemblances sur toute la suite des médailles de Saint-Urbain, mais que l'on a étendu en format in-folio, sur très-beau papier, avec de courtes explications pour chaque portrait, sur une autre feuille. La gravure en est parfaitement exécutée ; on a employé deux graveurs : l'un pour les ducs et l'autre pour les duchesses. On a ajouté le portrait de l'Empereur, celui de l'Impératrice et il y a un frontispice de la plus grande beauté. Le tout est réuni en deux volumes qui coûtent chacun 18 livres de France.

De 1745 à 1762, Dom Benoît Sinsart, coadjuteur puis abbé de Munster[1], a minuté pour son collègue de Senones 31 lettres dont quelques-unes seulement datées de Munster; les autres le sont de Colmar. Dans l'une d'elles[2], il demande la valeur d'une Bible en lettres onciales, imprimée en 1477, à Bâle, par Richel (Bernard) et que désirait acheter le marquis de Rozen. Il remercie pour la solution de deux cas de conscience qu'il avait prié l'abbé et le coadjuteur de Senones de lui donner. « Les étranges gens que les Allemands, écrit-il dans une autre[3], Dieu les bénisse avec leur érudition qu'on ne sait à quelle sauce mettre. »

Ailleurs il engage Dom Fangé à commencer ses travaux littéraires par la vie de son oncle. « La vie d'un homme aussi admirable, dit-il, touche tous les gens de lettres... On ne l'a jamais connu tout entier ; ses lettres le développeront avantageusement. C'est là où l'homme paraît dans son vrai. » Et dans un autre endroit[4] : « Dom Cal-

1. Voir Bibliothèque lorraine, col. 900.
2. 26 mai 1749.
3. 3 juillet 1751.
4. Munster, 18 mars 1745.

met est toujours un savant de premier ordre ; mais il s'élève quelquefois et même souvent d'une façon qui ravit quand on peut l'atteindre. Il parle Religion comme saint Augustin : il faut un cœur bien convaincu et bien touché pour trouver ses expressions. Le monde monastique ne sait pas ce qu'il vaut : *Et mundus eum non cognovit.* Le séculier sait lui rendre justice. J'ai connu à Paris ce qu'on en pense ; c'est là que je renvoie nos impertinents moines. »

Dans plusieurs lettres, il est question de Voltaire, qui se trouvait en Alsace vers la fin de 1753 et pendant presque toute l'année suivante. Ce qu'en dit Dom Sinsart nous paraît assez curieux pour être ici rapporté. Toutefois pour suivre l'ordre chronologique, nous donnerons d'abord ce qu'en écrivait Dom François Georges[1] en annonçant, à son correspondant de Senones, que M. Kléber, possesseur d'une riche collection de minéraux, était propriétaire d'un morceau de mine d'argent rouge, unique pour sa richesse, sa grosseur et sa beauté, et dont on lui avait offert 600 livres. « Il y a près de quinze jours que M. de Voltaire habite notre vallée. Il est logé à la papeterie chez M. Schœpflin et doit quitter, dimanche prochain, pour aller à Colmar. Il fuit les visites et a passé à Munster sans y entrer, ce qui a fait que personne d'ici n'est allé lui rendre ses hommages. Il a, dit on, écrit à M. Basck que l'air de Munster et les prières des moines ne lui faisaient pas de bien. Je n'en suis pas surpris, car il n'a pas encore pris notre air ; il est continuellement enfermé dans sa chambre. Il n'a pas été plus curieux de prendre part à nos prières. »

1. Munster, 26 octobre 1753.

Le philosophe parait avoir changé d'avis. Dom Sinsart écrivit, en effet, de Munster, le 8 novembre 1753 : « Voltaire qui est présentement ici, et que je vois souvent parce qu'il est agréable et par dessus cela mon voisin, a passé quelque temps dans notre vallée. Il travaille et fait imprimer une Histoire de l'Empire. Si je trouvais occasion de lui faire enchâsser quelques-unes de vos remarques, avec votre permission, il vous en ferait honneur. Il ne connait point l'Autriche, cela lui serait utile. Son plan est un composé de celui de Louis XIV et de la méthode du président Hénault. »

De Colmar, le 19 avril 1754 : « M. Voltaire est toujours à Colmar ; il doit aller à Strasbourg occuper l'hôtel de M. de Coigny, que ce seigneur lui a offert, et compte aller à Plombières prendre les eaux. Je le vois souvent, il est à deux pas de chez moi. S'il a ici un ami, je puis me flatter que c'est moi, par des façons charmantes qu il me témoigne.... Son abrégé de l'Histoire de l'Empire est fini, il m'en a fait présent.... Je suis trompé si vous n'y trouvez des traits bien hardis ; j'aurais voulu qu'il en supprimât plusieurs, mais selon lui, un historien ne peut sans crime taire la vérité. Je souhaite que cela ne lui attire point de tracasseries. Il a bien des jaloux et, partant, des ennemis. Il s'est confessé à un capucin et a fait ses pâques. J'en ai vu le billet testimonial...(!!!) »

Le 24 mai : « M. Voltaire doit aller incessamment à Plombières, il passera chez vous, pour rendre ses devoirs au cher oncle qu'il honore infiniment... Il est très-partisan des Bénédictins ; c'est le seul ordre qu'il aime, parce que nous étudions et que nous laissons le monde comme il est, sans nous mêler d'intrigues. Il me disait, il y a quelque temps, que si nous mangions gras et qu'il

y eût un peu moins ne moinerie chez nous, il deviendrait notre confrère. Ce ne serait pas la nécessité qui le ferait notre prosélyte, puisqu'il a plus de 80,000 livres de rentes. »

Le 30 novembre : « Nous parlons de vous avec M. de Voltaire qui ne cesse de se louer des bontés qu'on a eues pour lui à Senones. Il chante vos louanges et celles de votre cher oncle.... C'est, selon lui, le premier savant de l'Europe. Le jugement d'un homme d'un aussi grand esprit vaut seul tout ce qu'on peut dire. Pour vous, Monsieur, il vous honore beaucoup. Si j'étais, me disait-il, un an avec M. le coadjuteur, je deviendrais bientôt savant ; il a sa bibliothèque dans sa tête. Je n'avais qu'à lui demander quelque chose, il le trouvait à l'instant. Il m'a dit qu'il avait fait remettre chez de Bure ses livres anglais pour qu'il vous les envoyât... J'ai appris d'un savant que les pensées les plus saillantes et les plus neuves qu'on lit dans Voltaire, sont toutes prises chez les Anglais. Ce sont des penseurs qui exercent, plus que chez nous, les facultés de l'âme. Le français a trop de feu pour réfléchir autant qu'il faudrait. Nous n'avons que deux hommes qui aient médité : Descartes et Malebranche. »

Enfin le 22 novembre d'une année dont le millésime est omis : « J'ai entièrement rompu commerce avec M. Voltaire. Je sais seulement qu'il est toujours près de Genève, où il vit avec ses deux nièces. Son secrétaire l'a quitté très-mécontent ; il fait une vie de ce poète dans laquelle il y aura bien des traits qui ne lui seront pas honorables et qui, par malheur pour lui, ne sont que trop véritables. »

Un sieur Gaspard, procureur à Montier-la-Celle-lès-Troies, recommanda, le 15 janvier 1761, à Dom Fangé,

un enfant pauvre mais intelligent venu de Genève. Il écrivit à la suite de sa recommandation : « M. de Voltaire qui en demeure à deux lieues (de Genève) y vient deux fois par semaine pour enseigner à composer, sur la Religion, des vers qu'on fait apprendre aux enfants. Il y parloit de la nécessité de lire l'Ecriture-Sainte et débusquoit (sic) contre le pape. »

Finissons la correspondance de D. Sinsart, par les condoléances qu'il fit arriver à Dom Fangé au sujet de la mort de son vénérable oncle[1] et par l'indignation que lui causa « la maladresse du graveur qui a barbouillé (*sic*) une image si peu ressemblante à l'original de Dom Calmet. »

M. Jacquinot, curé de Moyenvic et de Xanrey, donna, le 19 juin 1759, le renseignement historique suivant : « On a fait, il y a cinq ou six semaines, une découverte de tombeaux de pierre très-antiques, mais sans aucun témoignage de ce qu'ils contenaient. On les a trouvés dans les fondations de l'ancienne église paroissiale de Moyenvic, hors des murs, c'est-à-dire dans l'endroit où la tradition, de ces pays-ci et d'ailleurs, porte que saint Gondelbert, archevêque de Sens et premier abbé de Senones, s'est retiré et est mort... Il y avait alors, dans cet endroit, un prieuré desservi par plusieurs religieux de votre ordre, lequel a été, dans la suite des temps, réuni à l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul. »

Le trépas du savant bénédictin avait stimulé la Muse du respectable M. Gérardin, curé de Rouvre ; il composa, en manière d'épitaphe, un sixain qu'il pria Dom B. Martin

1. Le 31 octobre 1757.

de Moyenmoutier d'envoyer à Dom Fangé, ce que le moine obligeant fit le 19 janvier 1758. Voici cette petite composition :

Cy gît qui des Benoit, des Tite et des Jérôme
Exerça les vertus, le zèle et le savoir;
Qui d'un vrai patriote et d'un sage économe
Acquitta constamment l'office et le devoir;
Cy gît qui prit du pauvre un soin tendre et complet,
Et pour enfin tout dire : icy gît Dom Calmet.

A propos de certains revers que firent éprouver aux Français les Prussiens, pendant la guerre de Sept-Ans, le même poète fit éclore de son cerveau ce quatrain par lequel nous terminerons cette analyse :

De ce que la fortune à notre préjudice
Se montre, au roi de Prusse, indulgente et propice,
La cause, à ce qu'on dit, c'est qu'il combat pour lui
Et que ceux qu'il combat combattent pour autrui.

Effrayé de l'acuité de la pointe, le prudent Dom Martin a écrit au-dessous :

« Je ne voudrais pas lire cela à des Français »

Le même événement douloureux fit adresser à Dom Fangé la lettre de condoléance suivante :

Mon Révérend Père,

Je ne vous ferai point de compliment sur votre avènement à la crosse de Senones, vous aimiez, nous en sommes tous persuadés, à la voir porter par un sujet aussi respectable et célèbre qu'étoit votre cher oncle. La nouvelle de sa mort nous a tous attristés, à l'envie l'un de l'autre, nous avons cherché les moyens de donner

à sa mémoire les marques les plus solennelles de notre souvenir et de notre gratitude pour l'honneur qu'il a fait à notre Congrégation. Après avoir satisfait, chacun dans nos maisons, aux devoirs et à nos obligations particulières, nous sommes convenus de nous assembler toutes les quatre maisons dans notre église de Saint-Arnould, pour y chanter une messe solennelle à laquelle nous inviterons ce qu'il y a de distingué dans la ville de Metz, par des billets que nous faisons imprimer. Le public en sera averti par le son des cloches de nos quatre abbayes, qui sonneront la veille et le matin du jour du service que nous feront lundy prochain. Puissions-nous mériter que nos prières soient exaucées.

Dom Joseph Cajot, religieux de notre maison, m'a apporté ce matin une épitaphe qu'il a faite ; il me demandoit de l'envoyer à l'auteur du journal de Luxembourg, à qui il adresse de temps en temps des énigmes et autres petites pièces en vers. J'ai cru de mon devoir de vous la communiquer auparavant, vous en ferez ce que vous jugerez à propos. Il aura du moins la bonne volonté d'avoir voulu exprimer ses sentiments envers une personne qu'il ne cessera de regretter. Nous le porterons toujours dans nos cœurs, etc.

D. P. Tiroux.

Le sceau de cette lettre, sur cire noire, porte sur le champ de l'écu, surmonté de la crosse abbatiale, un coq vigilant, et autour la devise :

In principio erat verbum.

Nous devons, ce nous semble, avertir que dans la volumineuse collection de lettres adressées à D. Calmet

et à D. Fangé, et dont nous avons essayé de donner le résumé succinct, il en est plusieurs qui traitent de sujets fort intéressants et qui mériteraient d'être signalés. Nous n'avons pu songer à les faire entrer dans ce travail, qu'elles auraient allongé au-delà des limites, toutefois, avant de le clore, nous transcrivons celle que Dom Sébastien Guillemin, bénédictin de l'une des deux abbayes de Toul, adressa le 1er février 1754 à Dom Calmet au sujet du service funèbre célébré dans la Cathédrale, pour le repos de l'âme de Mgr Bégon, évêque du diocèse, décédé le 28 décembre 1753. On y trouvera des particularités trop honorables au prélat défunt et à l'abbé de Senones pour n'être pas tirées de l'oubli.

Mon très-révérend Père,

Une circonstance de la pompe funèbre célébrée avant-hier dans notre église Cathédrale à l'honneur de la mémoire de nostre défunt évesque, m'intéresse si fort, qu'elle m'invite à vous en faire un petit détail. Après la cérémonie des pompes funèbres au décès de nos princes, on ne peut rien représenter dans ce pays de plus grand et de plus pompeux que ce qui s'est fait aux obsèques de notre évêque dans la Cathédrale. Toute l'église était drapée à la hauteur de douze à quinze pieds ; la partie supérieure était terminée par des festons et autres ornements dans tout le pourtour de l'édifice, les tentures entrecoupées de pilastres chargés d'ornements et tous les entre-deux remplis de grands cartouches, le tout accompagné d'un luminaire infini posé si artistement et avec tant de symétrie, que cette illumination formait un ordre parfait. On avait accolé un autel à l'ambon hors du chœur qui fut abandonné par les chanoines dans cette cérémonie pour en occuper un qu'on avait dressé dans

la nef, en forme d'amphithéâtre à cinq étages de bancs et qui se prolongeait depuis l'ambon jusqu'au dernier pilier. Tout fut rempli par le clergé séculier et régulier de la ville, le clergé de la campagne et toutes les personnes notables de Metz, de Nancy, de Verdun, de Bar, de Pont-à-Mousson et de Neufchâteau qui s'étaient rendues ici pour faire honneur à la mémoire de notre digne évêque. Je n'ai jamais vu si belle et si respectable assemblée et dans un si grand ordre. Monsieur l'évêque de Metz était le pontife de la cérémonie et M. l'abbé Clément l'orateur de la chaire, qui nous fit un exorde préparatif à ce qu'il avait à nous dire sur les grandes qualités du défunt, ce qui fut d'autant mieux reçu universellement de tout le monde qu'il ne nous dit que des vérités. A peine fut-il entré dans la première partie de son discours qu'il adressa la parole à l'auditoire disant : *Messieurs, je ne puis remplir plus dignement la vaste matière que j'entreprends que par le témoignage qu'en rend l'illustre abbé, auteur de l'*Histoire de Lorraine, *que je vous rapporterai de mot à mot.* Il continua sa déclamation en nous exposant, à la lettre, comme il nous l'avait promis, tout ce que vous avez dit de digne et de relevant sur les vertus, talents et qualités de notre évêque dans le tome de vos hommes illustres. C'est ce qui a formé son premier point qui tint la principale attention de tout l'auditoire, qui sentait une vraie satisfaction d'apprendre cette grande suite d'anecdotes que vous rapportez dans votre histoire, les plus honorables à la mémoire de Monsieur Bégon et que la plupart ignorait.

IMITATIONS

DES

MONNAIES LORRAINES

ET DES PROVINCES LIMITROPHES

PAR M. J. CHAUTARD

(*Suite*).

Nous avons indiqué dans le volume précédent[1] quelques généralités sur les monnaies au type dit de la *plaque*, dont l'émission, originaire des comtés de Bar et de Luxembourg, se répandit bientôt en Lorraine et dans quelques baronnies limitrophes.

Nous citerons d'abord celles qui ont été frappées en Lorraine par Henri, comte de Bar, et Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg.

1. *Mém. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, tome XIV, 2e série, page 179.

Atelier de Saint-Mihiel[1].

N° 1. — ✠ IOHANNES : REX : ET : HENRICVS : COMES : dans le champ, écu écartelé de Luxembourg[2] et de Bar[3], entouré d'un double contour formé de quatre demi-circonférences aboutées et accosté de trois couronnes, l'une en haut, les deux autres de chaque côté ; dans chacun des quatre angles du contour se trouve une couronne. — ℞. ✠ BENDCTV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI : IEVXPI (*lég. ext.*) ; ✠ MONETA : S : MICHAELIS (*lég. int.*) ; croix dans le champ cantonné de quatre couronnes. (Pl. VII, *fig.* 1.)

Argent ; poids : 3g,82.

(De la Fontaine, *Monn. de Luxembourg*, pl. VI, *fig.* 86. — *Rev. num. belge*, 1849 ; *Cat. des Monn. de Lux.*, n° 77. — Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV, pl. I, *fig.* 6.)

Atelier de Danviller[4].

N° 2. — Même type et mêmes légendes ; les angles du

1. *Saint-Mihiel*, canton du département de la Meuse, devint surtout célèbre par la Cour souveraine qui y siégeait quatre fois par an. Cette assemblée, dite *les grands jours de Saint Mihiel*, avait été instituée en 1571 par le duc Charles III ; elle fut supprimée en 1635 par le roi Louis XIII.

2. Armes de Luxembourg : *lion de gueules, au champ barré d'azur et d'argent.*

3. Armes de Bar : page 210 du vol. précédent.

4. *Danviller* est une petite ville du département de la Meuse, qui faisait autrefois partie du duché de Luxembourg. Prise par Louis XIII en 1637, elle ne fut cedée absolument à la France que par le traité des Pyrénées, en 1659.

contour sont munis de trèfles au lieu de couronnes. — ℟. Même légende ext.; ✠ MONETA : DANVILLER (*lég. int.*); même type. (Pl. VII, *fig.* 2.)

Argent ; poids : 3g,24.

(De la Fontaine, *Monn. de Luxembourg*, pl VI, *fig.* 76. — *Catal. des Monn. de Lux.*, n° 67. — Abbé Clouet, *Monn. de Verdun.* — De Saulcy, *Monn. de Bar*, pl. II, *fig.* 7.)

Atelier inconnu.

N° 3. — Même type ; les mots sont séparés par deux petites croisettes ‡, au lieu de points : ; la légende se termine par COMI au lieu de COMES ; les angles rentrants du contour sont garnis de trèfles ; un seul poisson au lieu de deux, dans chacun des quartiers aux armes de Bar. — ℟. ✠ BNDITV ‡ SIT ‡ NOME ‡ DNENRI ‡ IIIVXPII (*lég. ext.*); ✠ MONETA ‡ SOCIORVM (*lég. int.*) ; croix dans le champ, cantonnée de couronnes. (Pl. VII, *fig.* 3.)

Argent ; poids : 3g,61.

(De la Fontaine, *Monn. de Luxembourg*, pl. VI, *fig.* 68. — *Cat. des Monn. de Luxem.*, n° 59. — De Saulcy, *Monn. de Bar*, pl. II, *fig.* 2.)

N° 4. — Même type ; la légende se termine par CMS ; les angles du contour circulaire sont munis de cou onnes comme le n° 1. — ℟. Même type ; BNDICTS ‡ IT ‡ NOME ‡ DNINRI ‡ II : V (*lég. ext.*) ; la légende intérieure se termine par SOCIORVI. (Pl. VII, *fig.* 5.)

(De la Fontaine, *Monn. de Luxembourg*, pl. VI, *fig.* 69. — *Cat. des Monn. de Luxemb.*, n° 60.

N° 5. — Moitié des précédentes au même type; ✠ IOHANNES ; ET ‡ HERICVS. — ℟. ✠ MONETA ‡

TYPE DE LA PLAQUE
(COMTÉS DE BAR ET DE LUXEMBOURG)

PL. VII.



1

2

3

4

5

... delin. Lith. L. Christophe Nancy

SOCIORVM, croix pattée dans le champ, cantonnée de quatre couronnes. (Pl. VII, *fig.* 4.)

Argent; poids : 1g,275.

(De la Fontaine, *Monn. de Luxembourg*, pl. VI, *fig.* 70. — *Cat. des Monn. de Lux.*, n° 61. — De Saulcy, *Monn. de Bar*, pl. II, *fig.* 3.)

Le recueil de M. de la Fontaine renferme encore plusieurs divisions de la plaque d un type un peu différent, dont nous omettons la description, afin de ne pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé.

Yolande de Flandre

Régente du Comté.

(1344-1352).

A la mort du comte Henri IV, qui eut lieu en 1344, sa veuve Yolande, tutrice d'Edouard son fils aîné encore mineur, et en cette qualité régente pour lui du Barrois, fit frapper monnaie en son propre nom. Chacun sait que cette princesse guerrière était fort entreprenante et eût volontiers pris pour elle tous les attributs de la souveraineté. Au cas particulier, elle avait probablement pour but de bien constater aux yeux des populations, sa suprématie vivement contestée par les parents de son fils, qu'il lui fallut combattre et plus tard apaiser à prix d'argent. Elle ne pouvait mieux assurer son droit qu'en les payant avec de la monnaie à son effigie[1]. On connaît d'elle plusieurs variétés de plaques frappées à Saint-Mihiel.

N° 6. — ✠ YOLANDIS. FLAD. COMITISSA

1. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV.

BARANCIS, écu écartelé de Bar et de Flandre[1], disposé selon le mode ordinaire. — ℟. ✠ BNDICTV. SIT. NOME. DNI. NRI. DEI. IHV. XPI. (*lég. ext.*); ✠ MONETA·S·MICHAELIS (*lég. int*); croix intérieure aux quatre couronnes. (Pl. VIII, *fig.* 1.)

Bon billon ; poids : 2g,650.

(De Saulcy, *Monn. de Bar,* Pl. III, *fig.* 4. — Dumont, Pl. II, *fig.* 1.)

Cette pièce fait partie du musée d'Epinal ; elle diffère peu de celle qui a été publiée par M. de Saulcy.

N° 7. — Variété dans laquelle le mot BARRANCIS est écrit avec deux R ; puis, au revers, tous les mots des légendes sont séparés par deux points au lieu d'un seul.

Cité par M. Dumont d'après la collection Monnier.

N° 8. — ✠ YOLANDIS : F : COM.... : BA', écu écartelé de Bar et de Flandre, dans un contour à six lobes. — ℟. ✠ MONETA : S... HAELIS, croix cantonnée de quatre couronnes. (Pl. VIII, *fig.* 2).

Demi plaque.

(De Saulcy, *Monn. de Bar,* Pl. III, *fig.* 5. — Dumont, Pl. II, *fig.* 2.)

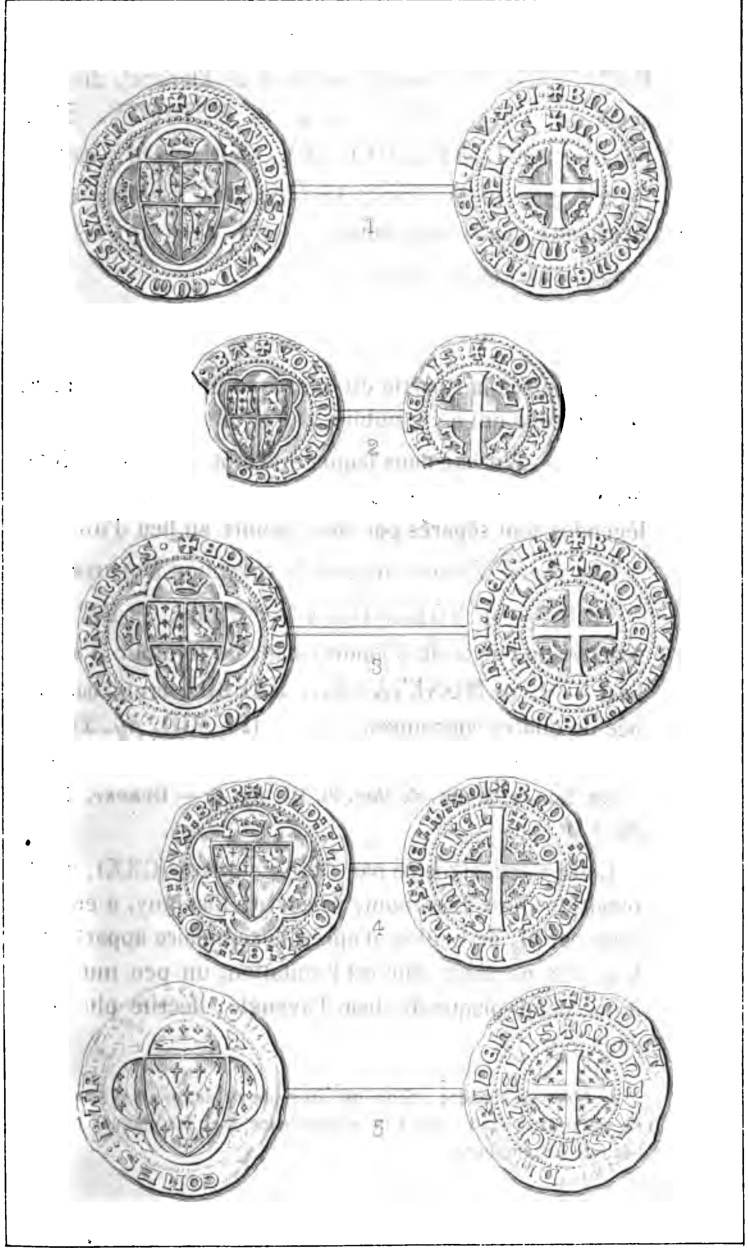
Cette pièce, signalée par Dom Calmet n° CXXI, qui la tenait de Dom Vassimont, prieur de Flavigny, a été décrite par M. de Saulcy, d'après l'exemplaire appartenant à la ville de Metz. Elle est l'imitation, un peu modifiée, d'une demi-plaque de Jean l'aveugle, décrite plus loin sous le n° 13.

1. L'écu de Flandre : *d'or au lion de sable, orné et lampassé de gueules*, prêtait assez à la ressemblance avec les plaques portant l'écu de Luxembourg.

TYPE DE LA PLAQUE

(COMTÉ DE BAR)

PL. VIII.



J. Ch. delin. *Lith. L. Christophe Nancy*

Edouard 2

(1344-1352).

Edouard, fils ainé de Yolande, mourut en 1352, avant d'avoir acquis sa majorité. Nous avons de lui une grande plaque du même type que celle au nom de sa mère, frappée également à Saint-Mihiel.

N° 9. — ✠ EDWARDVS COMIS BARRANSIS, type du n° 6. — ℟. La légende extérieure se termine par IHV.

(Pl. VIII, *fig*. 3.)

(Dumont, pl. II, *fig*. 3.)

N° 10. — Variété. — ℟. La légende extérieure se termine par HVXI.

(De Saulcy, *Monn. de Bar*, Pl. II, *fig*. 1.)

Robert

Comte 1352-1355. — Duc 1355-1411).

Robert, mineur, succéda à son frère sous la tutelle de sa mère Yolande. Ce fait, bien connu dans l'histoire, a été confirmé par la numismatique à l'aide de la plaque suivante inconnue à M. de Saulcy.

N° 11. — ✠ IOLD ⁝ FLD ⁝ COISA ⁝ ET ⁝ ROB ⁝ DVX ⁝ BAR, écu écartelé de Bar et de Flandre, accosté de trois couronnes et renfermé dans un contour à six lobes dans les angles extérieurs duquel sont placés des trèfles. — ℟. ✠ BNDIC ⁝ SIT ⁝ NOM ⁝ DNI ⁝ NRS ⁝ DEI ⁝ IH ⁝ XDI (*lég. ext.*); ✠ MO-NTA-S : MICHEL; cette légende est coupée par la croix qui est cantonnée de quatre couronnes. (Pl. VIII, *fig*. 4.)

(Dumont, Pl. II, *fig*. 4.)

Cette pièce est postérieure à 1353, année de l'élévation de Robert à la dignité de duc; la suivante, au contraire, doit être antérieure à la même date, attendu que Robert y est encore qualifié du titre de comte.

N° 12. — ✠ ROBE... COMES : BARRANCIS, écusson de Bar, accompagné et surmonté d'un bar et de trois croisettes en dessus et de chaque côté, le tout renfermé dans un contour à quatre lobes, muni d'un trèfle dans chacun des angles extérieurs. — ℞. ✠ BNDICTV... DN... RIDEHVXPI (*lég. ext.*); ✠ MONETA . S : MICHAELIS (*lég. int.*), croix pattée, cantonnée de quatre bars en travers, accompagnés eux-mêmes de croisettes de chaque côté. (Pl. VIII, *fig.* 5).

Poids : 2g,43.

(De Saulcy, *Monn. de Bar*, Pl. III, *fig.* 6. — Dumont, Pl. H, *fig.* 5).

Il ne sera peut-être pas hors de propos de mentionner ici certains documents se rapportant à la fabrication des plaques sous le règne de Robert.

En 1354, ce prince afferma le droit exclusif de frapper monnaie à Humbelet ou Humblot de Gondrecourt, financier de l'époque, qui devait plus tard acquérir une certaine autorité dans la province.

Voici quelques passages de ce traité, dans lequel Saint-Mihiel est spécialement dénommé comme le lieu où Humbelet pourrait user du monopole qui lui était concédé[1] :

« Nous, Robert, par la grâce de Dieu, marquis dou Pont et comte de Bar,

1. Dom Calmet, *Hist. de Lor.*, t. II. page cxij, (édit. de 1748) et Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV.

« Faisons savoir et connaissant à tous,

« Que par bonne délibération de notre conseil, avons » donnés, octroyés et ascensié; donnons, octroyons et » ascensons toutes les menoyes et change de notre » comtei de Bar et ressort, à notre améi Humbelet de » Gondrecourt, etc.

....

.... » que nous li avons donné et donnons plein » pooir et liberté de faire et faire faire à Saint-Mihiel ou ail- » lours en notre comtei où que mieux li plairat pour no- » tre profit et pour le sien, une manière de monoie blan- » che qui s'appellera *plauque*, qui sera à trois deniers de » bon argent de Roy et de huit sous et de quatre de poid » for le marc de Troyes. ».............

....

Ce bail était pour trois ans, à commencer du 4 mai 1354.

Antérieurement à cette époque, nous rencontrons la mention des plaques dans une pièce découverte par M. Servais, savant archéologue de Bar, et relative à un compte dressé par un certain Willermet, prévôt de la chaussée, qui porte en recette pour l'année 1351, savoir :

« xiij^s iv^{gr} tournois, bonne monnoie; pour le sens » (cens) dont Pilant (de la chaussée), que Grantdos » tenoit, en xx *plaques* pour le terme de la saint Remei » de l'an 1350. »

Plus tard, dans la partie des dépenses d'un compte du prévôt Henrion (1355 à 1357), on retrouve encore les plaques indiquées. Il s'agit ici d'un rapt d'espèces, commis sur deux agents de la prévôté de Foug, qui se rendaient en mission à Liverdun, rapt qui fit perdre au

domaine du comte de Bar, huit florins écus que les deux agents portaient à Liverdun :

« viij escus, xxiv plaques valant ciij^s, pour lou » clerc jurey et pour Wuillaume, sergent, qui al- » laient à Louverdun, lou lundy devant Pasques flo- » ries, dou commandement Monss. Henry de Bar, et par » sa lettre, et dou prévost de Fou auxi, à une journée » que acourdée estoit pour les griefs de la Duchié de » Bar et de la Duchié de Loraingne, et pourtoient finan- » ce pour aidyer à paiier les despens de Monss. de Bar » qui estoient à la dicte journée, et furent recontrés et » pris on boix de Luverdun par Ferri de Ludes, Monss. » Aubert lou Battard, Monss. Jehan de Lauvelline, la » Maigniée Monss. Thieri de Lynoncourt et plusiours » aultres, avec le dict Ferri et lour prissent viij florins » escus, qu'ils pourtoient des florins lou dit prévost et » xxiv *plaques* pour lour despens chargiés. Tesmoi- » gnié par le clerc juréi[1] ».

COMTÉ DE LUXEMBOURG

Les documents les plus récents relatifs aux monnaies du comté de Luxembourg, consistent en deux catalogues publiés dans la Rev. num. belge (1849, 1re série, t. V.), l'un de la collection de M. de la Fontaine, l'autre de celle de M. Robiano. L'histoire numismatique de cette province entreprise par M. de la Fontaine n'a malheureusement point été publiée ; on ne connait de ce travail que les planches, très-incomplètes aujourd'hui, et peu répandues parmi les amateurs[2].

1. De Saulcy, *Monnaies de Bar*, page 30, d'après les notes de M. Servais.

2. Je dois la communication de ces planches à M. Eltz, secrétaire-archiviste de l'institut Grand-Ducal de Luxembourg, auquel je suis heureux d'exprimer toute ma reconnaissance.

Le monnayage luxembourgeois très-actif au XIV[e] siècle, n'offre pas de type spécial à la contrée ; il consiste généralement en une copie dégénérée, le plus souvent même frauduleuse, des empreintes voisines.

Eu égard à la communauté d'origine des pièces dont nous nous occupions au début de ce chapitre, il est assez difficile de décider à qui revient l'honneur du modèle. Les premiers spécimens ont été émis, disions-nous, en vertu de l'accord passé entre les deux comtes de Bar et de Luxembourg. Toutefois cette convention n'empêcha pas les deux souverains d'adopter le même type pour leurs monnaies particulières. C'est ce que nous avons vu sous les successeurs de Henri de Bar, et ce que nous pouvons remarquer également dans le Luxembourg, sous Jean l'aveugle et son successeur immédiat.

Jean l'aveugle

(1309-1346).

Toutes les monnaies de société que nous avons décrites sous le nom de Henri de Bar, pourraient être révendiquées par Jean de Luxembourg et, comme telles, trouver place ici. Outre ces pièces, faisant pour ainsi dire partie des suites monétaires des deux comtés, nous mentionnerons une *demi-plaque*, frappée au nom seul de Jean, dans la ville de Luxembourg.

N° 13. — ✠ IOHANNES ‡ BOHEMIE ‡ REX, écu écartelé aux armes de Bohême[1] et de Luxembourg, dans un contour formé de six arcs de cercles aboutés, ac-

1. Armes de Bohême : *de queules au lion d'argent, couronné d'or, la queue fourchue passée en sautoir.*

costé de trois couronnes, en dessus et de chaque côté.— ℟. ✠ MONETA ⁝ L VCEBOR GENSIS, croix dans le champ, munie d'un point et d'une couronne par chaque canton. (Pl. IX, *fig.* 1.)

Demi-plaque.

(De la Fontaine, *Monn. de Luxembourg*, pl. III, *fig.* 38.)

Indépendamment de la convention passée avec Henri de Bar, Jean en fit une autre touchant les monnaies[1], avec Adolphe de la Marck, évêque de Liége (1313-1345) et Guillaume Ier, comte de Namur (1337-1391), qui dut être signée entre les années 1337 et 1345.

Charles 4

Tuteur du duc Venceslas

(1346-1354).

Jean l'aveugle avait épousé en premières noces Elisabeth, fille et héritière de Venceslas, roi de Bohême, et en deuxièmes noces, Béatrix de la maison de Bourbon. Du premier lit, il eut plusieurs enfants, entre lesquels nous mentionnerons Charles, élu roi de Bohême en 1346, à la mort de son père et couronné empereur l'année suivante. De son second mariage, Jean n'eut qu'un fils, Venceslas, qui lui succéda dans le comté de Luxembourg sous la tutelle de l'empereur Charles IV.

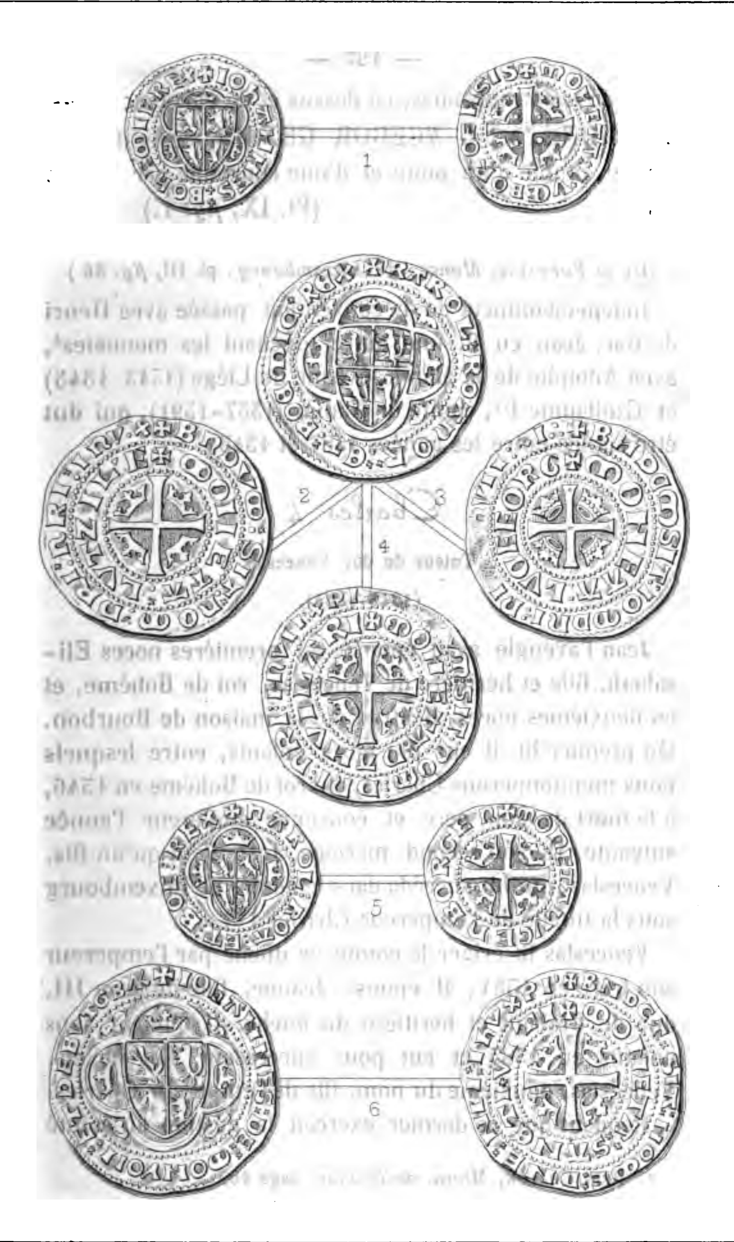
Venceslas fit ériger le comté en duché par l'empereur son frère en 1354; il épousa Jeanne, fille de Jean III, duc de Brabant et héritière du duché. Il mourut sans enfants en 1383 et eut pour successeur son neveu, Venceslas, deuxième du nom, fils de l'empereur Charles.

Pendant que ce dernier exerçait la gestion du comté

1. Ren. Chalon, *Monn. de Namur*, page 90.

TYPE DE LA PLAQUE
(LUXEMBOURG)

PL. IX.



J Ch. delin. Lith. L. Christophe Nancy

de Luxembourg, de 1346 à 1354, on forgea à son nom un grand nombre de monnaies, parmi lesquelles nous trouvons plusieurs plaques analogues à celles que Jean émit en commun avec Henri de Bar.

Atelier de Luxembourg.

N° 14. — ✠ KAROL ⁝ ROAN ⁝ ET ⁝ BOEMIERNREX, type normal de la plaque ; écu écartelé aux armes de Bohême et de Luxembourg. — ℟. ✠ BNDC.. etc. (*lég. ext.*) ; ✠ MONE + TA + LVTZILI[1] (*lég. int.*) ; type ordinaire.

(De la Font. *Monn. de Lux.*, pl. VII, *fig.* 92.)

N° 15. — Variété au même type : ✠ KAROL ˣ₀ ROANOR ˣ₀ ET ˣ₀ BOEMIE ˣ₀ REX. — ℟. ✠ MONETA, etc. ; même type. (Pl. IX, *fig.* 2.)

Argent ; poids : 3g,45.

(Id. *id.* *fig* 93. — *Cat. des Monn. de Lux.*, n° 80.)

N° 16. — Variété au même type ; même légende. — ℟. En légende ext. ✠ MONETA ˣ₀ LVZILLE ; même type.

Argent ; poids : 3g,45.

(Id. *id.* *fig.* 94. — *Cat. des Monn. de Lux.*, n° 81.)

N° 17. — Variété au même type ; même légende ; les mots sont séparés par trois points ⁝ — ℟. En légende ext .... LVTZILLINI ; même type.

(Id. *id.* *fig.* 95.)

1. La ville de Luxembourg est désignée en allemand sous le nom de Lutzelbourg (*Luciliburgum*) ; c'est cette dénomination qui se trouve indiquée en abrégé par les mots : *Lutzili, Lutzille, Lutzilini,* sur cette plaque et les suivantes.

N° 18. — Variété au même type. — ℟. En lég. int. ✠ MONETA:LVCEBORG ; même type.

(Pl. IX *fig*. 3.)

(De la Fontaine, *Monn. de Lux.*, pl. VII, *fig*. 96.)

N° 19. — Variété au même type. ✠ KARO..... NOR ⁝ DITBOEMERE ⁝ X ⁝ I ⁝ — ℟. En lég. int. ✠ MONETA · LVCEBORGI ; même type.

Argent ; poids : 3g,92.

(Id. *id.* *fig*. 97. — *Cat. des Monn. de Lux.*, n° 82.)

N° 20. — ✠ KAROL ⁝ ROA ⁝ ET ⁝ BOE ⁝ REX ; même type, pas de trèfles dans les angles. — ℟. ✠ MONETA LVCENBORGEN, croix cantonnée de quatre couronnes.

(Pl. IX, *fig*. 5.)

Demi-plaque.

(Id. *id.* *fig*. 98.)

Atelier de Danviller.

N° 21. — Variété au même type que le n° 15. — ℟. En lég. int. ✠ MONETA DANVILARI.

(Pl. IX, *fig*. 4.)

(Id. *id.* *fig*. 100.)

N° 22. — Variété au même type : ✠ KAROL ⁝ ROMANOR ⁝ ET ⁝ BOEMIE REX ⁝ ℟. Même type; trois points ⁝ entre les mots de la légende intérieure.

(Id. *id.* *fig*. 101.)

COMTÉ DE CHINY.

Le comté de Chiny se confondit avec celui de Looz en 1228, date de la mort du dernier héritier mâle de la maison de Chiny. En 1340, Thierry de Heinsberg, comte de Looz et de Chiny, vendit au roi Jean l'aveugle, la moitié de ce dernier comté, consistant dans les prévôtés d'Yvoi, Virton et Laferté. A Thierry, succéda vers 1340 Godefroy de Dalembrouck qui, en 1363, céda ses droits à Arnould de Rumigny Ce dernier toujours en lutte avec l'évêché de Liége, qui élevait des prétentions sur le comté de Looz, transféra, en 1364, à Venceslas 1er, duc de Luxembourg, ce qui lui restait du comté de Chiny, savoir : les prévôtés de Chiny, Estalle, et Montmédy.

Les comtes de Chiny paraissent avoir commencé à frapper monnaie vers la fin du XIIIe siècle et ont continué leur monnayage à Montmédy, Yvoi (*Carignan*), Avioth jusque vers le milieu du siècle suivant. Vassaux des comtes de Bar, ils profitèrent probablement de la ressemblance qui existait entre leurs armoiries et celles de ces derniers (car le graveur ne désignait pas encore la couleur des émaux) pour imiter les monnaies de leur suzerain. Nous retrouvons surtout cette similitude sur les plaques sorties de l'atelier d'*Avioth*, et frappées par Godefroy de Dalembrouck, après l'aliénation d'une partie du comté en faveur de Jean l'aveugle.

Avioth, village du département de la Meuse, dépendait jadis de la prévôté de Montmédy, au diocèse de Trêves. Il doit son origine aux comtes de Chiny et fut probablement construit sur l'emplacement de quelque établissement romain, ainsi que sembleraient l'attester

des ruines et des fondations retrouvées en 1823. Les comtes de Chiny accordèrent à ce village un certain nombre de priviléges en considération des pertes que les guerres lui avaient occasionnées. Ce fut Louis IV qui en 1223, octroya la première charte d'affranchissement.

N° 23. — ✠ GODIFRIDVS : COMES : CHINEINSIS : D, écu écartelé de Chiny et de Looz-Luxembourg[1] accosté de trois couronnes et renfermé dans un contour à quatre lobes, dans les angles extérieurs duquel sont placés quatre trèfles. — ℞. BNDICTV : SIT : NOME DNDI NVXPI : NAI (*lég., ext.*) ; ✠ MONETA : AVIOTHENSIS (*lég. int.*), croix pattée, cantonnée de quatre couronnes. (Pl. X, *fig*. 5.)

Bon billon ; poids : 3g, 15.

(De Saulcy, *Monn. de Bar*, Pl. III, *fig*. 2. — De la Fontaine, pl XIX, *fig*. 44 et *Cat*. n° 228. — Poey-d'Avant, *Monn. féodales*, n° 7002, sans *fig*.)

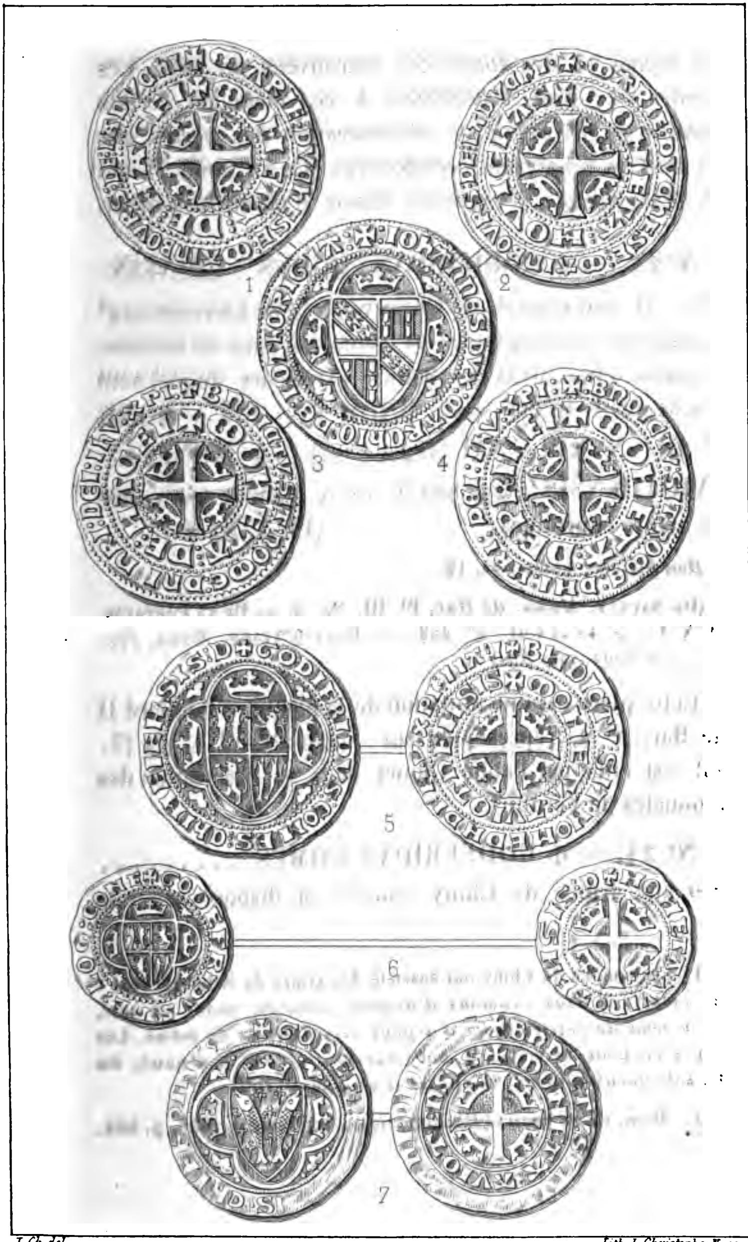
Cette pièce est une imitation de la plaque d'Edouard II de Bar, n° 9, représentée sur notre Pl. VIII, *fig* 5. Elle est citée par l'abbé Clouet dans sa description des monnaies de Verdun[2].

N° 24. — ✠ GODEFRIDVS COMES.......... écu aux armes de Chiny entouré et disposé selon le

1. Les comtes de Chiny ont écartelé des armes de Salm qui sont : *de gueules à deux saumons d'argent, adossés, posés en pal, l'écu semé de petites croix d'argent recroisettées de même.* Les armes de Looz-Luxembourg sont : *burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.*

2. *Mém. de la Société Philomatique de Verdun*, 1850, p. 263.

TYPE DE LA PLAQUE
(LORRAINE-CHINY)



J. Ch. del.

Lith. L. Christophe, Nancy.

type ordinaire des plaques. — ℟. Type et légende de la pièce précédente. (Pl. X, *fig*. 7.)

Billon ; poids : 2g,30.

(De la Fontaine, Pl. XIX, *fig*. 45. — Poey-d'Avant, *Monn. féodales*. pl. CLXII, *fig* 12.)

Cette plaque est calquée sur celle du comte Robert de Bar, n° 12, dessinée sur notre Pl. VIII, *fig*. 5.

N° 25. — ✠ GODEFRIDVS : DE : LOS : COM?, même type que le n° 24. — ℟. ✠ MONETA : AVIHOTENSIS : D, croix cantonnée de quatre couronnes. (Pl. X, *fig*. 6.)

Argent (quart de plaque) ; poids : 0g,85.

(De Saulcy, *Monn de Bar*. Pl. III, *fig*. 3. — De la Fontaine, Pl. XIX. *fig*. 46 et *Cat*. n° 229. — Poey-d'Avant, *Monn. féod*. n° 7003, sans *fig*)

C'est une imitation de la pièce n° 20, au nom de Charles IV.

SEIGNEURIE DE SAINT-VIT[1].

La seigneurie de Saint-Vit, dans le Luxembourg, avait pour capitale la petite ville de même nom, qui prit elle-même la dénomination de l'église paroissiale placée sous le vocable de Saint-Vit. Le château, bâti sur une hauteur, fut assiégé en 1559 par Louis, comte de Nassau qui s'en empara après avoir ravagé la contrée. En 1689, les Français se rendirent maîtres de la ville et la démantelèrent.

Les seigneurs de Saint-Vit paraissent avoir usé du droit monétaire ; nous en avons comme témoignage une plaque portant le nom de l'un de ces petits dynastes, ainsi que celui de la localité elle-même.

1. Bertholet, *Hist. du Luxembourg*.

N° 26. — ✠ IOHANNES ⁑ DE ⁑ MONYOIE ⁑ ET DE BVTGBAK, écu écartelé de quatre lions[1] et disposé selon le type ordinaire. — ℟. ✠ BNDCT + SIT ⁑ NOME ⁑ DNE ⁑ NRI ⁑ IHVXPI' (*lég. ext.*); ✠ MONETA ⁑ SANCTI + VITI (*lég. int.*); dans le champ, croix cantonnée de quatre couronnes.

(Pl. IX, *fig.* 6.)

Billon; poids : 3 gr.186.

(De la Fontaine, Pl. XX, *fig.* 252 et *Catal.* n° 232.)

Un grand nombre de villages relevaient de la terre de Saint-Vit, entre autres ceux de *Butgenbach* et de *Montjoie* dont les noms sont inscrits sur la monnaie. Cette suzeraineté avait pour origine la donation que Henri, comte de Luxembourg, fit en 1270 de la terre de Saint-Vit, à Valéran, sire de Fauquemont, de Butgenbach et de Montjoie. L'hommage fut renouvelé par Renaud en 1306 et, probablement aussi, par Jean, dernier sire de Fauquemont (1347-1352), auquel on doit rapporter la plaque dont nous venons de donner la description.

DUCHÉ DE LORRAINE.

La vogue dont jouirent les plaques de Bar et de Luxembourg au milieu du XIV[e] siècle, en fit adopter le type dans le duché de Lorraine.

Jean n'avait que sept ans en 1346, lorsqu'il succéda à Raoul son père, tué à la bataille de Crécy. Une régence

1. Aux armes de Saint-Vit, sont jointes ici celles de Fauquemont qui sont les mêmes que celles de Limbourg : *d'argent au lion de gueules, la queue fourchue passée en sautoir, armé, couronné d'or, lampassé d'azur.* — Les armes de Saint-Vit étaient : *d'argent au lion de gueules, armé et lampassé d'or.*

fut instituée pour prendre la direction des affaires du duché. On possède un grand nombre de variétés de plaques, constatant l'autorité souveraine que Marie de Blois, mère et tutrice de Jean, exerça pendant la minorité du jeune prince.

Marie de Blois

régente.

(1346-1348).

Les plaques au nom de Marie de Blois ont été frappées à *Nancy* et à *Neufchâteau*.

Atelier de Nancy.

Le nom de Nancy apparaît pour la première fois sur les monnaies sous le règne du duc Mathieu (1139-1176). Ce prince fit de cette ville la capitale de ses états et, ainsi qu'il était d'usage en ces temps-là, s'empressa, pour constater sa prise de possession, d'y frapper monnaie en signant simultanément ses pièces de son nom et de celui de la ville.

N° 27. — ✠ IOHANNES : DVX : MARCHIO : DE : LOTHORIGIA, écu écartelé de Lorraine et de Châtillon selon la disposition normale[1]. — ℞. ✠ MARIE : DVCHESE : MANBOVRS : DE : LADVCH' (*lég.*

1. Marie de Blois était fille de Guy de Chatillon, comte de Blois et de Marguerite de Valois, sœur du roi de France, Philippe de Valois. Les armes dont l'écu est écartelé ici, sont, d'une part les armes simples de Lorraine : *d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent ;* et de l'autre, celles de Châtillon : *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or.*

ext.); ✠ MONETA : DE : NACEI, (*lég. int.*); dans le champ, croix cantonnée de quatre couronnes.

(Pl. X, *fig.* 1.)

Argent ; poids : 3g,780.
(De Saulcy, *Monn. Lorr.* Pl. V, *fig.* 13.)

N° 28. — Variété portant MANBOVR, sans S à la fin.
Poids : 4g,32.
(Id. *id.* page 65, sans *fig.*)

N° 29. — Variété avec MAINBOVRS.
Poids : 3g,280.
(*Cat. du musée d'Epinal, n°* 46.)

N° 30. — Variété offrant au revers MARIE : DVCHESS : MANBOVRS : DE : LADVCHI :
(*Rev. num. franc.* 1842, page 269, sans *fig.*)

N° 31. — Variété, dont la légende est terminée au droit par LOTHORIGIE. — Même revers que la précédente; le mot MAINBOVRS est écrit avec un I.
Poids : 3g,70.
(Id. *id.* Pl. X, *fig.* 1.)
Ma collection.

N° 32. — Variété présentant même terminaison au droit. — La légende extérieure du revers est différente et porte ✠ MARIE : DVCHESS : DE : LADVCHI : MAINBOVRS :
Poids : 3g,50.
Ma collection (inédite).

N° 33. — Variété. ✠ IOHANNES : DVX : MARCHIO : LOTHORIGIE. — ℞. MARIE : DVCHESE : MAINBOVR : DE : LA DVCHI (*lég. ext.*); MONETA DE NANCI (*lég. int.*)
Bas argent ; poids : 3g,49.
(*Cat. du Musée d'Epinal, n°* 637.)

M. D'Elvange, cite un exemplaire qui était sans doute un *pied fort*, d'après son poids de 11g,828 ou 3 gros et 2 grains.

Atelier de Neufchâteau.

Cette ville très-ancienne, aujourd'hui sous-préfecture du département des Vosges, possédait un hôtel monétaire qui, aux XIIIe et XIVe siècles, jouissait en Lorraine d'une grande notoriété.

No 34. — ✠ IOHANNES DVX MARCHIO DE LOTHORIGA, même type. — ℟. MARIE DVCHESE MANBOVRS DE LA DVCH' (*lég. ext.*); MONETA NOVICHAS (*lég. int.*) type ordinaire.

(Pl. X, *fig.* 2.)

Bas argent ; poids : 2g,288.

(*Catal. du musée d'Epinal, no* 47).

No 35. — Variété dans laquelle les mots de la légende intérieure du revers, sont séparés par une petite croisette placée entre deux points verticaux (⁝) ; de plus, cette légende est terminée par un point entre une croisette et un trait (⁝).

Argent ; poids : 2g,40. (La pièce est fortement rognée).

Collect GILLET.

No 36. — Autre variété. La légende extérieure du revers se termine par DE : LA DVICH' ou DVICHI ; deux points en séparent tous les mots ; trois points au contraire entre chaque mot de la seconde légende (⁝).

Collect. GILLET,

Toutes ces monnaies présentent une particularité que nous ne pouvons omettre, c'est l'association d'une légende latine à une autre en langue romane. Nous avons

déjà eu occasion du reste de citer un fait du même ordre à propos de quelques autres monnaies lorraines sur lesquelles le nom de l'atelier monétaire (*Toul* ou *Espinaus*), se trouvait écrit en langue vulgaire[1].

Jean I

(1346-1380).

Marie s'étant remariée en 1348, la noblesse lorraine suivant les dernières volontés du feu duc, adjoignit à cette princesse le comte de Wirtemberg, qui se fit remplacer par Bouchard de Fénétrange. Celui-ci prit le titre de gouverneur du Duché et peut-être contrebalança-t-il l'autorité de la régente au point de la forcer à enlever son nom de dessus les monnaies[2]. C'est probablement

1. *Mém. de la Soc. d'Arch.*, t. XIV, pages 188 et 194.

2. M. de Saulcy fait finir en 1348 la régence de Marie de Blois et rapporte ensuite à l'année 1354, la mort de cette princesse. Or, il résulte de deux titres déposés aux archives de Metz et mentionnés par le P. Benoit dans son *Supplément à l'hist de Lorraine*, que Marie de Blois vivait encore en 1359 et qu'elle était toujours à cette époque tutrice de son fils, de plus que c'est en 1360 que le duc Jean sortit de sa mainbournie et prit le gouvernement de ses Etats. Voici l'analyse de ces documents :

« Compromis fait en 1359 au sujet de la forteresse de Thiaville, » dans l'étendue de la paroisse de Deneuvre, entre Adhemar, évêque » de Metz, d'une part; et Marie de Blois, Ferri de Linanges son mari, » et Bouchard de Fenétrange, gouverneur du duché de Lorraine, de » l'autre. »

« Sentence arbitrale rendue ensuite de ce compromis, le lundi avant » la Nativité de St-Jean-Baptiste (24 juin), l'an 1360, par Erric de » Fenétrange, Liébau voué d'Epinal, François d'Herbéviller, Ferri de » Paroie et André de Ville, juges arbitres, nommés par les parties, » laquelle sentence arbitrale condamne le duc Jean, sorti à présent » de Mainbournie, d'indemniser l'évêque Adhemar du dommage qu'il » a souffert par la ruine de la forteresse de Thiaville, incendie » d'icelle et de trois autres villages. »

de cette époque que datent les plaques suivantes sur lesquelles apparait le nom seul de Jean, celui de Marie a disparu, et est remplacé par la légende pieuse BENEDICTVM..., etc. Ces pièces sortent de deux ateliers : celui de *Nancy* et celui de *Preny*.

Atelier de Nancy.

N° 37. — ✠ : IOHANNES : DVX : MARCHIO : DE . LOTHOR....., type des plaques de Marie.— ℟. ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI : INV . XPI : (*lég. ext.*) ; ✠ MONETA : DE : NACEI (*lég. int.*), type ordinaire. (PL. X, *fig.* 3)

Argent ; poids : 3g,35.

(DE SAULCY, *Monn. Lorr.*, Pl. VI, *fig.* 1. — *Cat. du Musée d'Epinal* n° 500)

N° 38. — Variété sur laquelle au droit IOHANES est écrit avec un seul N ; de plus la légende se termine par le mot LOTORIGISIA, ainsi écrit[1].

Collect. ROLLIN, de Nancy.

(*Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1845.)

Atelier de Preny[2].

L'officine monétaire de Preny n'était pas connue avant la publication de M Rollin, relative au trésor de Buissoncourt.

Le château de Preny, dont le nom servait de cri de guerre aux princes de la Maison de Lorraine et dont

1. Cette pièce provient, ainsi que la suivante, d'un trésor exhumé à Buissoncourt (Meurthe) en 1845.

2. DOM CALMET, *Notice sur la Lorraine*. — H. LEPAGE, *les Communes de la Meurthe*.

importance est attestée par les belles ruines qui dominent encore aujourd'hui la vallée de la Moselle, a dû abriter souvent l'atelier monétaire ducal. M. Robert lui a ajouté une nouvelle importance par la découverte d'un petit denier au type du cavalier, frappé par le duc Mathieu II[1].

N° 39 — ✠ : IOHANNES DVX : MARCHIO : DE : LOTHORICIA :, même type. — ℟. ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI : IHV : XPI : (*lég. ext.*); ✠ MONETA : DE : PRINEI (*lég. int.*); type ordinaire. (Pl. X, *fig.* 4.)

Collect. Rollin.

(*Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1845 ; Pl. 2, *fig.* 1.)

Les différentes plaques que nous venons de décrire, tant au nom de Marie associé à celui de Jean, qu'au nom du duc Jean seul, sont, généralement d'un métal pur et diffèrent peu, pour la beauté du travail de toutes les pièces de même type décrites dans le cours de ce chapitre. Elles ne revêtent aucun indice de contrefaçon, et, pour nous servir d'une comparaison souvent faite, elles sont au coin primitif, ce qu'actuellement les monnaies italiennes ou belges sont aux espèces françaises, c'est-à-dire une imitation honnête et franche, et non un calque servile.

1. Robert, *Revue Numism. franç.*, 1861, page 314.

VI.

MONNAIES AU TYPE DU CAVALIER ARMÉ.

Ce sixième chapitre est consacré à la description des monnaies au type du cavalier armé, coin qui a joui, vers la fin du XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e], d'une grande popularité dans toutes les contrées du Nord et au nord de la France.

Le signe monétaire du cavalier armé, brandissant son épée, paraît être d'invention lorraine. On le rencontre, en effet, pour la première fois sur les petits deniers marqués d'un S et attribués par M. de Saulcy[1] au duc Simon II (1176–1205). Presque à la même époque, en Brabant, dans le comté de Bar et dans celui de Luxembourg, nous retrouvons cette empreinte du cavalier sur les pièces de même module, analogie due probablement aux relations de voisinage, quelquefois à main armée, établie entre les souverains de ces divers pays.

Le portrait du cavalier sur les monnaies n'a rien qui doive surprendre, si l'on observe que cette représentation n'est autre chose que la copie exacte des sceaux de l'époque, les cavaliers étant sur les sceaux des seigneurs, au moyen âge, ce que le trône fut pour les sceaux des rois et des empereurs.

1 De Saulcy, *Monnaies lorraines*, pp. 17 et 238. Ce serait également sur les monnaies de Simon qu'aurait eu lieu l'apparition de l'épée de Marchis qui se montre plus tard avec tant de profusion et qui devient sur les espèces ducales, ainsi que nous le disions en commençant, le symbole de ces petites monnaies connues sous le nom de *spadin*.

Quoi qu'il en soit, en me bornant à l'examen des petits deniers au type du cavalier armé, mes descriptions ne sortiraient pas beaucoup de la Lorraine[1] et n'offriraient ainsi qu'un intérêt qui ne serait justifié, ni par l'importance ni par la variété du sujet. Mais il en est tout autrement des ces pièces au cavalier forgées en Hainaut par Marguerite de Constantinople[2] et continuées dans cette province pendant près d'un siècle. La vogue dont jouit cette empreinte fut poussée si loin que la plupart des seigneurs des provinces flamandes, meusiennes et lorraines s'empressèrent de l'imiter.

L'apparition de ces espèces coïncide avec l'adoption de la grosse monnaie dans les Pays-Bas, c'est-à-dire avec le milieu du XIIIe siècle ; trois d'entre elles valaient en poids et en loi, deux tournois du roi (gros de saint Louis) ; par suite, chacune ne représentait qu'une valeur égale aux deux tiers du gros tournois. Malgré cela, ces monnaies n'en sont pas moins connues sous le nom de *gros au cavalier*.

Au-dessous de cette pièce, et de même type qu'elle d'un côté seulement, se trouvaient : la *tiercelle* ou tiers du gros tournois, équivalent à la moitié du gros au cygne,

1. Outre le duc Simon II, nous aurions à citer Ferry II (1205-1213), Mathieu II (1220-1251), Ferry III (1251-1303), puis Henri II, comte de Bar (1214-1240), et enfin l'un des Henri qui régnèrent dans le Luxembourg de 1136 à 1309. (Conf. DE SAULCY, *Monnaies lorraines et Monnaies de Bar*, ainsi que DE LA FONTAINE, *Catalogue et planches des Monnaies de Luxembourg*.)

2. Dissertations sur l'origine de cette monnaie : GUESQUIÈRE, *Mémoire sur trois points*, etc. — LELEWEL, *Numismatique du moyen âge*. — *Revue numismatique française*, 1836 (art. de CARTIER et de M. R. CHALON). — *Revue numismatique belge*, 1847 (art. de M. CH. PIOT). — R. CHALON, *Monnaies de Hainaut*.

cavalier, puis, le *denier*, dont l'origine plus ancienne a été indiquée tout à l'heure. A part une tiercelle connue d'un comte de Namur, Jean Ier (1297-1331), cette division monétaire ne semble pas avoir franchi les confins de la Lorraine.

Du côté de la *face*, le dessin rappelle en tout point le costume et les allures chevaleresques des barons du moyen âge : le cheval galopant, tantôt à droite, tantôt à gauche, a tout le corps recouvert d'un riche caparaçon et la tête ornée d'une houppe ou d'un panache ; le prince tenant d'une main les rênes de sa monture et se couvrant de son écu armoirié[1], élève de l'autre son épée ou brandit une lance dans l'attitude du combat ; le tout est cerné d'une inscription mentionnant le nom du seigneur, ou celui de l'atelier. Au *revers* se trouvent deux légendes ; l'une, extérieure, reproduit, comme celle de la face, l'indication de l'atelier ou le nom du titulaire de la pièce ; l'autre, intérieure, consiste ordinairement en ces mots SIGNUM CRUCIS, qu'adoptaient comme devise les seigneurs partant pour la croisade ; enfin, une croix pattée, courte (très-rarement longue ou ornée), occupe le champ, avec ou sans croissants dans les cantons.

Toutes ces pièces, bien que d'une physionomie analogue, se distinguent encore l'une de l'autre par certaines différences, qui moins saillantes que les précédentes, doivent pourtant être notées avec soin ; ainsi, le cheval peut-être renfermé entièrement dans le champ, ou bien pénétrer dans la légende par les pieds de devant et par

1. Les armoiries sont souvent d'un grand secours pour discerner les unes des autres les monnaies de même type ; mais la presence presque permanente d'un lion sur l'écu des seigneurs des Pays-Bas, fait perdre ici à ce caractère une grande partie de son importance.

ceux de derrière à la fois, ou simplement par ceux de devant, ou enfin par ceux de derrière. Les lettres ainsi distancées, leur forme, les signes (points ou croisettes) qui les séparent, sont autant de nuances auxquelles un observateur sérieux est loin de demeurer indifférent. Toutes ces empreintes comparées aux diverses dates de fabrication des cavaliers peuvent être réparties en trois catégories distinctes : les plus anciennes portent l'épée, et la croix du revers est cantonnée de quatre croissants; d'autres, plus récentes, offrent encore une épée et n'ont pas de croissants dans les cantons de la croix ; enfin, les plus modernes présentent une lance ornée d'un drapeau et n'ont également pas de croissants.

Un certain nombre d'auteurs[1] ont déjà fait connaître le nom des divers souverains qui adoptèrent le modèle en question. En venant après tant d'hommes distingués, je m'exposerai sans doute à tomber dans des redites, mais beaucoup de ces pièces sont encore peu ou pas connues, décrites seulement dans des ouvrages (ceux de Van der Chijs notamment) à peine soupçonnés en France. C'est ce qui m'a engagé à publier une notice un peu étendue sur ces monnaies, espérant qu'elle sera accueillie par les amateurs avec la même faveur que les précédentes.

---

1. Cartier, Dr Grote, Ch. Piot, R. Chalon, Ch. Robert, Van-der-Chijs, Poey-d'Avant, etc.

Voici la liste des provinces qui ont frappé des gros au type du cavalier :

BELGIQUE.

Comté de Hainaut. — Seigneurie de **Beaumont**. — Comté de **Namur**. — Comté de **Flandre**. — Duché de **Brabant**. — Comté de **Loos**. — Comté de **Luxembourg**.

HOLLANDE.

Evêché d'**Utrecht**. — Seigneurie de **Selwerd**. — Seigneurie de **Cuure**. — Seigneurie de **Kœvorden**.

CAMBRÉSIS.

Archevêché de **Cambrai** — Seigneuries de **Crèvecœur** et d'**Arleux**. — Seigneurie de **Valincourt**. — Comté de **Ligny** — Seigneurie d'**Elincourt**.

LORRAINE.

Duché de **Lorraine**. — Comté de **Porcien**. — Comté de **Vaudémont**. — Evêché de **Metz**. — Evêché de **Toul**.

MIDI DE LA FRANCE.

Dauphiné. — Principauté d'**Orange**.

COMTÉ DE HAINAUT.

Parmi les grandes maisons princières du moyen âge, on en rencontre peu d'aussi considérable, d'aussi illustre que celle de Hainaut qui, outre le comté de ce nom, réunit quelque temps sous son sceptre le marquisat de Namur, le comté de Flandre et quelques autres seigneuries secondaires. Son alliance était recherchée par les familles souveraines les plus opulentes. Ainsi peut s'expliquer, en partie du moins, l'ascendant exercé au XIIIe et au XIVe siècle, par certaines empreintes sur le monnayage de toutes les provinces belges et environnantes.

Marguerite de Constantinople.

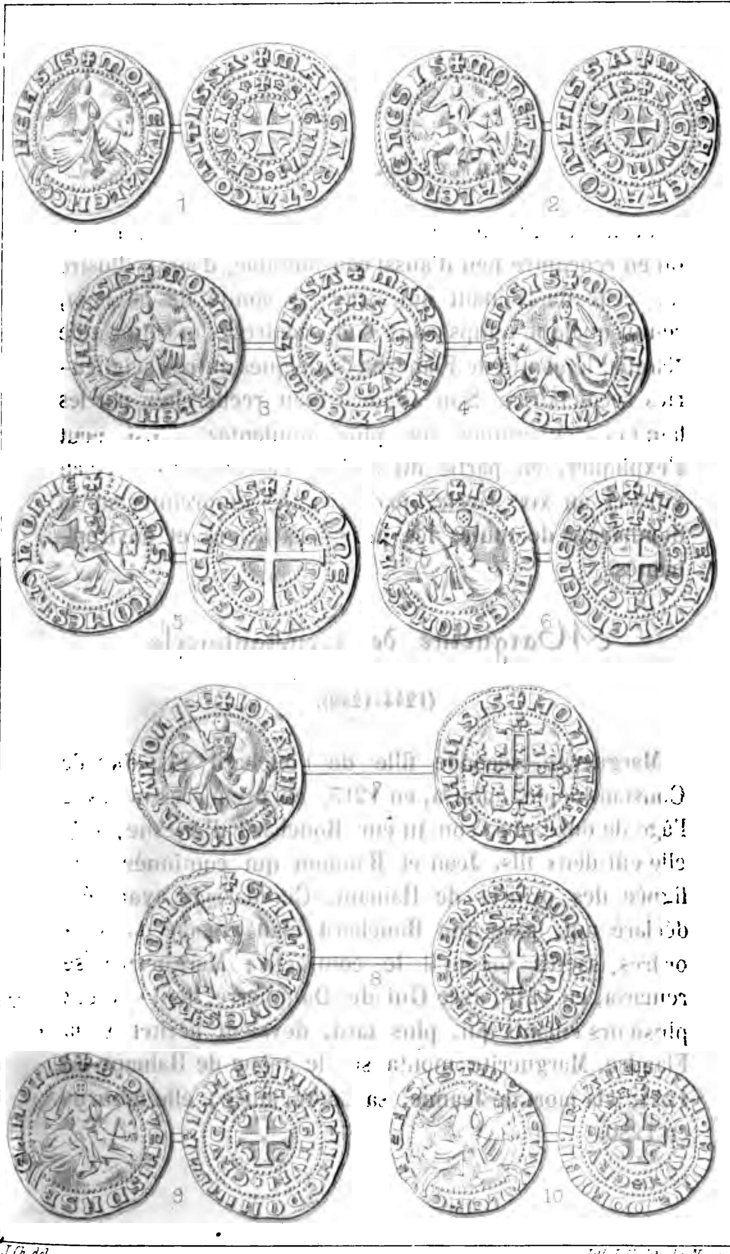
(1244-1280).

Marguerite, seconde fille de Bouchard VI, duc de Constantinople, épousa, en 1213, en premières noces, à l'âge de onze ans, son tuteur Bouchard d'Avesne, dont elle eût deux fils, Jean et Baudoin qui continuèrent la lignée des princes de Hainaut. Ce mariage ayant été déclaré nul, parceque Bouchard était engagé dans les ordres sacrés lorsqu'il le contracta, Marguerite se remaria, en 1218, avec Gui de Dampierre, dont elle eut plusieurs enfants qui, plus tard, devaient hériter de la Flandre. Marguerite monta sur le trône de Hainaut en 1244, à la mort de Jeanne, sa sœur ainée; elle mourut en 1280.

TYPE DU CAVALIER

(HAINAUT)

PL. XI.



J. Ch. del. — *Lith. L. Christophe Nancy.*

C'est sous le règne de cette princesse que la grosse monnaie commença à apparaître dans les provinces des Pays-Bas. Ces monnaies avaient le poids de 2/3 du gros, environ ; on en connait de trois espèces distinctes au nom de Marguerite : l'une, au type de l' *aigle* à deux têtes, porte le nom de *gros d'Alost* ; l'autre, avec l'écusson au *lion de Flandre ;* enfin le *gros au cavalier*, sorti de l'atelier de Valenciennes.

Cette dernière empreinte doit seule nous occuper, les détails dans lesquels nous sommes déjà entrés à son sujet nous dispensent de revenir sur ce point. Disons toutefois que l'attribution de cette pièce à Marguerite de Constantinople a été longtemps contestée en totalité ou en partie. Cartier voulait la donner à Marguerite d'Avesnes (1345-1356) ; d'autres en raison de la grande variété de coins qu'on remarque dans les cavaliers au nom de Marguerite, ont voulu les répartir, suivant certaines données très-discutables, entre les deux princesses homonymes. Aujourd'hui la question semble définitivement jugée en faveur de Marguerite de Constantinople, à laquelle, sans partage, toutes ces pièces doivent appartenir[1]. Toujours est-il que le nombre et la variété de ces pièces sont tels que la fabrication a du se prolonger pendant un assez long espace de temps.

N° 1. — ✠ MONETA VALENCE NENSIS, cavalier à l'épée, dirigé à *droite* ; les jambes de *derrière* empiètent seules sur la légende. — ℟. ✠ MARGARETA. COMITISSA · (*lég. ext.*) ; ✠ ● SIGNVM ● CRV-

1. Cette question a été présentée avec beaucoup de lucidité et de détails par M. Piot dans sa *notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleut en* 1846. Conf. également la note 2, page 176.

CIS • (*lég. int.*), croix courte pattée, cantonnée de quatre croissants. (PL. XI, *fig* 1.)

Argent ; poids : 2g,65.

(R. Chalon, *Monn. de Hainaut*, n° 13).

N° 2. — Variété au même type : ✠ MONETA VALEC ENESIS. — ℟. ✠ MARGARETA · COITIS·A (*lég. ext.*) ; ✠ SIGNV · CRVCIS (*lég. int.*)

Argent ; poids : 2g,65.

(R. Chalon, *Monn. de Hainaut*, n° 14.)

N° 3. — Variété de celle-ci dans laquelle les jambes du cheval sont entre l'E et l'N.

Argent ; poids : 2g,65.

(Id. *id.* n° 15.)

N° 4. — Variété au même type : ✠ MONETA ‡ VALENCENESIS, les jambes du cheval ne dépassent pas le grènetis intérieur et n'empiètent pas sur la légende.— ℟. ✠ MARGARETA + COMITISSA (*lég. ext.*); SIGNVM + CRVCIS (*lég. int.*) (Pl. XI, *fig.* 2.)

(Id. *id.* n° 16.)

N° 5. — Variété au même type que le n° 1 : ✠ MONETA VALENCE NENSIS. — ℟. ✠ MARGAIEATTA (*sic*) COMITISSA (*lég. ext.*); ✠ * SIGNUM * CRVCIS * (*lég. int.*)

Argent ; poids : 1g,90.

(Id. *id.* n° 17.)

N° 6. — Variété au même type que le n° 1.— ✠ MONCTA VALENCE NCNSIS. — ℟. ✠ MARGARETA*COMITISSA* (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM

CRVCIS (*lég. int.*); croix pattée dans le champ *sans croissants* dans les cantons. (Pl. XI, *fig*. 3.)

Argent; poids : 2g,63.

(R. Chalon, 3e *suppl. aux Monn. du Hainaut,* no XLIII.)

Cet exemplaire offre une variété assez importante parmi les innombrables coins au type du cavalier, attendu que la croix sans les croissants n'avait été retrouvée jusqu'à présent que sur les *cavaliers à gauche*.

No 7. — ✠ MONETA VALEN CENENSIS, cavalier à *gauche*, tenant l'épée, les jambes du cheval empiétent *deux* fois sur la légende. — ℟. Type et légendes du no 1.

Argent; poids : 2g,30.

(R. Chalon, *Monn. du Hainaut,* no 18.)

No 8. — Même type et mêmes légendes que le no 7. — ℟. Mêmes légendes, sauf l'absence d'étoiles dans l'intervalle des mots; la croix n'est pas cantonnée de croissants. (Pl. XI, *fig*. 4.)

Argent; poids : 2g,50.

(Id. *id.* no 19.)

Jean 2 d'Avesnes

(1280-1304).

Jean d'Avesnes, fils de Marguerite, était mort en 1257, laissant cinq fils : Jean, qui fut comte de Hainaut, sous le nom de Jean II d'Avesnes; Bouchard, évêque de Metz; Gui, évêque d'Utrecht; Guillaume, évêque de Cambrai,

et Florent, seigneur de Braine, de Halle, prince d'Achaie et de Morée.

Nous donnons à dessein ces divers noms qui nous permettront de comprendre par quelle filiation, l'adoption du type que nous étudions, ainsi que nous le verrons plus loin, eut lieu à la même époque dans un grand nombre de provinces éloignées.

Jean II d'Avesnes succéda dans le Hainaut à son aïeule Marguerite, en 1280 ; il mourut à Valenciennes en août ou septembre 1304.

Outre les gros tournois au type du monogramme de Hainaut et les petites pièces au type esterlin, Jean II fabriqua encore quelques autres monnaies parmi lesquelles il convient de citer les gros au type du cavalier dont nous connaissons plusieurs variétés intéressantes sorties de l'atelier de *Valenciennes*.

N° 9. — ✠ ⁝ IOHS ⁝ COMES ⁝ HA NONIE, cavalier à *droite* tenant l'épée d'une main et de l'autre un bouclier au lion ; les jambes du cheval empiètent deux fois sur la légende. — ℟. ✠ ⁝ MONETA ⁝ VALENCHINIS (*lég. ext.*); SIG-NVM-CRV-CIS (*lég. int.*); croix longue pattée coupant la seconde légende.

(Pl. XI, *fig*. 5.)

Argent ; poids : 2g,18.

(R. Chalon, *Monn. de Hainaut*, n° 26.)

Van Houwelinghen, Van Alkemade et Duby ont donné cette pièce avec le mot VALENCENENSIS ainsi écrit ; mais cette variété est douteuse ?

N° 10. — ✠ IOHANN ESCOMES HAIN, cavalier au drapeau tourné à *gauche*, couvert d'un bouclier au

lion. — ℟. ✠ MONETA VALENCENENSIS (*lég. ext.*); SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*); croix courte.

(Pl. XI, *fig.* 6.)

Argent; poids : 2g,40.

(R. Chalon, *Monn. du Hainaut*, n° 27.)

Les auteurs cités tout à l'heure ont signalé la même pièce avec HAN au lieu de HAIN qui se lit très-distinctement sur les exemplaires des collections.

N° 11. — ✠ IOHANNE SCOMESH ANONI E, même type que la précédente. — ℟. ✠ MONETA ‡ VALENCENENSIS, croix ailée, ornée de roses à l'intérieur qui est évidé, terminé par des tréfles et cantonnée de quatre fleurons. (Pl. XI, *fig.* 7.)

Argent; poids : 2g,20.

(Id. *id.* n° 28.)

Cette pièce est la plus rare de tous les cavaliers du Hainaut. On n'en connait qu'un seul exemplaire faisant partie de la collection de M. de Coster.

Guillaume I le Bon

(1304-1337).

Guillaume, comte d'Ostravant, réunit sur sa tête, outre le comté de Hainaut, les provinces de Hollande, de Zélande et de Frise, dont son père avait hérité, en 1299, à la mort du comte Jean de Hollande, et termina les longues contestations relatives à la Zélande et à la Flandre impériale. Vers la fin de son règne, il se brouilla avec son beau-frère, Philippe de Valois, et, de fidèle allié de la

France, devint l'âme de la ligue qu'Edouard III forma contre elle. Il mourut à Valenciennes en juin 1337.

Comme son père et son aïeule, Guillaume forgea des gros au type du cavalier dont voici deux échantillons, frappés l'un à *Valenciennes*, l'autre à *Alost*.

N° 12. — ✠ GVILL' : C OMES : HAN ONIE, cavalier au drapeau dirigé à *gauche* et chargé d'un écu au lion. — ℟. ✠ MONETA : NOVA : VALENCENENSIS (*lég, ext.*); ✠ SIGNVM CRVCIS, croix pattée intérieure. (Pl. XI, *fig.* 8.)

Argent ; poids : 2g,10.

(R. Chalon, *Monn. du Hainaut,* n° 45.)

N° 13. — Une variété du n° précédent porte très-lisiblement au revers : ✠ MONETA : VILLE : A : LOSTENTESIS.

(Pl. XVI, *fig.* 1.)

(*Bulletin de l'Acad. Royal de Belgique ;* janvier 1873.)

Cette pièce révèle une particularité remarquable qui avait échappé jusqu'ici aux historiens. Pour en bien saisir l'importance, nous citerons textuellement le savant numismatiste belge, M. Renier Chalon, auquel on doit la connaissance de ce curieux document.

« On sait que, pendant les contestations entre les d'Avesnes et leur mère, Marguerite la Noire, le roi des Romains, Guillaume de Hollande, avait, en qualité de suzerain, inféodé les fiefs de la Flandre qui relevaient de l'empire, à son beau-frère, Jean d'Avesnes. Cette inféodation, qui n'avait pas eu de résultats durables, servit de base aux prétentions des comtes de Hainaut sur une partie de la Flandre. . . . .

» Guillaume Ier, petit-fils de Jean d'Avesnes, voulut, à plusieurs reprises, faire valoir ses droits. En 1310, une première paix intervint, par laquelle Guillaume renonçait à ses prétentions sur le pays de Waes et des Quatre-Métiers. Mais, en 1315, la trêve entre la France et la Flandre étant expirée, le comte de Hainaut crut le moment favorable de rompre avec le comte de Flandre. Il se jette sur le pays de Waes, brûle Rupelmonde, Kieldrecht, Burght et Zwendrecht, ravageant le pays le long de l'Escaut, en bon prince qu'il était. Une trêve fut conclue alors, à la demande du cardinal-légat; puis, après la mort du comte Robert, son petit-fils et successeur, Louis de Crécy, fit définitivement la paix avec le comte de Hainaut, à la médiation du roi de France, Charles-le-Bel. Par un traité fait à Paris, en 1322, Louis déchargeait Guillaume de tout hommage pour la Zélande, et celui-ci, de son côté, renonçait à tous droits sur *Alost et son territoire,* le pays de Waes, les Quatre-Métiers et Grammont. Il ne restait que Lessines et Flobecq, qui, sous le nom de terre de débats, demeurèrent contestés entre la Flandre et le Hainaut, jusqu'au milieu du siècle dernier.

» Nous n'avons trouvé, dans aucun historien que, pendant cette longue guerre, entre la Flandre et le Hainaut, Guillaume se soit emparé d'Alost, la localité principale du territoire qu'il réclamait. C'est une particularité nouvelle qui nous est révélée par la petite monnaie en question. On objectera peut-être que Guillaume a pu faire forger cette monnaie à Valenciennes en y mettant le nom d'Alost, comme affirmation de son droit; mais des protestations de ce genre, assez usitées dans les temps modernes, étaient complétement inconnues au XIVe siècle. Il est plus rationnel de croire que le comte Guillaume a occupé,

momentanément, Alost, et qu'il a profité de l'atelier monétaire considérable qui existait dans cette ville, pour y faire forger des *cavaliers* semblables à ceux de Valenciennes[1] ».

SEIGNEURIE DE BEAUMONT[2].

La terre de Beaumont[3] devint, sous Marguerite de Constantinople, l'apanage des fils puînés des comtes de Hainaut. Elle fut donnée par cette princesse, en 1246, à Baudoin d'Avesnes, le second des fils issus de son mariage avec Bouchard d'Avesnes. Il habitait ordinairement Valenciennes et jouissait dans le Hainaut d'une grande autorité. Après la mort de Jean, son frère aîné (1257), il eut la garde et la tutelle de ses enfants.

Beaudoin mourut à Valenciennes en 1288, laissant de sa femme, Félicité de Coucy, un fils et une fille, Jean, qui fut seigneur de Beaumont, et Béatrix, qui épousa Henri, comte de Luxembourg, et fut mère de l'empereur Henri VII.

La seule monnaie que l'on connaisse des seigneurs de Beaumont est un gros au cavalier frappé par Baudoin d'Avesnes.

1. Cette pièce fait partie du médailler de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

2. R. Chalon, *Monn. des comtes de Hainaut*, page 131.

3. Cette seigneurie avait pour capitale Beaumont, petite ville de près de 2,000 âmes, située à 32 kilomètres à l'est de Mons. Les Français en firent sauter le château en 1660. Il était si vaste et si considérable que trois souverains, disent les *Délices des Pays-Bas*, y auraient pu loger avec leur suite.
Les armes de Beaumont sont de *gueules au château d'argent*.

N° 14. — ✠· B. DAVENIS DNSB ELIMOTIS, cavalier à l'épée, dirigé à *droite*. — ℟. IN NOMINE : DOMINI : NRI : AME. (*lég. ext.*); ✠ • SIGNUM • CRVCIS • (*lég. int.*), croix cantonnée de croissants. (Pl. XI, *fig*. 9.)

Argent ; poids : 2g,60.

(R. Chalon, *Monn. du Hainaut*, n° 189.)

N° 15. — Variété au même type; ✠ B D'AVENIS DNS BEL MIOTIS.

Argent ; poids : 2g,65.

(Id. *id.* n° 190.)

N° 16. — Variété au même type; ✠. B. D'AVENIS DUS BEL LIMOTIS.

Argent ; poids : 2g,30.

(Id. 2e Suppl^t aux *monn. du Hainaut*, n° xxxix.)

COMTÉ DE NAMUR.

Jean Ier (1297-1331) était l'aîné des enfants que Gui de Dampierre avait eus de sa seconde femme, Isabelle de Luxembourg. Il prit une part active dans les guerres des Flamands contre la France, à la fin du xiiie et au commencement du xive siècle. Pendant la captivité de son père, il fut chargé quelque temps de l'administration du comté. Il mourut à Paris, le 1er février 1331, âgé de 64 ans, laissant de sa seconde femme, Marie d'Artois, sept fils et trois filles. Ses quatre premiers fils lui succédèrent l'un après l'autre.

Ce fut sous le règne de Jean que la corporation des monnayeurs reçut son organisation définitive dans le

comté de Namur. Les statuts, rédigés par les monnayeurs eux-mêmes, portent la date du 17 septembre 1298[1]. Esterlins divers, gros tournois au chatel brabançon, gros au lion de Flandre, *gros au cavalier*, tels sont les types sous lesquels se présentent les monnaies, assez nombreuses du reste, de Jean de Namur.

N° 17. — ✠ : IOHS COMES NA ⁝ MVRCI, cavalier à l'épée courant à *droite*, couvert de l'écu de Namur[2], les mots de la légende sont interrompus par les jambes du cheval en avant et en arrière. — ℟ ⁝ MONETA ⁝ NAMVRCENSIS ⁝ (*lég. ext.*); SIG-NVM-CRVCIS (*lég. int.*), croix longue et pattée empiétant sur cette seconde légende. (Pl. XII, *fig.* 1.)

Argent; poids : 1g, 95.

(Ren. Chalon, *Monn. de Namur* n° 77.)

N° 18. — Variétés sans les trois points (⁝) qui précèdent le mot MONETA.

(Id. *id.* pas de n°, page 61.)

N° 19. — Variété offrant, du côté du cavalier, la croix accompagnée de trois points de chaque côté (⁝✠⁝) et trois points (⁝) après IOHS.

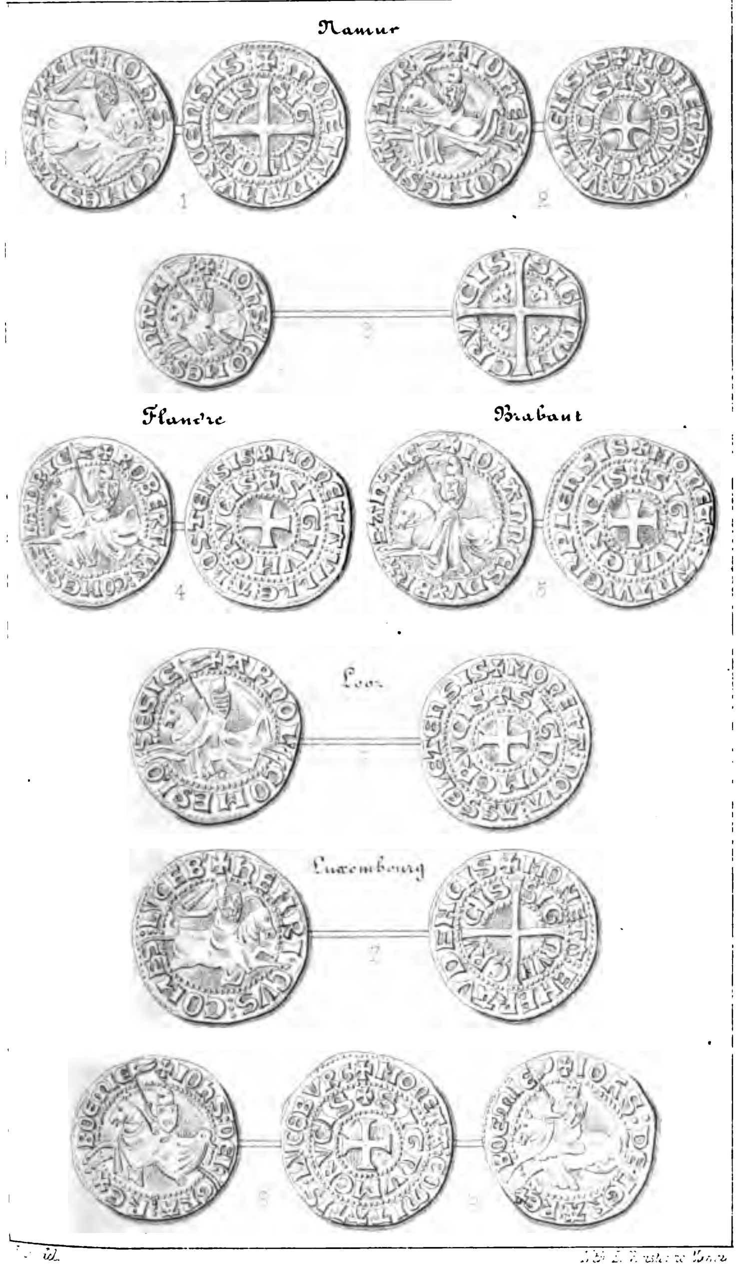
(Id. *id.* pas de n°, page 61.)

Ces différentes pièces sortent de l'atelier de *Namur;* la suivante au contraire a été fabriquée à *Viesville* ou *Vieuville*, localité aujourd'hui dépendante de la province

1. Ch. Piot, *Revue numism. belge*, t. I, p. 47. — R. Chalon, *Monn. des comtes de Namur*, page 55.

2. L'écu de Namur est *d'or au lion bandé de sable*.

TYPE DU CAVALIER
(BELGIQUE)



de Hainaut et où, au XIVe siècle, les comtes de Namur avaient un important atelier monétaire.

N° 20. — ✠ IOH'ES COMESNA MVR, cavalier au drapeau dirigé à *gauche* et portant l'écu de Namur; la légende est séparée en deux endroits par les pieds du cheval. — ℞ ✠ MONETA ⁝ NOVA ⁝ VILLENSIS (*lég. ext.*); SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*). Au centre : croix courte pattée.

(Pl. XII, *fig.* 2.)

Argent; poids : 1g,86.

(R. Chalon, *Monn. de Namur,* n° 83.)

La présence du mot NOVA sur la légende extérieure du revers, pourrait peut-être faire hésiter pour l'attribution de cette pièce, entre Viesville et Neuve-ville-lez-Namur. Mais, ainsi que l'observe M. R. Chalon, comme aucune monnaie de Jean Ier ne porte positivement l'indication de cette dernière localité, tandis qu'il existe des monnaies de convention avec Louis de Crécy, qui prouvent jusqu'à l'évidence que l'atelier de Viesville a fonctionné sous son règne; le savant auteur des *Monnaies de Namur* n'hésite pas à classer toutes les monnaies de *Ville* dans une même catégorie.

Une charmante tiercelle, ou demi-gros au cavalier, doit être mentionnée ici. Elle est au nom de Jean, mais ne porte pas celui de l'atelier où elle a été fabriquée, sans doute à défaut d'espace pour la légende. Nous l'avons déjà décrite (n° 63) dans nos *Imitations des monnaies au type esterlin*, pièces dont celle-ci a le poids et le module ainsi que le dessin au revers.

N° 21. — ✠ : IOHS : COMES : NAM :, cavalier au drapeau à *gauche.* — ℟. SIG-NVM-CRV-CIS, croix anglaise cantonnée de feuilles de trèfles.

(Pl. XII, *fig.* 3.)

Argent; poids : 0g,97.

(R. Chalon, *monn. de Namur,* n° 84.)

Une pièce semblable a très-probablement été frappée par les comtes de Hainaut, mais elle n'a pas été retrouvée jusqu'à ce jour.

COMTÉ DE FLANDRE.

Le gros au cavalier ne prit racine dans le comté de Flandre que sous Robert de Béthune (1305-1322). Cependant il semble probable que des dessins au cavalier ont été frappés antérieurement à ce prince, ainsi que cela résulte d'une charte du 30 juillet 1280, dans laquelle il est question des cavaliers[1]. Robert de Béthune eut un règne fort agité. C'était l'époque des grandes luttes de la France contre la Flandre; aussi le monnayage dut-il s'en ressentir, d'abord sous le rapport de l'art en ne produisant rien d'original et en ne s'alimentant que de types d'emprunt : gros tournois, esterlin, gros au cavalier; puis par les altérations que subissent les monnaies elles-mêmes, le comte se trouvant forcé, pour se

1. Voici comment le comte de Saint-Génois, s'exprime dans ses *Monuments anciens* page 557 : « Commission donnée par Gui » (comte de Flandre) à Henri de Mœrselede, son bailli d'Ypres et » permission au dit Jean d'acheter les *deniers de chevaliers,* » appelés *Rudre Penning,* de ceux qui voudront les vendre. »

Le *ruddre* ou *ridder* ou rydder pennink, n'est autre chose que le cavalier ou *denier de chevalier,* comme on disait alors.

procurer des revenus à profiter des bénéfices fournis par le faux monnayage.

Les gros au cavalier, dont nous donnons ici deux variétés, sortent de l'atelier d'*Alost*[1].

N° 22. — ROBERT VS ⁝ COMES ⁝ F LANDRIE, cavalier courant à *gauche*, portant un drapeau et un écu au lion de Flandre[2], les jambes du cheval en avant et en arrière empiètent sur la légende. — ℟. ✠ MONETA ⁝ VILLE ⁝ A ⁝ LOSTENSIS (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*), croix pattée dans le champ. (Pl. XII, *fig.* 4.)

Argent; poids : 1g,98.

(Gaillard, *Monn. de Flandre,* n° 172.)

N° 23. — ✠ ROBERTVS ⁝ COMES ⁝ FL ADRIE, même dessin; les jambes de devant du cheval, empiètent seules sur la légende. — ℟. ALOSTESIS, au lieu de A ⁝ LOSTENSIS.

Argent; poids : 1g,80.

(Id. *id.* n° 172.—*Rev. num. franç.*, 1836.)

DUCHÉ DE BRABANT.

Jean Ier, monté sur le trône de Brabant en 1261, à la mort de son père Henri III, n'entra en possession solennelle du duché qu'en 1268, époque à laquelle les Etats approuvèrent la cession qui lui avait été faite du duché,

1. *Imitations des monnaies au type esterlin,* pages 6 et 8.

2. Voir page 156.

par Henri son frère aîné. Après la bataille de Wœringen, qu'il gagna le 5 juin 1288 sur Henri III, comte de Luxembourg, Jean réunit définitivement à ses domaines le Limbourg et ajouta dans ses armoiries le lion de ce dernier pays, à celui de Brabant[1]. Ce même prince s'occupa à plusieurs reprises de règlements relatifs à la monnaie. En 1283, il conclut avec Jean de Flandre, évêque de Liége, un arrangement par rapport à la monnaie commune qu'ils firent fabriquer à Mæstricht. Plus tard, en 1291, il accorda différents priviléges aux monnayeurs de Brabant, augmenta leur nombre qu'il porta à 90, dont 50 devaient travailler à Bruxelles et 40 à Louvain. Jean mourut le 4 mai 1294.

La simultanéité de noms des trois princes qui se sont succédé pendant près d'un siècle, de 1261 à 1355, rend les différentes monnaies de Brabant, au nom de Jean, assez difficiles à classer. Ce n'est que par la comparaison des types avec ceux des monnaies contemporaines que l'on peut arriver à établir l'auteur des espèces brabançonnes. On rapporte généralement à Jean Ier les gros au cavalier dont nous faisons suivre la description.

N° 24. — ✠ IOHANN ES DVX BRA BANTIE, cavalier à *gauche,* armé d'une lance, chargé d'un écu au lion de Brabant. — ℞. ✠ MONETA : ANTWERPIENSIS (*lég. ext.*); ✠ SIGNVMCRVCIS (*lég. int.*); croix dans le champ. (Pl. XII, *fig.* 5.)

(Van-der-Chijs, *Monn. de Brabant,* Pl. XXXII, *fig.* 7.)

1. Ecu de **Limbourg** (en Pays-Bas) : page 168. — Ecu de **Limbourg** (en Westphalie) : *d'argent au lion de gueules couronné d'azur.* — Ecu de **Brabant** : *de sable au lion d'or, lampassé et armé de gueules.*

N° 25. — Même type et même légende au droit. — Ɍ. ✠ MONETA : DICTA : DEGEMEPIA (*lég. ext.*); mêmes légende intérieure et type que précédemment.

(Pl. XVI, *fig.* 2.)

Arg. poids : 1g,42.

(*Rev. num. belge*, 1868, 4e série, t. I.)

La première monnaie a été frappée à *Anvers*, la seconde à *Genappe* ou *Geneppe*[1].

« Avant la découverte de ce dernier gros, dit M. Ren. Chalon, on ne connaissait aucune monnaie de l'atelier de Genappe dont rien ne faisait présumer l'existence, bien que la localité fut ancienne et d'une importance assez grande au point de vue féodal. Cette ville, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nivelles, était jadis un alleu possédé par les comtes d'Ardenne. Cet alleu faisait partie du patrimoine de la comtesse Ide de Boulogne qui souvent y tint sa résidence. Le village de Baisy, où l'on prétend qu'est né et qu'a été élevé Godefroid de Bouillon, dépendait de l'alleu de Genappe. »

« Le château de Genappe, détruit en 1612, servait d'habitation aux ducs de Lothier. Il est surtout célèbre par le séjour qu'y fit le Dauphin, depuis Louis XI. On doit présumer que le cavalier de Jean Ier a été frappé dans le château même, car la bourgade qui l'entourait n'était encore à cette époque qu'un simple village, qui ne fut du reste jamais entouré de murs. »

1. Cette pièce faisait partie de la collection de M. de Coster et a été publiée par M. Ren. Chalon dans ses 5mes *Curiosités numismatiques*.

« En voyant la forme *gemepia*, avec un M[1], on serait peut-être tenté de croire qu'il s'agit ici de Jemappes, en Hainaut, localité bien plus importante et plus connue. Mais le duc de Brabant n'avait que faire à Jemappes, non plus qu'à Jemeppe dans la province de Liège. »

COMTÉ DE LOOZ.

Arnould VIII posséda le comté de Looz de 1280 à 1328. Passioné pour la guerre, ce prince prit part à la plupart des luttes qui à cette époque désolèrent les contrées meusiennes et mosellanes. C'est ainsi qu'il fut l'allié de Jean Ier, duc de Brabant, contre l'archevêque de Cologne et qu'il intervint dans les différends survenus au sein de la principauté de Liége, sous les évêques Thibaut de Bar et Adolphe de la Marck. Toutefois les expéditions guerrières auxquelles assistait Arnould, ne l'empêchèrent pas de vaquer aux soins intérieurs de son gouvernement; il fut le premier comte de Looz qui donna une existence régulière aux monnayeurs de ses Etats, en établissant l'atelier monétaire de Hasselt en 1291. Il fit frapper un grand nombre de pièces aux types les plus variés. Nous ne citerons ici qu'un gros au coin du cavalier, dont on connait deux variétés, frappées à *Hasselt* :

N° 26. — ✠ ARNOL' COMESLO SESIE, cavalier à *gauche*, armé d'une lance et portant un écu aux armes de Looz[2]. — ℟. ✠ MONETA ⁝ NOVA ⁝

1. Il paraît que les deux jambages de la lettre M sont assez espacés et sans trait d'union bien distinct, ce qui pourrait à la rigueur faire prendre cette lettre pour un N.

2. Ecu de Looz : *d'or à cinq bandes de gueules*.

ASSELETENSIS (*lég. ext.*) ; ✠ SIGNVMCRVCIS, croix intérieure. (Pl. XII, *fig.* 6.)

(*Rev. num. belge,* 1846, 1re sér. t. II, Pl. IV, *fig.* 13. — Van-der-Chijs, *Monn. des feud. de Brabant,* pl. XX, *fig.* 7.)

N° 27. — Variété au même type. Le cavalier porte un écu au lion, au lieu de l'écu aux armoiries de Looz.

(Id. *id.* sans figure.)

COMTÉ DE LUXEMBOURG.

L'histoire numismatique de la province de Luxembourg offre un haut degré d'intérêt[1]. On y a imité très-servilement aux XIIIe et XIVe siècles, toutes les monnaies de l'époque : esterlins[2], gros tournois, florins, etc. Le gros au cavalier, si en vogue alors, ne pouvait manquer de fournir lui aussi le contingent de son empreinte. C'est ce que nous prouve l'examen des monnaies au nom de Henri, ainsi que celles de Jean l'aveugle.

Henri 4

(1288 - 1309).

Henri IV succéda en bas-âge à son père, le comte Henri III, en 1288. Il épousa Marguerite, fille du duc de Brabant Jean Ier, l'ancien adversaire de son père tué à la bataille de Wœringen. Elu roi des Romains le 15 novembre 1308 et couronné empereur à Rome le 27 du même mois, Henri mourut en Italie à la fin de juin, l'année suivante.

1. Conf. pages 153 et 160.
2. *Imitations des monnaies au type esterlin,* page 107.

Il existe un assez grand nombre de monnaies de Luxembourg au nom de Henri. Comme le comté a eu, de 1226 à 1309 trois comtes de ce nom, le classement de quelques-unes de ces pièces n'est pas exempt de difficultés. On attribue à Henri IV, un gros au cavalier de belle conservation, frappé à *Méraude*, et qui m'a été communiqué par M. Eltz, archiviste de l'Institut grand-ducal de Luxembourg.

N° 28. — ✠ HENRI CVS⁝COMES⁝LVCEB' cavalier à l'épée, combattant à *droite*, chargé de l'écu au lion de Luxembourg. — ℞ ✠ MONETA ⁝ EMERAV-DENCIS (*lég. ext.*); SIG-NVM-CRV-CIS (*lég. int.*), grande croix pattée traversant la seconde légende.

(Pl. XII, *fig.* 7.)

(De la Font., *Suppl. aux monn. de Lux.*, Pl. I, *fig.* 257.)

Jean l'aveugle

(1309-1346).

Nous avons insisté ailleurs sur les diverses particularités relatives au règne de Jean l'aveugle, ainsi que sur l'industrie équivoque à laquelle ce prince se livrait relativement à son numéraire. Le gros au cavalier fut copié sans plus de ménagement que tant d'autres espèces signalées déjà par nous dans une autre publication. Voici les seules variétés de ce coin que nous ayons à mentionner; elles sont signées du nom du comte de Luxembourg :

N° 29. — ✠ IOHS ⁝ DEI ⁝ GRA : REX BOEMIE, cavalier au drapeau dirigé à *gauche*, chargé d'un écu dont l'empreinte est effacée. — ℞. ✠ MONETA ⁝ CO-

MITATIS ⁝ LVCEBVRG (*lég. ext.*); ✠ **SIGNVM CRVCIS** (*lég. int.*); croix pattée dans le champ. (Pl. XII, *fig.* 8.)

(De la Fontaine, *Monn. de Luxembourg*, pl. III, *fig.* 31.)

N° 30. — Variété au même type; les jambes postérieures du cheval empiètent sur la légende entre l'E et l'I du mot DEI; le chevalier est coiffé d'une couronne et chargé d'un écu à l'aigle[1]. — ℟. Mêmes légendes et même type. (Pl. XII, *fig.* 9.)

(Id. *id.* *fig.* 32.)

ÉNIGMATIQUES.

Indépendamment des cavaliers mentionnés jusqu'ici et attribués aux différentes provinces de la Belgique actuelle, il en reste plusieurs sur lesquels il est assez difficile de se prononcer, soit à cause de leur caractère anonyme, soit par l'effet de la confusion, de l'incohérence des lettres de leurs légendes. Nous les rangeons, suivant un usage adopté par les numismatistes, sous le titre d'*énigmatiques*, en les recommandant d'une manière toute spéciale à la sagacité des amateurs.

Voici tout d'abord un cavalier indiqué par M. Ren. Chalon dans un supplément au monnayage du seigneur de Beaumont, Baudoin d'Avesnes :

N° 31. — ✠ MONETA VALENEHENSIS, cavalier à droite tenant l'épée haute. — ℟. ✠ IN NOMINE :

1. Probablement l'aigle de Pologne indiquant les prétentions de Jean sur ce pays. L'écu de Pologne est : *de gueules à une aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'or, aux ailerons liés de même.*

DOMINI : NRIAME (*lég. ext.*); ✠ * SIGNVM * CRVCIS * (*lég. int.*), croix cantonnée de quatre croissants. (Pl. XI, *fig.* 10.)

Argent ; poids : 1g,95 (pièce rognée).

(R. Chalon, 2e *suppl. aux Monn. du Hainaut,* n° XLI.)

Peut-être pourrait-on avec le savant académicien belge[1], et en se reportant à la description de notre n° 16, donner de cette monnaie l'interprétation suivante :

« On sait que Baudoin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, habitait ordinairement Valenciennes. Il est bien probable que c'était dans l'atelier de cette ville qu'il faisait forger ses cavaliers par les monnayeurs de sa mère. Or, la pièce précédente n'offre en réalité, au droit, qu'un cavalier de Marguerite, et au revers, un cavalier de Baudoin; et le mélange de coins, dans le même atelier, est chose qu'on peut supposer ici sans forcer le moins du monde la vraisemblance. » En Lorraine, à une autre époque, nous avons eu occasion déjà, dans le cours de ce travail, de constater un fait du même ordre[2].

M. le chevalier Hooft Van Iddekinge, de Leyde, m'a communiqué avec une gracieuseté parfaite deux autres empreintes de gros au cavalier qui attendent encore une explication satisfaisante[3]. En voici la description :

1. Ren. Chalon, *Monn. du Hainaut*, 2e Supplt, page LXXXI.

2. Gros à l'alérion frappés par Henri, duc de Lorraine.

3. Ces pièces ont été trouvées à Gieten, province de Drenthe (Pays-Bas), en 1847, et ont été examinées par Lelewel, qui n'a pas su les expliquer. La *Revue numismatique belge* les a indiquées dans la 3e livraison de cette année (1873).

N° 32. — ✠ MOINACYAIN IINMNSSA, cavalier à l'épée, passant à droite. — ℟. ✠ MARIIAOGNA-NRINENSIS (*lég. ext.*) ; ✠ ● SIGNVM ● CRVCIS ● (*lég. int.*), croix cantonnée de quatre croissants.

Argent (exemplaire rogné); poids : 1g,75.

N° 33. — ✠ ITAVAE ILEIIEIIC IISIS, cavalier au drapeau, à gauche, chargé d'un écu au lion. — ℟. ✠ MIIOETVAVIINIENELEIISS (*lég. ext.*); ✠ SIG ● NVMCNVCIS.

Argent (exempl. trop petit ou rogné) ; poids : 1g,60.

La supercherie est ici flagrante. La première semble imiter : d'un côté, *moneta* ou *margarita comitissa*, et de l'autre, *marchio namurcensis*. L'inscription de la seconde plus confuse au droit, nous rappelle au revers le *moneta valencenensis* des cavaliers de Marguerite de Constantinople.

Je ne serais pas éloigné de voir dans ces monnaies le résultat d'une fabrication anonyme ou clandestine de l'atelier de Valenciennes, pendant les longues luttes de Marguerite avec ses fils. Peut-être aussi sortent-elles d'un atelier inconnu jusqu'ici dans les Pays-Bas. Toujours est-il que les monnaies au type du cavalier, surtout celles de Marguerite de Constantinople, ont été trouvées assez fréquemment, séparément ou bien par petits dépôts, en Frise et dans l'Ost-Frise, ce qui fait supposer qu'on en fit usage longtemps et largement dans les provinces septentrionales des Pays-Bas actuels. Ce type populaire fut recherché de préférence pour le numéraire indigène, aussi ne serait-il pas impossible

de reconnaître dans ces mêmes espèces le produit monétaire d'un de ces petits dynastes aux abois et toujours aux expédients pour se procurer des ressources, *per fas* et *nefas*. Le champ reste libre aux suppositions. Espérons que des découvertes ultérieures permettront de résoudre ces divers problèmes et de donner satisfaction aux impatients et légitimes désirs de nos zélés confrères de Belgique et de Hollande.

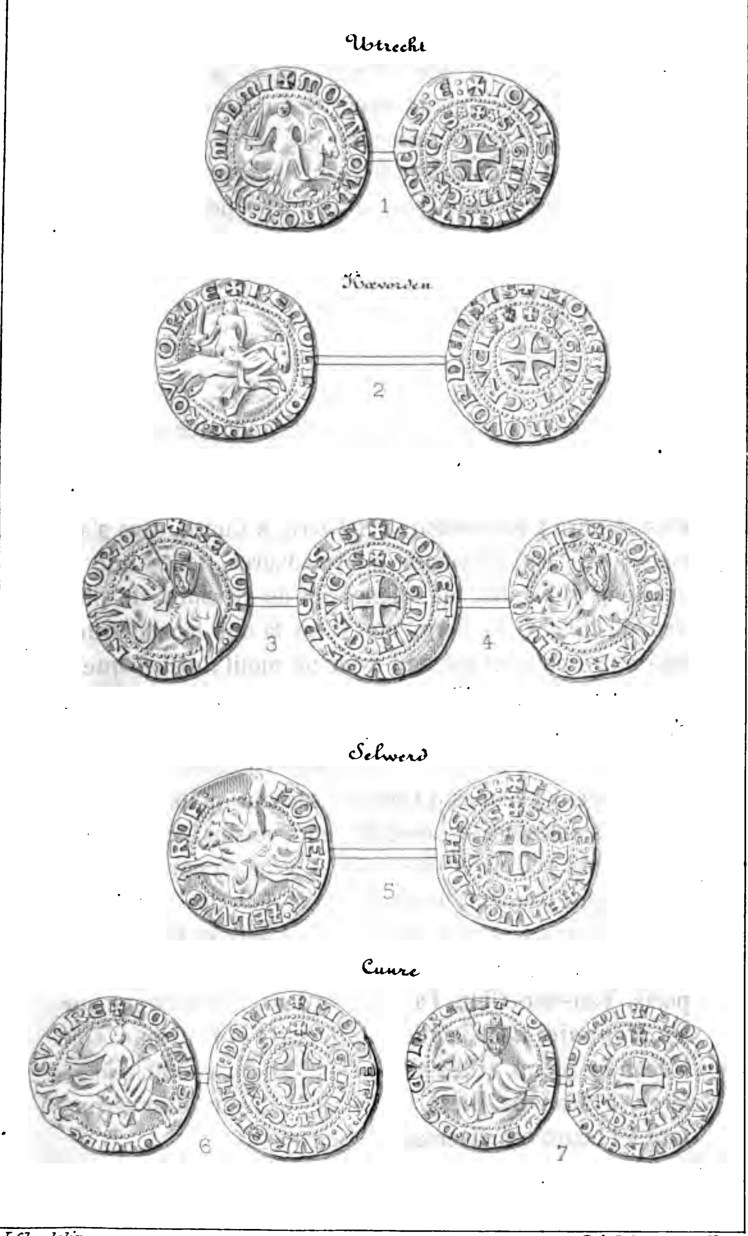
ÉVÊCHÉ D'UTRECHT.

L'empreinte monétaire du cavalier, adoptée si universellement dans les provinces méridionales des Pays-Bas, nous venons de le voir, fit apparition dans le Nord, c'est-à-dire à Kœvorden, à Selwerd, à Cunre, sans s'arrêter dans les provinces intermédiaires, telles que le comté de Hollande, les seigneuries de Gueldre, de Clèves, de Juliers, de Berg, etc. C'est là une lacune intéressante à noter et qui doit avoir un motif ; mais lequel ? Nous ne saurions l'indiquer, et nous nous bornons à appeler sur ce point l'attention des savants numismatistes de Belgique, de Hollande et des pays rhénans.

Quant aux évêques d'Utrecht, sachant qu'ils imitèrent quelques-unes des espèces de leurs voisins, on pourrait s'attendre à retrouver chez eux le gros au cavalier. Il y existe effectivement, mais fabriqué loin de la capitale, à *Vollenhoven*, dans le nord des Pays-Bays et signé du nom de Jean. C'est une pièce curieuse sous divers rapports. Van-der-Chijs l'a publiée dans son ouvrage sur les *Monnaies des évêques d'Utrecht*, et l'attribue, soit à Jean de Sierck (1282-1296), soit, ce qu'il semble préférer, à Jean de Diest (1322-1341). Nous discuterons tout à l'heure ces diverses interprétations.

TYPE DU CAVALIER
(HOLLANDE)

PL. XIII



J. Ch. delin.

Lith. L. Christophe, Nancy

N° 34. — ✠ MOTA VOLLEHO : I : OMI ◦ DMI, cavalier à l'épée dirigé à *droite;* les jambes de derrière du cheval empiètent seules sur la légende. — ℞. ✠ IOHIS TRAIECTENSIS : E : (*lég. ext.*); ✠ ● SIGNVM ● CRVCIS ● (*lég. int.*); croix dans le champ, cantonnée de croissants. (Pl. XIII, *fig.* 1.)

(Van-der-Chijs, *Monn. d'Utrecht*, pl. XXX.)

Le nom de Vollenhoven, que l'on trouve en abrégé sur cette pièce, est celui d'un château, situé dans la province de l'Over-Yssel, qu'on appelait l'*Evêché supérieur*, et bâti par Godefroid de Rhenen, pour garantir le pays des incursions des frisons voisins. Les évêques d'Utrecht y établirent souvent leur résidence en même temps qu'ils en firent le siége d'un atelier monétaire important[1].

Il est assez difficile de décider à quel personnage doit être attribué l'émission du gros dont nous venons de parler. En effet, de la fin du XIII[e] siècle à la dernière moitié du suivant, cinq prélats du nom de Jean se succèdent au siège épiscopal d'Utrecht. Ce sont : Jean I[er] de Nassau (1267-1282), Jean de Sierck (1282-1296), Jean de Diest (1322-1341), Jean d'Arkel (1341-1364), enfin Jean de Wirnembourg (1364-1371).

1. Le château, ainsi que la juridiction de Vollenhoven, furent engagés au comte de Gueldre Renaud II, en 1320, par Frédéric de Sierck, selon les uns, ou bien, suivant d'autres, par Jean de Diest, en 1336. Ce qui est certain, c'est que Renaud II y fit frapper monnaie après 1339, parce qu'il s'y nomme duc, et que cette dignité lui fut conférée précisément en ladite année. La ville, de même nom que le château, prit surtout de l'importance sous le roi d'Espagne Philippe II, qui y créa une cour supérieure de justice. Elle entra, avec le reste de l'Over-Yssel, dans la confédération d'Utrecht en 1580.

Jean de Nassau eut un règne assez agité. Sans cesse en armes contre ses sujets, vivant dans le luxe et la mollesse, il aliéna sans scrupule une partie de ses domaines pour soutenir ses partisans. Obstiné à refuser de prendre les ordres sacrés, il fut déposé par le pape en 1282. Dans le besoin d'argent que ses folles dépenses durent lui occasionner, peut-être l'idée lui vint-elle de contrefaire la monnaie de ses voisins et emprunta-t-il un type dont la faveur était grande en Hainaut ?

Jean de Sierck, successeur de Jean de Nassau, gouverna assez paisiblement l'église d'Utrecht, et fut transféré en 1296 au trône épiscopal de Toul, qu'il occupa pendant neuf ans.

Après lui, vint Jean de Diest, dont le pontificat se prolongea pendant une vingtaine d'années.

Ce fut sous Jean d'Arkel qu'apparût la grosse monnaie à Utrecht. Ce prélat avait été confirmé dans ses priviléges monétaires, pour lui et pour ses successeurs, par l'empereur Louis de Bavière. Il est impossible de lui donner le gros au cavalier signé du nom de Jean, attendu que cette forme, celle de l'épée nue (la première qui ait été employée, ainsi que nous l'avons déjà dit), devait depuis longtemps être abandonnée, pour faire place à celle du chevalier armé d'une lance et d'un drapeau flottant ; à plus forte raison ne peut-il être question de son successeur Jean de Wirnembourg.

Le savant auteur des monnaies d'Utrecht, Van-der-Chijs, ne serait pas éloigné de prendre Jean de Diest, pour auteur de la monnaie en question, sans cependant se prononcer d'une manière définitive. Quant à moi, et avec plusieurs numismatistes Hollandais, M. Hooft-van-Iddekinge notamment, je la donnerais plus volontiers à

Jean de Sierck, non seulement à cause de la présence de l'épée, mais par suite de la légende dont la formule I : OMI : DOMI, est la copie servile de celle des monnaies de Cunre contemporaines.

SEIGNEURIE DE KŒVORDEN.

Kœvorden ou Kovorden[1] est une ville de 2,000 âmes située dans la province de Drenthe et autrefois chef-lieu d'une baronnie dont les possesseurs, en frappant monnaie, avaient admis en principe la contrefaçon la plus éhontée des espèces belges du XIII[e] et du XIV[e] siècle, telles que le gros d'Alost, le gros au cavalier et les pièces au lion heaumé de Flandre.

Van-der-Chijs a publié dans son traité sur la *Numismatique de Groningue et de Drenthe* une savante dissertation relative aux monnaies des Seigneurs de Kœverden, qui n'est que la reproduction développée d'un article sur le même sujet, inséré antérieurement dans l'Annuaire de Drenthe pour 1850 (*Drentsche Volksalmanach Voor* 1850).

A l'époque qui nous occupe ici, plusieurs seigneurs du nom de Renaud se suivirent à Kœvorden, et comme on ne sait pas la date de leur mort, il est difficile de partager entre eux les monnaies portant ce nom. Voici quelques dates certaines tirées des diplômes[2].

1. Cette cité fortifiée, et au milieu d'une terre marécageuse, est réputée la clef des provinces d'Over-Yssel, de Frise et de Groningue. Elle fut assiégée en 1592 par Maurice de Nassau, en 1672 par l'evêque de Munster et prise par les français en 1795.

2. Le chevalier Hoof-van-Iddekinge, *Rev. numismat. belge*, 3[e] liv. 1873. (Lettre à M. Chautard).

Renaud I de Borckulo, châtelain de Kœvorden 1296.

Renaud II, fils du précédent, 1315, 1324, peut-être 1328, mais certainement mort avant 1334.

Renaud III, fils du précédent, 1341, 1344, 1350, 1351, 1354, 1357, 1364 ; prend le titre de comte sur les monnaies depuis 1357, en vertu d'un diplôme de l'empereur Charles IV.

Jean, frère du précédent, 1368, 1371.

Renaud IV, fils de Jean, mineur en 1371 ; seigneur de Kœvorden en 1382 ; céda la seigneurie à l'évêque d'Utrecht Frédéric de Blankenheim en 1402, bien que l'évêque en eut déjà pris possession de fait en 1395.

Les gros au cavalier, frappés à Kœvorden, portent tous le nom de Renaud et présentent les deux principaux types du cavalier à l'épée et du cavalier au drapeau. Ajoutons même que ces pièces ne sont pas rares, comparativement aux autres monnaies de la même localité. Il semble assez rationnel d'attribuer à Renaud I, le cavalier à l'épée qui est le plus rare et dont le type jouissait alors, en Hainaut, d'une certaine vogue ; puis à Renaud II, ou peut-être à Renaud III, les gros avec le cavalier au drapeau dont l'emblème était fort répandu à l'époque où vécurent ces deux personnages. Toujours est-il que, comme il n'y a pas une seule de ces pièces portant le titre de comte, elles doivent toutes être antérieure à l'année 1357.

Renaud 1

(Fin du XIIIe siècle).

N° 35. — ✠ RENOLT : DNI : DE : KOV ORDE, cavalier à l'épée, dirigé à *droite;* les jambes postérieures du cheval empiètent seules sur la légende. — ℟ ✠ MONETA : IN : KOVORDENSIS (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM CRVCIS ✱ (*lég. int.*); une petite aigle termine la légende; croix dans le champ, cantonnée de croissants. (Pl. XIII, *fig.* 2.)

(Van-der-Chijs, *Monn. de Groningue et de Drenthe*, Pl. XXI, *fig.* 9.)

Renaud 2 ou 3.

(1315-1357).

N° 36. — RENOLD · DNS : KO VORD, cavalier à *gauche*, la lance en arrêt, couvert d'un écu au lion; les jambes du cheval empiètent sur la légende en avant et en arrière. — ℟. MONETA... OVORDENSIS (*lég. ext*); ✠ SIGNVM : CRVCIS (*lég. int.*); croix nue dans le champ. (Pl. XIII, *fig.* 3).

(Van-der-Chijs id. *fig.* 10.)

N° 37. — RENOLDVS DNI : K OVOR :, même type. — ℟. ✠ MONETA : KOVORDENSIS (*lég. ext.*); SIGNVM : CRVCIS (*lég. int.*); même type.

(Id. id. *fig.* 11.)

N° 38. — ✠ REINOL T : DNI ∙: K OVORD, même type. — ℞. ✠ SIG. CRV. MONET. KOVORDEN (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM ⁝ CRVCIS ⁝ (*lég. int.*); même type.

(Van-der-Chijs., *Monn. de Groningue et de Drenthe, fig.* 12.)

N° 39. — ✠ MONET A*REON OLDI, même tye. — ℞. ✠ MONETA ‡ KOVORDENSIS (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM CRVCI' (*lég. int.*); même type.

(Pl. XIII, *fig.* 4.)

(Id. id. *fig.* 13.)

SEIGNEURIE DE SELWERD.

Selwerd, autrefois seigneurie assez puissante, n'est pas même un village aujourd'hui[1]. Ce nom est actuellement réservé à une petite contrée et à un hameau situés au nord et tout près de la ville de Groningue, entre les deux cours d'eau le *Reit-diep* et le *Boter-diep*, qui se réunissent dans la ville pour se séparer ensuite et conduire, le premier à la mer du Nord, le second aux bouches de l'Ems.

L'histoire de Selwerd est fort embrouillée et peu connue; elle est intimement liée à celle de la ville de Groningue dont les seigneurs de Selwerd étaient préfets au nom des évêques d'Utrecht auxquels cette ville appartenait.

1. L'importance de cette localité est si faible maintenant que je n'ai trouvé son nom indiqué dans aucun ouvrage géographique. Les renseignements que je donne m'ont été communiqués avec beaucoup de courtoisie par M. le chevalier Hooft-van Iddekinge, directeur du Cabinet des Médailles de Leyde.

Les monnaies de la seigneurie de Selwerd sont excessivement rares et jusqu'ici on n'en connait aucune qui porte le nom de son auteur. Les quelques pièces qu'on a retrouvées ont toutes, et des deux côtés, la légende *moneta zolwordensis* plus ou moins variée[1]. Les types sont celui du gros avec le cavalier au drapeau, du gros au lion dans un épicycloïde à six lobes et de la croix cantonnée d'aigles et de lions, inaugurée en Flandre par Louis I de Nevers (1322–1346). C'est dans le château, et non dans un couvent, aussi du même nom, situé tout auprès, que les monnaies de Selwerd ont été fabriquées. Il est fort probable que cette émission de la part des seigneurs de Selwerd, eût lieu, non de leur propre autorité, mais en qualité de préfet épiscopal; car s'ils avaient joui en propre du droit monétaire, pourquoi auraient-ils omis leur nom sur les espèces sorties de leurs ateliers?

La seigneurie de Selwerd, entra dans la maison de Kœvorden en 1360, par le mariage d'Ida, fille héritière de Henri de Selwerd, avec Hermann, fils puiné de Renaud III, seigneur de Kœvorden. Comme la dignité préfectorale était alors fort sur son déclin et que la puissance de la ville de Groningue commençait au contraire à se développer, cette transmission n'eût pas grande valeur pour la famille seigneuriale de Kœvorden. Vers la fin du XIVe siècle, la ville, quoique nominalement encore sous la domination des évêques d'Utrecht, se rendit à peu près indépendante et exerçait tous les droits de la souveraineté, même celui de battre monnaie.

1. VAN-DER-CHIJS, *Monn. de Groningue et de Drenthe*, Pl. XVIII.

Lorsque prit fin complétement le pouvoir des évêques, tous les revenus qui adhéraient autrefois aux seigneurs de Selwerd et, médiatement, au chapitre d'Utrecht, revinrent à la ville de Groningue ce qui explique pourquoi les Groninguois, après s'être emparés du château de Selwerd, le détruisirent de fond en comble, afin de se défaire ainsi d'une forteresse dont le voisinage semblait défier leur indépendance. Quant au couvent de Selwerd[1], il fut démoli vers la fin du XVI[e] siècle, et les vestiges en ont complétement disparu aujourd'hui. Voici la description du gros au cavalier portant le nom de Selwerd :

N° 40. — **MONET A.ZELWO RDE :**, cavalier dirigé à *gauche*, tenant à la main un objet indéterminé ; les jambes du cheval empiétent sur la légende, en avant et en arrière. — ℞ . ✠ MONETA : ZELWORDENSIS : (*lég. ext.*) ; ✠ SIGNVM : CRVCIS (*lég. int.*), croix dans le champ. (Pl. XIII, *fig.* 5).

(Van-der-Chijs, *Monn. de Groningue et de Drenthe*, Pl. XVIII, *fig.* 1).

Ce gros est attribué au père d'Ida, Henri de Selwerd, que les habitants de Groningue décapitèrent vers 1332, après qu'ils l'eurent fait prisonnier et avoir saccagé son château.

1. Albert de Saxe gouverneur frisien, mourut au couvent de Selwerd, des suites d'une blessure reçue lorsqu'il assiégeait Groningue en 1500. Pour ne pas déconcerter son armée, on cacha cet événement, puis, après avoir transporté le corps à Emde, on répandit le bruit qu'il était mort dans cette dernière ville où l'on conserve encore son cœur déposé dans l'église. Cette particularité a été recueillie par un religieux du couvent qui la nota dans son livre d'heures.

SEIGNEURIE DE CUNRE

Les seigneurs de Cunre, comme la plupart des barons d'outre-Meuse, semblent n'avoir eu d'autre industrie monétaire que celle d'imiter, et le plus souvent de contrefaire les espèces contemporaines. Il n'y a guère de type ayant un peu de vogue qui n'ait été copié par eux[1]. Celui du cavalier fut employé, de même qu'à Kœvorden, dans ses deux variétés caractéristiques de l'épée et du drapeau. Le grand nombre d'exemplaires parvenus à notre connaissance, et décrits dans le bel ouvrage de Van-der-Chijs, sur les *Monnaies de l'Over-Yssel*, prouvent quelle activité ces petits dynastes avaient su donner à leur fabrication.

Il est difficile d'admettre que les cavaliers à l'épée et que ceux au drapeau, qui offrent tous le nom de Jean, aient été fabriqués par un seul et même personnage. Ces deux symboles sont le propre d'époques différentes; il est dès lors permis de supposer que deux seigneurs de Cunre ont, à un demi siècle de distance, successivement porté le nom de Jean. L'existence de l'un d'eux est certaine, dans la première moitié du XIV[e] siècle, comme le prouve une charte de 1331 par laquelle Guillaume III, comte de Hollande donna en fief, à Jean de Cunre, la juridiction d'Emlairden et celle d'Orc.

1. *Imitations des monnaies au type esterlin*, page 316.

N° 41. — ✠ IOHANS · DNI · DE · CVNRE, cavalier à l'épée, dirigé à *droite*, les jambes du cheval empiètent sur la légende, en avant et en arrière. — ℟. ✠ MONETA : I · CVRE : I : OMI : DOMI (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM • CRVCIS • (*lég. int.*), croix cantonnée de quatre croissants.

(Pl. XIII, *fig.* 6.)

(Van-der-Chijs, *Monn d'Over-Yssel*, Pl. II, *fig.* 27.)

Les légendes peuvent ce me semble s'interprêter ainsi : (*moneta*) *Iohan*[ni]*s D*[omi]*ni de Cunre*, [sous-entendu *facta*], *i*[n] *Cu*[n]*re i*[n] [n]*omi*[ne] *Domi*[ni].

N° 42. — Variété de gravure; une rose avant le mot CVNRE entre les jambes de derrière et la queue flottante du cheval. — Au revers le M dans DOMI et le N de SIGNVM, sont de forme différente.

(Id. id. *fig.* 26.)

N° 43. — Variété du n° 39; ✠ IOHA · NS : DO-NI : DE CVNRE.

(Id. id. suppl[t] Pl. XX, *fig.* 7.)

N° 44. — Variété du même n°; ✠ IOHANS ⁝ DNI ⁝ DE ⁝ CVNRE. — Au revers tous les mots de la légende extérieure sont séparés par deux points; une rose, entre deux points :✿: termine la légende intérieure dont les mots sont séparés par deux points.

(Id. id. suppl[t] *fig.* 8.)

N° 45. — ✠ IOHAN S : DNI·DE CVNRE, cavalier au drapeau courant à *gauche*, couvert d'un écu au lion. — ℟. MONETA : ICVRE·IOMI ◦ DOMI (*lég. ext.*); SIGNVM : CRVCIS (*lég. int.*).

(Pl. XII *fig.* 7.)

(Van-der-Chijs, *Monn d'Over-Yssel,* Pl. II, *fig.* 29.)

N° 46. — ✠ IOHAN NES. DN S◦D◦EVI, même type. — ℟. ..... HANNES⁝DNS⁝DE⁝CVRE (*lég. ext.*); SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*).

(Id. *id.* *fig.* 30.)

N° 47. — ✠ IOHANI ES ‡ D ‡ CVRENCI même type. — ℟. MONETA ‡ I ‡ CVRE IOMI DOMI (*lég. ext.*); SIGNVM ‡ CRVCIS ‡ (*lég. int.*); les M dans *moneta* et dans *signum* semblent être formés d'un O lié à un N gothique.

(Id. *id.* *fig.* 31.)

N° 48. — ✠ IOHES ◦ D ICELL DECVR (*Dicell* pour *Domicellus*), même type. — ℟. ✠ MONETA : IOHANES : IN CVNR (*lég. ext.*); SIG : NVM : CRV : CIS : (*lég. int,*).

(Id. *id.* *fig.* 32.)

N° 49. — (✠ MO manque) NE TA ; IOHA NNIS :, même type. — ℟. (✠ M manque) ILITIS INEVINEIN (*sic*) (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM : CRVIE (*sic*) (*lég. int.*).

(Id. *id.* *fig.* 33.)

DUCHÉ DE LORRAINE.

A l'époque ou M. de Saulcy publiait ses *Recherches sur les monnaies lorraines*, on ne connaissait, en fait d'espèces ducales au type du cavalier que des tiercelles et des deniers. Depuis, dans un trésor exhumé à Dun-le-Roi (Cher) en 1854[1], on a retrouvé un fort bel

1. Ce dépôt composé d'un grand nombre de gros au cavalier, fut acquis en partie par M. Rousseau et en partie par M. Berry, conseiller à la Cour de Bourges. — Le gros de Ferry a été publié par M. Robert dans la *Revue numismatique* en 1861.

La trouvaille de Dun-le-Roi, n'a malheureusement jamais été connue dans son intégrité. Je dois à l'obligeance de M. Berry, la liste des gros au type du cavalier dont se composait ce trésor :

Jean, comte de Hainaut.................	(1280-1304).
Arnould VIII, de Looz.................	(1280 1328).
Valéran, de Ligny....................	(1288-1353).
Bertrand III, prince d'Orange	(1289-1335).
Gui de Saint-Pol, sire d'Elincourt........	(1292-1317).
Jean II, duc de Brabant................	(1294-1312).
Jean Ier, comte de Namur...............	(1297-1330).
Guillaume Ier, de Hainaut...............	(1304-1337).
Robert, de Flandre....................	(1305-1322).
Jean d'Arzillières, évèque de Toul........	(1310-1320).
Ferry IV, duc de Lorraine..............	(1312-1328 .
Jean de Flandre, sire de Crévecœur......	(1313-1325).
Gaucher de Châtillon, comte de Porcien...	(1314-1329)·
Jean, seigneur de Cuore................	(xive siècle).

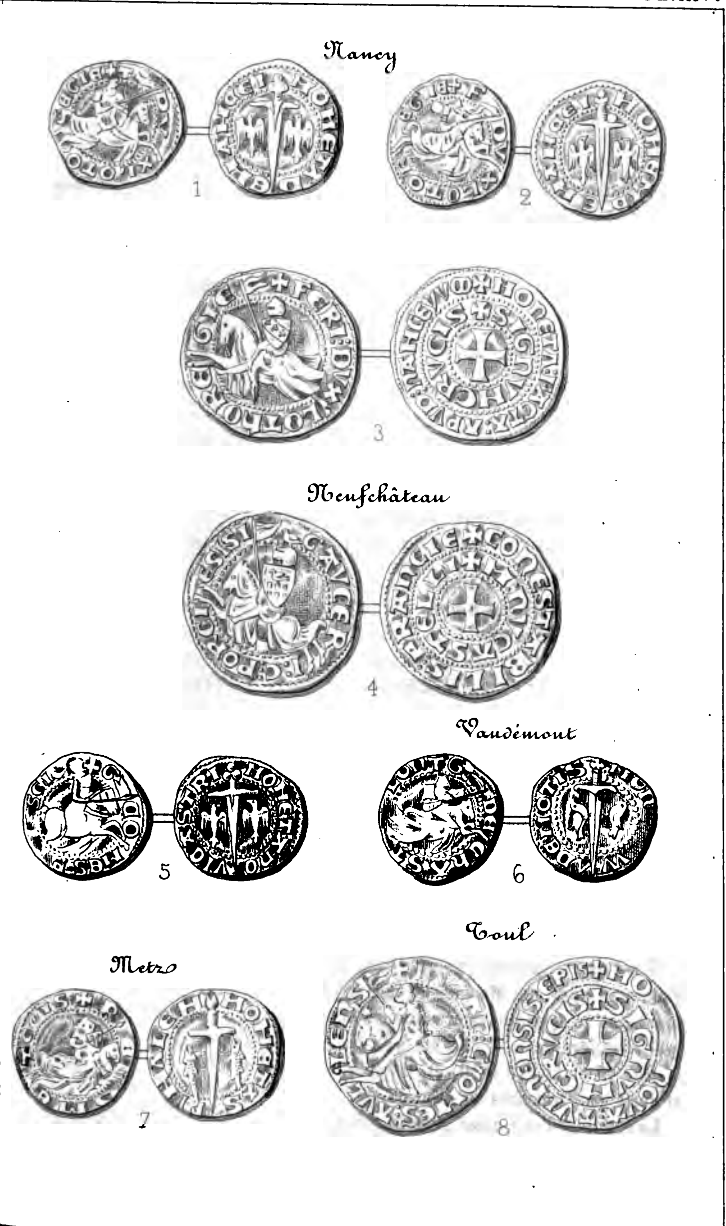
Il est assez curieux que pas une des nombreuses variétés de cavaliers au nom de Marguerite ne se fasse remarquer ici. Outre ces monnaies au type chevaleresque, le même dépôt renfermait quelques petits deniers de Lorraine au type du chevalier à pied dénaturé. (Pl. I, *fig.* 10 et 11, 13 à 19) et, de plus, une certaine quantité de gros et demi gros tournois au nom de Philippe..

La réunion d'une aussi grande quantité de pièces de noms différents et au même type est certainement une chose fort remarquable et bien

TYPE DU CAVALIER

(LORRAINE)

PL. XIV.



J. Ch. del.

Lith. I. Christophe. Nancy

exemplaire d'un gros au cavalier au nom de Ferry IV. Ce prince, en effet, ne pouvait à la suite de ses campagnes en Flandre, manquer une si favorable occasion de rentrer en possession d'un dessin dont l'idée première semble appartenir à ses ancêtres. Il se l'appropria aussitôt sous ses différentes formes, et fabriqua, non seulement un *gros*, mais encore un *demi gros* ou *tiercelle*, ainsi qu'un *denier* au type du cavalier. Son père, Thiébaut II, émit également une tiercelle, en même temps que de nombreux deniers à la même empreinte. On n'a pas retrouvé jusqu'à présent de gros au cavalier, correspondant à ce dernier règne.

Voici d'abord la description du gros de Ferry IV; les tiercelles de ce prince et de son père sont bien connues, je ne ferai que les indiquer.

N° 50. — ✠ FERI : DVX LOTHORE GIE, cavalier au drapeau à *gauche*, couvert d'un écu aux trois alérions; les pieds du cheval empiétent à droite et à gauche sur la légende. — ℟. MONETA : FACTA : APVD : NANCEYVM (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*), croix pattée dans le champ.

(Pl. XIV, *fig.* 3.)

Argent.

(*Rev. num. franç.* 1861, page 317, Pl. XIII, *fig.* 5.)

faite pour intéresser les numismatistes. Les guerres de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe siècle, avaient permis au numéraire flamand et lorrain de se répandre au loin dans notre pays. L'enfouissement du trésor est postérieur à 1314 et doit être contemporain des événements si douloureux pour la France, qui inaugurèrent la guerre de Cent ans.

Le spadin ou tiercelle et le demi spadin ou denier de Ferry IV et de Thiébaut II, présentent d'un côté le même cavalier chargeant à *droite ;* mais le type du revers est différent et essentiellement lorrain par suite de la présence de l'épée en pal, accostée de deux alérions. Ces pièces ont été dessinées Pl. XIV, *fig.* 1 et 2. (Consulter également DE SAULCY, *Monn. lorraines*, Pl. III, *fig.* 16, 19 et 21).

COMTÉ DE PORCIEN.

Nous ne reviendrons pas sur les détails que nous avons fournis sur le comté de Porcien dans un précédent travail[1].

Les ducs de Lorraine, nous l'avons déjà dit[2], n'ont autorisé les princes de leur maison à émettre des monnaies dans leurs seigneuries, qu'à la condition que ces monnaies seraient aux type, titre et valeur des espèces ducales ; c'est ce qui est exprimé dans le traité passé, en 1319, entre Gaucher de Châtillon et Ferry IV, pour la monnaie de Neuf-Château, et c'est probablement en vertu de cet accord qu'aura eu lieu l'émission des monnaies suivantes, dont l'une est un gros au cavalier et les deux autres des tiercelles au même type, toutes calquées sur des pièces ducales analogues.

N° 51. — GAVCER I ⁝ C ⁝ PORCI ESISI, cavalier avec drapeau à *gauche*, chargé d'un écu aux

1. *Imitations des monnaies au type esterlin*, page 156.
2. *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* 1872, page 185.

armes de Gaucher[1]. La légende commence par une merlette. — ℟. ✠ CONESTABILIS : FRANCIE (*lég. ext.*) ; ✠ M : NVCASTELLI (*lég. int.*); croix pattée dans le champ. (Pl. XIV. *fig.* 4.)

(Poey-D'avant, *Monn. féodales*, t. III, n° 6092, pl. CXLI, *fig.* 14).

N° 52. — ✠ G CO MES POR CISEI, cavalier chargeant à *droite*, empiétant sur la légende par la banderolle de la lance et les jambes du cheval. L'écu de l'armure porte seulement trois pals. — ℟. MONETANO VICASTRI, dans le champ, épée nue, la pointe en bas, entre deux alérions au dessous de chacun desquels se trouve une petite fleur de lis.

(Pl. XIV, *fig.* 5.)

Argent ; poids : 0g,89.

(De Saulcy, *Monn. lorraines*, Pl. IV, *fig.* 16 ; — Poey-d'avant, t. III, n° 6095, Pl. CXLI, *fig.* 15.)

N° 53. — Variété de la même pièce avec une merlette sur l'écu, au lieu de trois pals.

(*Catal. du musée d'Epinal*, n° 475.)

L'exemplaire figuré dans l'ouvrage de M. de Saulcy, ainsi que celui du musée d'Epinal, portent au *droit* PORCIEN au lieu de PORCISEI ?

Ces différentes monnaies ont été frappées à *Neufchâteau*.

COMTÉ DE VAUDÉMONT.

Il a été dit plus haut que Gaucher de Châtillon, bien que n'ayant jamais possédé en propre le comté de Vau-

1. Armes de **Château-Porcien** : *de gueules à trois pals de vair, au chef d'or brisé d'une merlette de sable au canton dextre.*

démont, l'administra pendant la minorité de son beau fils, Henri III, et y frappa monnaie en son nom[1]. Nous avons cité à ce propos un charmant spadin, ou denier, au type du chevalier à pied. Voici actuellement une tiercelle au type du cavalier, forgée au même endroit et par le même personnage.

N° 54. — ✠ G DE CHAST LLON, cavalier au drapeau chargeant à *droite*, se couvrant de son écu. — ℞. MONETAW ADEMOTIS, dans le champ une épée en pale, au tranchant de laquelle s'attachent deux merlettes.

(Pl. XIV, *fig*. 6.)

Argent.

(*Rev. numism. franç*. 1867, page 39, Pl. II, *fig*. 8.)

Cette curieuse monnaie qui fait aujourd'hui partie de la collection du musée d'Epinal a du être émise avant 1306, puisque cette même année Henri III était hors de Mainbournie. Ce n'est que plus tard que le même type fut employé par Gaucher à Neufchâteau.

ÉVÊCHÉ DE METZ.

Nous avons déjà vu[2], comment Renard de Bar, entraîné dans des guerres désastreuses, fut obligé pour faire face à ses engagements, d'aliéner plusieurs terres de son évêché et comment aussi, une fois sur cette pente qui mène à la banqueroute, il ne crut mieux faire, pour rétablir l'état de ses finances, que d'altérer ses

1. *Mém. de la Soc. d'Arch.*, 1872, page 186.
2. *Mém. de la Soc. d'Arch.*, 1872, page 192.

monnaies en imitant celles de ses voisins. Outre les petits deniers au type du chevalier à pied, on connait encore de ce prélat une charmante tiercelle au type du cavalier armé que voici :

N° 55. — ✠ R EP SME TECIS (*Reginaldus Episcopus Mettencis*), cavalier galopant à *droite*, casque en tête, tenant une lance en arrêt et couvert d'un écu aux armes de Bar. — ✠ MONETAS PINALEM (pour *Spinalensis*), épée en pal, la pointe en bas, accostée d'un barbeau à droite et à gauche. (Pl. XIV, *fig*. 7.)

Poids : 0g934.

(De Saulcy, *Supplt aux monn. des évêques de Metz*, pl. 4, *fig*. 131)

ÉVÊCHÉ DE TOUL,

Les monnaies des évêques de Toul sont de la plus grande rareté et presque toutes d'un petit module. A part un gros à la tête, frappé par Jean d'Arzilières, (1309-1320), à l'imitation de ceux des évêques de Cambrai, et un autre gros à l'écu au nom de Pierre de la Barrière (1361–1363), M. Robert, dans ses savantes *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, ne cite que des deniers ou des oboles, de types variés sans doute, mais offrant toujours, sauf de rares exceptions[1], le caractère épiscopal.

Mr Fillon[2] nous a le premier révélé l'existence d'un gros au cavalier signé du nom d'un Jean, évêque de

1. Denier au chevalier à pied d'Amédée de Genève, esterlins de Thomas de Bourlemont.

2. *Etudes numismatiques*, page 84.

Toul et copié à s'y méprendre sur les gros de Jean d'Avesnes. L'auteur attribue la pièce soit à Jean de Sierck, soit à Jean d'Arzilières, qui se succédèrent sur le siège de Toul à un faible intervalle de temps. Il est assez difficile de décider, entre ces deux personnages de même nom, quel est celui auquel appartient le gros en question. Toutefois, le second ayant déjà copié la monnaie de l'évêque de Cambrai, a fort bien pu étendre ses imitations à une empreinte dont la popularité, au commencement du XIV[e] siècle, recouvrait sa supercherie d'une certaine légalité. Une autre preuve que cet évêque n'était pas à l'abri de tout soupçon, c'est que de son temps, le roi de France fit décrier les pièces de Toul comme étant de mauvais aloi.

Quoiqu'il en soit, voici la description de cette pièce :

N° 56. — ✠ IOHAN : C OMES : TVL LENS', cavalier au drapeau dirigé à *gauche* et recouvert d'un écu décoré d'un lion. La légende est séparée en deux endroits par les jambes du cheval. — ℟. ✠ MONETA NOVA : TVLLENSIS : EPISCOPI (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*); croix dans le champ. (Pl. XIV, *fig.* 8.)

Argent; poids : 1gr,800.

(Fillon, *Étude numism.* Pl. IV, *fig.* 8.)

N° 57. — Le musée d'Epinal possède une variété de cette pièce sur laquelle la légende extérieure est terminée par EPS.

Poids : 1g,86.

(*Catalogue du musée d'Ep.*, n° 722.)

ÉVÊCHÉ DE CAMBRAI.

Les évêques de Cambrai ne se sont pas fait faute d'imiter le type des espèces étrangères : gros tournois, esterlins, etc[1].

Pierre de Mirepoix, ou Pierre III, 56e évêque (1309-1324), fut le successeur de Pierre de Marigny. Il n'entra pas immédiatement en jouissance du temporel de son diocèse, et fut transféré à Bayeux en 1324, par le pape Jean XXII.

Par un traité du 28 août 1312, il est acte que les monnaies de l'évêque de Cambrai et celles du comte Guillaume de Hainaut, seront reçues réciproquement dans les deux pays, à la charge par l'évêque, eu égard à ce que le Hainaut est plus étendu que le Cambrésis, d'abandonner non-seulement la moitié des profits de la monnaie de Cambrai, déduction faite du dixième appartenant au chapitre de Notre-Dame, mais encore la moitié des amendes et forfaitures.

Cet accord était de nature à favoriser, dans le Cambrésis, le cours des espèces en usage dans le Hainaut, c'est probablement sous son patronage que parut la monnaie chevaleresque suivante :

N° 58. — ✠ PETRVS COMES CAM ERAC' ; cavalier à l'étendard passant à *gauche*, chargé d'un écu blasonné d'un lion[2]. Le signe d'abréviation qui termine

1. Robert, *Numismatique de Cambrai.*

2. Les armes du comté de Cambrésis étaient *d'or, aux trois lions d'azur, becqués et membrés de gueules.*

le nom de lieu, semble former un P avec le jambage extérieur du C ; il a existé un coin où ce signe ne se trouvait pas. — ℞. ✠ MONETA : NOVA : CASTELLI : IN : CAM (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*); croix pattée dans le champ. (Pl. XV, *fig.* 1.)

Argent ; poids : 1g,80.

(Robert, *Monn. de Cambrai*, pl. IX, *fig.* 5.)

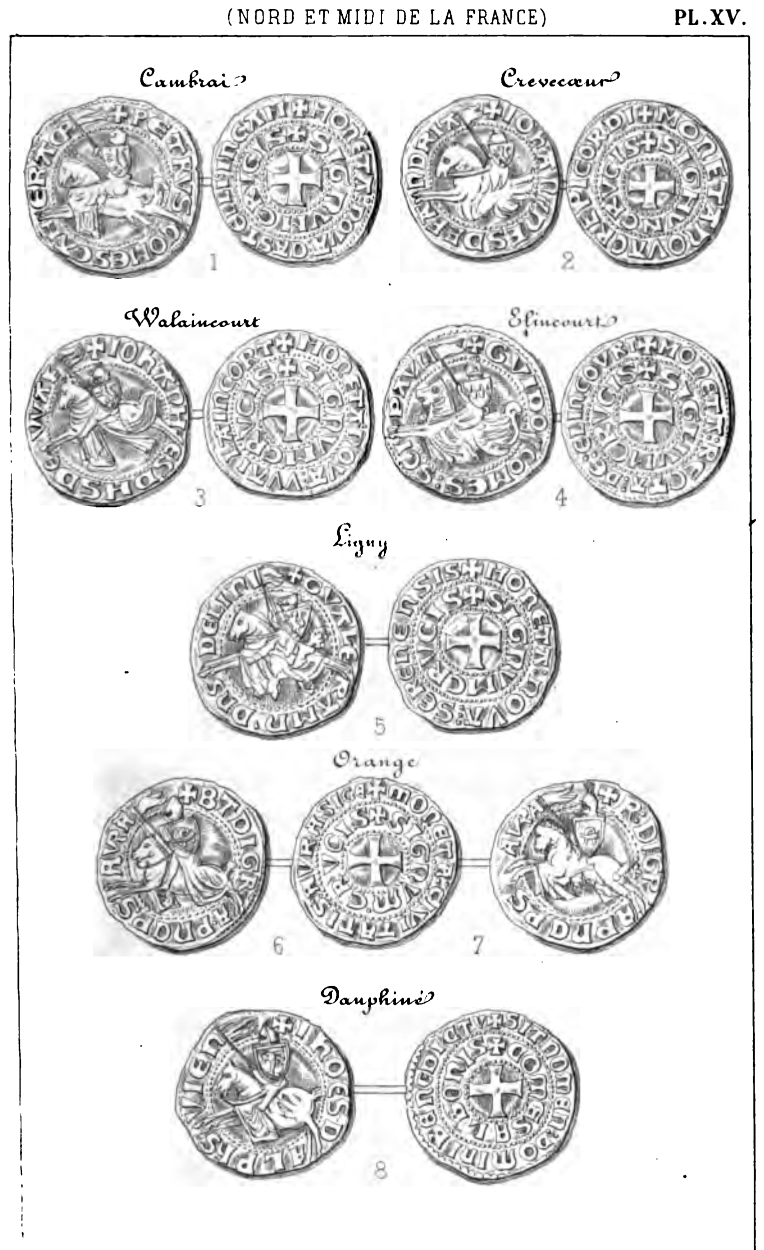
N° 59. — Variété de la même pièce, où deux points se voient au revers, après le mot CAM.

Argent ; poids : 1g,98.

(Id. *id.* sans figure, page 97.)

N° 60. — Duby mentionne une pièce analogue sur laquelle au droit, on aurait lu CAMERA, au lieu de CAMERAC, et au revers ✠ MONETA : NOVA : CASTELLI : M : A, au lieu de CASTELLI IN CAM. Les deux lettres M et A qui seraient, d'après l'auteur des *Prélats et Barons*, les initiales du nom d'un château où les évêques avaient le droit de battre monnaie, pourraient à la riguenr désigner le Cateau-Cambrésis, *Castellum Sanctæ Mariæ*; mais il est plus probable qu'il y a eu erreur de lecture.

Nous remarquerons que sur cette monnaie, l'évêque Pierre ne prend point de titres ecclésiastiques, mais simplement il se nomme *Petrus Comes Cameracentis.*



Lith. L. Christophe, Nancy

SEIGNEURIE D'ELINCOURT.

La terre d'Elincourt était située dans le Cambrésis. Elle appartenait aux comtes de Saint-Pol qui, en 1300, en firent l'acquisition, afin d'y établir un atelier qui fut indépendant, car Elincourt ne relevait pas de la France, mais de l'Empire. La terre d'Elincourt était vassale de celle de Wallincourt qui, elle-même, relevait du Cambrésis, *assis à l'Empire,* comme on disait à cette époque.

Gui IV, dit de Châtillon, comte de Saint-Pol (1300-1317), fut le premier qui fit ouvrer des monnaies à Elincourt. Il commença par employer le type de la gerbe de Saint-Pol ; mais il ne tarda pas à imiter toutes les monnaies de ses voisins. Ses successeurs eurent, à ce sujet, de fréquents démêlés avec les rois de France. Gui IV descendait par sa mère de Gaucher d'Avesnes, frère de Bouchard, et avait épousé la fille de Gui de Dampierre, comte de Flandre. Rien de surprenant de lui voir adopter de préférence les types usités par les membres de sa famille ; aussi connaissons-nous un gros au cavalier portant le nom de ce prince.

Nº 61. — ✠ GVIDO COMES : SCI PAVLI, cavalier au drapeau passant à *gauche*, chargé d'un écu aux armes de Châtillon[1]. — ℟. ✠ MONETA : RECTA : DE : ELINCOVRT (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*), croix dans le champ.

(Pl. XV, *fig.* 4.)

(*Rev. num. franç.* 1850, pl. V, *fig.* 7 ; — POEY-D'AVANT, *Monn. féod.*, t. III, nº 6860, Pl. CLXI, *fig.* 2.)

1. Armes de Châtillon, ou Blois ancien, voir page 169.

N° 62. — Une variété citée par Duby offrirait NOVA au lieu de RECTA et pas de doubles points entre les mots.

(Duby, pl. CI, *fig.* 4. — Poey-d'Avant, *id.* pl. CLXI, *fig.* 3.)

SEIGNEURIES DE CRÈVECŒUR ET D'ARLEUX.

La seigneurie de Crèvecœur était un fief des évêques de Cambrai qui appartenait, ainsi que la terre d'Arleux, aux comtes de Flandre. Ceux-ci s'en dessaisirent vers la fin du XIIIe siècle pour en faire l'apanage des cadets de leur famille. L'un d'eux, Jean de Flandre, époux de Béatrix de Saint-Pol, acquit ces baronnies en 1313. Tué en 1335, sa veuve les céda l'une et l'autre au roi de France en 1337, en échange de la terre de Chauny-sur-Oise.

Jean frappa dans son atelier de Crèvecœur des gros au cavalier, et dans celui d'Arleux des pièces de divers types, parmi lesquels ce dernier coin se retrouve également représenté.

Atelier de Crèvecœur[1].

N° 63. — ✠ IOHAN NESDEFA NDRIA, cavalier au drapeau à *gauche*, chargé d'un bouclier à l'écu de Flandre. — ℞. ✠ MONETA : NOVA : CREPICORDI (*lég. int.*); SIGNVM CRVCIS (*lég. ext.*); croix dans le champ. (Pl. XV, *fig.* 2.)

Argent ; poids : 2g,17.

(*Rev. num. franç.* 1836, pl. IV, *fig.* 2.; — Poey-d'Avant, *Monn. féod.*, t. III, n° 6922, Pl. CLXIII, *fig.* 16.)

1. Petite ville voisine de Cambrai au sud.

N° 64. — Variété, avec DE FANDRIA (l'E et l'N sont différents). — ℞. Les mots de la légende sans divisions.

(Poey-d'Avant, *Monn. féod.*, t. III, n° 6923, sans fig.)

N° 65. — Variété, avec FLANDRIA. — ℞. CRE.PICORDII.

Argent ; poids : 2g,17.

(*Rev. num. franç.*, 1836, page 188. — Poey-d'Avant, *id.*, n° 6924, sans *fig.*)

N° 66. — Variété, avec CREPICORDI au revers.

(Poey-d'Avant, *id.* n° 6925, sans *fig.*)

Atelier d'Arleux[1].

N° 67. — ✠ IOHAN ◦ ES ◦ DE FLANDRIA, cavalier à *gauche* au drapeau ; le cimier de son casque est orné d'une étoile à cinq branches qui se reproduit sur la tête du cheval. — ℞. MONETA NOVA DEARLEVS (*lég. ext.*) ; ✠ SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*) ; croix dans le champ.

(*Rev. num. franç.* 1850, page 223 ; — Poey-d'Avant, *Monn féod.*, t. III, n° 6995, sans *fig.*)

SEIGNEURIE DE WALLINCOURT.

La terre de Wallincourt[2] était un fief des sires de Crèvecœur et un arrière-fief des évêques de Cambrai ; mais par une de ces complications fréquentes dans le droit féodal, le donjon de Wallincourt, séparé de la terre,

1. Chef-lieu de canton du département du Nord, à quelques kilomètres de Douai.

2. Wallincourt est actuellement un village de l'arrondissement de Cambrai, à 15 kilomètres au sud-est de cette ville.

relevait du Hainaut et formait un des douze fiefs-pairies de ce comté[1]. Au XIVe siècle, c'est-à-dire à l'époque où les sires de Wallincourt ont fait frapper monnaie, ce fief appartenait aux Werchin, sénéchaux héréditaires du Hainaut. On a retrouvé sous la date du 26 septembre 1311, une sommation du bailli de Cambrai au bailli de Jean, seigneur de Crèvecœur, d'après laquelle :

1° Jean tient Wallincourt en fief de l'évêque de Cambrai.

2° L'évêque de Cambrai a seul, de temps immémorial, le droit de frapper monnaie dans son comté de Cambrésis.

3° Il est interdit au seigneur de Crèvecœur de frapper monnaie à Wallincourt, ainsi qu'il en a le projet, suivant le bruit public.

Cette défense ne fut pas observée ; elle dut être réitérée un peu plus tard et fut accompagnée d'une excommunication. Jean promit enfin, le 5 janvier 1314, de cesser sa fabrication, et reconnut que les évêques avaient seuls, par don des Empereurs, toute puissance dans le comté de Cambrésis.

C'est sur une autorisation du comte de Hainaut qu'on frappa monnaie à Wallincourt. Jean ne s'appuie pas néanmoins sur cette autorisation pour s'excuser, mais sur ce que son suzerain, le sire de Crèvecœur, Jean de Flandre, et son homme de fief à lui, le sire de Serain, Waléran de Luxembourg, comte de Ligny, avaient usé des droits monétaires dans des localités faisant également partie du comté de Cambrésis, « *et par chou que nos sires et nos hons leffaisaient, nous cudions avoir bon droit de le faire.* » Comme le remarque M. R. Chalon, les tenanciers d'Elincourt et de Serain étaient autrement

1. R. Chalon, *Recherches sur les monnaies de Hainaut*, p. 187. et Robert, *Numism. de Cambrai*, page 93.

puissants que Jean de Wallincourt et pouvaient braver les défenses de l'évêque.

Dans des lettres de non-préjudice adressées le 9 octobre 1306, au comte de Hainaut, Jean dit que son atelier monétaire de Wallincourt était en pleine activité. Cette fabrication, dirigée par un nommé Bernard Rogier de Florence, a dû se prolonger pendant huit ans au moins, de 1306 à 1314, durée du règne de Jean à Wallincourt. Mais jusqu'à présent on n'a retrouvé de ce prince que le cavalier. Il est présumable que ce seigneur ne se sera pas borné à imiter cette seule pièce de ses voisins, le cavalier au drapeau ; il faut s'attendre, au contraire, à retrouver de lui tous, ou la plupart des types employés par le comte de Hainaut et par l'évêque de Cambrai.

N° 68. — ✠ IOHANN ES DNS DE WAL', cavalier au drapeau dirigé à *gauche* et tenant un bouclier aux armes de Wallincourt[1]. — ℟. ✠ MONETA ⁝ NOVA ⁝ WAVLAINCORT (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*), croix nue dans le champ.

(Pl. XV, *fig.* 3.)

Argent ; poids : 1g.70 (pièce entière et bien conservée.)

(R. Chalon, *Monn. de Hainaut*, n° 190.)

N° 69. — Variété au même type ; ✠ IOHAN NES ⁝ DNS ⁝ D EWAL. — ℟. ✠ MONETA ⁝ BONA ⁝ WAVLAINCOR (*lég. ext.*); lég. intérieure ordinaire avec la croix dans le champ.

Argent ; poids : 1g,86.

(Id. 2e supplt aux *monn. du Hainaut* n° XL.)

1. Wallincourt portait *d'argent au lion de gueules.*

Cette pièce ne diffère de la première qu'en ce qu'elle porte *moneta bona*, au lieu de *moneta nova*. Continuellement tracassé à cause de son monnayage, le seigneur de Wallincourt aura voulu sans doute protester, sur la pièce elle-même, de la bonté de son titre. Et, en effet, elle paraît être d'un argent plus pur que celle à la légende *nova*, légende imitée de celles des cavaliers de Guillaume Ier de Hainaut.

COMTÉ DE LIGNY.

La terre de Ligny, dépendance du Barrois, fut cédée par le comte de Bar, Henri II, à sa fille Marguerite, fiancée à Henri, fils de Valéran, duc de Limbourg et d'Ermesinde, héritière du comte de Luxembourg. Le traité, signé en 1231, ne fut ratifié qu'en 1240, lors de la conclusion du mariage[1].

A Henri Ier, seigneur de Ligny, mort le 24 décembre 1272, succéda Valéran, son second fils, qui périt en 1288 à la bataille de Wœringen. Henri, son fils aîné, régna après lui ; mais ce prince ne laissant pas de postérité, transmit la seigneurie, après son décès survenu en 1304, à Valéran II son frère, dont le long règne ne finit qu'en 1353. Jean, fils et successeur de Valéran, posséda cette baronnie de 1353 à 1364. Vint ensuite Gui, fils de Jean, qui épousa Mahaud de Châtillon, comtesse de Saint-Pol, et sous lequel, en 1367, la terre de Ligny fut érigée en

1. Les princes de Ligny adoptèrent alors pour armes l'écu de Limbourg, en y introduisant un lambel d'azur de trois pendants ; voici la description de cet écusson : *d'argent au lion de gueules, la queue nouée, fourchue, passée en sautoir, couronné d'or, lampassé d'azur, au lambel de trois pendants d'azur.*

PL. XVI et dernière.



J. Ch. del.

Lith. L. Christophe Nancy.

comté par lettres patentes de Charles V, roi de France. Gui mourut en 1371, et eut pour successeur son fils, Valéran III, comte de Saint-Pol.

Les seigneurs de Ligny battirent monnaie et imitèrent sans vergogne le numéraire de leurs voisins. Nous avons eu occasion ailleurs[1] de mentionner les nombreux esterlins sortis de leurs officines, celle de *Serain* entr'autres. Ce fief, situé dans le Cambrésis, relevait de Crèvecœur, et ses possesseurs jouissaient, avant 1313, du droit de battre monnaie.

Valéran III se livra spécialement à l'industrie des imitations des monnaies royales de France, à tel point qu'il était difficile de distinguer à première vue l'origine de ces espèces. Il eut pour graveur Guiselain-le-Charpentier, orfèvre français, qui fabriqua pour le comte de Ligny « *franz à pié et à cheval*, *moutons et blancs* sur la » forme, figure et grandeur des monnaies du roi, excepté » qu'en iceulx est escript le nom de nostre cousin et » autres petites et sautilles différences[2] ».

Nous décrirons ici quelques variétés de gros au type du cavalier que l'on peut attribuer bien présumablement à Valéran II (1304-1353), neveu du comte de Flandre et du comte de Hainaut.

N° 70. — ✠ GVALE RAMN'DNS DELINI, cavalier à l'étendard passant à *gauche*, recouvert de l'écu de Ligny.

1. *Imitations des monnaies au type esterlin*, page 151.

2. Lettres de rémission du mois de janvier 1376, accordées à Guiselain-le-Charpentier (*Ordonnances des rois de France de la 3e race*, t. VI, page 698).

— ℟. ✠ MONETA:NOVA:SERENENSIS (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*), croix pattée dans le champ. (Pl. XV, *fig.* 5.)

(Duby, Pl. CI, n° 8. — Poey-d'Avant, *Monn. féodales*, t. III, n° 6902, Pl. CLXIII, *fig.* 17.)

N° 71. — Variété; ✠ GVALE RAND : DNS DELINI. — ℟. ✠ MONETA ⁝ NOVA ⁝ SERENENSIS, même type et légende intérieure.

Coll. Monnier.

(Poey-d'Avant, *id.* n° 6903, sans *fig.*)

N° 72. — Variété; même légende et type au droit. — ℟. ✠ MONETA : NOVA : SERENES, même type.

Coll. Rollin.

(Poey-d'Avant, *id.* n° 6904, sans *fig.*)

N° 73. — Variété; ✠ GVALERAN DNS : DE LINI. — ℟. avec SERENENSIS.

(*Rev. num. franç.* 1842, Pl. 5, n° 6. — Poey-d'Avant, *id.* n° 6905).

N° 74. — Variété ; ✠ WALERANDVS DELINY. — ℟. MONETA SERENENSIS (*lég. ext.*); SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*), même type.

Coll. Norblin.

(Poey-d'Avant. *id.* n° 6906, sans *fig.*)

COMTÉ DE VIENNOIS.

Le Dauphiné n'a pas eu de souverains particuliers. Avant de former un grand gouvernement de la couronne de France, cette province se composait de plusieurs seigneuries indépendantes les unes des autres, au nombre desquelles se trouvait le comté de Viennois, dont les titulaires prenaient la qualification de *Dauphin*. On s'accorde généralement à donner pour chef à ces seigneurs un comte Guignes, qui, dès 1040, aurait contrebalancé la puissance des évêques de Grenoble. Le comté de Viennois resta dans la descendance de Guignes jusqu'en 1349; mais vers 1343, le Dauphin, Humbert II, dont les finances étaient en si mauvais état, qu'il lui avait fallu songer, pour sortir d'embarras, à tirer parti de la cession de son comté, fit avec le roi de France un arrangement par lequel la succession du comté serait attribuée au second fils du roi, ou à tout autre de ses enfants qu'il lui plairait d'y appeler. L'année suivante, cette donation fut transportée à Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi ; enfin, en 1349, eut lieu l'abdication pleine et entière de Humbert en faveur de Charles, fils aîné du duc de Normandie. Depuis lors le Viennois fut toujours dévolu à l'héritier de France qui prenait le nom de Dauphin.

Les Dauphins de Viennois joignirent à leur nom, dès le XIe siècle, un titre que l'on rencontre plus tard sur leurs monnaies, celui de comtes d'Albon, tiré d'un château de ce nom qu'ils possédaient.

Ce fut l'empereur Frédéric Ier qui, en confirmant à Guignes V, comte de Viennois, en 1155, la possession

de tous les bénéfices héréditaires de la maison d'Albon, y ajouta le droit de battre monnaie, privilége renouvelé en 1238 par l'empereur Frédéric II, et dont les princes de Viennois usèrent dans une assez large mesure en copiant certains types connus. On verra par la description suivante dans quel rayon éloigné l'imitation des cavaliers s'est étendue.

Jean 2

(1307-1319).

Jean II, fils du Dauphin Humbert, prit possession du Viennois et se fit reconnaître de ses vassaux quelques jours après la mort de son père. D'après plusieurs chroniques (*Art de vérifier les dates*, t. II), ce prince aurait fait, en 1302, la campagne de Flandre pour le service du roi Philippe-le-Bel, et reçut de ce dernier, outre une somme principale de dix mille livres pour les frais de la guerre, une rente annuelle sur le Temple à Paris. Tous les auteurs ne sont point d'accord sur ce fait qui, toutefois, n'aurait rien d'invraisemblable par l'emploi que fit Jean, sur ses monnaies, d'un type fort en usage à cette époque au nord de la France, celui du cavalier armé, et dont l'inspiration peut très-bien lui en avoir été donnée par la vue des espèces flamandes.

Jean mourut le 5 mars 1319, au pont de Sorgues, près d'Avignon, à l'âge de 38 ans. Son fils, Guignes VIII, lui succéda.

N° 75. — ✠ IHOESD ALPHS VIEN, cavalier dirigé à *gauche*, tenant un pennon et portant un bouclier

aux armes des Dauphins[1]. — ℟. ✠ SITNOMEN : DOMINI BENEDICTV (*lég. ext.*) ; ✠ COMESALBONIS (*lég. int.*) ; dans le champ croix simple pattée.

(Pl. XV, *fig*. 8.)

Argent ; poids : 1g,70.

Cabinet de France ; — *musée de Marseille* ;
— Coll. Morin et Voillemier.

(Fauris de Saint-Vincent, pl. XXIII, n° 1 ; — Duby, pl. XXII, n° 1 ; — *Revue num. franç.*, 1841, pl. XXI, n° 11 ; — Morin, *Num. du Dauph.*, pl. VI, n° 5 ; — *Coll. Rousseau*, n° 670 ; — Poey-d'Avant, *Monn. féod.*, t. III, n° 4852, pl. CVII, *fig*. 9.)

N° 76. — Le musée de Marseille possède une variété remarquable par le point qui est placé sous la troisième lettre de la légende extérieure du revers.

PRINCIPAUTÉ D'ORANGE.

Le petit pays d'Orange touchant au comtat d'Avignon, enclos comme lui dans la Provence, n'avait pas un territoire très-étendu, de là vient l'habitude qu'eurent, par nécessité les princes d'Orange d'imiter successivement les monnaies qui circulaient autour d'eux. On en voit de fréquents exemples depuis l'origine de leur droit monétaire en 1178, sous Bertrand de Baux, jusqu'à la réunion de cette principauté au royaume de France en 1680.

Ces seigneurs empruntèrent assez loin le modèle de leurs monnaies, puisqu'il nous reste d'eux plusieurs gros au type du cavalier de Hainaut.

1. Armes du Dauphiné : *d'or, au dauphin d'azur crêté, oreillé et barbé de gueules.*

On reconnaît aisément les pièces de cette principauté au cornet qui est resté l'insigne caractéristique des princes d'Orange, lorsque ceux-ci, sous Guillaume IV, fils de Bertrand Ier, et surnommé *del Cornas*, eurent régularisé leurs armoiries[1].

Bertrand 3.

(1282-1335).

Bertrand de Baux, 3e du nom, succéda à Raymond Ier, son père, en 1282. Il fut très-bien reçu à la cour de Charles II, roi de Naples et comte de Provence qui augmenta ses possessions de toute la partie du comté d'Orange appartenant aux chevaliers de l'Hôpital. Ce fut un prince riche et puissant; ses monnaies prirent de l'importance et eurent cours dans toute la Provence; en un mot il ne lui manqua, pour avoir le même éclat que tant d'autres personnages qui jouent un grand rôle dans l'histoire, que des Etats plus étendus. Bertrand mourut l'an 1335, laissant plusieurs enfants d'Eléonore de Genève, qu'il avait épousée en 1278.

N° 77. — ✠ BTDIGR A.PRCPS AVRA (V et R liés ensemble), cavalier au drapeau, courant à *gauche;* sur son bouclier est un cornet. — ℟. ✠ MONETA : CIVITATIS : AVRASICE (*lég. ext.*); ✠ SIGNVM CRVCIS (*lég. int.*), croix pattée dans le champ.

(Pl. XV, *fig.* 6.)

Coll. *Nogent Saint-Laurent.*

(Poey-d'Avant, *monn. féod.*, t. II, n° 4483, Pl. XCVII, *fig.* 3.)

1. Les princes d'Orange portaient un écu *d'or, au cor de chasse d'azur enguiché, virolé, lié de gueules.*

Raimond 3 ou Raimond 4
(1335-1340), (1340-1393).

Raymond III succéda à Bertrand III, son père, et mourut en 1340 après un règne de cinq ans seulement.

Raymond IV, fils ainé de Raymond III, monta sur le trône d'Orange en 1340. Ce prince fut à la fois homme de guerre et homme de lettres; il fortifia la ville d'Orange et y fonda une Université par lettres-patentes du 27 mai 1365. Il mourut le 13 février 1393.

Les monnaies au nom de Raymond sont nombreuses. Il est difficile de distribuer entre les deux princes précédents, celles qui appartiennent à l'un plutôt qu'à l'autre. Comme le dernier a régné cinquante-trois ans, il est évident qu'il a droit à en revendiquer la plus grande partie. Parmi ces pièces, nous signalerons quelques variétés de gros au cavalier.

N° 78. — ✠ R : DI : GR APRCPS AVRA (V et R liés ensemble) même type que le précédent n°; la croix est précédée d'un cornet. — ℟. Même type et mêmes légendes; les mots de la première légende sont séparés par un seul point et ceux de la seconde par deux points.

(Pl. XV, *fig*. 7.)

Cabinet de France.

(Poey-d'Avant, *Monn. féod.*, t. II, n° 4532, Pl. XCVIII, *fig*. 7.)

N° 79. — Variétés; le V et l'R dans AVRA sont distincts.

(*Rev. num. franç.* 1844, pl. 4, *fig*. 3; — Poey-d'Avant, *Monn. féod.*, t. II, n° 4531, sans figure).

N° 80. — Variété; ✠ RA : DI GRA : PRCPS AVRA. — ℟. Mêmes type et légendes.

Argent; poids : 1g,57.

(Poey-d'Avant, *id.* n° 4530, sans figure).

A l'aide d'imitations calquées sur tous les types populaires, les seigneurs méridionaux arrivèrent à multiplier le cours de leurs espèces surtout celles de billon, dont le commerce d'Avignon, qui amenait dans ces contrées beaucoup de marchands étrangers, facilitait singulièrement l'écoulement. Les princes d'Orange étaient en matière d'imitation tellement coutumiers du fait que lorsque le dauphin Humbert II, en 1339, inféoda à Raymond de Baux la terre de Poet au diocèse du Cap, le donateur mit pour première condition de son investiture que le prince ne s'arrogerait pas le droit de battre monnaie dans son nouveau domaine[1].

Pour clore ce chapitre et en présenter au lecteur une vue d'ensemble, nous résumerons les diverses modifications de l'empreinte au cavalier en plaçant à la suite le nom des seigneurs qui l'ont employée.

Cavaliers à l'épée, sans bouclier ; la croix du revers est courte et munie de croissants.

Marguerite de Constantinople.......... (1244-1280).
Baudoin d'Avesne, sire de Baumont.... (1246-1288).
Jean de Sierck, évêque d'Utrecht..... (1282-1296).
Jean, sire de Cunre............. (fin du XIIIe siècle).
Renaud, sire de Kœvorden.......... (*id.*).

Cavaliers à l'épée, sans bouclier ; la croix du revers est courte et sans croissants.

Marguerite de Constantinople.......... (1241-1280).

1. VALBONNAIS, *Hist. du Dauphiné*, t. II, page 383.

Cavaliers à l'épée, avec bouclier; la croix du revers est dépourvue de croissants et coupe la légende intérieure.

Jean, comte de Hainaut.............. (1280–1304).
Jean Ier, comte de Namur............. (1297–1330).
Henri IV, comte de Luxembourg....... (1288–1309).

Cavaliers au drapeau avec bouclier; la croix du revers est courte et sans croissants.

Jean, comte de Hainaut............... (1280–1304).
Arnoul VIII, comte de Looz........... (1280–1328).
Valéran I ou II, comte de Ligny .. .... (1288–1353).
Bertrand III, prince d'Orange......... (1289–1335).
Gui de Saint-Pol, sire d'Elincourt...... (1292–1317).
Jean II, duc de Brabant............... (1294–1312).
Jean Ier, comte de Namur............. (1297–1330).
Guillaume Ier, comte de Hainaut....... (1304–1337).
Robert, comte de Flandre............. (1305–1322).
Jean, sire de Wallincourt............. (1306–1314).
Jean II, Dauphin de Viennois.......... (1307–1319).
Jean l'aveugle, comte de Luxembourg.. (1309–1346).
Pierre III, évêque de Cambrai......... (1310–1323).
Jean d'Arzillières, évêque de Toul...... (1310–1320).
Jean, sire de Crèvecœur et d'Arleux.... (1313–1325).
Ferry IV, duc de Lorraine............. (1312–1328).
Gaucher, comte de Porcien........... (1303–1329).
Raymond III, prince d'Orange......... (1335–1340).
Renaud, sire de Kœvorden .... (XIVe siècle).
Jean, sire de Cunre.................. (XIVe siècle).
Seigneur de Selwerd.................. (XIVe siècle).

Cavalier au drapeau, avec bouclier; au revers, pas de légende intérieure; la croix est longue et ornée.

Jean, comte de Hainaut............... (1280–1304).

Tiercelles ou demi-gros[1] au cavalier.

Jean Ier, comte de Namur.............	(1297–1330).
Gaucher de Châtillon, tuteur du comte de Vaudémont....................	(1300–1306).
Gaucher de Châtillon, comte de Porcien.	(1303–1329).
Thiébaut II, duc de Lorraine..........	(1303–1312).
Ferry IV, *id*	(1312–1328).
Renaud de Bar, évêque de Metz........	(1302–1316).

—

De toutes les empreintes examinées dans le cours de ce travail, la dernière fut la plus répandue, et cela pendant près d'un siècle. S'il était nécessaire d'en donner le motif, nous pourrions indiquer, d'abord la beauté et l'originalité du dessin, si bien en harmonie avec les mœurs chevaleresques de ce temps, — peut-être aussi certaines influences de famille, — mais surtout le commerce considérable des Flandres à la même époque, cette active industrie qui pour s'alimenter étendait ses échanges de la Baltique au Rhin, de la mer du Nord au Rhône et à la Méditerrannée. Ce que je tiens surtout à faire ressortir, c'est que la fabrication des gros au cavalier, plus restreinte que celle des esterlins et des tournois, ne semble pas, comme pour ceux-ci, avoir donné prise, sauf d'assez rares exceptions, à une spéculation aussi éhontée, à un faux-monnayage aussi flagrant. Du reste, la question de la diffusion et de la contrefaçon des types au Moyen âge

1. Nous rappellerons que la tiercelle, moitié du gros au cavalier, représentait le tiers du gros tournois ou quatre deniers tournois ; il correspondait par conséquent à la valeur d'un esterlin.

a été tant de fois traitée, que le sujet demeure à peu près épuisé aujourd'hui et rend tout développement de ce genre désormais inutile. Il ne faut pas en conclure pour cela que le dernier mot soit dit relativement à la liste des provinces ou des personnages dont on peut retrouver des monnaies imitées de divers types. La terre renferme encore une foule de trésors que le hasard fera découvrir un jour et qui jetteront, à n'en pas douter, une vive lumière sur bien des points historiques restés jusqu'à présent obscurs. Mon but sera atteint si les détails dans lesquels je suis entré peuvent aider les amateurs dans leurs recherches, et faciliter les études qu'ils auraient à poursuivre.



SEPT ACTES INÉDITS

RELATIFS A

LA PREMIÈRE OCCUPATION DE LA LORRAINE

1632–1633

PAR M. J.-A. SCHMIT.

Ces actes sont tous officiels et français, et portent la signature et le sceau royal : ils forment naturellement annexe à nos *Pièces originales sur la guerre de trente-ans en Lorraine*, publiées par la Société d'Archéologie en 1866–1868, et proviennent en bloc d'un même volume de la *Collection Dupuy*[1].

Notre publication d'aujourd'hui ne doit donc point se séparer de notre publication précédente, bien qu'elle en demeure très-distincte ; et nous n'avons qu'à renvoyer, pour ce que nous aurions à dire de celle-ci, à ce que nous avons dit de celle-là.

1. Les frères Dupuy étaient gardes de la Bibliothèque du roi, à laquelle ils ont légué leur riche bibliothèque particulière : ce qu'on appelle spécialement la *Collection Dupuy* fait partie du Département des Manuscrits.

La matière étant de même ordre, nous avons aussi procédé de même sorte : reproduction scrupuleusement fidèle, numéros d'ordre accusant les individualités en fixant la série, brèves étiquettes partout où il manquait un intitulé, annotations discrètes lorsque venait à se dresser un point d'interrogation sérieux. En changeant de terrain, on n'aura point à changer d'habitudes.

Louis XIII était entré en Lorraine le 18 juin, et dès le 20, il date de Courouvre une commission d'intendant de justice à Bar-le-Duc : c'est notre première pièce.

Le même jour 20, il arrive à Saint-Mihiel, qu'il ne quittera que le 23, et il y signe le 22 une double commission, l'une d'intendant de justice pour le ressort du parlement de la même ville, l'autre de gouverneur civil à Pont-à-Mousson : c'est notre seconde et notre troisième pièces.

Le 24, il date de Noviant-aux-Prés une nouvelle commission d'intendant des finances à Bar-le-Duc, et des lettres-patentes pour le rétablissement des anciens officiers de justice du pays Barrois : c'est notre quatrième et notre cinquième pièces.

Le 28, deux jours seulement après le traité de Liverdun, et déjà en marche pour rentrer sur les terres de France, il signe à Pont-à-Mousson un nouveau pouvoir pour la prise de possession de Stenay, Jametz, et Clermont en Argonne, qu'il s'était fait céder par le duc Charles IV : c'est notre sixième pièce.

La septième et dernière est une nomination de commissaires pour l'estimation de Clermont, qu'il avait bien voulu consentir à ne prendre qu'en payant : elle est de l'année suivante, 4 avril 1633 ; et l'on sait que le juste roi se dispensa d'acquitter Clermont en prenant Nancy, et bientôt après tout le reste.

Il n'est jamais permis, en matière comme celle-ci, d'affirmer que l'on est complet ; et nous nous garderons bien d'en commettre la faute. Mais nous pouvons, eu égard à la source où nous avons puisé, plaider avec avantage la question de probabilité. Nous donnons du moins tout ce que nous avons, après avoir cherché autant que nous le pouvions.

N° I. 1632. 20 juin.

(COMMISSION ROYALE AU CONSEILLER DU TILLET, POUR LA CHARGE D'INTENDANT DE JUSTICE A BAR-LE-DUC.)

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE et de Nauarre, à Nostre amé et feal Conseiller en nos Conseils, Maistre des Requestes ordinaire de nostre hostel le sieur du Tillet, Salut. Ayans deliberé de nous faire prester serment de fidelité par les habitans de nostre Ville de Bar, et faire exercer la Justice soubz nostre authorité en icelle et en tous lieux qui y resortissent, et ne pouuans faire choix de personne qui execute plus dignement nostre intention, et auecq plus de soing et fidelité que vous ferez. A CES CAVSES, nous vous auons par ces presentes, signées de nostre main, commis, ordonné, establi, commettons, ordonnons, establissons Intendant de la Justice en Nostre Ville de Bar et pays Barrois, pour y rendre et faire administrer la Justice en nostre nom à noz subiectz, par les formes de nos ordonnances et selon la Coustume des Lieux, et à ces fins destituer les officiers qui y sont establis, au lieu d'iceux en instituer d'aultres en tel nombre que vous aduiserez, et y establir tous les

Ministres de Justice que besoing sera. Ensemble, pour recepuoir le serment de fidelité des habitans de nostredicte Ville de Bar, et y ordonner et faire ce que vous jugerez necessaire pour le bien de nostre seruice et seureté dudict pays. Vovs donnant de ce faire plain pouuoir, Commission, authorité et mandement special, Enjoignant à tous les habitans de ladicte ville et du pays de vous recongnoistre et obeir en tout ce qui sera par vous ordonné pour l'execution de vostre charge et des presentes, sur peine d'encourir nostre Indignation. Car tel est nostre plaisir. Donné à Courolle le vingtiesme jour de Juin, l'an de grace mil six cens trente deux, et de nostre Regne le vingt troisiesme. Ainsy signé. Lovis, et plus bas, *Par le Roy*, Bovthillier, et seellé du grand seau de Cire Jaune.

Boisaimé, *Greffier*[1].

N° II. 1632. 22 juin.

POVVOIR DONNÉ A MONSIEVR DE NESMOND, MAISTRE DES REQVESTES, D'INTENDANT DE LA POLICE, IVSTICE ET FINANCES AV PARLEMENT DE St MIHEL EN LORRAINE.

Lovis par la grace de Dieu Roy de France et de Nauarre, à Nostre amé et feal conseiller en noz conseils, Maistre des requestes ordinaire de nostre hostel, le Sr de Nesmond, salut. Nostre intention estant de traicter beni-

1. *Collection Dupuy*, tome 432, fol. 11.

gnement et en toute seureté les habitans des villes et pais qui receurent nostre domination, et leur tesmoigner pareillement le soing que nous prenons de leur repos et soulagement, ensemble de l'administration de la Justice auec diligence et integrité, en nous conseruant ce que la force et grandeur de noz armes nous auoit acquis, Nous ne pouuons faire election de personne qui s'acquitte plus dignement et auec plus d'affection et de fidelité que vous ferez de nostre volonté en ce dessein, ayant touttes les qualitez conuenables à vn emploi de telle importance, selon les preuues que vous nous en auez données en semblables occasions, dont il nous reste toute satisfaction. Pour ces causes, nous vous auons par ces presentes, signées de nostre main, commis, ordonné et estably, commettons, ordonnons et establissons Intendant de la Police, Justice et finances en cette ville de S[t] Mihel et au pais y ressortissant, qui s'est volontairement soubmis en nostre obeissance, Pour nous faire prester serment de fidelité par les habitans d'icelle ville, Presider aux parlement et aux Juges qui y sont establis, Affin d'y rendre et administrer la Justice en nostre nom et à noz subget audict pais, les formes de noz ordonnances, et selon la coustume des lieux, faire garder et obseruer la police qui y est maintenant establie, ou la changer ainsi que vous aduiserez pour le mieux, destituer à cet effet les officiers et ministres de la Justice, police et finances que besoin sera, et en instituer d'autres en leur lieu en tel nombre que uous résoudrez, Juger souuerainement et en dernier ressort, ou faire juger comme il apartiendra, tous procez et differentz tant ciuils que criminelz sans exception, faire vivre les gens de Guerre que nous laissons en ordre et selon la discipline militaire, au soulagement et seureté

de ladicte Ville et pais, et generallement pourueoir à tout ce que vous iugerez vtille et aduantageux au bien et aduancement de noz affaires et seruice, Le tout par prouision et jusques à ce qu'il en ait esté par nous autrement ordonné, Vous donnant de ce faire plain pouuoir, commission et mandement special, enioignant aux habitans de ladicte Ville de S[t] Mihel, pais y ressortissant, Cappitaines et autres officiers commandans ausdicts Gens de guerre, de vous reconnoistre et obeir en tout ce qui sera par vous ordonné pour l'execution de vostre charge et des presentes. Sur peyne d'encourir nostre indignation. Car tel est nostre plaisir. Donné à S[t] Mihel le 22 jour de Juin, l'an de grace mil six cens trente deux, et de nostre regne le 23[e]. Signé, Lovis, et plus bas, *Par le Roy*, Bovthillier, et seellé[1].

N° III. 1632. 22 juin.

COMMISSION AV S[r] MANGOT MAISTRE DES REQVESTES POVR FAIRE PRESTER LE SERMENT DE FIDELITÉ AV ROI PAR CEVX DV PONT A MOVSSON.

Lovis par la grace de Diev, Roy de France et de Navarre, A Nostre amé et feal conseiller en noz conseils et maistre des requestes ordinaire de nostre hostel, le sieur Mangot, Salut. Estant necessaire de nous faire prester serment de fidelité par les habitans du Pont à

1. *Collection Dupuy*, tome 432, fol. 13-14.

Mousson, et y establir personne de qualité et d'auctorité pour l'exercice de la iustice, police, et administration des finances en ladicte Ville, et commettre des officiers à cet effet, ensemble pour y faire viure les trouppes que nous y auons mises en garnison selon la discipline requise, et pour ueoir aux autres Affaires concernantz le bien et aduancement de nostre seruice, Nous sommes bien asseuréz que vous executeréz dignement nostre intention et pouruoiréz auec soin et fidelité à tout ce que dessus. A ces cavses, Nous vous auons par ces presentes, signées de nostre main, commis, ordonné et estably, commettons, ordonnons et establissons, Intendant de la iustice, police et finances en nostre ville du Pont à Mousson et pais y ressortissant, pour nous faire prester Serment de fidelité par les habitans de ladicte Ville, et en nostre nom y rendre et faire administrer la iustice à noz subgets dudict païs, y establir la Police que besoing sera, Et à ces fins destituer les officiers et ministres de iustice, police et finances qui y sont establiz, et en leur lieu en instituer d'autres, en tel nombre que vous aduiseréz, pour le iugement de tous Procez et differentz par les formes de noz ordonnances et selon la coustume des lieux, en dernier ressort ou autrement, comme uous iugeréz pour le mieux, faire viure les gens de guerre selon leur debuoir, en bon ordre au soulagement de noz suiets dudict pais, Et generallement pourueoir à tout ce qui concernera le bien et aduancement de nostre seruice et seureté dudict pais, le tout par prouision et iusques à ce qu'il en ait esté par nous autrement ordonné. Vous donnant de ce faire plain pouuoir, auctorité, commission et mandement special, enioignans aux habitans dudict Pont à Mousson et pais y ressortissant, cappitaines et autres

officiers commandant ausdicts gens de guerre, de vous reconnoistre et obeir en tout ce qui sera par uous ordonné pour l'execution de uostre chargé et des presentes, sur peine d'encourir nostre indignation. CAR tel est nostre plaisir. DONNÉ à S[t] Mihiel le xxii[e] jour de Juin, l'an de grace mil six cens trente deux, et de nostre regne le xxiii[e]. Signé, LOVIS, Et plus bas, *Par le Roy*, BOVTHILLIER, et seellé[1].

—

N° IV. 1632. 24 juin.

(COMMISSION ROYALE AU CONSEILLER DU TILLET, POUR LA CHARGE D'INTENDANT DES FINANCES A BAR-LE-DUC.)

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY DE FRANCE ET de Nauarre, A Nostre amé et feal conseiller en nos Conseils et Maistre des Requestes ordinaire de nostre hostel, Intendant de la Justice en nostre ville de Bar et pays Barrois, le S[r] du Tillet, Salut. Estant besoing de pourueoir à la conseruation de nostre domaine et finances en Nostre Ville de Bar et pais Barrois, et nous faire recongnoistre et rendre les droits et debuoirs par les Vassaux y estans, et à nous deubs comme souuerain seigneur des dictes villes et pays, faire obseruer nos ordonnances et establir des officiers pour la seureté et maniement du tout ce qui auoit été obmis d'emploier au pouuoir qui

1. *Collection Dupuy*, tome 432, fol. 15, et fol. 16-17.

vous a esté donné. A CES CAVSES, et ayant entiere congnoissance de l'experience que vous auez aux affaires, et nous assurans que vous apporterez l'ordre requis au bien de nostre seruice en ce que dessus, Nous vous auons par ces presentes, signées de notre main, Commis, ordonné et estably, Commettons, ordonnons et establissons Intendant de nos finances et domaine en nosdictes villes de Bar et pays barrois, à l'effect de destituer tous les officiers desdicts domaines, finances et des comptes qui y sont establis, et en leur lieu en instituer d'autres pour l'administration, maniement et recepte de noz deniers, audition et closture des comptes des comptables, reception des officiers et Ministres des finances; Surquoy vous donnerez l'ordre et les Reglementz que vous jugerez necessaires, faisant faire serment de fidelité à tous ceux que vous instituerez, et d'exercer leurs charges en nostre nom et soubz nostre authorité, et en qualité de noz officiers et subiects, et comme tels nous recongnoistre leur souuerain seigneur, et à mesme fin citer et faire appeller pardeuant vous tous les gentilshommes, vassaux, et hommes releuantz de nostre souueraineté dudict pays, pour nous porter et faire les foy et hommage et serment de fidelité à nous deubz, et nous payer les droictz et debuoirs ausquelz ilz sont tenuz, dans le temps que vous leur designerez, pour les fiefz, terres et seigneuries qu'ilz possedent, ainsy qu'il est accoustumé en tel cas, Et à faute d'y satisfaire, faire les fruictz nostres et mettre le tout en nostre main pour estre reuny à nostre domaine, ou aultrement ordonner sur le tout selon que vous jugerez estre faict, comme pareillement faire les baux à ferme de noz droitz domaniaux, vente et coupe de boys, pesche d'estangs, droitz de lotz et ventes, quintz et re-

quintz, cens, ventes et autres droitz generallement quelconques sans exception. VOVS DONNANS de ce faire plain pouuoir, authorité, Commission et mandement special, et enjoignons à tous nos officiers et subiectz dudict pays de vous obeyr en ce faisant et en tout ce qui deppendra de vostre charge, vous prester main forte et adsistance sur peine de desobeissance. CAR tel est nostre plaisir. DONNÉ à Noueant, le vingt quatriesme jour de juin, l'an de Grace mil six cens trente deux, et de nostre Regne le vingt troisiesme. Ainsy signé, LOVIS, et plus bas, *Par le Roy*, BOVTHILLIER, et seellé du grand seau de Cire jaulne.

BOISAIMÉ, *Greffier*[1].

N° V. 1632. 24 juin.

(LETTRES PATENTES DU ROI, ADRESSANTES A L'INTENDANT DU TILLET, POUR LE MAINTIEN DANS LEURS FONCTIONS DES OFFICIERS DE JUSTICE DE BAR.)

LOVIS PAR LA GRACE DE DIEV, ROY DE FRANCE ET de Nauarre, à Nostre amé et feal Conseiller en Noz Conseils et Maistre des Requestes ordinaire de Nostre hostel, Intendant de la justice en nostre ville de Bar et pays Barrois, le S[r] du Tillet, Salut. Nous auons esté informez que les officiers de la justice en ladicte ville, que vous auez pouuoir de destituer et en leur lieu en establir

1. *Collection Dupuy*, tome 432, fol. 18.

d'autres, ont rendu tous les tesmoignages que nous debuons attendre de leur debuoir pour viure soubz nostre obeissance en bons et naturelz subiectz, et qu'ilz n'ont rien obmis pour nous assurer de leur fidelité ; à raison dequoy les voulons traicter fauorablement, et leur faire congnoistre qne nous aymons et prenons soing particul-lier de ceux qui ce rendent dignes de noz graces, et ce soubzmettent à Nostre authorité volontairement comme ils y sont tenuz ; Novs voulons, vous mandons et enjoignons par ces presentes, signées de Nostre main, de maintenir en leurs charges tous les officiers de la Iustice en ladicte ville, baílliage et pays Barrois ; et au cas que vous les en ayez destituez, de les y restablir pour les tenir de nous et les en faire jouir plainement et paisiblement comme ils faisoient auparauant, à ladicte condition et à ceste fin leur faire prester nouueau serment de fidelité enuers nous, pour estre ladicte justice exercée en nostre nom et soubz nostre authorité, comme souuerain seigneur desdictes ville et pays. De ce faire vous donnons plain pouuoir, authorité, commission et mandement special ; enjoignons ausdicts officiers de vous obeir et satisfaire au contenu cy dessus, à peyne de demeurer destituez de leurs charges, et de plus grande peine s'il y eschet. Car tel est nostre plaisir. Donné à Noueant, le vingtquatriesme jour de Juin, l'an de Grace Mil six cens trente deux, et de Nostre regne le vingt troisiesme. Ainsy signé, Lovis, et plus bas, *Par le Roy*, Bouthillier, et seellé du grand Seau de Cire Jaulne.

Boisaimé, *Greffier*[1].

---

1. *Collection Dupuy*, tome 432, fol. 20.

N° VI. 1632. 28 juin.

COMMISSION A MONSIEVR DV HALLIER[1] POVR RECEVOIR AV NOM DV ROI DE LA PART DV DVC DE LORRAINE, STENAI, JAMETS ET CLERMONT EN ARGONNE.

Lovis par la grace de Diev Roy de France et de Nauarre, A Nostre amé et feal Conseiller en nostre Conseil d'Estat, Cheualier de nos ordres, Capitaine Lieutenant de nostre Compagnie de Gensdarmes et Mareschal de Camp en nos armées, le sieur du Hallier, salut. Par les articles arrestez entre les Commissaires deputez par nous, et nostre trescher et tresamé frere et cousin le duc de Lorraine à Liuerdun le xxvie du present mois, et ratifiez par nous en suitte de part et d'autre, Icelluy nostre dict frere et cousin debuant mettre entre nos mains les villes, Chasteaux et citadelles de Stenay, Jametz et Clermont aux conditions portées par lesdicts articles, lesdictes ville et Citadelle de Clermont dans trois iours, Stenay dans six, et Jametz dans neuf, à compter du iour et datte d'iceux, Nous vous auons choisy comme personne dont la fidelité et affection à nostre seruice nous est entierement cogneue par les preuues que vous en auez tousiours rendues, pour vous emploier en ce qui est de l'execution d'aucuns desdicts articles des plus importans, Et pour cette raison et autres à ce nous mouuans, Vous auons commis et deputé, commettons et deputons pour ces presentes signées de nostre main, pour incontinent et le plus diligemment que faire ce

1. François de l'Hospital, gouverneur de Nancy en 1639.

pourra, vous transporter esdictes places selon l'ordre des iours qu'elles doibuent estre consignées, et plustot sy faire ce peust, pour icelles receuoir en nostre main, des commissaires qui seront deputez par nostre dict frere et cousin le duc de Lorraine, pour les mettre entre noz mains, dont vous leur donnerez en nostre dict nom, les descharges vallables, apres qu'il aura esté faict proces verbal de l'estat present de chacune desdictes places, suiuant lesdicts articles. De ce faire vous auons donné et donnons pouuoir, autorité, commission et mandement special, Comme aussi d'establir ausdictes places les gens de guerre que nous ordonnerons pour les garder et conseruer soubs l'auctorité et commandement de ceux que nous commettrons pour cet effect. CAR TEL est nostre plaisir. DONNÉ à Pont à Mousson le xxviii[e] jour de juin, l'an de grace 1632, et de nostre regne le vingt-troisiesme. Signé, LOVIS, et plus bas, *Par le Roy*, BOVTHILLIER, et seellé sur simple queue du grand seau de cire Jaune[1].

—

N° VII. 1633. 4 avril.

COMMISSION POVR L'EVALVATION DE CLERMONT EN ARGONE.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France et de Nauarre, A Nostre amé et feal Conseiller en Nostre Conseil d'Estat le S[r] Fauier, et Nostre aussy amé et feal en Nostre dict Conseil d'Estat, et Maistre des requestes ordinaire de Nostre hostel le sieur de Barrillon,

1. *Collection Dupuy*, tome 432, fol. 28 et fol. 29.

Salut. Par le cinquiesme article du traicté faict et passé entre nous et nostre tres cher et tres amé frere le Duc de Lorraine à Liuerdun le vingt sixiesme jour de Juin de l'année derniere Mil six cens trente deux, il a esté conuenu entre nous et Nostre dict frere, que la ville et forteresse, Comté, terre et seigneurie de Clermont, et tout ce qui en depend nous demeureront en pleine proprieté et souueraineté, moyennant le prix qui en sera par nous payé à Nostre dict frere à raison du denier cinquante sur le pied du reuenu de la dicte terre, apres estimation qui en sera faitte, par commissaires deputez de part et d'autre, en la maniere et ainsy qu'il est specifié par ledict article, dont coppie est cy attachée soubz le contreseel de nostre chancelleryе. A quel effect jugeant maintenant à propos, d'enuoyer des Commissaires sur les lieux, pour proceder auec ceux qui seront aussy deputez de la part de Nostre dict frere à l'eualuation et Estimation du dict Comté; à ces causes, et cognoissant vostre affection et fidelité au bien de Nostre seruice, jointes à la cappacité et experience que vous auez dans les affaires dont vous auez donné des preuues en diuerses occasions où vous auez esté cy deuant employez, Nous vous auons commis, ordonnez et deputez, commettons, ordonnons et deputons par ces presentes signées de Nostre main, pour incontinent et le plus diligemment qu'il vous sera possible vous transporter sur lesdicts lieux, et y estans proceder auec les commissaires de Nostre dict frere le Duc de Lorraine à l'eualuation et estimation dudict comté, terre et seigneurie de Clermont et de tout ce qui en depend, conformement audict article, eu esgard ainsy qu'il est porté par iceluy, à ce que ladicte terre a vallu durant les neuf années dernieres, dont vous

en ferez une commune, exammainer à cet effect tous les Baux, papiers et enseignemens qui vous seront exhibez par lesdicts commissaires de Nostre dict frere ou autres. Surquoy vous dresserez bons et amples procez verbaux et inuentaires, pour ladicte eualuation et estimation de ladicte terre estant par vous faitte et à Nous enuoyée en Nostre Conseil, estre par nous pourucu au payement du prix auquel elle se trouuerra monter. Moyennant quoy lesdictes ville, forteresse et comté de Clermont auec ses appartenances et deppendances nous demeurerons en plaine proprieté et souueraineté. De ce faire vous auons donné et donnons plain pouuoir, puissance, auctorité, commission et mandement special, Mandons et ordonnons à ceux qui commandent à present ou qui commanront cy apres pour nostre seruice en ladicte Place, et tous autres qu'il appartiendra, de vous recognoistre comme nos commissaires, et vous donner toutte l'ayde et assistance dont vous auez besoin pour l'execution de la presente commission. Car tel est Nostre plaisir. Promettons en foy et parolle de Roy d'auoir pour agreable tout ce qui sera par vous faict pour l'execution de ce que dessus. Donné à S[t] Germain en Laye, le quatriesme jour d'apuril, l'an de grace Mil six cens trente troys, et de Nostre Regne le vingt troisiesme. Signé, Lovis, et plus bas, *par le Roy*, Bovthillier, et seellé de Cire Jaune[1].

1. *Collection Dupuy*, tome 432, fol. 31-32.

CARTE

DE LA

LA
LORRAINE ALLEMANDE

SA RÉUNION A LA FRANCE

SON ANNEXION A L'ALLEMAGNE

1766-1871

PAR M. HENRI LEPAGE

—

AVANT-PROPOS.

—

Après sept mois de désastres et de malheurs[1], la France a dû signer une paix qui lui impose des charges pécuniaires écrasantes et, ce qu'il y a de plus triste, la dépouille encore d'une portion de son territoire.

C'est la loi de la guerre : il faut savoir la subir avec courage et résignation ; mais ce que l'on ne saurait accepter sans protester au nom de la vérité, au nom de l'histoire, c'est qu'en nous enlevant l'Alsace et ce qu'elle appelle la Lorraine allemande, y compris Metz, l'Allemagne prétend avoir simplement repris possession d'un bien qui lui a jadis appartenu.

1. Ces pages ont été écrites au mois de mars 1871. Il est inutile de dire pourquoi elles n'ont pas vu plus tôt le jour.

Elle a fait valoir, à l'appui de cette prétention, des arguments si spécieux en apparence, que des gens de bonne foi, mais crédules et ignorants, s'y sont laissés prendre, et ont dit très-naïvement : Puisque nos voisins ne font que réclamer ce qui leur est dû, n'est-il pas juste de le leur rendre?

Il est facile, en effet, d'être trompé lorsqu'on lit des articles comme celui que publiait tout récemment la *Gazette du peuple*, de Cologne[1], et dans lequel se trouvent les lignes suivantes :

« ... Nos conditions ne sont rien moins qu'arbitraires ou artificiellement imaginées; elles sont, au contraire, strictement indispensables, et n'admettent rien en plus ni rien en moins.

» *Nous redemandons simplement* et SOMMES OBLIGÉS DE REDEMANDER *ce qui a été enlevé autrefois illégalement et perfidement à l'Allemagne ;* et, comme cette revendication provoque très-certainement de la part des Français une vive irritation et un grand désir de vengeance, il devient absolument nécessaire de réclamer, pour cette cession territoriale, les frontières qui nous garantiront le plus sûrement contre les attaques, faciles à prévoir, de notre vindicatif voisin. *Jamais on n'a eu la pensée, en Allemagne, de demander un pouce de terrain en plus de ce* QUI NOUS A APPARTENU, ni une pierre de forteresse qui ne soit pas indispensable à la sécurité de notre pays.

» Que les choses soient ainsi, l'Allemagne ne saurait trop s'en féliciter. Supposons, en effet, que nous eussions à réclamer des districts non allemands, ni à nous appartenant, à quels dédommagements n'aurions-nous pas

1. Cet article a été reproduit dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges* du 23 février 1871.

droit pour le scandale et les torts incalculables dont cette épouvantable guerre a été la source? *Qui donc songerait à annexer à l'Allemagne un territoire français et une population française?* Quel avantage et quelle augmentation de puissance trouverions-nous à incorporer, malgré eux, à notre patrie allemande, pour les y tenir asservis dans une perpétuelle sujétion, quelques milliers de citoyens français, qui resteraient toujours des éléments hostiles et anti-nationaux? N'avons-nous pas déjà assez d'embarras avec nos quelques Schleswigeois et nos quelques Polonais? Les Don Quichotte du principe des nationalités ne manqueraient pas, au surplus, de fomenter sans cesse le mécontentement parmi les annexés, et de les pousser à la résistance. Au lieu de nous assurer ainsi une paix sûre et une tranquillité durable, nous nous créerions une insécurité permanente. Mais, puisqu'une pareille annexion d'éléments hostiles ne saurait être conseillée, où trouverions-nous de quoi nous couvrir des immenses sacrifices que la guerre nous a imposés? Dans quelques milliards de plus, et dans quelques navires de guerre dont nous exigerions le transfert? Quelle pauvre et misérable indemnité ce serait là pour le noble et généreux sang qui a coulé à flots pendant cette guerre! Combien vite, du reste, l'argent ainsi obtenu serait dépensé, et sans résultat appréciable pour le bien général, pour l'exaltation et la grandeur de la patrie! Au fond, rien ne serait fait pour le véritable but de nos victoires, pour la paix. Le péril d'une nouvelle agression et d'une nouvelle guerre, dictées par la vengeance, continuerait à subsister dans toute sa force.

» Mais nous sommes délivrés de tous ces embarras par cette heureuse circonstance que nous pouvons réclamer, comme prix de la paix, *ce qui nous appartenait déjà* EN DROIT, *ce qui, par sa nature, nous a toujours appartenu,* et se soudra tout naturellement à nous.

» Et ce qu'il y a de plus favorable encore, c'est que

ces territoires renferment précisément, par leur position et leurs frontières, ce qu'il nous faut pour garantir notre pays contre tout retour agressif. Les Vosges forment le rempart naturel contre la France, et où les Vosges pourraient laisser passer l'ennemi, de puissantes forteresses lui barrent le chemin : au sud, Belfort, qui couvre l'Alsace ; au milieu, Strasbourg, qui défend l'entrée par le col de Saverne, et au nord, Metz, qui ferme et qui garde la vallée de la Moselle. *Et ces trois villes sont simplement d'anciennes possessions allemandes, que nous sommes autorisés à* REDEMANDER, non par droit de conquête, mais en vertu d'un titre national antérieur et supérieur.

» Ainsi se rencontrent admirablement LE DROIT et les avantages qui assurent à nos futures frontières une telle fixité que nous ne pourrions pas aller au delà sans être injustes, ni rester en deçà sans compromettre la sécurité du pays et les garanties de la paix.

» C'est ce qui fait que les conditions à exiger sont plutôt l'accomplissement d'un devoir pour nos hommes d'Etat, qu'une ingénieuse combinaison à trouver. Il n'y a rien là à marchander. L'Allemagne est satisfaite si elle obtient ce qui sauvegarde sa sécurité et SON DROIT ; elle n'est pas satisfaite, elle est au contraire inquiète, moralement et politiquement, si elle reçoit plus, ou si elle reçoit moins. »

Plus récemment encore[1], le *Moniteur officiel du gouvernement général de la Lorraine et du Préfet de la Meurthe,* publié à Nancy même, ne redoutant pas les contradicteurs, écrivait ce qui suit :

« Il ne s'agit pas seulement de dédommagement, il s'agit surtout de garanties. Or, la possession de l'Alsace et d'autres parties du pays avoisinant peut seule assu-

1. Numéro du 23 février.

rer à l'Allemagne une tranquillité convenable vis-à-vis de la France, qui toujours l'a attaquée, *l'histoire est là pour le prouver*, toujours, étant victorieuse, *s'est saisie d'une partie du territoire allemand; et ce n'est point autrement que, depuis un certain temps, l'Alsace et la Lorraine se sont trouvées francisées.* Ne sont-ce pas là autant de raisons majeures pour exiger LA RÉTROCESSION de ces provinces? Et pourra-t-on dire que cette RÉTROCESSION n'est basée que sur le droit du plus fort? CERTAINEMENT NON! »

CERTAINEMENT OUI! répondrai-je hardiment, non point par des assertions banales et sans valeur, comme celles du journaliste officiel, mais par des preuves positives, matérielles, par des raisons claires comme le jour.

Avant de les produire, il est bon de faire voir jusqu'où l'on n'a pas craint d'aller dans la voie du mensonge. Le journal que je citais plus haut, a publié encore, dans son numéro du 4 mars, l'entre-filet suivant :

« La *Correspondance Zeidler* rappelle quels sont les territoires allemands que la France, à diverses époques de son histoire, s'était annexés. Ces territoires comprennent tout l'ancien duché de Haute-Lorraine. D'après le traité de Verdun[1], la Lorraine s'étendait du Rhin supérieur et du Rhône à l'Escaut, et comprenait, par conséquent, tous les pays allemands de la rive gauche du Rhin, à l'exception de Mayence, Worms et Spire. En 870 et 880, la Lorraine fut réunie à l'empire germanique et considérée, dès lors, comme un duché[2]. L'an 994 vit

1. Ce traité, conclu au mois d'août 843, est mentionné dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet, 1re édit., t. I, col. 678.

2. Je ne veux pas discuter ici ces assertions, tout à fait contraires à la vérité historique ; je me borne à renvoyer à l'*Histoire de Lorraine*, par Aug. Digot, t. I, p. 140-149, et à mon opuscule intitulé : *L'Austrasie et le royaume de Lorraine*. Nancy, Lucien Wiener. 1871.

la séparation de la Lorraine en deux parties : la Haute et la Basse-Lorraine[1]. La France a annexé peu à peu la première; en 1552, elle s'empara des évêchés de Metz, de Toul et de Verdun; en 1648, ce fut le tour de l'Alsace, sauf Strasbourg et les autres villes impériales, qui furent annexées par la paix de Ryswick (1697). *Le reste de la Haute-Lorraine fut* SÉPARÉ DE L'ALLEMAGNE EN 1735 et donné par Louis XV à Stanislas Leczynski comme dédommagement de la couronne de Pologne. C'est trente ans plus tard qu'eut lieu l'incorporation proprement dite. »

La Haute-Lorraine séparée de l'Allemagne en 1735 !... C'est à n'y pas croire; et pourtant de si énormes absurdités ont pu être écrites et imprimées, et il s'est trouvé des gens pour y ajouter foi !...

Des voix plus éloquentes que la mienne[2] se sont déjà élevées en faveur des contrées menacées de l'annexion, — maintenant, hélas ! séparées de la mère-patrie, — mais des circonstances particulières m'ont permis d'élucider parfaitement la question, du moins en ce qui concerne la Lorraine allemande, et d'entrer, à ce sujet, dans des détails que l'on a beaucoup trop négligés ou dédaignés. Ces détails, d'une grande importance, sont empruntés à des documents tout-à-fait authentiques[3]. On a

1. Cette séparation avait eu lieu en 959. Voy. Digot, p. 200, et Dom Calmet, t. I, col. 917.

2. Voir, notamment, la brochure intitulée : *Les droits de la France sur l'Alsace et la Lorraine*, par Alfred Michiel, et l'admirable lettre adressée au roi Guillaume par Mgr Freppel, évêque d'Angers.

3. En dehors de ces documents, j'ai fait de larges emprunts à un ouvrage trop peu connu et trop peu apprécié : *Le territoire du département de la Moselle*, par M. de Chastellux, conseiller de Préfecture, membre de l'Académie de Metz. Metz, 1860.

généralement laissé de côté, dans ce débat, faute de les connaître, les raisons les plus simples, les plus élémentaires, et en même temps les plus décisives; on y a apporté une irritation malheureusement justifiée par les affreux événements dont nous avons été les spectateurs et les victimes.

J'ai tâché de me dégager de ces passions, d'imposer silence aux sentiments patriotiques, si profondément froissés, afin de pouvoir présenter les faits froidement et nettement[1]. Le travail qu'on va lire n'est ni un morceau oratoire ni un pamphlet; c'est simplement une dissertation historique; un exposé, aussi clair et aussi concis que possible, d'arguments à l'appui d'une thèse qui se résume en deux lignes :

LA PRUSSE AVAIT-ELLE DES DROITS SUR LES PARTIES DE LA LORRAINE ALLEMANDE — *ou soi-disant allemande* — QU'ELLE VIENT DE S'ANNEXER?

C'est, dira-t-on, un plaidoyer superflu en présence des faits accomplis; — il l'aurait toujours été devant un parti pris appuyé par la force; — mais il peut se faire qu'il ne soit pas sans utilité pour l'avenir. Qui saurait pressentir les secrets desseins de la Providence!...

---

1. Pour me rendre plus compréhensible, j'ai joint à cette dissertation une carte (calquée sur les cartes allemandes) où sont indiquées, avec les principaux noms de lieux, les anciennes divisions, sans tenir compte des changements opérés depuis le traité de paix. De plus, des notes font connaître à quelle circonscription appartiennent les diverses localités dont il est fait mention dans le cours du travail.

LA LORRAINE ALLEMANDE.

I.

On désigne vulgairement sous le nom de *Lorraine allemande* les cantons des départements de la Moselle et de la Meurthe où l'on parle un idiôme ou un jargon allemand; ces cantons sont ceux qui, dans la Moselle, confinent au grand duché de Luxembourg, à la Prusse, à la Bavière rhénane et au département du Bas-Rhin; dans la Meurthe, à ce même département et à l'arrondissement de Sarreguemines[1].

Cette désignation, ainsi limitée, est complètement inexacte, à moins qu'on ne veuille se restreindre à une époque toute récente; mais, si l'on se reporte seulement à la fin du siècle dernier, on doit dire : la Lorraine allemande est la partie de notre province où l'idiôme allemand était en usage.

Pour me faire bien comprendre, il est nécessaire que j'entre dans quelques détails topographiques, dont la connaissance préliminaire est indispensable.

Le département de la Moselle a pour voisins, au nord et au nord-est, le gouvernement ou la régence de Trèves, appartenant à la Prusse, et le district de Deux-Ponts, qui fait partie de la Bavière rhénane.

1. C'est-à-dire une portion du canton d'Albestroff, dans l'arrondissement de Château-Salins; les cantons de Fénétrange, Phalsbourg, Sarrebourg et partie de ceux de Réchicourt-le-Château et de Lorquin, dans l'arrondissement de Sarrebourg. Les cantons de Château-Salins, de Delme, de Dieuze et de Vic sont, sous le rapport de la langue, entièrement et absolument français.

La régence de Trèves est divisée en circonscriptions civiles qui, sous le nom de cercles, correspondent à peu près à nos arrondissements administratifs.

Les cercles les plus rapprochés de la frontière française sont ceux de Saarbrücken, Saarlouis, Merzig, Saarburg, Ottweiler et Saint-Wendel ; ce dernier contigu au grand-duché d'Oldenbourg.

Le district de Deux-Ponts est divisé, comme nos arrondissements, en cantons, dont les plus voisins du département de la Moselle sont ceux de Hornbach, Blieskastel, Deux-Ponts (en allemand *Zweibrücken*), Homburg, Pirmasens et Waldfischbach.

Ces explications essentielles données, j'aborde la question historique.

II.

Jusqu'à la prise de possession de la Lorraine par le duc Léopold, en 1698, ce pays resta partagé en trois grandes circonscriptions administratives et géographiques : 1° le bailliage de Nancy, qui avait pour chef-lieu la capitale du duché ; 2° le bailliage de Vosge, dont le siége était à Mirecourt ; 3° le bailliage d'Allemagne, chef-lieu Vaudrevange, aujourd'hui *Wallerfangen*, bourg du cercle de Saarlouis.

Il n'est guère permis de préciser l'époque où ces divisions furent établies, mais on peut, sans se tromper, affirmer qu'elles existaient dès le XIVe siècle. Elles ne sont décrites, pour la première fois, avec leurs subdivisions et la liste des lieux qui composaient chacune de celles-ci, que dans le document connu sous le nom de

Dénombrement du duché de Lorraine[1], rédigé, en 1594, par Thierry Alix, seigneur de Veroncourt, président de la Chambre des Comptes.

Le bailliage d'Allemagne, le plus étendu des trois, occupe une large place dans ce travail; il formait, à vrai dire, ce que nous appelons improprement aujourd'hui la *Lorraine allemande*.

D'après le Dénombrement du président Alix, ce bailliage comprenait :

La prévôté de Sierck[2].

Le Merzig[3] et le Sargau.

L'office et châtellenie de Schambourg.

L'office et châtellenie de Siersberg[4].

L'office de Vaudrevange[5].

La terre et seigneurie de Berus[6].

La terre et seigneurie de Forbach[7].

L'office et châtellenie de Boulay[8].

L'office et châtellenie de Sarreguemines[9].

La terre et seigneurie de Faulquemont[10].

La terre et seigneurie de Puttelange[11].

1. Il a été imprimé pour la première fois, en 1870, dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, publié par la Société d'Archéologie lorraine.

2. Sierck, chef-lieu de canton, arr. de Thionville (Moselle).

3. Chef-lieu de cercle, régence de Trèves.

4. Pour Schambourg et Siersberg, voy. ci-après, p. 266 et 267.

5. Voy. ci-dessus, p. 263.

6. Cercle de Saarlouis.

7. Chef-lieu de canton, arr. de Sarreguemines (Moselle).

8. Chef-lieu de canton, arr. de Metz.

9. Chef-lieu d'arrondissement (Moselle).

10. Chef-lieu de canton, arr. de Metz.

11. Puttelange-lès-Sarralbe, canton de Sarralbe (Moselle).

La terre et seigneurie de Morhange[1].

La châtellenie de Marimont[2].

La châtellenie de Dieuze[3].

En dehors de ces circonscriptions il y avait certaines villes, prévôtés et châtellenies, terres et seigneuries qui « n'étaient de bailliages », mais dont quelques-unes furent incorporées plus tard à celui d'Allemagne ; ces villes, prévôtés, etc., étaient :

La ville de Sarrebourg[4].

La terre de Sareick[5].

Saint-Hippolyte[6].

Soultzbach[7].

Le val de Lièpvre[8].

La terre et seigneurie d'Albe[9].

La terre et seigneurie de Bitche[10].

La terre et seigneurie de Phalsbourg[11].

La châtellenie de Hombourg et Saint-Avold[12].

1. Canton de Grostenquin (Moselle).
2. Canton d'Albestroff (Meurthe).
3. Chef-lieu de canton, arr. de Château-Salins (Meurthe).
4. Chef-lieu d'arrondissement (Meurthe).
5. Aujourd'hui Saarecke, ferme et château, commune d'Oberstinzel, canton de Fénétrange (Meurthe).
6. Canton de Schlestadt (Bas-Rhin).
7. Canton de Munster (Haut-Rhin).
8. Lièpvre, canton de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).
9. Sarralbe, chef-lieu de canton, arr. de Sarreguemines.
10. Ibid.
11. Chef-lieu de canton, arr. de Sarrebourg.
12. Hombourg-Haut, canton de Saint-Avold, arr. de Sarreguemines.

Telles étaient, plus ou moins avancées dans la région allemande, ou seulement vers cette région, les possessions de la Lorraine à la fin du XVI[e] siècle.

Si, maintenant, nous consultons la liste des lieux que renfermaient les circonscriptions secondaires du bailliage d'Allemagne, nous verrons que celui-ci s'étendait bien au-delà des limites assignées à ce que l'on nomme, à tort, de nos jours, la Lorraine allemande.

La prévôté de Sierck comprenait beaucoup de localités appartenant aux cercles prussiens de Merzig, Saarburg et Saarlouis. Elle avait des enclaves jusque dans l'électorat de Trèves, au-delà de cette ville : les deux fiefs lorrains de Pomern et Riol[1], sis au comté de Felle[2].

Le Merzig et le Sargau ne comprenaient que des lieux appartenant aux cercles prussiens de Merzig et de Saarburg.

La châtellenie de Schambourg s'étendait sur les mêmes cercles[3], plus sur ceux d'Ottweiler, Saarlouis, Saint-Wendel[4], Trèves campagne, et jusque dans le grand-duché d'Oldenbourg[5]. Le chef-lieu de cette châtellenie était un château, détruit depuis plusieurs siècles, et sur

1. Pomern est inconnu. Riol est un village, commune de Longuich, cercle de Trèves campagne, au N.-E. de cette ville.

2. Aujourd'hui Nieder-Fell (Fell), village dépendant aussi de la commune de Longuich.

3. Elle comprenait, notamment, dans celui de Merzig, les villages de Rappweiler et de Wadril, à l'extrémité nord.

4. Auquel appartiennent Heimbach et Freisen (ou Fraisen), au S.-E. de Hoppstaten.

5. Elle y comptait les villages ou hameaux de Hoppstaten, Werthenstein et Weiersbach, au sud de Birkenfeld ; ceux de Neunkirchen et Selbach, au sud-ouest de cette ville.

l'emplacement duquel s'élève la ferme de Schaumberg, près de Tholey.

Le chef-lieu de l'office de Siersberg était également un château, ruiné au XVII[e] siècle, et situé à deux lieues environ au nord de Saarlouis. Les localités que renfermait cette circonscription étaient toutes des cercles prussiens de Saarburg, Merzig et Saarlouis.

L'office de Vaudrevange ne comptait que des villages de ce dernier.

Au même cercle appartenaient plusieurs lieux de la seigneurie de Berus ; les autres étaient du département de la Moselle.

Les offices de Boulay et de Sarreguemines comptaient aussi quelques localités des cercles de Saarlouis et de Saarbrücken ; Gräfenthal, du canton bavarois de Blieskastel, dépendait de Sarreguemines.

Je passe sous silence les autres circonscriptions parce que leurs limites n'allaient pas au-delà des départements de la Moselle et de la Meurthe.

III.

La Lorraine, telle que nous la représente le Dénombrement de 1594, resta intacte pendant près d'un siècle ; mais la politique imprudente du duc Charles IV ayant attiré sur ce pays les armes de la France, il fut envahi, et Louis XIV, victorieux, força le duc à signer, le dernier jour de février 1661, le traité dit de Vincennes[1], contenant les stipulations suivantes :

« ... V. En premier lieu, S. M. retiendra, demeurera saisie et jouïra effectivement de la place de Sierkque

1. Il est imprimé dans Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1[re] édit., t. III, pr., col. DLXIJ.

(Sierck), qui devoit être renduë audit sieur Duc par le traité des Pyrénées[1], comme aussi du nombre de trente villages qui se trouveront dans la dépendance de ladicte place....

» VI. En second lieu, S. M. retiendra ou sera mise en possession, pour en demeurer saisie et en joüir effectivement, des places et postes de Caufman-Sarbourg[2] et Phalsbourg, en sorte que *non seulement la souveraineté, mais la propriété desdits Sarbourg et Phalsbourg... appartiendra doresnavant à S. M.*

» XI. En septième lieu, ledit sieur Duc cédera et cède à S. M. la souveraineté et généralement tout ce qui peut lui appartenir dans les lieux de Sistrof, Fremestrof[3] et Montecler[4], situez sur la rivière de Sâre, avec leur banlieũ...

» XIII. En neuvième lieu, ledit sieur Duc cède à S. M. la souveraineté du chemin de la coste de Desme (Delme)... comme aussi la souveraineté des villages de... Nidersveiller, Courserode et Garbourg[5], près Phalsbourg, afin que S. M. ait un chemin qui puisse servir à ses sujets et à ses troupes quand elle voudra, pour aller de Metz en Alsace sur ses terres, sans toucher les Etats dudit sieur Duc...

» XVIII. Les places de... Sirque,... Caufman-Sarbourg, Phalsbourg,... Sistrof, Fremestrof, Montecler, et tous les autres villages nommez et cédez depuis le Pays Messin jusques à Phalsbourg... demeureront, par le présent traité, au Roy et à ses successeurs et ayant-

1. Du 7 novembre 1659.

2. Mieux : *Kauffmann-Sarburg*, nom donné à Sarrebourg au xve siècle.

3. Siersdorf et Fremmersdorf, cercle de Saarlouis.

4. Montclair ou Montéclair, forteresse ruinée, près de Mettlach, cercle de Merzig.

5. Niderviller, canton de Sarrebourg, Saint-Jean-Courtzerode et Garrebourg, canton de Phalsbourg.

cause, *irrévocablement et à toujours, pour être unis et incorporez à la couronne de France...* »

Il n'y avait, dans ce traité, que deux parties contractantes, dont l'une, beaucoup plus forte que l'autre, était en droit d'imposer à celle-ci toutes ses conditions; celui de Ryswick, du 30 octobre 1697, entre la France et l'Empire, eut un autre caractère, puisqu'il fut signé entre deux grandes puissances. On sait que, par ce traité, Léopold fut rétabli dans la possession de ses Etats; mais sous certaines réserves qui n'étaient pas sans importance, ainsi qu'on peut en juger par les articles suivants, dont le premier ratifie les stipulations, onéreuses à la fois et humiliantes, du traité de Vincennes :

« Art. XXVIII. Monsieur le Duc de Lorraine ayant été uni dans cette guerre avec Sa Majesté Impériale, et ayant souhaité être compris dans le présent traité, *il sera rétabli, pour soi et ses héritiers et successeurs, dans la libre et pleine po session des Etats, lieux et biens que le duc Charles* (IV), *son oncle paternel, possédoit en* 1670, *lorsqu'ils furent occupés par les armes du Roy T. C.*, exceptez néanmoins les changemens expliquez dans les articles suivans...

» XXX. Sa Sacrée Majesté T. C. évacuera le château de Bitsch avec toutes ses appartenances, comme aussi le château de Hombourg[1], après en avoir fait démolir auparavant toutes les fortifications...

» XXXII. S. M. T. C. se réserve la forteresse de Sare-Louis, avec la ban-lieüe d'une demi-lieüe de tour,

1. Il s'agit ici de Homburg, chef-lieu de canton du district de Deux-Ponts, que Dom Calmet appelle le Grand-Hombourg, et dont il a mêlé l'article, dans sa *Notice de la Lorraine* (t. I, col. 41), avec celui des autres localités du nom de Hombourg.

qui sera désignée par les commissaires dudit seigneur Roy et dudit duc; laquelle forteresse et sa ban-lieuë demeurera à S. M. T. C. en pleine souveraineté à perpétuité.

» XXXIII. De plus, la ville et prévôté de Longwy[1], avec ses appartenances et dépendances, demeurera à perpétuité et en toute souveraineté et propriété, au Roy T. C... »

C'est en 1680 que Louis XIV avait fait construire la forteresse de Saarlouis (en français Sarrelouis, ou mieux Sarre-Louis) sur les terres de Lorraine, à la faveur de l'état d'abandon et de ruine où se trouvait le pays. En exécution du traité de Ryswick, la ville de Vaudrevange et presque tous les villages de l'office dont elle était le chef-lieu, furent réunis à la France.

Un dernier traité, celui de Paris, du 21 janvier 1718[2], modifia l'état de choses créé par ceux dont il vient d'être question; néanmoins il mérite d'être rappelé parce qu'il rendit définitif ce qui avait été stipulé précédemment. En voici les articles relatifs au sujet dont je m'occupe :

« I. Les traitez passez entre le feu Roy et le feu Duc Charles de Lorraine, le dernier février 1661 et le dernier août 1663[3], ensemble ceux passez entre le Roy et l'Empereur et l'Empire, à Riswick, le 30 octobre 1697, et à Baden, le 6 septembre 1714, en ce qui concerne le Duc de Lorraine, devant servir de base et de fondement au

1. Du Barrois; chef-lieu de canton, arr. de Briey (Moselle .

2. Il est imprimé dans le *Recueil des ordonnanees de Lorraine*, t. II, p. 167-195.

3. Il s'agit ici du traité de Nomeny par lequel Louis XIV laissa à Charles IV la jouissance de ses Etats, sur le pied du traité de Vincennes, à la réserve de Marsal, qu'il fallut remettre aux troupes françaises.

présent traité, seront pleinement exécutez, si ce n'est en tant qu'il y sera expressément dérogé par celui-ci.

» II. Sa Majesté, par le XXXII article du traité de Riswick, s'étant réservé la forteresse de Sarlouis, avec une demie lieuë de circuit à désigner par les commissaires du Roy et du Duc, laquelle forteresse et demie lieuë de circuit sont demeurées à Sa Majesté en pleine souveraineté à perpétuité ; mais au lieu d'un abornement pour la demi lieuë portée audit traité, le gouverneur de cette place pour le Roy ayant, de concert avec les officiers de Son Altesse Royale de Lorraine, conservé depuis la paix de Riswick jusqu'à présent, et pour le service de la garnison, les villages de Listroff, Eimtroff, Frawloutter, Roden, Beaumarais[1], avec l'emplacement de la ville de Valdrevange; les bâtimens qui y restent, avec tous leurs bans et finages ; les fiefs, censes, métairies, et généralement toutes les dépendances enclavées dans l'étenduë des bans et finages desdits villages et ville de Valdrevange aux environs de Sarlouis; il a été convenu, après l'approbation du Conseil, que ce qui a été fait en cela par provision, demeurera définitif; et en conséquence que lesdits villages... et leurs dépendances..., soit qu'ils excèdent la demie lieue ou non, demeureront incommutablement à perpétuité en pleine souveraineté au Roy[2].

» VI. Le Roy ayant retenu et étant demeuré saisi, par le VI art. du traité de 1661, des places et postes de Kaufmann-Saarbourg et Phalsbourg en souveraineté et propriété..., et étant survenu, en la même année 1661, des difficultez sur l'exécution dudit article,...... il a été convenu, par la présente, que le village de Niderswiller[3], ensemble les autres pris dans la dépendance de

1. Lisdorf, Eimersdorf, Fraulautern, Roden et Beaumarais, cercle de Saarlouis.

2. L'article suivant contient une stipulation analogue touchant la ville et la prévôté de Longwy.

3. Niderviller, mentionné plus haut, p. 268.

Saarbourg et de Phalsbourg en ladite année 1661, demeureront au Roy, de même que les villages de Henrydorff, Lutzelbourg, Dann, Hultenhausen, Hasembourg et Vilsperg[1], de la dépendance de Phalsebourg, en sorte qu'avec les autres villages dudit Phalsebourg compris dans la route, la principauté entière dudit Phalsbourg appartiendra à Sa Majesté[2].

» XXIII. Le Roy donnera ordre pour faire remettre incessamment audit duc la ville de Saint-Hypolite, avec ses appartenances et dépendances, comme elle fut remise au feu duc Charles après le traité de 1661, pour en jouïr par Sadite Altesse Royale en tous droits de souveraineté, justice et domaine, de même qu'en jouïssoit ledit Duc Charles en 1670, et que lui et ses prédécesseurs en avoient jouï auparavant.

» XXVII. Sa Majesté se déporte des prétentions muës depuis peu sur Sainte-Marie-aux-Mines et le Val de Lièvre, en la partie appelée de Lorraine ; sur la seigneurie de Tanviller[3] et dépendances... ; de tous lesquels lieux S. A. R. continuera de jouïr comme ci-devant, en tous droits et souveraineté... »

Ainsi, par les traités de 1661 et 1697, confirmés en 1718, la Lorraine avait perdu, dans le bailliage d'Allemagne, la ville de Sierck avec trente villages de sa dépendance, et à peu près tous les lieux qui composaient l'office de Vaudrevange ; de plus, en dehors de ce bailliage, les villes de Phalsbourg et de Sarrebourg avec leur territoire. Ces démembrements avaient eu lieu *au profit de la France*, c'est-à-dire de la puissance à laquelle la Lorraine tout entière devait être réunie.

1. Henridorff, Lutzelbourg, Danne-et-Quatre-Vents, Hültenhausen, Hazelbourg et Vilsberg, canton de Phalsbourg.

2. L'art. XIII contient l'indication des lieux cédés au duc en échange de ceux dont il vient d'être parlé.

3. Thanvillé, canton de Villé, arr. de Schlestadt (Bas-Rhin).

IV.

A son avénement à la couronne, Léopold crut devoir introduire, dans les circonscriptions administratives de la Lorraine, des modifications, dont quelques-unes étaient devenues indispensables par suite des changements qui avaient eu lieu. En vertu de l'édit du 31 août 1698, le bailliage d'Allemagne, dont le siége fut transféré à Sarreguemines, eut dans son ressort :

La prévôté de Sarreguemines.

La prévôté d'Insming[1], formée principalement de localités ayant appartenu à l'ancienne châtellenie de Marimont.

La prévôté de Dieuze.

La prévôté de Boulay.

La prévôté de Bouzonville[2], à laquelle furent réunis la seigneurie de Berus, les villages de la prévôté de Sierck et de l'office de Vaudrevange non cédés à la France en 1661 et 1697, et quelques localités qui n'avaient dépendu ni de l'une ni de l'autre de ces circonscriptions.

La prévôté de Siersberg.

La prévôté de Schambourg.

La prévôté de Sarralbe.

La prévôté de Saint-Avold.

La prévôté de Bitche.

La prévôté de Bouquenom, comprenant seulement cette ville[3] et Vieux-Saarwerden, auxquelles il faut ajou-

1. Canton d'Albestroff (Meurthe).

2. Chef-lieu de canton, arr. de Thionville.

3. Aujourd'hui Saar-Union, chef-lieu de canton du Bas-Rhin.

ter la terre de Sareick, la seigneurie de Fénétrange[1] et la principauté de Lixheim[2].

La seigneurie de Fénétrange fut cédée à Léopold en 1708, par Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, en échange de celle de Commercy. La principauté de Lixheim avait été acquise par le duc Henri II, en 1623, sur Frédéric V, comte palatin, roi de Bohême. Quant à la terre de Sareick, elle figure déjà dans le Dénombrement de 1594.

En consultant la liste des lieux compris dans les prévôtés de Schambourg, Siersberg et Bouzonville, on voit que le plus grand nombre de ces lieux appartient aux cercles prussiens d'Ottweiler, Saarlouis, Saint-Wendel, Merzig et Saarburg. Dans la prévôté de Sarreguemines il y avait trois communes du canton bavarois de Blieskastel; celle de Bitche en comptait près de vingt des cantons de Pirmasens, Hornbach et Waldfisbach, également du district de Deux-Ponts.

La seigneurie connue sous le nom de comté de Bitche était, on le sait, un des plus anciens domaines des ancêtres de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine. Du XI[e] au XIII[e] siècle, elle avait presque toujours été possédée par les frères de nos souverains. Cédée par échange, en 1297, au comte Eberhard de Deux-Ponts, elle appartint à ses descendants jusqu'à l'extinction de la maison de Deux-Ponts-Bitche, sur la fin du XVI[e] siècle. Charles III l'avait réunie au domaine de la couronne en 1572, faute d'hommage de la part de Philippe le jeune, comte de Hanau.

1. Chef-lieu de canton, arr. de Sarrebourg.

2. Canton de Phalsbourg.

Le bailliage d'Allemagne ne subit aucun démembrement sous le règne de Léopold, et ce prince le transmit à son successeur, avec le reste de ses Etats, tels que les lui avait rendus le traité de Ryswick.

V.

Les circonstances qui amenèrent le duc François III à abdiquer la couronne de Lorraine en échange de celle du grand-duché de Toscane, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Il n'en est pas de même des actes diplomatiques relatifs à cette abdication : ils ont une importance majeure dans la question qui a donné lieu à une si ardente polémique, et je m'étonne qu'ils n'aient pas été invoqués avec plus d'insistance par tous les écrivains français, comme le meilleur et le plus décisif argument en faveur de la thèse qu'ils soutiennent[1].

Qu'était la Lorraine lorsqu'elle fut cédée à Stanislas et plus tard à la France?

Y eut-il, de la part de l'empire d'Allemagne, des protestations contre cette cession et contre les termes dans lesquels elle eut lieu ?

Loin de là, puisque ce fut l'empire d'Allemagne qui dicta les stipulations en vertu desquelles le Roi de Pologne, et *la France*, après lui, furent mis en possession des duchés de Lorraine et de Bar.

Voici les actes diplomatiques dont il s'agit, tels qu'ils sont imprimés dans le *Dictionnaire historique des*

1. Ces documents répondent péremptoirement à la singulière allégation contenue dans les dernières lignes de l'article emprunté par le *Moniteur officiel de la Meurthe* à la *Correspondance Zeidler*. — Voy. ci-dessus, p. 259.

ordonnances et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois, par le savant jurisconsulte Guillaume de Rogéville (t. II, p. 4-16) :

« Nous François par la grâce de Dieu, duc de Lorraine, etc. Sçavoir faisons qu'ayant eu communication des articles préliminaires, arrêtés et signés le 3e octobre de l'année dernière 1735, entre S. M. I. et C. et S. M. T.-C., par lesquels il est porté, entre autres dispositions, en l'article premier et second : « que l'EMPEREUR CONSENT » que le Roi, beau-père de S. M. T.-C., sera mis en » possession paisible du Duché de Bar et de ses dépen- » dances[1], *dans la même étendue que le possède* » *aujourd'hui la Maison de Lorraine.*

I.

» Que, de plus, IL CONSENT que, dès que le grand » duché de Toscane sera échu à la Maison de Lorraine, » conformément à l'article suivant, le Roi, beau-père de » S. M. T.-C., soit encore mis en possession paisible du » duché de Lorraine et de ses dépendances, *pareille-* » *ment dans la même étendue que le possède aujour-* » *d'hui la Maison de Lorraine;* et ledit Sérénissime » beau-père jouira tant de l'un et l'autre duché, sa vie » durante; mais, immédiatement après sa mort, *ils se-* » *ront réunis, en pleine souveraineté et à toujours à* » *la Couronne de France;* bien entendu que, quant à » ce qui relève de l'Empire, L'EMPEREUR, comme son » chef, CONSENT à ladite réunion dès à présent ...

II.

» Que le grand duché de Toscane, après la mort du » présent possesseur, appartiendra à la Maison de Lor- » raine, pour l'indemniser des duchés qu'elle possède » aujourd'hui.

1. Dans le duché de Bar se trouvait comprise la mairie de Norroy-devant-Metz ou Norroy-le-Veneur, qui se trouve enclavée aujourd'hui dans ce qu'on appelle la Lorraine *allemande*.

» Toutes les puissances qui prendront part à la pacifi-
» cation, lui en garantiront la possession éventuelle.....
» Jusqu'à ce que la Maison de Lorraine se trouve en
» possession du grand duché de Toscane, elle restera
» dans celle du duché de Lorraine et de ses dépendances,
» conformément au traité de paix de Riswick...

» Ayant eu pareillement communication du traité d'exécution des préliminaires faits et signés entre Leurs Majestés Impériale Catholique et Très-Chrétienne, le 11 avril de la présente année, notamment des articles séparés, faisant partie de ce traité, par lesquels il est porté :

ARTICLES SÉPARÉS. – 1°.

« Sa Majesté Très-Chrétienne ayant fait connoître
» que, nonobstant ce qui est stipulé aux premier et se-
» cond articles des préliminaires, sur le temps où le du-
» ché de Lorraine devra suivre le sort de celui de Bar,
» elle désireroit qu'au lieu de prendre pour époque la
» vacance du grand duché de Toscane, on la fixât au
» terme de la prise de possession du duché de Bar par le
» Roi beau-père de Sa Majesté Très-Chrétienne; SA
» MAJESTÉ IMPÉRIALE DÉCLARE, nonobstant les clauses du
» premier et du second article des préliminaires, que le
» duché de Lorraine sera cédé au Roi beau-père de Sa
» Majesté Très-Chrétienne aussitôt après la conclusion
» et l'échange des ratifications à cet effet signée, soit entre
» Sa Majesté Impériale et Sa Majesté Très-Chrétienne,
» soit entre Sa Majesté Très-Chrétienne et Son Altesse
» Royale le duc de Lorraine, et à laquelle on procèdera
» incessamment....

2°.

» Le roi Stanislas, entrant en possession des duchés
» de Lorraine et de Bar, la prendra *de tout ce que pos-*
» *sède le duc de Lorraine dans la Lorraine et le*
» *Barrois, appartenances et dépendances, soit d'an-*

» *cien patrimoine, acquisitions ou biens allodiaux, et*
» *à quelque titre que ce puisse être,* à l'exception néan-
» moins du comté de Falkenstein et dépendances

» Convenu réciproquement que, par rapport aux diffé-
» rentes enclaves et terres mêlées avec différens princes
» de l'Empire, il sera pris, de concert avec Sa Majesté
» Impériale, de telles mesures et arrangemens que l'on
» ne laisse subsister aucune occasion ou prétexte qui
» pourroit donner lieu à troubler le repos et la bonne
» intelligence réciproque. Les présens articles séparés
» auront la même force que s'ils étoient insérés mot-à-
» mot dans la convention d'aujourd'hui. Fait à Vienne,
» ce 11 avril 1736.

» *Philippe-Louis, comte de Sinzendorff.*
» *La Porte du Theil.* »

» En conséquence desquels il auroit été conclu, entre Sa Majesté Impériale et Catholique et Sa Majesté Très-Chrétienne, une convention, le 28e août de la présente année.

Au nom de la Sainte Trinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

« Soit notoire à tous que l'Empereur et le Roi Très-
» Chrétien ayant conclu, le 11e du mois d'avril dernier,
» une convention et quelques articles séparés pour l'ef-
» fectuation des préliminaires de paix, dont Sa Majesté
» Impériale et Sa Majesté Très-Chrétienne étoient conve-
» nus le 3 du mois d'octobre de l'année 1735; il a été
» stipulé, dans un desdits articles séparés, que, nonobs-
» tant ce qui est porté par lesdits préliminaires touchant
» la Lorraine, ce duché sera cédé au Roi beau-père de
» Sa Majesté Très-Chrétienne aussitôt après la conclusion
» et l'échange des ratifications d'une convention signée à
» cet effet; en conséquence, Sa Majesté Impériale et Sa
» Majesté Très-Chrétienne ont authorisé leurs ministres

» respectifs, qui, en vertu de leurs pleins pouvoirs, sont
» convenus de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

» Aussitôt que tant l'Empereur que l'Empire se trouve-
» ront en possession de ce qui, suivant les articles préli-
» minaires, leur doit être remis,.... le duché de Lorraine
» sera remis aux personnes commises pour cet effet pour
» le Roi beau-père de Sa Majesté Très-Chrétienne.

II.

» Le Roi beau-père de Sa Majesté Très-Chrétienne
» entrera dès lors en possession DE TOUT *ce que Son*
» *Altesse Royale le duc de Lorraine possède dans la*
» *Lorraine, appartenances et dépendances, soit d'an-*
» *cien patrimoine, acquisitions ou biens allodiaux, et*
» *à quelque titre que ce puisse être*,... LE TOUT dans le
» même état qu'il étoit possédé par Son Altesse Royale
» le Duc de Lorraine au jour de l'échéance des ratifica-
» tions des préliminaires, *et, pour être,* après le décès
» du Roi beau-père de Sa Majesté Très-Chrétienne,
» *réuni, en pleine propriété et souveraineté, et à*
» *toujours, à la Couronne de France.*

III.

» Comme, par les déclarations que Sa Majesté Très-
» Chrétienne a faites pendant tout le cours de la négo-
» ciation qui a précédé et suivi la conclusion des préli-
» minaires arrêtés et signés le 3e octobre 1735, Elle a
» donné à connoître qu'au moyen de la cession faite de
» TOUT *ce que possède son Altesse Royale le Duc de*
» *Lorraine dans la Lorraine et le Barrois, apparte-*
» *nances et dépendances, soit d'ancien patrimoine,*
» *acquisitions ou biens allodiaux, et à quelque titre*
» *que ce puisse être*, Elle ne cherche point de titre pour
» entrer dans les affaires de l'Empire; que, si même il y
» avoit quelques portions de terres dont la possession
» fasse ombrage à quelques princes voisins, parce qu'elles

» seroient enclavées, on verroit ensuite à s'accommoder » sur cela à l'amiable.... En attendant, la nature, les » droits, la forme et l'administration de ces fiefs ne » pourra être changée, et ils seront administrés provi- » sionnellement, jusqu'à la consommation desdits arran- » gements, par les princes de l'Empire avec lesquels Son » Altesse Royale le Duc de Lorraine les possédoit par » indivis, ou dans les Etats desquels ces portions se » trouvent enclavées....

» .... Fait à Vienne, le 11e avril 1736. Signé : *La* » *Porte du Theil....*

XIII.

» Les duchés de Lorraine et de Bar, soit possédés par » par le Roi Stanislas, soit réunis à la Couronne de » France, demeureront sous ce nom ; le Roi Très-Chré- » tien promettant encore que, dans le dernier cas, ils » formeront un gouvernement, dont il ne sera rien dé- » membré pour être uni à d'autres gouvernemens....

XVI.

» Les papiers et chartres concernant les duchés de » Lorraine et de Bar seront remis au Roi beau-père de » Sa Majesté Très-Chrétienne dans le tems de la prise » de possession ; mais ceux proprement dits de famille... » seront laissés ou consignés à la disposition de Son » Altesse Royale le Duc de Lorraine...

» En foi de quoi, nous, Ministres plénipotentiaires de » Sa Majesté Impériale et de Sa Majesté Très-Chrétienne, » avons signé cette présente convention et y avons fait » apposer les cachets de nos armes. A Vienne, en Au- » triche, le 28e août 1736.

» ***Philippe-Louis**, comte Sinzendorff.*

» *La Porte du Theil.*

» ***Gundacer**, comte de Starhemberg.*

» ***Louis**, comte de Harrach.* »

« Nous déclarons que, nonobstant la répugnance que nous avons d'abandonner l'ancien patrimoine de nos pères, et surtout des sujets qui nous ont donné et aux Ducs nos prédécesseurs, des preuves si marquées de leur zèle et de leur affection, le parfait attachement que nous avons pour Sa Majesté Impériale et Catholique et pour Sa Majesté Très-Chrétienne.... nous déterminent d'accéder non-seulement auxdits préliminaires, mais encore à la convention conclue entre Leursdites Majestés...

» En conséquence, nous avons cédé et abandonné,... pour nous et nos successeurs,... au Sérénissime Roi de Pologne,... notre duché de Bar,... appartenances et dépendances, soit d'ancien patrimoine, acquisitions ou biens allodiaux, et à quelque titre que ce puisse être, et, après son décès, à Sa Majesté Très-Chrétienne et à ses successeurs Rois de France, en tout droit de propriété et souveraineté, ainsi et de même que nous en avons joui jusqu'à présent...

» Déclarons, en outre, que nous céderons et abandonnerons pareillement... *notre duché de Lorraine, les appartenances et dépendances, soit d'ancien patrimoine, acquisitions ou biens allodiaux, et à quelque titre que ce puisse être*, audit seigneur Roi beau-père de Sa Majesté Très-Chrétienne et, après son décès, à Sa Majesté Très-Chrétienne et à ses successeurs Rois de France, *en tout droit de propriété et souveraineté*, AINSI QUE NOUS EN AVONS JOUI JUSQU'A PRÉSENT... En foi de quoi nous avons aux présentes, signées de notre main, fait mettre et apposer notre scel secret... A Vienne en Autriche, ce 13e décembre 1736. Signé, FRANÇOIS. »

Ces actes officiels, si nets, si précis, rédigés avec toutes les précautions diplomatiques possibles; ces actes n'ont pas besoin de commentaires. Aussi ai-je cru devoir me borner à distinguer par le caractère les passages qui

méritent d'appeler plus particulièrement l'attention ; ils ont une éloquence et un accent de vérité contre lesquels il ne me semble pas qu'il y ait d'arguments à faire valoir.

Ce fut conformément à la teneur de ces mêmes pièces que les commissaires nommés par François III pour exécuter la cession du duché de Lorraine, rédigèrent leur procès-verbal, ayant soin de répéter les termes dont l'empereur, le roi de France et le duc s'étaient servis dans les articles préliminaires, le traité, la convention et la déclaration que je viens de reproduire. Voici un extrait de ce procès-verbal[1] :

« Aujourd'hui vingt-unième mars 1737, Nous... Commissaires nommés par Son Altesse Royale et fondés de ses pleins pouvoirs... pour l'exécution de l'acte de cession du duché de Lorraine, du 13 février dernier, par lequel Son Altesse Royale a cédé et abandonné, sous les clauses, conditions et charges portées tant audit acte de cession qu'ès articles préliminaires conclus à Vienne le 3 octobre 1735, au traité d'exécution du 11 avril suivant et à la convention du 28 août dernier, pour elle et ses successeurs dès-à-présent, au Sérénissime Roy de Pologne.... Stanislas I, *le duché de Lorraine, appartenances et dépendances, soit d'ancien patrimoine, acquisitions ou biens allodiaux, à quelque titre que ce puisse être*, et, après son décès, à Sa Majesté Très-Chrétienne et à ses successeurs Rois de France, *en tous droits de propriété et souveraineté, ainsi et de même que Sadite Altesse Royale en a joui ou dû jouir jusqu'à présent;* Nous sommes rendus en l'Hôtel de Ville de Nancy,... où toutes les Chambres de la Cour souveraine se sont trouvées assemblées avec les gens de S. A. R. en icelle...

1. Il est imprimé dans le *Recueil des ordonnances de Lorraine*, t. VI, p. 11.

Nous avons déclaré remettre, au nom de Son Altesse Royale, à Sa Majesté Très-Chrétienne éventuellement, et à Sa Majesté le Roi de Pologne Stanislas I actuellement, le duché de Lorraine et ses dépendances, *ainsi qu'il étoit possédé par Sadite Altesse Royale...* »

VI.

Il n'y eut pas plus de démembrements sous le règne de Stanislas qu'il n'y en avait eu sous le règne de Léopold : la Lorraine resta telle que François III et son prédécesseur l'avait possédée; il ne s'opéra de changements que dans les circonscriptions administratives. Le territoire de la Lorraine allemande fut partagé en huit bailliages : de Bitche, de Boulay, de Bouzonville, de Dieuze, de Fénétrange, de Lixheim, de Sarreguemines et de Schambourg (ou Tholey), auxquels on incorpora les prévôtés créées par l'édit de 1698, qui avaient remplacé elles-mêmes les divisions indiquées dans le Dénombrement de 1594.

Ainsi, à part les cessions faites en 1661 et 1697, la Lorraine avait absolument la même étendue en 1766, c'est-à-dire à l'époque où arriva la mort de Stanislas, qu'à la fin du XVIe siècle; et c'est dans cet état qu'elle fut remise *à la France*, conformément aux conventions diplomatiques de 1735 et 1736.

Cela est constaté officiellement dans les lettres patentes de Louis XV, en forme d'édit, pour la prise de possession des deux duchés[1].

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, Duc de Lorraine et de Bar; à tous présens et à

1. Elles sont imprimées dans le *Recueil des ordonnances de Lorraine*, t. X, p. 426.

venir ; salut. Les mêmes traités et conventions qui avoient assuré à notre... beau-père le Roi de Pologne la possession des duchés de Lorraine et de Bar, ayant stipulé la réversion de ces duchés à Nous et à notre couronne, en pleine souveraineté, après le décès de notre-dit... beau-père, Nous avions, à l'instant desdits traités et conventions, choisi... le Sr de la Galaizière... à l'effet de recevoir en notre nom le serment de fidélité éventuel, qui Nous a été prêté... par les sujets desdits duchés de Lorraine et de Bar ; et la réversion qui Nous étoit assurée par lesdits traités et conventions.....

» A ces causes,... Nous déclarons, par ces présentes qu'en vertu des articles préliminaires de la paix, arrêtés et signés à Vienne, le 3 octobre 1735, par nos ministres plénipotentiaires et ceux de l'Empereur, et des traités et autres actes faits en conséquence, les 11 avril et 28 août 1736, Nous prenons actuellement réellement possession du duché de Lorraine, terres, fiefs et seigneuries, droits et revenus qui en dépendent, *sans aucune exception*, pour les posséder en toute souveraineté, *ainsi et de même que les Princes de la Maison de Lorraine et notre... beau-père en ont joui, pu et dû jouir...* Donné à Versailles, au mois de février, l'an de grâce 1766... »

VII.

Par le « second article séparé », signé à Vienne, le 11 avril 1736, il avait été convenu entre l'empereur et le roi de France que, « par rapport aux différentes enclaves et terres mêlées avec différents Princes de l'Empire, il seroit pris, de concert avec Sa Majesté Impériale, de telles mesures et arrangemens que l'on ne laissât subsister aucune occasion ou prétexte qui pourroit donner lieu à troubler le repos et la bonne intelligence réciproque ».

Il n'y eut pas lieu d'exécuter cette stipulation, du moins pour la portion de territoire dont je m'occupe, durant le cours du règne de Stanislas ; elle ne reçut son effet que postérieurement à la réunion de la Lorraine à la France. En vertu de diverses conventions, que je vais rappeler, le roi et quelques princes voisins s'entendirent pour faire disparaître les enclaves et les terres indivises dont la possession était de nature à soulever entre eux des difficultés.

La première de ces conventions fut signée, le 15 février 1766, avec le prince de Nassau-Saarbrück[1].

Par l'article II, le prince déclare que Sa Majesté et ses successeurs devront continuer à jouir, en toute propriété et à perpétuité, de la souveraineté et de toute supériorité sur les villes de Bouquenom et de Vieux-Saarwerden, leur appartenances et dépendances, ainsi qu'elles ont été adjugées à la Maison de Lorraine en 1629....

Par l'article III, le prince cède au roi, pour passer sous la souveraineté de la France : le village d'Insviller[2], du comté de Saarwerden, et ce qu'il possède sur le ban de Munster[3], de la baronnie de Fénétrange ; partie de la seigneurie de Géroldzeck[4], avec les cens, rentes, droits et revenus en dépendant dans les villages de Metting[5], Postroff et Niderstinzel[6], aussi de la baronnie de Fénétrange ; plus diverses propriétés territoriales.

1. Voy. *Recueil des ordonnances de Lorraine*, t. XI, p. 311-342.

2. Canton d'Albestroff (Meurthe).

3. Ibid.

4. Ou Guéroldzeck, ancien château, commune de Niderstinzel ; l'une des seigneuries qui composaient la baronnie de Fénétrange.

5. Canton de Phalsbourg.

6. Tous deux du canton de Fénétrange.

Par les articles XXII et XXIII, le prince cède au roi : 1° la supériorité territoriale et tous les droits qui peuvent lui appartenir sur l'abbaye de Wadgasse[1], ainsi que sur les villages, censes et dépendances de cette abbaye, situés à la rive gauche de la Sarre, du côté de Saarlouis, savoir : les villages de Hostenbach, Schaffhausen et Werbeln[2]...; 2° les villages, hameaux et censes suivants, sur la rive gauche de la Sarre, à proximité de Saarlouis : le village d'Ueberherrn[3], le hameau de Fridrischweiler[4]..., le village de Creutzwald-Wilhemsbronn[5], celui de Diesen et partie de celui de L'hôpital[6]...; 3° sa part dans les villages de Kalhausen[7] et Hutting[8]; etc.

En 1776, le prince de Nassau-Weilbourg adhéra à cette convention[9], renouvelant la déclaration relative aux villes de Bouquenom et Vieux-Saarwerden, et il céda au roi, par voie d'échange, la propriété de tous ses biens et héritages sur les bans de Sarralbe et de Willerwald[10].

En vertu d'un supplément à la convention de 1766,

1. Wadgassen, village, commune de Differten, cercle de Saarlouis.

2. Ces trois villages dépendent également de Differten.

3. Cercle de Saarlouis.

4. Village, commune de Differten.

5. Village, commune de Creutzwald-la-Croix, canton de Bouzonville.

6. Tous deux du canton de Saint-Avold.

7. Canton de Rohrbach (Moselle).

8. Hameau, commune de Kalhausen.

9. Voy. *Recueil des ordonnances*, t. XIII, p. 540-555.

10. Canton de Sarralbe.

sous la date du 16 novembre 1770[1], le prince de Nassau-Saarbrück avait cédé à la France le village de Carling, près de Saint-Avold, et reçu en échange ceux d'Emmersweiler[2] et de Bærendorff[3].

Une seconde convention avait eu lieu, le 16 mai 1769, avec l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême[4], et la France avait acheté, par l'abandon de plusieurs villages de la frontière[5], la propriété des dépendances des Pays-Bas enclavées dans le royaume, consistant dans les lieux de Raville, Bannay, Vaudoncourt, Helstroff, Brouck, Hallering, Bambiderstroff[6], avec leurs appartenances et annexes ; etc.

Il existait, près des limites de la Lorraine et de l'électorat de Trèves, des possessions indivises entre les souverains des deux pays. Une convention, signée le 1er juillet 1778[7], eut pour objet de faire cesser cette indivisibilité. L'électeur céda au roi les villages et hameaux de Keuchingen, Hilbringen, Fitten, Ballern, Rech, Ripplingen, Mondorf, Silvingen, Schwemmlingen avec Stadt et Schanck[8], Bethringen, Wehingen, Büschdorff[9], Bu-

1. Voy. *Recueil des ordonnances*, t. XII, p. 253-262.

2. Village, commune de Ludweiler, cercle de Saarbrücken.

3. Canton de Drulingen (Bas-Rhin).

4. Voy. *Recueil des ordonnances*, t. XI, p. 577-595.

5. Ceux de Nennig, Nittel, Rehlingen, Wies et Wochern, cercle de Saarburg.

6. Bannay, Brouck et Helstroff, canton de Boulay; Bambiderstroff et Hallering, canton de Faulquemont; Raville et Vaudoncourt, canton de Pange (Moselle).

7. Voy. *Recueil des ordonnances*, t. XIV, p. 384-392.

8. Du cercle de Merzig, ainsi que Budingen et Weiler.

9. Du cercle de Saarburg.

dingen et Weiler, lesquels formèrent ce qu'on appelait le Sargau lorrain[1].

Les comtes de la Leyen possédaient une seigneurie *immédiate*, sous la suprématie de l'Empire, enclavée entre le duché de Deux-Ponts et la principauté de Nassau-Saarbrück. Blieskastel[2] était le chef-lieu de cette seigneurie et lui donnait son nom. Il s'était élevé différentes contestations relativement aux limites de ce petit état et de la Lorraine, et relativement aux droits que le comte de la Leyen pouvait exercer sur plusieurs villages qui relevaient féodalement de la France ou étaient enclavés dans la Lorraine. Pour terminer ces contestations, on résolut d'opérer des cessions réciproques de territoire, conformément à l'article IV du traité de Vienne.

En conséquence, par une convention datée du 27 septembre 1781[3], le comte de la Leyen céda à la France ses droits et rentes de souveraineté sur les villages de Welferding, Woustwiller[4] et Freyming[5]; le village de Bliesschweyen et son territoire, enclavés dans la Lorraine, au-dessus de Sarreguemines, sur la Bliese. Il reconnut la souveraineté du roi sur le village de Bliesbrucken; renonça à ses prétentions sur la souveraineté du village de Heckenransbach[6]; et, continuant à posséder à

1. Voy. Durival, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 285. — Le roi céda, entr'autres lieux, le village de Besseringen et celui de Mettlach avec l'abbaye de ce nom.

2. Chef-lieu de canton, district de Deux-Ponts.

3. Voy. *Recueil des ordonnances*, t. XV, p. 135-147, 152-161.

4. Canton de Sarreguemines, ainsi que Bliesschweyen et Bliesbrucken.

5. Canton de Saint-Avold.

6. Canton de Sarralbe.

titre de propriété une partie de ce village, consentit à la posséder sous la mouvance directe et la souveraineté du roi.

D'après une déclaration secrète annexée aux traités conclus, en 1778 et 1782, entre ce dernier et le duc de Deux-Ponts, celui-ci avait pris l'engagement éventuel, si la succession palatine était ouverte en sa faveur, de céder à la France, moyennant un équivalent, un territoire aux environs de Landau. Par la convention signée entre eux, le 3 avril 1783, le roi abandonna au duc la souveraineté qui lui appartenait sur divers lieux du bailliage de Schambourg, pour être incorporés à son duché, sous la suprématie de l'empereur.

Peu de temps après, de nouveaux arrangements furent proposés au cabinet de Versailles par le même duc de Deux-Ponts. La frontière française, au nord de la Basse-Alsace, n'était pas convenablement tracée, et la France désirait faire de ce côté quelques acquisitions, auxquelles le duc consentit à condition de recevoir en échange la partie inférieure du bailliage de Schambourg, dite le bas-office[1]. Cette cession eut lieu en vertu de la convention du 15 novembre 1786, le roi se réservant seulement la mairie de Castel, composée des villages et hameaux de Castel, Büweiler, Costenbach et Rathen[2].

J'ai dû entrer dans des détails peut-être minutieux et citer des noms de lieux, la plupart sans importance; mais cela était indispensable puisqu'il s'agit d'une question topographique. Il fallait, de plus, mentionner toutes

1. Dans lequel se trouvaient compris les villages de Bliesen et Namborn, cercle de Saint-Wendel.

2. Villages, commune d'Otzenhausen, cercle de Trèves campagne.

les conventions qui précèdent pour établir que la France était régulièrement et légitimement propriétaire du territoire qu'elle possédait en 1789. Elle le possédait en vertu de traités ou d'accords faits, soit *avec l'Empire*, soit avec des princes voisins, et aucune puissance n'avait songé à en contester la validité.

VIII.

Les transformations, en réalité peu importantes, par lesquelles le bailliage d'Allemagne avait passé depuis les dernières années du XVI[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e], n'étaient pas les seules qui lui fussent réservées : ce territoire était destiné à subir le contre-coup des événements politiques, heureux ou malheureux pour la France, qui allaient s'accomplir.

A la fin du siècle dernier, elle avait fait cession de presque toutes les enclaves qu'elle possédait auparavant dans le pays étranger ; elle ne conservait que Castel, Costenbach, Büweiler et Rathen, de l'ancien bailliage de Schambourg ; Bouquenom et Vieux-Saarwerden, dans le canton de Saarwerden.

Elle avait pour voisins : au nord, l'empire d'Allemagne, à raison des Pays-Bas autrichiens ; l'électorat de Trèves, le duché de Deux-Ponts, la principauté de Nassau-Saarbrück, la seigneurie de Blieskastel et les terres de Hanau, à la Hesse.

Les événements qui suivirent la révolution et la chute de Napoléon apportèrent de profonds changements dans les divisions politiques de ce pays. Pendant la période de nos succès militaires, ces territoires allemands appartin-

rent à la France et furent partagés en départements[1]. Plus tard, en 1814 et 1815, les trop célèbres traités relatifs à nos limites et à la réorganisation des états germaniques, occasionnèrent un nouveau et complet remaniement, dont un des résultats fut d'amener la Prusse aux confins de la France sur une assez grande étendue de frontières; l'autre résultat fut le démembrement, au profit de diverses puissances, de la contrée connue jusqu'alors sous le nom de Lorraine allemande.

En suite du décret du 13 janvier 1790, par lequel l'Assemblée constituante avait statué que les Trois-Evêchés, la Lorraine et le Barrois formeraient quatre départements, celui de la Moselle eut dans sa circonscription la majeure portion du territoire qui composait anciennement le bailliage d'Allemagne; le reste fut attribué aux départements de la Meurthe et du Bas-Rhin.

Le premier reçut, quelques années après, de notables accroissements. Un décret du 14 février 1793 y réunit la partie inférieure du bailliage de Schambourg, dite le bas-office, cédée au duc de Deux-Ponts en 1786, et dont les localités formèrent, dans le district de Saarlouis, le canton de Betting[2] et celui de Tholey[3], auquel on joignit l'enclave française qui, dans les terres de l'électorat de Trèves, renfermait Castel, Costenbach, Büweiler et Rathen.

1. Ceux qui bornaient le département de la Moselle au nord étaient : le département des Forêts, chef-lieu Luxembourg; celui de la Sarre, chef-lieu Trèves; celui du Mont-Tonnerre, dont un des arrondissements comprenait le duché de Deux-Ponts, chef-lieu Mayence.

2. Aujourd'hui Bettingen, cercle de Saarlouis.

3. Cercle d'Ottweiler.

Cette réunion fut motivée sur une pétition par laquelle les habitants de ces localités avaient exprimé le vœu d'être annexés à la France. Dans le rapport qu'il fut chargé de présenter à la Convention sur ce sujet, Carnot s'exprimait en ces termes :

« La partie inférieure du bailliage de Schambourg, » dite le *Bas-office*, adjacente au département de la » Moselle, *était encore française en* 1786. Par un traité » fait à cette époque[1] entre le ci-devant roi et le duc de » Deux-Ponts, ce bailliage fut cédé à ce dernier en » échange de la souveraineté éventuelle et sans aucun » droit utile, d'une portion du Palatinat qui n'appartenait » point au duc de Deux-Ponts, mais dont il était héritier » présomptif comme successeur du duc de Bavière. Cette » portion du Palatinat est celle qui sépare Landau des » frontières de France. De sorte que ce territoire ne de- » vait revenir à la France qu'à la mort de l'Electeur » palatin. On voit donc d'abord que les parties contrac- » tantes s'étaient cédé réciproquement ce qui n'appartenait » ni à l'une ni à l'autre, ce qui appartient exclusivement » aux peuples, la souveraineté. On voit de plus que le » duc de Deux-Ponts reçut, en échange de quelques titres » vains et purement honorifiques, des possessions réelles » et territoriales. Cet échange est donc illusoire et nul » sous tous les rapports. Lorsqu'en 1786, ces communes » furent cédées au duc de Deux-Ponts, ce fut malgré » leurs remontrances et leurs protestations... »

Le rapporteur ajoutait :

« De semblables pétitions nous ont été adressées par » la majorité des habitants des communes de Saarwer- » den et du bailliage de Harskirchen[2], enclavées entre

1. Voy. ci-dessus, p. 289.

2. Commune du canton de Saar-Union.

» les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et de la » Meurthe, et possédées par les princes de Nassau. Votre » comité diplomatique vous propose également la réu- » nion de ces contrées à la République française.

» Les mêmes raisons militent pour les communes de » Créange-Pettelange[1], au prince de Nassau; de Créange » (Créhange), Pontpierre et Téting[2], au prince de Wied- » Runckel, et enfin les communes de Trulven[3], Kreppen, » Hilst, Schweix, Eppenbronn, etc., au prince de Hesse- » Darmstadt, qui toutes ont émis leur vœu formel pour » la réunion. »

Deux décrets furent rendus conformément aux conclusions de ce rapport, les 13 février et 20 mars 1793.

La France ne devait pas jouir longtemps des agrandissements que lui avait valus la conquête; elle allait même voir ses anciennes frontières notablement restreintes.

Mais, avant de faire connaître les événements qui amenèrent ce résultat, il est bon de résumer en quelques lignes ceux qui les avaient précédés.

La prise de possession du duché de Lorraine, en 1766, place définitivement sous l'autorité souveraine des rois de France la contrée qu'embrassait, dès la fin du XVI[e] siècle, le bailliage d'Allemagne. A cette époque de 1766, plusieurs princes possèdent des terres enclavées dans la Lorraine, et la France a des enclaves dans le pays étranger. Le royaume a pour limites, du côté de cette frontière, les Pays-Bas autrichiens, l'électorat de Trèves, le duché de Deux-Ponts, la principauté de Nassau-Saar-

1. Près de Saarlouis.

2. Canton de Faulquemont.

3. Trulben, Krœppen, Hilst, Schweix, Eppenbrunn, canton de Pirmasens, district de Deux-Ponts.

brück, celle de Blieskastel, au comte de la Leyen, le comté de Hanau, au landgrave de Hesse-Darmstadt.

De 1766 à 1786 il intervient des conventions qui font disparaître la plupart des enclaves réciproques et mettent fin à l'indivisibilité de certaines possessions.

Le 20 avril 1792, Louis XVI vient proclamer lui-même, en présence de l'Assemblée nationale législative, la déclaration de guerre qui donne à nos armées le signal de la lutte contre les puissances du nord. Alors commencent les conquêtes et l'agrandissement du territoire national dans le voisinage de notre région. Les Pays-Bas autrichiens, l'électorat de Trèves, le duché de Deux-Ponts, la principauté de Nassau-Saarbrück, la principauté de Blieskastel, sont envahis par les légions républicaines; la Convention décrète la réunion à la France des enclaves possédées par des princes allemands, du bailliage de Schambourg ou Tholey, cédé en 1786, et de plusieurs communes du comté de Hanau appartenant au landgrave de Hesse-Darmstadt.

Peu de temps après, en 1795, le gouvernement français, en vertu du droit de conquête, ordonne la réunion définitive à la France des Pays-Bas autrichiens, c'est-à-dire de la Belgique et du duché de Luxembourg. En 1797 et 1798, la région comprise entre la rive droite de la Moselle et de la rive gauche du Rhin, est également annexée à la France. L'acquisition des provinces belgiques est légitimée par le traité de Campo-Formio, au mois d'octobre 1797, et celle des pays entre la Moselle et le Rhin par le traité de Lunéville, du 9 février 1801, conclu entre la République française et l'empire d'Allemagne, et par celui de Paris, du 24 août de la même année, conclu avec l'électeur palatin de Bavière, précédent possesseur du duché de Deux-Ponts.

IX.

Lorsque Napoléon eut succombé, au commencement du printemps de 1814, sous les coups de la Coalition, il fallut se résigner à de grands sacrifices. Le désir des vainqueurs était de reprendre les provinces qu'on leur avait enlevées et de priver la France des agrandissements qu'elle avait reçus depuis la révolution.

Le 23 avril, des conventions préliminaires furent arrêtées entre le comte d'Artois, lieutenant général du royaume et les puissances alliées; le 30 mai, le traité définitif fut signé à Paris par le prince de Talleyrand, au nom de Louis XVIII, et par le prince de Metternich et le comte de Stadion, ministres d'Autriche, au nom de la Coalition. J'extrais de cet acte les passages relatifs au sujet dont je m'occupe :

« Sa Majesté le Roi de France et de Navarre, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohème, et ses alliés, d'autre part, étant animés d'un égal désir de mettre fin aux agitations de l'Europe et aux malheurs des peuples, par une paix solide, fondée sur une juste répartition de forces entre les puissances, etc.:

» Article premier. Il y aura, à compter de ce jour, paix et amitié entre Sa Majesté le Roi de France et de Navarre, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur d'Autriche,... et ses alliés, d'autre part...

» 2. Le royaume de France conserve l'intégrité de ses limites, telles qu'elles existaient à l'époque du 1er janvier 1792.....

3. » Du côté de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Italie, l'ancienne frontière, ainsi qu'elle existait au 1er janvier 1792, sera rétablie,... avec les rectifications suivantes :

» .... 3° Dans le département de la Moselle, la nouvelle démarcation, là où elle s'écarte de l'ancienne, sera

formée par une ligne à tirer depuis Perl[1] jusqu'à Frémesdorff[2], et par celle qui sépare le canton de Tholey du reste du département de la Moselle.

» 4° Dans le département de la Sarre, les cantons de Saarbruck et d'Arneval[3], resteront à la France, ainsi que la partie de celui de Lebach[4] qui est située au midi d'une ligne à tirer le long des confins des villages de Herchenbach, Uberhoʳen, Hilsbach[5] et Hall (en laissant ces différents endroits hors de la frontière française) jusqu'au point où, près de Guerscheidt[6] (qui appartient à la France), la ligne qui sépare les cantons d'Arneval et d'Ottweiler atteint celle qui sépare ceux d'Arnual et de Lebach, la frontière de ce côté sera formée par la ligne ci-dessus désignée et ensuite par celle qui sépare le canton d'Arneval de celui de Bliescastel.... »

Ainsi, d'après le traité de 1814, la France conservait l'intégrité de ses limites *telles qu'elles existaient au 1er janvier* 1792. Elle conservait également les cantons de Saarbrück et d'Arneval avec une partie de celui de Lebach, de sorte que les deux rives de la Sarre nous appartenaient jusqu'à Frémersdorf.

Quant au pays de Schambourg et de Tholey, qui avait cessé d'être français avant 1789, et qui s'était trouvé annexé au département de la Moselle de 1793 à 1814, à

1. Perl ou Niederpel, au nord de Sierck, cercle de Saarburg.

2. Fremmersdorf, au sud-ouest de Merzig, village, commune de Rehlingen, cercle de Saarlouis. — Voy. ces noms sur la carte.

3. Saint-Arnual, au sud de Saarbrücken.

4. Cercle de Saarlouis.

5. Herkenbach, Ueberhoffen, Hilschbach, villages, commune de Sellerbach, cercle de Saarbrücken.

6. Holz et Quierscheid, villages, commune de Heusweiler, même cercle.

titre de conquête, il fut séparé de la France ; les vingt-trois chefs-lieux de communes qui le composaient furent attribués à la Prusse. On lui attribua également, l'année suivante, les localités du canton de Sierck que le traité de 1814 avait d'abord données à l'Autriche. Celle-ci avait encore eu dans son lot huit villages des cantons de Bitche et de Volmunster, séparés de la France par le même traité, et que celui de Munich, du 14 avril 1816, attribua ensuite à la Bavière.

Il est à remarquer que ce démembrement du territoire français s'opéra sans qu'aucune des puissances au profit desquelles il eut lieu, ait allégué un droit de possession antérieure, ait parlé de REVENDICATION. Plus tard, elles gardèrent encore sur ce point le silence le plus absolu.

X.

On commençait à peine la mise à exécution du traité de 1814 et les arrangements relatifs à l'organisation de l'Allemagne, que l'Europe se décidait encore à reprendre les armes. Napoléon avait quitté l'île d'Elbe à la fin de février 1815 ; il rentrait aux Tuileries le 20 mars, et Louis XVIII, suivi des membres du gouvernement et des officiers de sa maison, se retirait à Gand. Trois mois plus tard, le 18 juin, l'empereur livrait sa dernière bataille aux puissances du nord et, trois semaines après le désastre de Waterloo, Louis XVIII venait reprendre possession du trône.

Les souverains alliés, réunis à Paris avec leurs principaux ministres, conclurent d'abord, le 26 septembre, le traité de la *Sainte-Alliance*, puis ils s'occupèrent des nouvelles charges à imposer à la France et de la distri-

bution des territoires enlevés au royaume. Le 20 novembre, le traité relatif à nos frontières fut signé par les plénipotentiaires, ainsi que les conventions concernant l'occupation militaire et les indemnités.

« D'après ce traité, dont les stipulations, si défavorables à la France, humilièrent profondément le pays, le département de la Moselle faisait des pertes importantes[1]. On le privait des cantons de Sarrebrück et de Saint-Arnual et d'une partie de celui de Lebach, cédés à la France, sur l'ancien département de la Sarre par le traité du 30 mai 1814. On attribuait à l'étranger les lignes de la Sarre, la place de Sarrelouis et la plus grande partie des cantons de Sarrelouis et de Relling[2]. La frontière, ainsi dessinée par l'épée des vainqueurs, n'était plus la frontière du 1er janvier 1792, adoptée en principe au mois de mai 1814. Celle de 1790, adoptée en principe par l'article 1er du traité du 20 novembre 1815, était identiquement la même, de notre côté, que celle de 1792. Le tracé de 1815 était arbitraire; il avait pour seul but de procurer à l'étranger, contre la France, une ligne militaire d'une incontestable valeur; et cette ligne, à partir du confluent de la Rosselle et de la Sarre, *n'était point prise sur les pays conquis par la France dans les dernières guerres*, MAIS SUR L'ANCIEN TERRITOIRE LORRAIN DE 1789[3] à la lisière duquel Sarrelouis formait, depuis

1. Par les traités de 1814 et 1815, le département de la Moselle a perdu : sur l'ancien territoire français de 1789, 77 communes avec une population de 24,516 habitants; — sur les territoires non-français en 1789-1792, 31 communes avec 8,157 habitants.

2. Rehlingen (Relling), cercle de Saarlouis, au nord et près de Siersberg.

3. Ainsi, parmi ceux qui nous ont fait la guerre, se trouvaient des habitants de cet ancien territoire, Lorrains d'origine, devenus Français depuis 1766.

1697, une enclave française, dépendant de la province des Trois-Evêchés. »

XI.

Certes, lorsque l'écrivain[1] auquel j'emprunte les lignes qui précédent, les traçait il y a treize années, il ne songeait nullement aux questions d'annexion qui devaient être soulevées depuis; il se bornait à établir un fait historique, matériel, indiscutable.

Or, qu'est-ce que ce territoire lorrain de 1789 dont il parle?

Celui qui, dès la fin du XVIe siècle, était compris dans le bailliage d'Allemagne ou la Lorraine allemande;

Celui qui faisait encore partie de cette contrée en 1735, lorsque François III signa l'abandon de ses Etats en faveur de Stanislas;

Celui, enfin, qui, après la mort de ce prince, en 1766, fut, avec le reste du duché de Lorraine, réuni *en pleine propriété et souveraineté, et à toujours, à la Couronne de France.*

Quelle est donc, la main sur la conscience, de la France ou de la Prusse, celle des deux puissances qui avait été dépouillée par l'autre; quelle est celle qui pouvait, à juste titre, prononcer le mot de REVENDICATION?

XII.

Un mot encore sur le plus étrange des arguments que l'on ait fait valoir pour réclamer l'annexion : on a dit qu'une partie de la Lorraine devait revenir à l'Allema-

1. M. de Chastellux. Voy. la note, p. 260.

gne parce qu'on y parle la même langue que dans les états de la Confédération du Nord.... Mais, peut-on répondre à cette raison futile, avec l'évêque d'Angers : « le Breton du Finistère est-il anglais parce que son » langage ressemble à celui des pays de Galles et de Cor- » nouailles? Les descendants de Guillaume Tell cessent- » ils d'être Suisses parce qu'ils ont gardé l'idiôme de » leurs vainqueurs d'autrefois? »

Et d'ailleurs, il n'est pas vrai de dire que l'on parle ou que l'on sache l'allemand dans toutes les contrées qui viennent d'être annexées. Il y en a beaucoup, — et l'on peut citer, entr'autres, la majeure partie de l'arrondissement de Château-Salins[1], — où cette langue est aussi peu familière aux habitants que le chinois[2].

Est-ce par ignorance, est-ce avec connaissance de cause que l'on a propagé de grossières erreurs comme celle que je relève en ce moment? N'a-t-on pas été jusqu'à dire que la langue tudesque était en usage à Nancy même; à Nancy, la ville française par excellence!... En temps ordinaire, cela prêterait à rire; aujourd'hui, toutes les choses ont un aspect sérieux et grave; il y a trop de deuil dans les cœurs pour que le sourire vienne sur les lèvres.

Et, en définitive, quand bien même il y aurait similitude de langage entre la Lorraine et l'Allemagne, cette circonstance constituerait-elle, au profit de cette dernière, un titre de propriété?

1. Voy. la note de la page 262.

2. On peut en dire autant de Metz et de tout le territoire environnant.

XIII.

Laissant de côté la ridicule question de linguistique, je crois avoir prouvé ce qui faisait l'objet de cette dissertation, à savoir : *que la Prusse n'avait aucun droit sur les parties de la Lorraine allemande qu'elle vient de s'annexer*. Ceux de la France n'allaient pas, légitimement, au-delà des frontières lorraines de 1766, rectifiées d'après les conventions conclues, depuis cette époque jusqu'en 1786, avec les princes voisins.

Au temps de ses victoires, elle franchit ces frontières, en imposant aux autres la dure loi du plus fort. Elle la subit à son tour aujourd'hui. La force l'a emporté sur *le droit;* mais ce *droit,* il fallait qu'il fût bien constaté, bien établi, afin de devenir imprescriptible en dépit des événements qui l'ont fait méconnaître.



LES

SEIGNEURS DE RIBAUPIERRE

FAMILLE DE LA CHEVALERIE LORRAINE

EN ALSACE ET EN SUISSE

PAR M. E. MÉAUME.



Entre Colmar et Schlestadt, au pied de la chaine des Vosges, se trouve la jolie ville de Ribauvillé[1]. Elle est dominée par trois châteaux ruinés : le Girsberg, le Saint-Ulrich ou Grande Ribaupierre, et la Haute-Ribaupierre. Ces deux derniers rappellent le nom d'une des plus illustres familles de l'Alsace.

Depuis que le sort des armes nous a enlevé cette belle province, les vainqueurs ont imposé à la ville de Ribauvillé son ancien nom allemand (Rappoltsweiler) et les vieux châteaux ruinés de Ribaupierre ont repris celui de

1. Et non Ribeauvillé comme on écrit communément.

Rappoltstein. Bien que ces dénominations soient les plus anciennes, on ne les rappellera qu'autant qu'elles serviront de fil conducteur à travers les étymologies. Dans la suite de cette étude, les dénominations françaises seront le plus souvent conservées.

L'origine de Ribauvillé est fort ancienne. Il en est question dans un titre de Pepin-le-Bref de 768, où elle est désignée sous le nom de *Rasberto-Villare*. Elle n'était alors qu'un village. Schœpflin, qui mentionne ce fait dans l'*Alsatia illustrata*, indique d'autres titres qui désignent également Ribauvillé avec de légères variantes suivant les époques : *Radberto-Villare* (777) ; *Rabaldo-Villare* (778) et *Rutpoldes-Villare* (896). Ces titres sont en latin ; dans tous les titres allemands, le nom est écrit *Rappoltstein*. Ce nom est celui du château supérieur que les titres latins paraissent confondre avec celui du village. M. Stoffel (Dict. topog. du Haut-Rhin, Paris, 1868, in-4°) indique de nouvelles variantes du nom de Ribauvillé : *Rupispoleta ; Rapoldestein* (1084) ; *Castrum Raboldstein* (1114) ; Rabbapierre (1274), etc.

On ignore quels ont été les possesseurs primitifs de ce fief avant les Ribaupierre. Il est néanmoins très-vraisemblable que la petite cité et le château ont une origine commune due à un même fondateur Rappolt. Le château, bâti sur un rocher, s'appela la pierre de Rappolt (*Rappoltstein*) ; la cité reçut le nom de village de Rappolt (Rappoltsweiller).

Au XIIe siècle, selon Schœpflin, le fief de Rappolt devint la propriété d'Egelolphe d'Urselingen, originaire de Souabe, qui prit le nom de *Rappolstein*, transformé plus tard en celui de Ribaupierre, encore porté de nos jours.

L'histoire positive ne retrace rien de plus sur l'établissement en Alsace de cette ancienne famille. Tout le reste est légendaire. On a voulu remonter beaucoup plus loin dans le passé ; mais les origines indiquées par Laguille et autres historiens ne sont appuyées d'aucune preuve. A nos yeux, la prétendue tradition qui fait descendre les Ribaupierre des seigneurs de Spolète est tout aussi fabuleuse que celle des Francs considérés comme issus de Francus, fils d'Hector.

Cette étude a un double objet :

1° Etablir que les seigneurs de Ribaupierre faisaient partie de la chevalerie lorraine ;

2° Montrer que cette famille, généralement considérée comme éteinte, existe encore en Suisse. Une généalogie, dressée sur les documents les plus authentiques, servira de pièce justificative à cette dernière assertion.

§ Ier.

Les seigneurs de Ribaupierre faisaient partie de la chevalerie lorraine en qualité de Pairs fiéfés.

Il est certain que, dans les premiers siècles qui suivirent l'établissement du pouvoir ducal en Lorraine, c'est-à-dire après 1048, le corps de la chevalerie se composait exclusivement de possesseurs de fiefs originaires du duché. Les contemporains de Gérard d'Alsace avaient accepté ou subi, sans trop de résistance, la suprématie d'une famille établie depuis longtemps sur le territoire Mosellan, mais dont l'origine était étrangère. Néanmoins cette tache d'extranéité, quoiqu'en partie effacée par le temps, ne pouvait entièrement disparaître qu'à la condition que les ducs de Lorraine conserveraient intacts les

priviléges de leurs grands vassaux. Pour assurer cette conservation, les chevaliers lorrains durent fermer leurs rangs à toute famille qui n'avait pas sa racine dans le pays, par le sang aussi bien que par la terre.

Cependant le temps se chargea de démontrer aux anciens chevaliers d'origine purement lorraine combien cette idée était fausse et que la persistance de son application allait à l'opposé du but qu'on voulait atteindre. En effet, pour garantir ses prérogatives contre les envahissements du pouvoir ducal, l'aristocratie lorraine devait chercher sinon à augmenter, du moins à maintenir le nombre de ses membres qui faisait sa force. Or, ce nombre tendait sans cesse à diminuer. La vie féodale usait vite les possesseurs de fiefs décimés par les guerres publiques et privées. Dès le XIIIe siècle, un grand nombre de familles, contemporaines de Gérard d'Alsace, avaient disparu. Si quelques-unes continuèrent à se perpétuer, de mâle en mâle, à travers les âges, cette persistance de la postérité masculine fut une rare exception. La possibilité de l'extinction des mâles fit pressentir à la chevalerie que, dans un avenir plus ou moins éloigné, les fiefs lorrains passeraient entre des mains étrangères. Dès lors, on put craindre de voir naître et grandir une aristocratie nouvelle qui, favorisée par le pouvoir ducal, entrerait en lutte avec l'ancienne et la remplacerait un jour.

Il fallait remédier au mal et faire plier la rigueur des principes devant la nécessité d'infuser une jeune sève dans le vieil arbre dont le temps desséchait les racines. En conséquence, à une époque impossible à préciser mais qui paraît remonter au XIVe siècle, la chevalerie consentit à ouvrir ses rangs aux possesseurs de fiefs passés en des mains étrangères. Elle admit un mode de

recrutement autre que le seul fait de la naissance, tout en conservant cependant, dans une certaine mesure, le droit du sang. En d'autres termes, la chevalerie lorraine s'adjoignit de nouveaux membres sous le nom de *Pairs fiéfés*.

Pour être *pair fiéfé* ou *fiebvé*, comme on lit dans les anciens titres (Digot, *Histoire de Lorraine*, tome V, page 56), il fallait réunir les trois conditions suivantes :

1° Justifier d'une noblesse non dative, c'est-à-dire, de nom et d'armes, par une possession immémoriale attestée pendant quatre générations, au moins, tant dans la ligne paternelle que dans la ligne maternelle ;

2° Posséder un fief noble en Lorraine ;

3° Avoir épousé une fille de l'ancienne chevalerie ou en descendre par les femmes.

Ces pairs fiéfés participaient à toutes les prérogatives de l'ancienne chevalerie. Ils avaient entrée aux *assises*, et aucune différence n'était faite entre eux et les chevaliers reconnus tels par le seul effet de la descendance masculine.

Sans cette sage institution, la chevalerie lorraine eût péri bien avant le XVIIe siècle. Au moment de l'occupation française, en 1634, les pairs fiéfés étaient beaucoup plus nombreux que les membres de la chevalerie d'origine lorraine. La liste en a été dressée, à ce qu'on croit, par Godefroy. Elle a été reproduite par Dufourny (mss. de la bib. de Nancy) et par Husson l'Ecossais, à la page 7 du Simple crayon. On y voit les noms des Bassompierre, des Tornielle, des Nettancourt, des Stainville, des d'Anglure, des Mitry, des Gournay, des Ludres, des des Armoises, des Salm, des Créhanges, des RIBAUPIERRE, etc.

Ainsi se trouve établie la preuve que les Ribaupierre, bien qu'omis par la plupart des généalogistes lorrains, faisaient partie, à titre de pairs fiéfés, de la chevalerie lorraine. Ils satisfaisaient en effet à toutes les conditions. L'origine de leur noblesse était immémoriale, et ils pouvaient fournir des preuves remontant au XIIe siècle ; ils possédaient en Lorraine des fiefs relevant de la couronne ducale ; plusieurs membres de cette famille s'étaient alliés à des filles de la chevalerie et même à des princesses de la famille ducale. Jean Ier de Ribaupierre avait épousé, vers 1320, Adélaïde, dernière fille de Thiébault II duc de Lorraine ; son fils Ulrich épousa, vers 1362, Marguerite, fille de Ferry IV duc de Lorraine.

Le personnage qualifié comte de Ribaupierre dans la liste reproduite par Dufourny et Husson devait être Jean-Jacques de Ribaupierre, le dernier des descendants mâles de la famille restée en Alsace, mort en 1673. Ce titre de comte, de même que celui de marquis, était peu recherché par les anciens nobles d'Alsace et de Lorraine avant le XVIIe siècle. En général, les anciens chevaliers méprisaient les titres de cour souvent portés par des anoblis, et rien ne prouve qu'il y ait eu un comte de Ribaupierre avant Jean-Jacques dont on vient de parler[1].

Dans tous les cas, le titre de comte porté par Jean-Jacques de Ribaupierre s'éteignit avec lui, car il n'eut pas de descendants mâles. Si plus tard, et de nos jours

1. Cependant M. Stoffel (Dic. topog. du Haut-Rhin) indique que la seigneurie de Ribaupierre a été érigée en comté au XIIe siècle ; mais il n'en donne aucune preuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que le titre de comte n'a été porté par aucun membre de la famille de Ribaupierre avant Jean-Jacques. Schœpflin dit positivement : « Jean-Jacques fut *le seul* de sa famille qui prit le titre de comte dont ses aïeux s'étaient peu souciés. »

encore, on retrouve un comte de Ribaupierre, ce titre a été conféré par l'empereur de Russie à un membre de cette famille mort au XIXe siècle.

§ II.

La famille de Ribaupierre existe encore en Suisse.

Pour l'intelligence des développements qui vont suivre, il est nécessaire de rappeler l'état de l'Alsace et de la Lorraine pendant les trois années qui ont précédé la mort de Charles-le-Téméraire.

En Alsace, le lieutenant (*landvogt*) du duc de Bourgogne, Pierre de Hagenbach, épouvantait les habitants par ses exactions, ses débauches et ses cruautés. Les populations soulevées par l'excès de leurs maux, soutenues par l'archiduc d'Autriche Sigismond, par toute la noblesse du pays et par les Suisses, s'emparèrent du tyran qui fut jugé et décapité à Brisach le jour de Pâques 1474[1]. Charles jura de se venger de cette race alsacienne qu'il traitait de brutale et grossière. Toutefois, l'orage qui menaçait les Alsaciens éclata d'abord sur les Lorrains et sur les Suisses qui s'étaient, eux aussi, déclarés contre le Téméraire. Une alliance étroite fut conclue entre l'Alsace, la Suisse et la Lorraine. On sait quel en fut le résultat. Il fallut trois désastres pour abattre le duc de Bourgogne. Vaincu d'abord à Grandson, puis à Morat, il vint chercher la défaite et la mort sous les murs de Nancy en 1477.

Comme toute la noblesse d'Alsace, les Ribaupierre s'étaient déclarés contre l'ennemi commun. Le chef de cette maison était alors Guillaume Ier, dit le Grand. Il

1. Schœpflin, t. V, p. 593.

était d'autant plus intéressé à la chute du duc de Bourgogne, que Pierre de Hagenbach était vassal des Ribaupierre, et que Charles, victorieux, n'eût pas manqué de venger la mort de son lieutenant, sur le chef le plus puissant de la noblesse alsacienne qui n'avait pas défendu Hagenbach. L'intérêt de Guillaume le rattachait donc étroitement à la Lorraine et surtout à l'Empire qui lui avait conféré des droits et des prérogatives considérables. Après la bataille de Morat il accourut à la défense de Nancy, dont, au dire de quelques historiens, et notamment Chévrier (*Hist. de Lorr.*, t. III, p. 264), il fut un des gouverneurs. Ce qu'il y a de certain, et toutes les chroniques en font foi, c'est qu'il commandait la cavalerie de l'armée lorraine à la bataille où périt Charles-le-Téméraire[1].

1. La *Chronique de Lorraine* (Documents, p. 240, Nancy, 1860) se borne à dire « Monsr de Ribaulpierre ondict Nancy estoit. » Le chroniqueur n'indique aucun prénom, pas plus que Pierre de Blarru dans le *Liber Nanceidos*, lorsqu'il constate le commandement de la cavalerie par le sire de Ribaupierre :

Quingentis munitus equis, hoc tempore, domnus
De Reubalpetra, *dominusque in gente severus*
Subjecta, tutorque sui rigidissimus agri.
. . . .
Hic ergo haud excors germanica rexit equorum
Frena vir Alsaticus dives....

Dans son Commentaire sur la *Chronique de Lorraine* (p. 112), M. Lepage donne au commandant de la cavalerie le prénom de Nicolas de Ribaupierre, en ajoutant qu'il fut nommé châtelain de Lunéville, et qu'il reçut une pension de 50 florins d'or. L'exactitude et la science bien connues de M. Lepage ne permettent pas de révoquer en doute l'authenticité du document qu'il rapporte. Cependant nous devons dire qu'il y a dans ce document une erreur évidente quant au prénom de Nicolas qui n'a jamais été porté par aucun membre de la famille de Ribaupierre, et que le commandant de la cavalerie à la bataille de Nancy n'était autre que Guillaume Ier.

Ces événements expliquent comment la famille de Ribaupierre se tourna contre la maison de Bourgogne à laquelle elle était, auparavant, extrêmement dévouée. Le père de Guillaume-le-Grand, Maximin ou Schmasmann, ou Smasmann, était échanson du duc de Bourgogne. Le frère de Guillaume, Schmasmann, IIe du nom, suivit la fortune de Charles dont il était chambellan. Après le désastre de Nancy, Schmasmann continua à servir l'héritière de Bourgogne, devenue impératrice. Mais, après la mort de Marie, en 1482, il se mit à voyager. Il visita l'Egypte et Jérusalem en 1483[1]. Il était de retour en Alsace en 1484, où il faisait réparer et décorer les chapelles de Notre-Dame de Dusenbach[2].

On peut induire de différents actes qu'avant son départ pour la Terre-Sainte, et depuis son retour, Schmasmann vivait en assez bonne intelligence avec son frère Guillaume. En effet, on voit les deux frères acquérir conjointement, en 1478, la seigneurie de Weiler ou Wihr, près de Harbourg, du consentement des archiducs d'Autriche[3]. En 1487, ils sont admis par Valentin de Neuenstein à la communauté du fief de Balgau dont l'investiture complète leur est accordée en 1500 par les princes de la maison d'Autriche[4]. Depuis cette époque, l'histoire perd complètement la trace de Schmasmann. Sa mort n'est mentionnée que dans la généalogie manuscrite de Keglin[5], qui la fixe à l'année 1515.

1. Schœpflin, *Alsacia Illust.* Expilly, v° Rappolstein.
2. Baquol, l'Alsace anc. et mod. *V°* Ribeauvillé.
3. Schœpflin et Expilly *ut supra.*
4. Id. id.
5. Mss. exécuté pour le card. de Rohan, appartenant à la famille de Mullenheim.

Toutefois, vers la fin du xive siècle, la situation des deux frères de Ribaupierre était bien différente. Guillaume, favori de l'empereur, était un des seigneurs les plus puissants de l'Alsace. Il possédait la plus grande partie des fiefs de la famille. Schmasmann, au contraire, était relativement pauvre, sans importance politique et complètement effacé par son frère. Aussi l'histoire le néglige-t-elle absolument.

Les historiens et les généalogistes se bornent à suivre la postérité de Guillaume-le-Grand qui se continue jusqu'à 1673, époque à laquelle, ainsi que nous l'avons dit, elle s'éteint en la personne de Jean-Jacques de Ribaupierre. Sa fille transporta ses biens à la maison palatine de Birkenfeld dont un des descendants occupe aujourd'hui le trône de Bavière.

Cependant il reste une famille de Ribaupierre établie dans la Suisse romande depuis le xvie siècle, et dont les armoiries ont la plus grande analogie avec celles des anciens Ribaupierre d'Alsace et de la maison de Bavière. L'orthographe de leur nom s'est fidèlement conservée, telle que l'écrivent les historiens et les généalogistes français (Rib*au*pierre et non Rib*eau*pierre). L'existence de cette famille dont la filiation est attestée depuis plusieurs siècles par des actes authentiques, est inconciliable avec son extinction mentionnée par tous les historiens. Aussi la recherche du point par lequel elle se rattache à la famille d'Alsace n'est-elle pas sans difficulté.

Néanmoins, une indication précieuse, fournie par Schœpflin et reproduite par Expilly, procure un indice qui ne doit pas être négligé. Ces auteurs nous apprennent que Guillaume II de Ribaupierre, fils de Guillaume Ier, et neveu de Schmasmann II, eut soin, dès 1511, de faire

approuver et confirmer par l'empereur le pacte de famille qu'il avait établi, en vertu duquel *les femmes de sa race devaient succéder à ses domaines à défaut d'hoirs mâles* (Expilly, t. VI, p. 25).

Guillaume II avait alors une nombreuse postérité, des fils et des filles. Mais plusieurs de ses fils étaient morts jeunes, et, en 1511, son oncle Schmasmann vivait encore. Quoique la postérité de Schmasmann ait échappé aux recherches des généalogistes, il résulte des faits dont le récit va suivre qu'il avait des enfants, et que ce fut précisément pour que cette lignée ne pût, dans aucun cas, prétendre à la succession de Guillaume II que ce dernier prit la précaution d'en faire autoriser la dévolution au profit des filles de sa maison. Autrement le passage ci-dessus rapporté n'aurait pas de sens.

D'autres présomptions non moins graves indiquent l'existence d'une postérité de Schmasmann II ; mais, avant de les développer, il importe de signaler des faits certains qui leur donnent le plus haut degré de vraisemblance.

Il existait en Bourgogne une famille non moins illustre que celle des Ribaupierre : c'était celle des Vergi dont André Duchesne et autres généalogistes ont écrit l'histoire.

Comme les Ribaupierre, les Vergi étaient pairs fiéfés de Lorraine. Guillaume de Vergi avait épousé Laure, fille de Mathieu II, duc de Lorraine[1]. Jean de Vergi, sei-

1. Cette princesse épousa en premières noces Jean de Dampierre, et en secondes noces Guillaume de Vergi, second du nom, dont elle n'eut pas d'enfants et qui mourut après 1272. Suivant quelques historiens, Laure serait l'héroïne d'un roman en vers intitulé : *La châtelaine de Vergi* (Viton de Saint-Alais, t. II, 2e partie, p. 66). Ce

gneur de Richecourt, s'était allié, dans la première partie du xv[e] siècle, à Catherine de Haraucourt. Ces alliances suffisent pour établir que les Vergi étaient *pairs fiéfés* en Lorraine. Du reste, ils sont reconnus tels par les généalogistes lorrains (mss. de Dom Pelletier et de Callot), mais sans aucune indication de leur descendance.

Disons au surplus que bien qu'affiliés à la chevalerie lorraine, les Vergi étaient les ennemis déclarés des ducs de la maison d'Anjou. Tout dévoué à la Bourgogne qui favorisait le prince de Vaudémont, Jean IV de Vergi combattit à Bulgnéville les troupes de René d'Anjou et contribua puissamment à la victoire du prétendant. Plus tard, on retrouve un autre Vergi dans l'armée assiégeante de Nancy[1], et si les fiefs lorrains de cette famille échappèrent à la confiscation, ce fut grâce à la générosité de René II.

roman n'a rien de commun avec celui de Gabrielle de Vergi dame du Fayel, publié par Crapelet. Le roman en vers dont l'héroïne paraît être Laure a été reproduit dans les recueils de Barbazan, t. IV, p. 296, et de Legrand d'Aussi, t IV, p. 98, 3[e] édit., 1829, in 8°. Cette dame n'est pas nommée par son prénom dans cette histoire rimée dont l'auteur place le théâtre à la cour d'un duc de Bourgogne, que Viton de Saint-Alais suppose être Eudes III. Le mariage de Laure de Lorraine avec Guillaume de Vergi est attesté par Duchesne (p. 145 et 146) qui ne parle pas de l'aventure tragique racontée par l'auteur des fabliaux.

Suivant une autre tradition rappelée dans une lettre écrite par F. Joly, capucin, le 17 mai 1747 à l'abbé Baudrot, vicaire aux Rousses, et qui se conserve dans les archives des Ribaupierre suisses, l'héroïne du fabliau serait la fille de Guillaume de Vergi et d'Isabeau de Ribeaupierre. Joly paraît ajouter quelque croyance à la tradition qu'il rapporte, car il termine sa lettre en disant : « Il n'est point de sang si noble qui ne renferme quelques impuretés. »

1. Après la bataille de Nancy, Guillaume de Vergi fut un de ceux qui se retirèrent en la ville de Douay pour y servir Marie de Bourgogne (André Duchesne, p. 293).

Guillaume de Vergi, IV[e] du nom, qui combattait sous les drapeaux de Charles-le-Téméraire, put rencontrer sur le champ de bataille de Nancy, mais dans le camp opposé, un de ses parents, Guillaume de Ribaupierre, qui commandait la cavalerie alsacienne et lorraine. Les Ribaupierre et les Vergi étaient alliés depuis que, dans la seconde partie du XIV siècle, Guillaume III de Vergi avait épousé Isabelle, fille de Bruno ou Brunon de Ribaupierre.

Peut-être aussi un autre Ribaupierre, Schmasmann II, resté fidèle à Charles, se trouvait-il à la bataille de Nancy sous la bannière de Bourgogne. Ce fait est très-probable, bien que l'histoire n'en fasse pas mention.

Quoi qu'il en soit, la parenté de Guillaume et de Schmasmann de Ribaupierre avec les Vergi est certaine. Dès lors il est tout naturel d'admettre que des relations de famille se soient continuées après le désastre de Nancy et que Schmasmann II, vers la fin de sa vie, ait trouvé un asile auprès de ses parents Bourguignons.

Les domaines de la famille de Vergi étaient immenses tant en France qu'en Suisse. Celui d'Autrey, notamment, situé aux environs de Gray, était considérable, et c'est vraisemblablement dans le château de cette terre que Schmasmann II fut accueilli par son parent qui lui confia l'administration du domaine d'Autrey. Sa mort, arrivée en 1515, dut avoir lieu dans ce château ou dans un des domaines des Vergi situés en Suisse. Toutefois, il paraît plus vraisemblable que Schmasmann II mourut dans le château d'Autrey, car lorsque son fils ou son petit-fils s'établit en Suisse, les documents dont il sera parlé ci-après indiquent qu'il venait d'Autrey.

Guillaume de Vergi mourut après son parent en 1520. Longtemps avant la fin de sa vie il s'occupa très-particulièrement de ses domaines situés en Suisse. André Duchesne (*Hist. de la Maison de Vergi,* p. 316), dit que « en 1505, Guillaume prit alliance et confédération avec le canton de Fribourg, et accepta la bourgeoisie que les Avoyer, les Conseils et deux cents bourgeois de cette ville lui accordèrent. » Duchesne rapporte ces lettres de bourgeoisie.

Plus tard on retrouve un Antoine de Ribaupierre établi en Suisse vers la fin du XVI[e] siècle, en qualité de commissaire et procureur patrimonial de François de Vergi pour l'administration du domaine de Champvent, près de Grandson. Cet Antoine, indiqué *comme venant d'Autrey,* ne peut être que le fils ou le petit-fils de Schmasmann II. L'existence d'Antoine de Ribaupierre étant certaine, ainsi que sa qualité d'administrateur pour François de Vergi, il est impossible d'admettre que ce dernier eût employé un homme qui n'avait pas le droit de porter le nom et les armes de Ribaupierre. Il est au contraire tout naturel qu'à raison des liens de parenté qui unissaient les deux familles, les Ribaupierre continuassent à administrer les domaines des Vergi. Antoine était vraisemblablement le fils de l'administrateur du domaine d'Autrey. Quoi qu'il en soit, il était certainement un Ribaupierre authentique, car jamais les seigneurs de Vergi n'auraient consenti à se faire représenter en Suisse par un usurpateur du nom de leurs parents dont la branche aînée existait encore en Alsace.

Bien que la mention relative à Antoine de Ribaupierre dans la généalogie suisse ne soit pas datée, son existence est certaine entre 1570 et 1584. On lit en effet dans cette

généalogie que François de Vergi est qualifié comte de Champlitte. Or, cette terre n'a été érigée en comté qu'en 1570[1]. D'un autre côté, le titre de chevalier de la Toison-d'Or ne figure pas dans ceux qui sont donnés à François de Vergi. Il ne reçut cette distinction qu'en 1584[2]. Par conséquent, la note concernant Antoine de Ribaupierre s'applique à une époque postérieure à 1570, mais antérieure à 1584.

Antoine de Ribaupierre eut un fils, Timothée, né à Champvent, et qui succéda à son père dans l'administration de ce domaine, ainsi que cela résulte des reconnaissances terrières du commencement du XVII[e] siècle.

Jacques, fils de Thimotée, se maria à Grandson dont il se fit recevoir bourgeois le 16 février 1649.

A cette époque, la terre de Champvent n'appartenait plus à la famille de Vergi. L'administration de ce domaine changea de mains. Jacques de Ribaupierre eut deux fils, Abraham et Jean-François, l'un et l'autre notaires à Grandson. La postérité de ces deux personnages s'est continuée jusqu'à nos jours. Il existe encore en Suisse six descendants mâles de Jean-François, dont plusieurs sont jeunes. Cette branche n'a jamais quitté la Suisse. L'autre branche, issue d'Abraham, s'est fixée partie à Cadix, partie en Russie. Un Ribaupierre fut général au service de Russie au XVIII[e] siècle ; son fils est mort en 1865 et son petit-fils en 1870. L'un et l'autre ont rempli des emplois importants à la cour de Russie. Il reste un héritier mâle de cette branche. Quoique devenue Russe,

1. André Duchesne, Généalogie de Vergi, p. 346.

2. *Id.*, *ibid.*, p. 349. François de Vergi, né en 1531, est mort le 5 décembre 1591.

elle possède des propriétés dans le canton de Vaud où se trouvent aussi les représentants de l'autre branche.

Les détails relatifs à ces deux branches sont indiqués dans la généalogie suivante.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE RIBAUPIERRE[1].

1. Egelolphe ou Egenolf de Urselingen, qu'on croit originaire de Souabe, devint seigneur de Ribauvillé, fief existant en Alsace du temps de Pepin-le-Bref, et qui, au XII[e] siècle, relevait de l'évêché de Bâle. Egelolphe reçut l'investiture de ce fief, à titre de bénéfice, et ses héritiers prirent le nom de de Ribaupierre (en allemand Rappoltstein). — En 1178, Egelolphe livra bataille près de Logelnheim au comte de Horbourg (Schœpflin, *Als. illust.* texte français, t. V, p. 614).

2. Ulric I[er], son fils, continua la postérité. Il est mentionné par Schœpflin, sans autre indication. Mais la généalogie manuscrite de Kegelin donne le nom de sa femme qui était Bonne comtesse d'Egrsheim.

Ulric I[er] eut au moins deux frères : Anselme I[er] et Egelolphe II, car on lit dans un titre de 1219 : *Fratres de Rappolstein milites* (Schœpflin, t. V, p. 614). Il est question d'Anselme dans deux titres de 1220 et de 1226 (*id. ibid.*). — La postérité d'Anselme s'est continuée ainsi qu'il suit : Henri I[er] son fils eut Ulric IV (Schœpflin, t. V, p. 491), lequel n'eut qu'une fille, Berthe, mariée à Henri Sigisbert, landgrave de l'Alsace inférieure (Schœpflin, t. V, p. 615).

1. On a principalement indiqué dans cette généalogie les membres de la famille de Ribaupierre dont la postérité s'est continuée.

3. Ulric II, fils d'Ulric Ier, mourut en 1276 (Expilly, t. VI, p. 24). Il avait épousé (vers 1220), N., fille d'un comte de Castres, cousine de Mathieu II, duc de Lorraine, morte avant 1274. Ce mariage est prouvé par une charte citée par Dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, t. II, p. 26), où l'on voit Simon de Paroye, témoin de la vente faite par Olry (Ulric III qui suit), sire de Ribaupierre, à Renaud comte de Castres (Bliscastel, entre Deux-Ponts et Puttelange), de tout ce que ledit Olry devait espérer de la part de sa mère dans le comté de Castres (1274).

Si la date de 1276 indiquée ci-dessus comme étant celle de la mort d'Ulric II est exacte, ce serait du vivant de ce seigneur qu'eut lieu la possession temporaire de tout ou partie du fief de Ribaupierre par Hugues de Lunéville, possession attestée avant et après 1243 par une charte de l'inventaire de Dufourny (Bib. de Nancy, mss., t. X, 2e partie, p. 271).

4. Ulric III. — On n'a sur lui aucun renseignement. On sait qu'il fut le père de Henri II qui suit, et qui continua la postérité. — Il ne doit pas être confondu avec Ulric IV, son cousin germain, fils de Henri Ier dont il a été parlé ci-dessus.

5. Henri II, marié en 1301 avec Elisabeth, fille de Burckard de Geroldseck (Expilly). Il fonda divers établissements à Ribauvillé, notamment le couvent des Augustins en 1297 (Expilly, t. VI) et bâtit la ville forte de Bergheim. Expilly cite un titre de 1317 par lequel Henri cède les châteaux d'Hœnack et de Judenbourg à son neveu, fils de son frère (probablement Anselme). Quoique fortement combattu par son frère Anselme II, il finit par réunir entre ses mains toute la seigneurie après la mort des enfants d'Anselme. Il existe un titre

de lui daté de 1342 (Dufourny, t. X, 2e partie, p. 78). Par cet acte, qui existe au Trésor des Chartes (layette Ribaupierre, n° 9), Henri II consent que tout ce qu'il tient en fief du duché de Lorraine retourne au duc après sa mort. A la même date, il existe (n° 10) un autre acte du même Henri et de son fils Jean.

Henri II eut trois autres frères, Ulric V[1], Hermann[2] et Anselme II[3].

1. En 1282, Ulric V et son frère Anselme déclarent tenir en fief du duc de Lorraine une vouerie dépendant de l'abbaye de Moyenmoutiers (Expilly, t. VI, p. 17 ; Dufourny, t. I, p. 235).

La postérité d'Ulric V ne paraît pas s'être continuée.

2. Hermann et son frère Anselme ont été établis châtelains de Kaisersberg par l'empereur Rodolphe II.

Hermann de Ribaupierre fit le siége d'Hohenack et s'en rendit maître par ruse et par des promesses illusoires (1288), ce qui fit que le domaine de Hohenack entra pour partie dans la division de la seigneurie faite six ans après, en 1294 (Expilly, t. VI).

M. Stoffel (Dict. topog. du Haut-Rhin) indique qu'un partage de la seigneurie eut lieu en 1298 : « Lors de ce partage, dit-il, le château de Haut-Ribaupierre forma une seigneurie particulière qui comprenait la basse ville de Ribauvillé et huit autres fiefs (*Alsatia diplom.*, t. II, p. 69). — Les deux châteaux inférieurs, savoir : Grand-Ribaupierre ou Saint-Ulrich et la roche de Girsperg formèrent une seconde seigneurie et Hohenack la troisième.

3. Anselme II épousa Elisabeth, fille de Henri-Sigisbert de Werd, landgrave d'Alsace. Il en eut trois fils, mais sa postérité ne s'étendit pas au-delà de ses petits-enfants. Aussi toute la seigneurie échut-elle à Jean, fils de Henri II, et père lui-même d'Ulric VII et de Brunon (Schœpflin, t. V, p. 615).

Cet Anselme combattit longtemps contre ses frères. Il paraît avoir été soutenu par le duc de Lorraine.

On trouve dans les archives de Lorraine de nombreux actes concernant Anselme soit seul, soit associé à son frère Ulric, jamais à Henri. Ces actes constatent que les Ribaupierre étaient hommes liges du duc de Lorraine. On peut notamment consulter ceux qui portent les dates suivantes : 1282, 1285, 1289 et 1290. Il y a une lettre

6. Jean Ier, fils de Henri II, recueillit, du chef de son père, toute la seigneurie et épousa, vers 1320, Adélaïde, dernière fille de Thiébault II, duc de Lorraine (Dom Calmet, t. Ier, prélim., p. 238; Viton de Saint-Alais, dans le tableau seulement, et aussi le mss. de N. Fremy, chez M. Thierry).

Suivant Kegelin, Jean aurait épousé successivement deux dames de Geroldseck et serait mort en 1363. En 1318, il assigna le palais de Guémar à sa femme Elisabeth de Geroldseck (Expilly, t. VI, p. 14). — Un acte de 1313 (Expilly, t. VI, p. 15) mentionne la vente à la maison d'Autriche du fief de Berckheim par Jean (alors fort jeune) et Henri.

7. Bruno ou Brunon, l'un des derniers enfants de Jean, continua la postérité. Suivant Kegelin, il aurait épousé en premières noces Jeanne, comtesse de Blâmont, et en secondes noces Agnès, dame de Granson.

En 1371, Brunon partagea avec son frère Ulric VII les quatre villes de Rappoltstein (Expilly, t. VI, p. 12). Une autre division de la seigneurie eut lieu entre les mêmes en 1373 (*id.*, *ibid.*).

« En 1390, dit Schœpflin (t. V, p. 615), Brunon fut mis au ban de l'empire par l'empereur Wenceslas au

d'Anselme reconnaissant la suzeraineté du duc de Lorraine à la date de 1289 et trois autres à celle de 1290. Ces actes émanent d'Anselme et se trouvent au Trésor des Chartes (layette Ribaupierre, n°s 2, 3, 4, 5). Ceux de 1282 et de 1285 sont analysés par Dufourny.

Schœpflin (t. V, p. 615) dit de lui : « Anselme dit le Téméraire porta le désordre dans sa famille, chassa son frère Henri et attira sur lui les armes de deux empereurs. Il fut prisonnier en 1296 (Expilly, t. VI, p. 14).

L'attaque du château de Rappoltstein par Anselme est longuement rapportée par Laguille (Hist. d'Alsace, 1re partie, p. 249 et suiv.).

Anselme II vivait encore en 1338 (Expilly, t. VI, p. 12). Il eut trois fils, Ulric VI, Jean et Henri (Généalogie manuscrite de Kegelin).

sujet de Harleston, chevalier anglais, qu'il avait pris dans les guerres contre les Français. Il en résulta, plus tard, une guerre désastreuse entre Brunon et les Strasbourgeois » (Voy. dans Laguille, t. Ier, p. 314, les détails relatifs à Harleston).

Antérieurement, Brunon avait obtenu de l'évêché de Metz une partie de la seigneurie de Geroldseck, et de l'empereur Wenceslas la vouerie de Schlestadt, avec le droit de frapper monnaie.

Brunon s'était fait recevoir bourgeois de Strasbourg, ce qui ne l'empêcha pas, en 1392, après avoir fait son accommodement avec l'empire, au sujet de Harleston, de se liguer avec d'autres seigneurs contre Strasbourg (Laguille, *loc. cit.*).

Brunon, sire de Ribaupierre, figure dans l'acte d'association avec Jean, duc de Lorraine, de 1361 (Dom Calmet, t. III, col. 442).

On ignore l'époque de sa mort. Il vivait encore en 1394 (Expilly, t. VI, p. 13).

Brunon eut quatre frères : Ulric VII[1], Jean II[2], Hugues,

1. Né vers 1320, mort en 1377 (Viton de Saint-Alais). Il épousa : 1° Herzelande de Furstemberg ; 2° vers 1362, Marguerite, fille de Ferry IV, duc de Lorraine. Marguerite de Lorraine avait été mariée deux fois avant d'épouser Ulric ; elle vivait encore en 1374 (Dufourny, t. I, p. 237). On trouve au Trésor des Chartes, à la date de 1374 (layette Ribaupierre, n° 15), des lettres d'Olry (Ulric) de Ribaupierre et de Marguerite de Lorraine sa femme, portant traité avec le duc Jean, leur neveu, pour les droits de ladite Marguerite. De son premier mariage, Ulric eut une fille, Herzelande, mariée : 1° à Jean, comte de Habsbourg ; 2° à Henri, comte de Sarwerden ; 3° à Jean, comte de Lupflen (Généalogie mss. de Kegelin). Ulric VII ne doit pas être confondu avec Ulric VI, fils d'Anselme.

2. A dû naître vers 1321, à peu de distance de son frère Ulric, car l'un et l'autre sont qualifiés jeunes dans un acte de 1344 (Du-

Henri[1], et cinq sœurs : Elisabeth, abbesse d'Erstein; Ida, mariée : 1° au comte de Blâmont ; 2° au baron de Ramstein ; Sophie, abbesse d'Andlau ; Susanne, mariée à Vautier de Geroldseck, et Adélaïde, morte en 1388[2].

8. Schmasmann Ier, ou Maximin, était fils de Brunon. Il fut marié à Elisabeth, fille de Vautier Von der Dyck, et devint l'une des illustrations de la maison.

On le trouve échanson du duc de Bourgogne en 1399, puis administrateur de l'Alsace pour l'Autriche en 1406.

En 1434, il possédait Plixbourg et autres fiefs impériaux du val Saint-Grégoire.

fourny, t. Ier, p. 237 ; Expilly, t. VI, p. 12. Schœpflin n'en parle pas).

En 1341, du vivant de son père, Jean II fit arrêter Bencelin, abbé de Moyenmoutier, et l'enferma dans son château de la Haute-Ribaupierre. Jean Ier se disculpa auprès du duc de Lorraine et obtint la grâce de son fils, moyennant des réparations et des amendes honorables envers l'abbaye (Voy. Dom Calmet, t. III, col. 342, 343). Il fut obligé de faire, à pied, le pèlerinage de saint Thomas de Cantorbéry un bourdon à la main. En 1344, Jean et son frère Ulric VII ont fait hommage au duc de Lorraine pour ce qu'ils tenaient à Ribauvillé (Trésor des Chartes, layette Ribaupierre, cote 70, n°s 2 et 4). Autre titre émané de Jean seul, à la date de 1337 (lettre à Raoul, duc de Lorraine, *id.* layette 7).

1. Hugues et Henri sont mentionnés par Laguille (1re partie, p. 314) et dans la Généalogie de Kegelin. Ces auteurs s'accordent à dire que Hugues était grand prévôt de Strasbourg et Henri chanoine. Laguille parle aussi d'un Ulric qui aurait été chanoine C'est peut-être à ce personnage, qui serait l'aîné d'Ulric VII, qu'il faut attribuer certains actes de 1423 et de 1425 (Dufourny, t. Ier, p. 251 ; Expilly, t. VI, p. 12). Par l'un de ces actes, Ulric s'engage envers le duc de Lorraine à entretenir la Burgfride de Guémar ; mais l'existence de cet Ulric est très-douteuse.

2. Ces cinq filles de Jean Ier ne sont mentionnées que dans la Généalogie de Kegelin.

Il mourut et fut enseveli à Ribauviller en 1450.

« Ce seigneur, dit Schœpflin (t. V, p. 616), arriva à un tel degré de puissance qu'il fut sérieusement question de son mariage avec Catherine de Bourgogne, veuve de Léopold le Superbe, duc d'Autriche. Il fut nommé protecteur du concile de Bâle par l'empereur Sigismond et les pères du concile. » On trouve dans les manuscrits de Dufourny des actes de ce seigneur aux dates de 1429, 1431, 1449, t. Ier. Voy aussi Expilly, t. VI, p. 14, 18 et 21. Il existe au Trésor des Chartes (layette Ribaupierre, n° 20) un titre de 1429 par lequel Schmasmann Ier s'engage d'ouvrir, sa vie durant, ses châteaux et forteresses au duc de Lorraine.

Schmasmann Ier n'eut qu'un frère, Ulric VIII, mentionné seulement dans la Généalogie de Kegelin, et qui mourut en 1431. Sa postérité n'est pas indiquée. C'est à cet Ulric plutôt qu'à celui dont il a été parlé ci-dessus, qu'on peut rapporter, avec plus de vraisemblance, les actes de 1423 et de 1425 cités par Dufourny et Expilly. Le titre de 1423 existe au Trésor des Chartes (layette Ribaupierre, n° 17).

Schmasmann Ier eut trois sœurs indiquées par la Généalogie de Kegelin : Elisabeth, mariée à Burkart de Fénétrange ; Jeanne, mariée : 1° à Volmar de Geroldseck ; 2° à Egon, comte de Kibourg ; et enfin Isabeau, mariée à Guillaume de Vergi[1].

1. Cette alliance entre les familles de Ribaupierre et de Vergi est confirmée par André Duchesne, historien de la famille de Vergi. Suivant cet auteur (p. 196), Isabeau de Ribaupierre était fille de Brunon et de Jeanne de Blâmont. Son mariage avec Guillaume de Vergi, IIIe du nom, eut lieu le 3 mars 1337 (le 20 mai, suiv. les Généal. de Bourgogne, t. IV). Elle devint veuve en 1396.

L'analyse du travail de Duchesne est exactement résumée dans une

Ces indications sont confirmées par Expilly. La date de sa mort est fixée par Kegelin en 1515.

On ignore le nom de sa femme et celui de son fils.

10. N., fils de Schmasmann II, fut, suivant toute vraisemblance, administrateur du domaine d'Autrey, appartenant à l'un de ses parents, Guillaume V, ou François de Vergi. Guillaume V de Vergi, père de François, mourut le 16 juillet 1531 (Généal. hist. de Bourgogne, t. IV, p. 82).

11. Antoine, fils de N., est indiqué de la manière suivante dans les notes généalogiques existant en manuscrit dans la famille de Ribaupierre établie en Suisse : Antoine de Ribaupierre, *venu d'Autrey* (Haute-Marne) à Champvent (près de Grandson), canton de Vaud, commissaire et procureur patrimonial de l'illustre seigneur François de Vergi, comte de Champlite, seigneur et baron d'Autrey, Flogny, Jussey, Mouy, la Rochelle, Monferrand, le Pin, Arc au comté de Bourgogne, aussi seigneur de Champvent au pays de Vaud en Suisse, gouverneur et capitaine pour le roi d'Espagne en les pays de Bourgogne et du Charollais.

12. Thimotée, fils d'Antoine, succéda à son père, ainsi qu'il est établi dans les reconnaissances de la terre de Champvent.

(*Voir le tableau ci-contre :*)

reçu bourgeois le 16 février 1649.
Ils ont l'un et l'autre continué la

IS

y,
embre 1700,

C. N.,
né le 22 avril 1709,
mort le 22 septembre 1710.

David François

2° *Postérité masculine de Guillaume Ier, dit le Grand, éteinte en 1673.*

10 *bis*. Guillaume II, né en 1468, mort en 1547, avait épousé, en 1490, Marguerite, comtesse de Deux-Ponts.

Ce seigneur était des plus illustres. Il fut successivement le favori de trois empereurs : Maximilien Ier, Charles V et Ferdinand Ier. Il les représenta souvent aux diètes de l'empire et ailleurs. Il fut créé par Maximilien Ier, maréchal de la cour et premier magistrat de l'Autriche citérieure.

Guillaume II assista au siége de Padoue en 1509.

En 1511, il fit approuver par l'empereur le pacte de famille qui admettait les femmes à la succession paternelle à défaut d'héritiers mâles.

En 1515, il prit part à la guerre des paysans avec Antoine de Lorraine, et, la même année, il fut fait par Charles-Quint chevalier de la Toison-d'Or.

Guillaume II eut trois frères, dont on ignore la postérité. Il eut aussi deux sœurs.

11 *bis*. Ulric IX, fils de Guillaume II, né en 1495, mourut avant son père en 1531 (Gén. de Kegelin).

12 *bis*. Egelolphe III, son fils, succéda à son grand-père. Il était né en 1527 et mourut en 1585. Il épousa en premières noces Elisabeth, comtesse de Sayen, et en secondes noces Marie, comtesse d'Erbach, qui mourut en 1606.

Egelolphe III fut le premier des Ribaupierre qui embrassa la confession d'Augsbourg. Expilly (t. VI, p. 13), donne la date à laquelle commença l'exercice de la religion luthérienne à Rappoltstein ; ce fut le 18 avril 1563.

Egelolphe III eut de longues discussions avec le duc dė Lorraine, à l'occasion de la ville de Saint-Hypolite, qui était un fief lorrain. Il existe à ce sujet plusieurs titres au Trésor des Chartes, sous les dates suivantes : 1553, 1554, 1555, 1556, 1557 et 1565 (layette Ribaupierre, nos 38, 39, 41, 42, 44, 48, 49, 50 et 51). On voit par un titre de 1493 (*id.* n° 50) que ces difficultés existaient déjà du temps de Guillaume Ier. Reprises en 1513 au sujet de la pêche de Saint-Hypolite, elles ont persisté sur le même objet en 1571 (layette Ribaupierre, cote 52, nos 1, 4, 7, 10, 11, 12, 13 et 14).

13 *bis*. Everard ou Eberhard son fils, né en 1570, mort en 1637, fut marié en 1589 : 1° à Anne comtesse du Rhin ; 2° en 1... ? à Agathe comtesse de Solms. Le Trésor des Chartes de Lorraine possède quatre titres relatifs à Eberhard à la date de 1594 (layette de Ribaupierre, cote 65, nos 1 à 4). Il eut huit enfants dont six fils. Un seul, qui suit, a continué la postérité.

14 *bis*. Jean-Jacques, né en 1598, mort en 1673, avait épousé Anne-Claude, comtesse du Rhin de Morhange.

A sa mort il n'existait que deux filles : Anne-Dorothée, morte célibataire en 1723, et Catherine-Agathe, née en 1648, morte en 1683, qui fut mariée en 1667 à Chrétien II, comte palatin du Rhin et de Birkenfeld. Les descendants de ce prince occupent aujourd'hui (1873) le trône de Bavière. Catherine-Agathe est la bisaïeule du prince palatin Maximilien de Birkenfeld, qui fut fait roi de Bavière par Napoléon en 1805.

En 1654, l'empereur s'engagea envers le mandataire de Charles IV, duc de Lorraine, à lui remettre les prévôté et fief de Ribaupierre, lorsque la cession lui en aurait été faite par le sieur de Rappoltstein, à la charge

que le duc les tiendrait en fief dudit empereur (Trésor des Chartes, layette Ribaupierre, n° 73). Cet engagement ne reçut aucune exécution, quoiqu'il ait été renouvelé par une lettre de l'empereur Léopold de 1660 (*id* n° 74).

« En 1668, Louis XIV conféra à Chrétien II tous les fiefs tant impériaux que royaux, pour les posséder après son beau-père. C'est de là que Chrétien IV, duc régnant de Deux-Ponts, petit-fils de Chrétien II, possède de nos jours toutes les seigneuries de Rappoltstein. » Expilly, t. VI, p. 26.)

Ainsi la postérité de Guillaume-le-Grand existe encore, mais par les femmes seulement. Un de leurs descendants occupe le trône de Bavière.



LE RELIQUAIRE

DE

SAINT-NICOLAS-DE-PORT

PAR M. BRETAGNE

AVANT-PROPOS.

Avant la première Révolution, la magnifique église de Saint-Nicolas-de-Port, en Lorraine, possédait, entre autres richesses, deux reliquaires, un bras d'argent et un bras d'or et de vermeil, où tour à tour, et suivant l'importance des fêtes, on exposait à la vénération des peuples une phalange d'un doigt du saint patron, l'évêque de Myre. La relique a été conservée, mais les deux reliquaires ont été détruits. Le premier était un don du duc de Lorraine Charles II (1390–1431), le second avait été offert en 1471 par René I et par sa seconde femme, Jeanne de Laval.

C'est à l'insigne relique de son saint patron que la ville de Saint-Nicolas-de-Port doit son origine; elle attirait

une telle affluence de pèlerins, qu'en 1602, le pape Innocent IX ayant autorisé la durée du jubilé pour une année entière, il y vint jusqu'à deux cent mille pèlerins.

Les diverses lois votées successivement par l'Assemblée constituante et par la Convention pour s'emparer des objets du culte en métal précieux et les convertir en monnaie, ont causé la destruction d'une infinité de monuments artistiques qu'on ne saurait trop regretter; beaucoup avaient été exécutés dans la contrée même où étaient situés les établissements religieux qui les possédaient, ce qui permettait de suivre les phases de l'art local et d'apprécier son génie particulier.

Pour arriver sans délai à la possession du métal[1], le marteau de l'ouvrier a écrasé les vases, a brisé les croix et les reliquaires ; et cependant leur forme artistique, les émaux, les ciselures, les filigranes et les gemmes qui les ornaient, leur donnaient une valeur cent fois supérieure à celle de la matière dont ils étaient formés.

Les lois draconniennes votées par les assemblées politiques du temps reçurent cependant quelques adoucissements par divers décrets ordonnant de dresser des inventaires dont l'examen permettrait de conserver certains objets pour les collections publiques.

A Paris, les conservateurs des musées, les artistes et les savants ont exercé une influence salutaire, et ces prescriptions intelligentes ont été exécutées avec une certaine régularité, aussi le musée du Louvre et le cabinet national des camées et médailles possèdent un nombre

1. La loi du 10 septembre 1792 prescrivait d'envoyer *immédiatement* à l'hôtel des monnaies le plus proche, afin de les convertir en numéraire, les matières d'or et d'argent provenant des objets du culte.

assez considérable de beaux camées, de vases de matière précieuse enrichis d'émaux, d'orfévrerie et de gemmes. Mais en province, les rares défenseurs des arts étaient sans influence, et les administrations locales, indifférentes aux questions d'art ; en sorte que dans les diocèses de la Lorraine, sans la prévoyance des religieux, il ne serait rien resté.

Le savant Mory d'Elvange consacra tous ses instants à recueillir les souvenirs glorieux du pays. N'ayant pas le pouvoir de sauver le reliquaire de Saint-Nicolas, il nous en a du moins conservé le souvenir. Il en a écrit une description complète, ainsi que d'un reliquaire d'argent donné par Charles II, avec un dessin colorié représentant le reliquaire de René I. Il a pris les empreintes des camées les moins grands qui ornaient ce dernier ; ces empreintes sont conservées à la bibliothèque de Nancy. D'un autre côté, les deux grands camées antiques qui se faisaient pendant existent encore aujourd'hui, l'un à la bibliothèque de Nancy, l'autre au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. En sorte qu'avec ces éléments, nous avons pu restituer l'un des principaux joyaux de l'église de Saint-Nicolas.

Dans beaucoup d'autres manuscrits, Mory d'Elvange étudie l'histoire de la Lorraine sous ses différents aspects ; numismatique, sigillographie, généalogie, chroniques, il n'a rien omis ; ce sont d'excellentes sources. Notre profonde vénération pour la mémoire de Mory d'Elvange nous a engagé à reproduire son œuvre sous son propre nom ; seulement comme depuis sa mort, beaucoup de documents ont été découverts, nous publions, à la suite de son travail, des notes destinées à le compléter.

Le patriotisme de Mory d'Elvange ne le sauva pas sous la terreur. Il avait vu émigrer deux de ses fils, aussi dévoué que savant, il leur fit parvenir quelques secours. Pour ce crime, il fut mis en accusation. Son plus jeune fils vint demander les causes de son arrestation, il fut également arrêté, et le 14 mai 1794, tous deux périrent sur l'échafaud, le père âgé de 56 ans et le fils de 18 ans et demi[1].

Communiqué à l'Académie de Stanislas dans les séances des 4 et 18 décembre 1792, le Mémoire de Mory d'Elvange n'a jamais été imprimé; quant au dessin qui représente le reliquaire de René I, M. Noël, zélé collectionneur lorrain, l'a fait lithographier, moitié grandeur au catalogue de sa collection; mais cette réduction a beaucoup nui à la reproduction des camées qui demandent à être figurés de manière à ce qu'aucun détail n'échappe et qu'on aperçoive les différentes couches de l'agathe onix.

—

NOTICE D'UN RELIQUAIRE CÉLÈBRE QUI SE VOYAIT A SAINT-NICOLAS-DE-PORT, ET QUI A ÉTÉ DÉTRUIT EN 1792, LU A L'ACADÉMIE LES 4 ET 18 DÉCEMBRE DE LA MÊME ANNÉE, PAR M. MORY D'ELVANGE.

Messieurs,

Au moment où la destruction des monuments soit anciens, soit modernes, semble la suite nécessaire de la révolution, il est sans doute utile d'en recueillir les fragments, ou du moins d'en conserver le souvenir : tout ce

1. (Eloge historique de Mory d'Elvange, par M. Aug. Digot, dans les Mémoires de la Société de Stanislas, 1849.)

qui a trait aux arts et à l'histoire de l'ancienne province de Lorraine entre dans le plan d'institution qui nous réunit et est dans le vœu des représentants de la nation française ; ils ont placé nos travaux au rang de ceux qui doivent contribuer à l'instruction publique ; ce mot fixe l'objet de nos recherches, de nos occupations.

Si l'art, poussé au plus haut degré intéresse le citoyen et l'amateur, les progrès de cet art dans les siècles qui nous ont précédés excite leur curiosité ; en admirant la perfection où sont parvenus nos contemporains, nous gagnons toujours à connaître ceux qui les ont précédés.

Dirigeant dans tous les temps mes études vers ce but, je vais essayer de conserver à mes compatriotes l'ensemble et la notice d'un monument religieux qui renferma, pendant des siècles, un des grands objets de la vénération des peuples de notre province.

Ce monument était un reliquaire qui se voyait dans la grande église de Saint-Nicolas-de-Port, où l'on avait déposé l'article d'un des doigts du saint que la Lorraine honorait comme son patron.

Au rapport de la tradition et des plus anciennes chroniques du pays, dès 1087, cette relique fut apportée en Lorraine par un gentilhomme nommé Albert. Voyageant en Italie, il l'avait obtenue à Barri-en-Pouille, où le corps du saint avait été transféré d'Asie. Il la déposa dans une petite chapelle dédiée à la Vierge et bâtie dans un bocqueteau sur la rive gauche de la Meurthe, près d'une métairie dépendante du prieuré de Varangéville. Cette chapelle occupait une partie de l'emplacement où se voit encore la grande église de Saint-Nicolas-de-Port, l'un des plus beaux monuments d'architecture gothique que le temps et les guerres aient respectés.

La dévotion des peuples, la réputation des miracles opérés dans cette chapelle, décida du sort du hameau, il devint un bourg considérable ; la protection des souverains, les priviléges en faveur des marchands qui s'y établirent, le placèrent avec éclat au rang des lieux les plus célèbres et les plus fréquentés de l'Europe. Ses foires furent l'entrepôt de commerce de presque tous les peuples connus, jusqu'au moment où, ayant été dévastée par les fléaux qui ravagèrent la Lorraine sur la fin du XVIIe siècle, leurs débris donnèrent naissance à celles de Francfort.

En 1193, l'oratoire de la Vierge fut remplacé par une église déjà considérable pour ce temps, elle fut construite par les soins d'Eudes de Lorraine-Vaudémont, évêque de Toul. Ce prélat la confia avec le dépôt qu'elle renfermait à des religieux tirés de l'abbaye de Gorze. Dans des temps plus récents, une partie des biens de cette abbaye ayant été unis à la fondation de la primatiale de Nancy (an 1602), le prieuré de Varangéville et ses dépendances suivirent cette nouvelle destination. Des religieux Ambrosiens furent chargés de la desserte et de présenter la relique de saint Nicolas au peuple. En 1613, on les remplaça par des religieux italiens appelés les oblats de saint Charles Borromée, puis enfin par des bénédictins.

Les offrandes d'une partie des souverains de l'Europe, celles des peuples, la célébrité du pèlerinage accrurent les richesses de cette église. Des ornements d'or, d'argent, de pierreries, formèrent dans la suite des temps un trésor précieux. Saint Louis, au rapport de Joinville, y avait envoyé une nef d'argent, du poids de cinq marcs, artistement travaillée. Charles VII, Louis XI, Henry II,

Henry III, Henry IV, et leurs épouses, l'empereur Henry IV, tous les ducs de Lorraine sont comptés parmi les souverains qui y déposèrent personnellement leurs présens.

En 1494, un simple particulier, Simon Moyset, curé de Varangéville, fit bâtir l'église actuelle, et, ce qu'on a peine à croire, ce vaste bâtiment fut construit à ses frais (A) ; la bâtisse et la décoration furent l'ouvrage d'une trentaine d'années, comme paraît l'annoncer l'épitaphe de ce curé, qui mourut en 1520. Les Français, sous les ordres du bâtard de Bourbon, les Bourguignons sous Charles-le-Téméraire, et enfin les Suédois en 1635, désolèrent le bourg de Saint-Nicolas ; l'église fut pillée, la plus grande partie de ses richesses devint la proie des ravisseurs. Le reliquaire que nous allons décrire et qui vient d'être mis au rang des meubles d'argenterie destinés à alimenter nos monnaies, échappa presque seul aux Suédois. Dès les premiers moments de l'invasion on l'avait transporté à Nancy ; il y demeura jusqu'à la pacification de la Lorraine, ainsi que d'autres ornements qui furent alors destinés au service de la primatiale.

Deux reliquaires à peu près de même forme servirent alternativement et pendant près de quatre siècles à présenter au peuple la relique de saint Nicolas. L'un était en argent, l'autre en or et vermeil. Leur forme était celle d'un bras de 18 pouces de hauteur, y compris la main, et sans compter une espèce de socle ou piédestal sur lequel on posait dans une situation verticale celui qui était de vermeil.

I. — Reliquaire de Charles II.

Le premier fut un présent du duc Charles II, comme l'annonce l'inscription gravée au bas, le massif en était en bois, recouvert d'une plaque d'argent de l'épaisseur

d'une pièce de 12 sols, ornée de pierres à demi transparentes entremêlées de perles.

La plupart de ces pierres, au moment où je les ai vu démonter (octobre 1792, au district de Nancy), m'ont paru fausses et ont depuis été jugées telles par l'orfèvre. Il n'en est pas de même des perles qui ont cependant le défaut d'être grisâtres et d'une forme et d'un module très-variés (B). Ce bras était orné jusqu'au poignet d'une espèce de plinthe plate, figurant un ruban, sur lequel étaient montées par intervalle et à l'alternative les pierreries et les perles.

Le poignet était surmonté d'une main d'argent creuse et assez épaisse, et dans l'attitude de celle d'un évêque qui donne sa bénédiction. L'anneau épiscopal portait une pierre bleue qui était déjà déplacée lorsque je l'ai vue et avait probablement été substituée, depuis longtemps, à une plus vraie, autant qu'on en pouvait juger par la manière grossière dont elle était montée et qui ne répondait en rien au reste de l'ouvrage.

Le bas du bras était ceint d'une bande ou bracelet de 2 pouces et demi de hauteur, formé de deux pièces unies par des espèces de charnières.

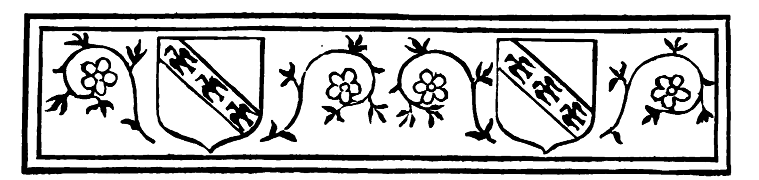
On lisait sur l'un des côtés en caractères du temps :

Charles Duc de Lorraine Marquis

charle·duc·de lorrene mchi·

ce dernier mot en abrégé. A l'opposite, on voyait deux écussons sans ornements et aux armes simples de Lorraine

et accompagnés de quatre fleurons relevés en cordonnet, et en dessin courant terminés chacun par un quintefeuille.



Dans le milieu du bras, à deux pouces environ de sa partie inférieure, on avait pratiqué une ouverture en carré long de 3 pouces environ de hauteur sur 2 et demi de largeur et à peu près autant de profondeur, où l'on enchâssait le porte relique qui renfermait le doigt du saint toutes les fois qu'on voulait le présenter à baiser aux pèlerins.



Sous la base du bras on avait gravé la figure d'un évêque en ornements pontificaux et posée sous un portail d'église d'un goût approchant le gothique. Cette figure était absolument cachée lorsque le reliquaire était posé dans sa situation verticale et d'un burin au-dessous du médiocre.

Il est hors de doute que ce bras d'argent est un ouvrage des premières années du xve siècle, on peut même conjecturer qu'il est de 1421, temps auquel le duc Charles s'occupa de la translation de saint Sigisbert, qu'il fit transporter à Nancy, et qui jusqu'alors était de-

meuré dans l'église de Saint-Martin, près de Metz. Le duc, dont le règne fut très-guerrier, formait alors des projets contre les Messins.

Ce bras imitait assez l'effet d'une manche de surplis dont il serait revêtu, mais ce qui intéresserait le plus les arts était détruit. Si les pierres n'eussent pas été changées, la décoration nous eut présenté un monument des progrès qu'avait fait alors en Lorraine l'art de tailler et de monter les pierreries, art plus flatteur de leur conserver leur brillant ou de les présenter dans leur jour le plus favorable.

Le fait qu'atteste ce monument religieux, c'est que Charles II est le premier des ducs de Lorraine qui se soit occupé de la décoration de la relique à laquelle le bourg de Saint-Nicolas-de-Port doit sa formation, sa célébrité et son sort.

Les ducs Mathieu II, Ferry IV, les sires de Neufchâtel, de Nomeny, de Haute-Pierre, avaient accordé des priviléges considérables à ce bourg ; les ducs René II, Charles III, dans des temps postérieurs les imitèrent, c'est ce que les Chartres anciennes nous apprennent.

II. — Reliquaire de René I.

Le second reliquaire était en vermeil creux, mais solide par son épaisseur ; j'en joins ici le dessin de grandeur effective.

Du même modèle et hauteur que le précédent, il en différait essentiellement par le poids et les ornements en or pur, et pierres fines artistement ouvragées ; une seule avait été dilapidée. Son ruban était enrichi de grosses perles, quelques-unes avaient plus de deux lignes de diamètre ; elles n'avaient de défaut que celui d'une forme

irrégulière. En général, elles étaient d'une belle eau, seulement quelques-unes étaient un peu grises (B).

L'anneau épiscopal portait une pierre brillante qu'on assurait être un diamant; cette pierre, d'un blanc un peu gris, taillée en table, a cinq lignes de longueur sur quatre de largeur. Je ne déciderai pas ce qu'elle fut dans l'origine (C), mais je puis assurer qu'en 1792, telle que je l'ai vue démontée, au district de Nancy, elle put paraître douteuse, quoique la lime y morde peu; la manière dont elle était montée appuie mon sentiment; taillée à facettes par le dessous, elle avait plus de deux lignes et demie d'épaisseur, depuis la surface supérieure de la taille en table jusqu'à la pointe la plus élevée de celle qui est en brillant, et cette surface était presque égale à celle de la table; si la pierre était vraie, est-il probable qu'on eût préféré dans un ouvrage de cette espèce de cacher le brillant. On peut même ajouter qu'elle était montée en argent, et que toutes les autres pierres fines que je vais décrire et dont j'ai recueilli les empreintes sur les originaux mêmes, étaient montées en or. La solidité, la propreté de la monture étaient telles qu'il a fallu, pour les avoir, couper au burin la plus grande partie des sertissures.

Ce bras était supporté par un socle ovale de 8 pouces de hauteur, ayant 7 pouces au grand diamètre, 4 au petit, en or, de l'épaisseur d'un écu à peu près. Les camées dont il était enrichi étaient tous montés séparément sur des plaques d'or attachées au socle par de petits tenons. Le socle et ces plaques pesaient au-delà de 7 marcs.

Au milieu d'une des grandes faces de ce socle, on avait pratiqué une ouverture carrée, longue de 3 pouces sur

2 et demi (D), pour recevoir l'ostensoir qui renfermait la relique. Autant que je puis me le rappeler, cet ostensoir était garni d'un cordonnet formant un cadre qui arrêtait la glace à travers laquelle on voyait la relique. Ce cadre était chargé de pierres brillantes de différentes couleurs, je n'ai pu le voir en 1792.

Immédiatement au-dessus de l'emplacement destiné à la relique, un caillou noir, très-dur, et contre lequel les meilleurs burins se sont émoussés, portait le buste de Notre-Seigneur, levant la main pour donner la bénédiction ; il y est représenté de face, la tête ceinte d'une gloire, il a sur sa gauche une espèce de fibule carrée. Cette pierre a 17 lignes sur 15, et un peu plus de 6 de relief à l'endroit de la tête ; sa couleur est assez uniforme dans le champ et sur les habits, la gloire et les carnations sont un peu plus pâles. L'ouvrage est médiocre pour son dessin, et faiblement poli, la taille en est émoussée, et tous les contours arrondis et sans vivacité.

De chaque côté de ce Christ sont deux camées posés sur la même ligne que lui et d'un travail bien supérieur. Le premier est une agathe onix ovale, de 12 lignes sur 10, d'un fond jaune mêlé de rouge et brun, chargé d'un cheval courant vers la gauche et portant un Amour. Ces figures ont à peu près une demi-ligne d'épaisseur et sont d'un assez beau blanc. Le dessin et l'exécution de ce camée sont d'un beau travail, il est une des belles pierres de cette collection. Le ton de ce camée parait le reporter vers les siècles où l'art des lapidaires fleurit à Rome.

La seconde pierre, ovale, d'un pouce sur 9 lignes, est un jaspe de trois teintes bleues, elle représente un buste de Bacchus, jeune et en face ; les carnations sont d'un bleu clair, les ornements sont plus foncés et tirent sur le

gris, le fond est bleu turquin. Le dessin de cette pierre est élégant, l'exécution flatteuse. Son ton annonce l'art dans sa beauté.

Sous ces deux camées, et dans leur alignement perpendiculaire, il y avait quatre écussons couronnés, travaillés en émail et posés aux quatre angles de l'ouverture carrée. Ces émaux, bien précisés dans leur contour, et d'une couleur très-vive, unissent à la fraicheur du fini la légèreté de la transparence qui laisse entrevoir l'or du fond : ces écussons peuvent entrer en parallèle avec les meilleurs ouvrages de ce siècle en ce genre.

L'écu supérieur à droite (E), ainsi que l'inférieur à gauche, est aux armes du roi René I d'Anjou, c'est-à-dire coupé d'un trait parti de deux en chef et d'un en pointe, ce qui forme cinq quartiers. Au premier de Hongrie, au second de Naples, au troisième de Jérusalem, au quatrième d'Anjou, au cinquième de Bar, et sur le tout d'Aragon. Les deux autres écus posés aux angles opposés aux précédents sont en losange et mi-parti ; au premier les armes de René I, comme on vient de le décrire, au deuxième écartelé en croix ; au premier et quatrième d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or et cantonnée de seize aiglons de sable, au deuxième et troisième d'hermine. Cet écu semble être celui de Jeanne de Laval, seconde épouse du roi René I, et fille de Guy XIV, comte de Laval (F).

Cet écu fixe en quelque sorte le temps où René I fit présent de ce reliquaire à l'église de Saint-Nicolas-de-Port, et prouve l'erreur de la date donnée par Dom Calmet; il la porte à l'année 1450, mais Isabelle de Lorraine, première épouse de ce roi, vécut jusqu'en 1453, et le monument que nous décrivons (G) ne peut

être que postérieur à la mort d'Isabelle. Entre les écussons de la droite, une agathe onix, en camée, présente sur un fond mélangé gris jaune tiqueté de rouge, une figure vêtue et à cheveux pendants ; elle tient un oiseau sur la main gauche, et tend la droite à un chien dressé près d'elle. La carnation est d'un blanc jaunâtre, les cheveux, vêtements, chien, oiseau sont bruns. Cette pierre est ovale, de 16 lignes sur 10, d'un dessin faible et d'une exécution médiocre.

A l'opposite de ce camée, entre les écussons de la gauche, une tête de profil regarde à gauche : la carnation d'un très-beau blanc ressort par le beau brun de son casque et de son habillement auquel le fond ajoute encore, ce fond est d'un jaune verdâtre tiqueté ; l'agathe a un pouce sur 9 lignes de largeur ; la tête a près d'une ligne de relief ; la taille et la précision des couleurs rendent cette pierre très-belle.

Au-dessous des écussons et de l'ouverture destinée à recevoir la relique sont trois camées rangés sur une même ligne horizontale.

Le premier, ovale, de 14 lignes sur 12, est un jaspe dont le fond bleu pâle est chargé d'une tête de Bacchus en profil, tourné à gauche, tel qu'on le voit sur quelques médailles romaines, couronné d'un simple pampre. La carnation est blanche, la chevelure et les pampres sont grisâtres. La gravure est médiocre, son relief est de près d'une ligne, le dessin est d'après l'antique romain.

La deuxième pierre, ovale, de 8 lignes sur 7, est une agathe onix d'un fond gris, portant une tête blanche chauve en profil, regardant à gauche et ayant une demi-ligne de saillie. Cette tête a quelque ressemblance avec celle de Jules César, placée sur quelques médailles con-

sulaires ; quoique les contours soient un peu arrondis, la touche est très-belle.

La troisième, ovale de 14 lignes sur 13, est un jaspe d'un bleu turquin pour le fond, chargé d'un Hercule enfant, ou plutôt d'un gladiateur nu, armé d'une épée et le bras gauche enveloppé d'un manteau. Il s'élance pour frapper ; il est tourné vers la gauche, et sous la jambe qui est levée, on voit un vase renversé. La carnation et le vase sont d'un bleu très-clair, la draperie d'un gris jaunâtre. Le dessin est expressif, quoiqu'un peu forcé dans la partie supérieure de la figure, l'exécution en est belle ; le vase est ce qu'il y a de moins fini (H).

La seconde face du socle d'or est décorée dans le même ordre que la précédente, à la réserve que le centre qui se trouve diamétralement opposé à la relique est occupé par une très-belle agathe onix ovale, de 33 lignes sur 28, posée dans l'aplomb de son grand diamètre, le fond jaunâtre moiré de rouge et des places à demi transparentes. Son relief de plus d'une ligne dans la partie supérieure de ce camée, a plus d'une ligne et demie dans la partie inférieure, la composition en est hardie, d'un beau dessin, d'une superbe exécution et portant tous les caractères du bel antique. La recherche de l'art s'est portée jusqu'à travailler par le dessous quelques-unes des parties saillantes (I). Jupiter victorieux assis, ou pour mieux m'exprimer l'empereur Hadrien assis, couronné de lauriers, ayant un manteau jeté négligemment sur l'épaule gauche, tient de la main droite une Victoire qui lui présente une couronne, et de la gauche une corne d'abondance. A ses pieds un aigle éployé, essorant, tenant la foudre, couvre tout le bas de la figure ; les carnations de la tête et des bras de l'empereur et de la victoire sont

d'un bleu très-clair, les cheveux, couronne, vêtements, des deux figures et corne d'abondance sont d'un brun jaunâtre. L'aigle et ses attributs sont du même brun, quelquefois renforcé et tiqueté de blanc. On voit peu de camées d'un ton aussi recherché et d'un travail aussi fini. Cette agathe onix pourrait faire pendant à celle qui se voit au cabinet du roi, qui représente Léda, et était à peu près de même grandeur et nuances.

Les trois pièces qui occupent la partie supérieure du socle au-dessus de cet onix sont : au centre un superbe caillou d'Egypte (K) d'un brun jaune à rehauts noirs, oval un peu court de 15 lignes sur 13, de plus de 4 lignes d'épaisseur, sa taille est du plus beau fini et d'un poli rare. Il représente une tête d'Hercule en face, la barbe et les cheveux sont très-foncés et la carnation d'un brun plus tendre. La couleur du fond tient le milieu entre ces deux nuances.

A la droite de cet Hercule était une cornaline de 10 lignes de diamètre sur 6, posée horizontalement sur son grand diamètre. Le coloris un peu clair en est assez égal, elle est gravée en creux. On y voit un cheval ailé qui s'élance sur deux chiens qui lui font tête, tandis qu'un troisième, qui est sous lui, paraît le défendre. C'est un cachet de fantaisie, où l'art de cette gravure en creux paraît être plus rapproché du siècle de René I.

A la gauche est une turquoise ovale de 7 lignes sur 5 de diamètre, posée comme la cornaline et gravée en creux. On y voit un ancre renversé : un oiseau se repose sur le fer, un dauphin est couché sur l'anneau de la poutrelle ; cet ancre est accosté de deux poissons et de quelques lettres. La pierre vaut mieux que l'ouvrage.

Quatre écussons en émail semblables à ceux de la

première face du socle occupent la même position autour du grand camée.

Entre les écus de la droite, un jaspe bleu de trois nuances, oval, de 11 lignes sur 9, posé sur l'aplomb de son grand diamètre, est taillé en camée, et présente un buste de profil, tourné à droite, les cheveux surmontés d'une espèce de tresse à l'allemande, un bord relevé, et de même épaisseur que la tête enveloppe la pierre. La carnation est d'un bleu clair, le fond est plus gris, la coiffure, les vêtements et le bord de la pierre sont très-foncés, à la réserve du biseau intérieur de ce bord qui se rapproche de la teinte de la carnation. Les contours de la figure sont très-agréables, on croirait un portrait. L'air de la tête et son costume sont très-éloignés du temps des Romains, la pierre n'en est pas moins belle, son ton est flatteur, son travail précieux, fini, l'art a su ménager avec précision les teintes et les couches du jaspe.

Entre les écus de la gauche et en opposition à cette tête, est un jaspe de 13 lignes sur 12, des mêmes teintes à peu près que le précédent et posé horizontalement sur son grand diamètre. L'artiste y a représenté un centaure femelle, accroupi en face d'une espèce de buste posé sur un piédestal sur sa gauche et allaitant son enfant. Les carnations de la mère et du petit, ainsi que le corps du cheval, sont bleu clair, les chevelures et ornements, ainsi que le fond sont d'un bleu plus gris et plus foncé. Le dessin de ce camée est un peu chargé, l'exécution très-faible ; la pierre offre cependant une difficulté vaincue, qui annonce, dans le lapidaire, une grande connaissance des ressources de son art, d'autant plus marquée que la teinte bleue des carnations se trouvait enfermée entre deux teintes très-foncées.

Le bas de cette face du socle est comme dans l'opposé orné de trois camées.

Le premier à droite est une agathe onix d'un brun blanc dont les teintes sont peu différentes ; ovale de 6 lignes sur 4, elle est chargée d'une petite tête de plus de 2 lignes de relief, tournée un peu à gauche, sa carnation est un peu plus faible que le fond ; le dessin n'a guère d'autre mérite que le poli.

Le second camée occupe le milieu, il est pris sur un jaspe noir à couches blanche et brune, c'est un oval mal formé de 20 lignes sur 18, le fond est noir, ayant ses bords un peu plus gris ; une tête impériale, couronnée, de profil, tournée à gauche, et qui a quelques airs d'Auguste, est prise en dessus de ce fond, elle est d'un blanc sale, la chevelure d'un noir clair, la couronne de lauriers très-saillante est d'un brun jaune. Ce camée est loin d'approcher de la beauté des précédents : mais sans être d'un grand dessin, il mérite d'être apprécié pour l'entente des couches.

Le troisième est une agathe onix presque ronde, de 7 lignes de diamètre, dont le fond d'un jaune brun et un peu verdâtre est chargé d'un oiseau qui parait être un phénix. De toutes les pierres qui décorent le reliquaire, celle-ci est la moins belle et la plus éloignée de la perfection de l'art.

Les extrémités du socle sont enrichies de quatre pierres opaques taillées, dont deux à chaque pointe, elles sont posées l'une au-dessus de l'autre et séparées chacune par une grosse perle.

A la première extrémité, une tête en face, taillée sur un caillou d'Egypte, de deux teintes brunes, ressemble beaucoup à celle de saint Jean-Baptiste. Les cheveux et

la barbe sont très-bruns, la carnation plus faible est de même teinte que le champ. La beauté de la pierre égale celle du travail qui peut entrer en parallèle avec celui de la tête d'Hercule sur pareille pierre dont nous avons déjà vu la description.

Au-dessous, une figure debout, vêtue, portant un globe sur l'épaule, est un camée d'un beau blanc, posé sur un fond bleu. Ce jaspe oval a un pouce sur 7 lignes de largeur ; le dessin est faible, le sujet incertain; la pierre est bien taillée, et l'on a tiré parti de ses teintes.

La seconde extrémité du socle est ornée par le haut d'un caillou d'Egypte un peu rougeâtre, d'un relief de 5 lignes sur un fond oval de 7 lignes sur 4. Cette tête rasée ressemble à celle de saint Paul et plus encore à celle de saint Bernard ; l'exécution en est belle, et le poli parfait.

Le camée qui se voit au-dessous de cette tête est pris sur un jaspe noir et blanc, oval, d'un pouce sur 4 lignes, chargé de la statue de la Fortune demi-nue, appuyée sur une espèce de cariatide dont le haut est chargé d'un casque et le milieu d'une roue ; la Fortune tient une corne d'abondance ; elle est, ainsi que la cariatide, d'un beau blanc, le fond est d'un noir faible, les bords d'un noir foncé. Le dessin pourrait être meilleur, l'exécution n'en est pas moins belle ; sans égaler l'art des Romains, elle montre un certain développement de l'art des lapidaires au xve siècle.

Un double cordonnet relevé de plus d'une ligne, séparé par une plinthe de 3 lignes de largeur, forme le contour des bords supérieurs et inférieurs du socle. Les cordonnets intérieurs sont coupés par des perles assez grosses et de près de 3 lignes de diamètre, d'une forme presque

régulière et d'une eau un peu terne. Quatre chrisalides en or, de 15 lignes de longueur, occupent les milieux des cordonnets intérieurs dans chaque grande face de l'ovale.

La totalité du reliquaire se posait, dans les jours d'appareil, sur une base ou un piédestal carré, long de 21 lignes de hauteur, en argent, chargé de cordonnets en vermeil qui terminaient les bords et d'écussons de même, gravés en taille douce et dorés, quatre sur chacune des grandes faces, savoir : Anjou, Jérusalem et Aragon, les deux premiers répétés une seconde fois, et aux extrémités Lorraine simple.

Ce reliquaire était l'un des plus célèbres et des plus riches monuments religieux de notre province. Pendant plus de 300 ans il fut un des points de ralliement de la dévotion des peuples, il fut l'objet de la curiosité des artistes et des amateurs. *Trois quarts d'heure ont suffi pour le détruire.* Il ne reste de son ensemble que cette faible esquisse ; les pierres démontées, déposées au secrétariat du district, sont encore sans destination précise. Les empreintes en soufre que j'en ai prises seront peut-être dans quelques années tout ce qu'on en pourra montrer. Que de réflexions ce moment fait naître !

L'orfévrerie pouvait se vanter du travail de ce reliquaire. La dorure du bras avait conservé tout son éclat, le platinage de l'argent offrait une grande égalité unie à la solidité. L'art de l'ouvrier était marqué par le ménagement des nuances d'épaisseur destinées à imiter les contours et les plis du vêtement. La retreinte surtout était admirable par la précision imitatrice de la nature dans l'exécution de la main. Les soudures étaient portées à un point de perfection assez rare dans l'orfévrerie de notre siècle, artistement cachées, elles ont résisté au

marteau, au point de faire douter un instant de leur existence. Cet ouvrage, exécuté plus d'un demi-siècle avant la renaissance des lettres en France, semble prouver que, dans les temps de révolution, les premiers coups se portent sur le cœur et l'esprit. Le souffle violent des passions disperse les livres, les fait oublier. Les chefs-d'œuvre des arts laissent seuls des traces qui survivent à leur destruction.

Parmi les camées que je viens de décrire, si la plus grande partie est un précieux reste de l'antiquité romaine, il en est cependant quelques-uns du siècle de René I. Ils prouvent une très-grande vérité, commune à tous les siècles rapprochés de la barbarie ; du temps de René I, on ne savait plus écrire, et l'on savait encore graver (L).

L'ensemble de la décoration de ce reliquaire caractérise l'esprit qui régnait alors en Europe. Une relique soumise à la vénération de tous les peuples catholiques s'y trouve enveloppée des sujets les plus caractérisés du culte des païens. En 1421, on ne pensait qu'à orner ce qu'on estimait. Le goût et les convenances tiennent aux siècles policés (M) et instruits ou pervertis par le luxe.

Le caractère du prince qui ordonna cet ouvrage influa sans doute sur les dessins de l'artiste. René I aimait et cultivait les arts, mais cet amour n'avait pu détruire une sorte de singularité qui semblait être le fond de son caractère. Dans ses fondations pieuses, il fut ce qu'il était dans sa vie privée. Peignant une perdrix au moment où les ambassadeurs de Naples vinrent lui annoncer la mort de la reine Jeanne, et qu'il était leur roi, il ne voulut leur répondre qu'après avoir donné la dernière main à son tableau. Peu de temps après, ayant perdu une femme

qu'il avait aimée, il s'amusa à peindre sur le tombeau de cette femme un squelette enveloppé d'une toile d'araignée dont la vérité est frappante, et y mit des vers qui expriment sa beauté et la passion qu'elle lui inspira. Ce tableau se voyait encore il y a quelques années aux Célestins d'Avignon. Voilà le prince, et ces faits expliquent la disconvenance qu'on pourrait critiquer dans la décoration de la relique du saint patron de l'ancien duché de Lorraine (N).

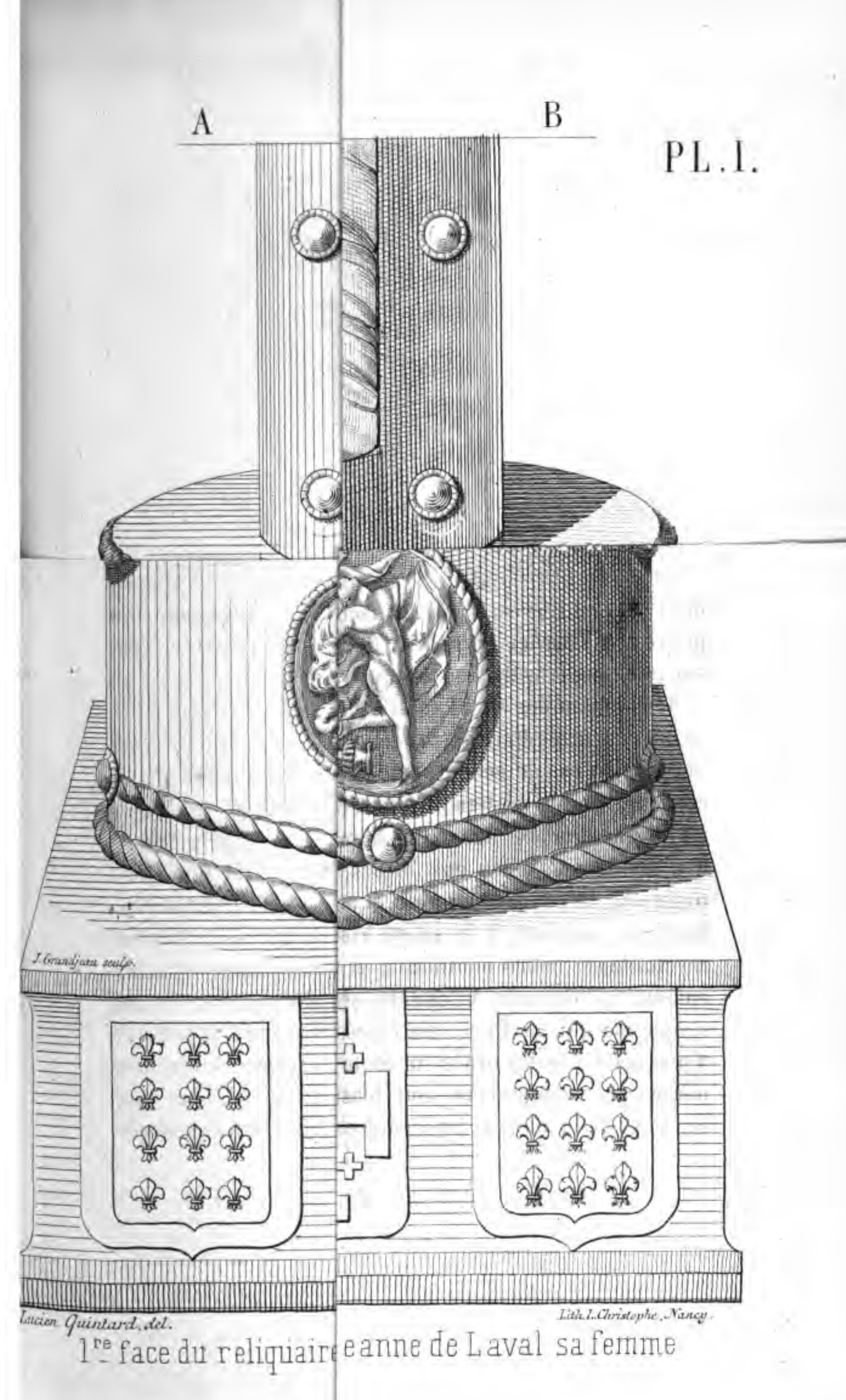
NOTES DE M. BRETAGNE.

NOTE A.

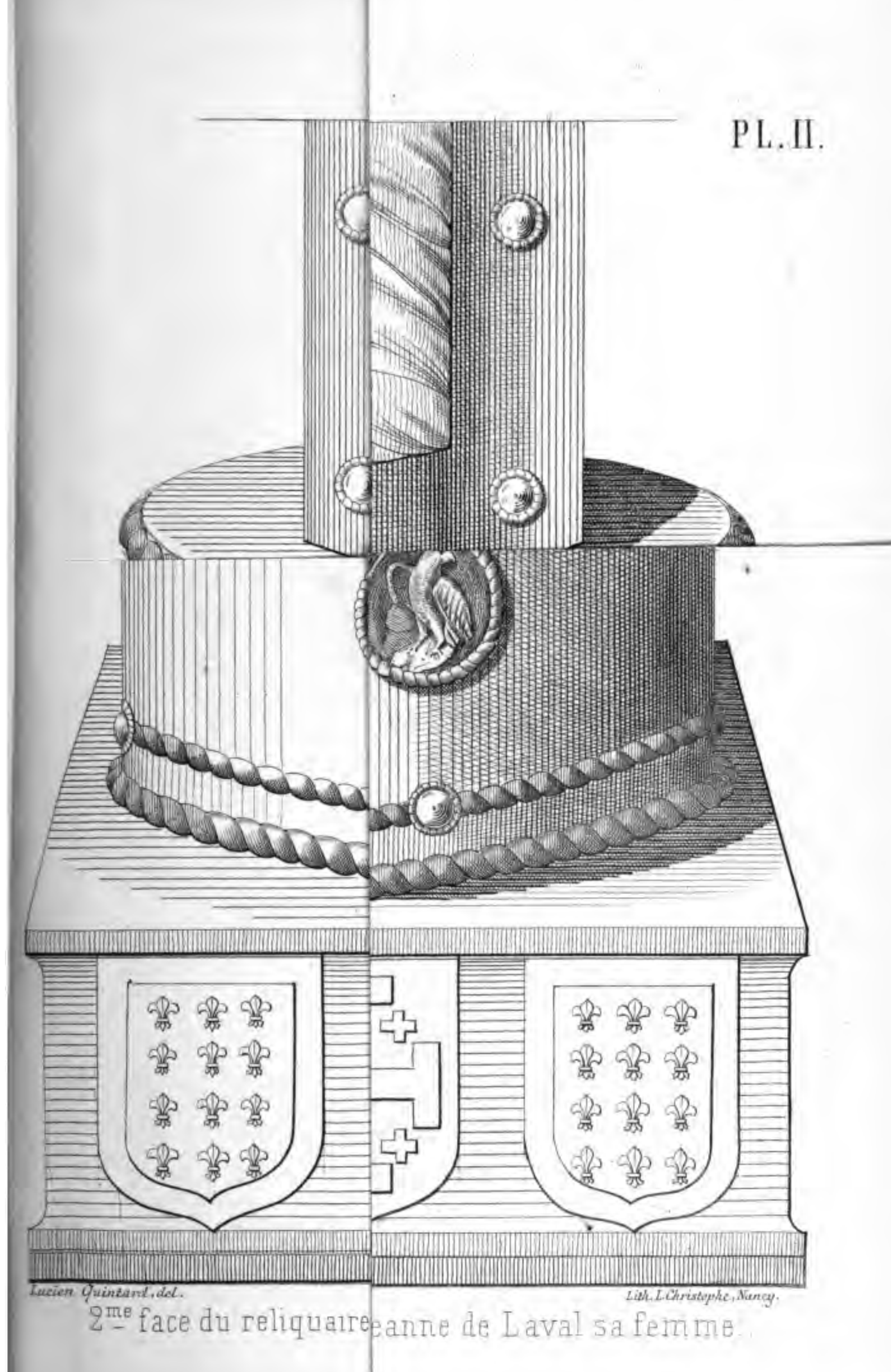
René II, puis son fils le duc Antoine aidèrent Moyset dans son entreprise; afin de faciliter le transport des pierres de Viterne, le premier fit, dit-on, paver la route sur une longueur de trois ou quatre lieues[1].

René et Antoine firent aussi exécuter à leurs frais plusieurs verrières, entre autres celles du chœur qui existent encore. Au bas de celle du milieu est figuré René II, la couronne ducale en tête et vêtu d'une robe de drap d'or ou de soie brochée agenouillé auprès de son prie-Dieu; il a au-dessous l'écu aux armes pleines de Lorraine, timbré de la couronne ducale et accosté de deux anges. René est présenté à la sainte Vierge par saint Nicolas revêtu de ses habits pontificaux et accompagné des trois enfants traditionnels. A l'opposé, son fils Antoine, encore simple marquis de Pont, est représenté armé et couvert d'une cotte d'armes ornée sur toute sa surfaee de diverses pièces qui composaient son blason; au-dessous une cuirasse, des gantelets, un casque et une épée sont placés

1. Lepage, *Statistique de la Meurthe*, tome II, page 520.



1re face du reliquair[e] [J]eanne de Laval sa femme



2me face du reliquaire eanne de Laval sa femme.

en forme de trophée sur un socle où s'appuie l'écu aux armes pleines de Lorraine, timbré simplement d'une couronne de marquis et accosté de deux enfants nus. Antoine est présenté à la sainte Vierge par le saint hermite, son patron, dont le nom est tracé sur le nimbe[1]. René II, plein de vénération pour le patron de la Lorraine, faisait frapper ses florins d'or à l'effigie du saint évêque.

NOTE B.

Ces perles avaient sans doute été pêchées dans la Vologne, petite rivière qui se jette dans la Moselle, entre Remiremont et Epinal, et dans laquelle on trouve encore aujourd'hui et en assez grande abondance le mollusque qui les produit (la Mulette).

La description de Mory d'Elvange désigne exactement ces perles qui sont en effet de couleur grisâtre et d'une forme souvent irrégulière. Les historiens lorrains ont célébré leur mérite avec emphase[2], et les comptes conservés aux Archives du département de la Meurthe font connaître que les ducs de Lorraine les faisaient recueillir avec soin.

NOTE C.

L'anneau primitif avait disparu lorsque Mory d'Elvange a fait sa description. En effet, la pierre qu'il a examinée était d'un blanc un peu gris ; or, suivant une patente de René II, ordonnant de retirer le reliquaire déposé à Bar-le-Duc et de le restituer aux bénédictins de Varangéville,

1. Ce vitrail n'a pas encore été décrit.

2. Volcyr, Chronique des Rois et Ducs d'Austrasie en 1530, Herkel, histoire du duc Antoine vers 1541, et plusieurs autres.

on voit que la gemme qui ornait le doigt de saint Nicolas était un rubis ; voici les termes de ce document :

« Comme le roy de Sicile, duc de Bar, notre très-
» redouté seigneur et grand père, meu par dévotion,
» eust fait faire à ses despens un bras et la main d'or et
» pied d'argent doré et orné de plusieurs pierres pré-
» cieuses, pour envasseler le précieux et digne reliquaire
» de Monsieur Saint Nicolas..... lesquels bras et main
» sont d'or et le pied d'argent doré, et au premier doigt
» de la main, il y a *un bon grand ruby* en ung anneau
» d'or qui se peut mettre et oster dudict doigt[1] ».

Ainsi donc il est bien démontré que le chaton primitif était un rubis. Un autre inventaire du trésor de l'église de Saint-Nicolas, rédigé vers l'an 1604, s'exprime ainsi[2] :

« Le pied du bras de saint Nicolas est d'argent doré,
» armoyé aux armes de Lorraine, poise IX marcs VI onces.
» Le manchon est d'or enrichy de plusieurs pierreries,
» poise VIII marcs VI onces II trézeaux. La main est d'or,
» à laquelle est la joincture de Monsieur Sainct Nicolas,
» à sçavoir un grand saphir, un saphir en forme de na-
» vire, *un caillou rubis*, un onix et un cordon d'or,
» poisent les cinq anneaux, I once VI trézeaux et demi. »

En 1604, le rubis donné par René I figurait encore à la main de saint Nicolas, seulement la piété des pèlerins y avait ajouté d'autres anneaux. Probablement le seul qu'ait vu Mory d'Elvange est un de ceux qui étaient ornés de saphirs, indiqués dans l'inventaire de 1604 ; dans son dessin colorié, il a donné une teinte bleue à la

1. Patente du 10 novembre 1475, *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* de 1862, page 180.

2. Même journal, année 1854, page 43.

pierre qu'il dit être grise, et qui aurait été gris-bleu, comme sont souvent les saphirs.

Les bénédictins s'étaient remis en possession de l'église depuis 1613. En 1635, avant le pillage de Saint-Nicolas par les bandes suédoises, ils avaient mis le reliquaire en sûreté à Nancy. Un factum publié par les bourgeois de Saint-Nicolas au commencement du XVIII[e] siècle, les accusa d'avoir détourné l'anneau orné de rubis ; mais ce joyau eût-il été sauvé, les bénédictins auraient pu se décider à le vendre pour réparer l'église ainsi que le monastère qui avaient été incendiés par les envahisseurs.

NOTE D.

La patente du duc René II, du 14 novembre 1475, dont j'ai déjà parlé, décrit ainsi les camées du reliquaire :

« En la manche duquel bras, dehors et dedans, il y a » deux grands camaheux, et sur le dedans trois autres » moyens camaheux, et les armes dudit seigneur Roy et » de la Royne en quatre lieux, et au dehors de la manche » deux autres camaheux moyens et quatre petits. »

L'inventaire du trésor de l'église de Saint-Nicolas, de l'année 1584, publié par M. Digot, s'exprime ainsi[1] :

« Ledit bras enrichi de plusieurs pierreries, sçavoir, » deux grandes agathes, une grande figure au devant » tenant un petit rubis en main, et l'autre figure un Ju- » piter assis..... »

Enfin Dom Calmet[2] parlant de notre reliquaire, dit ceci :

« Entre les autres pierres précieuses dont le bras étoit « orné, on voyait une Vénus fort bien faite, gravée sur

1. Mémoires de la Société de Stanislas, année 1849.

2. Notice de Lorraine, tome II, page 147.

» une agathe, que le peuple baisoit avec respect, croyant
» baiser la figure de la sainte Vierge ; on la détacha il y
» a quelques années, et on mit en sa place un saint Nico-
» las en émail ; la Vénus fut envoyée au roi Louis XIV. »

Il y avait donc deux grands camées placés à l'opposé l'un de l'autre sur la surface la moins bombée du piédestal oval que l'inventaire de 1584 désigne comme une manche. L'un était le camée désigné comme un Jupiter, et qui représente l'apothéose d'Adrien, et l'autre la Vénus dont parle Dom Calmet et que n'a pas connu Mory d'Elvange. A ce sujet, nous avons consulté M. Chabouillet, conservateur des pierres gravées et médailles de la bibliothèque Nationale, et ce savant nous a fait la réponse suivante :

« Je ne puis répondre comme je le voudrais à votre
» question. Nous sommes loin de connaître toutes les
» provenances de nos pièces ; celles qui venaient aux
» rois, dons spontanés ou *forcés* des églises ou des mo-
» nastères, nous sont connues parfois ; mais parfois aussi
» on taisait ces origines dont on était un peu honteux.
» Dom Calmet ne m'aide pas beaucoup dans le travail
» d'identification, il ne décrit pas la Vénus et ne dit même
» pas s'il s'agit d'un camée ou d'une intaille. S'agirait-il
» du camée n° 38 de mon catalogue ? mais la Vénus est
» nue ; comment a-t-on pu faire la Vierge d'une femme
» nue ? Cependant les colombes ont pu faire songer à la
» Vierge. Notez que ceci est un simple soupçon, sans
» autres bases que l'importance de la pièce qui est grande,
» et la présence des colombes. »

Nous nous sommes empressé de consulter le catalogue des pierres gravées de la bibliothèque Nationale, et à l'article 38, nous avons trouvé cette description :

« Vénus se regardant dans un miroir. Cette déesse est » représentée debout et nue, à l'exception d'une écharpe » ou plutôt de sa célèbre ceinture ; à ses pieds un vase » sur les bords duquel sont posées deux colombes. Der- » rière Vénus, une petite colonne sur laquelle la déesse » s'appuie. Sardonix à deux couches, hauteur, 9 centi- » mètres ; largeur, 72 millimètres.

» La matière dans ce camée est admirable, elle a de la » transparence. La figure et tout le bas-relief se déta- » chent en blanc laiteux sur un fond brun foncé, surtout » à la gauche du spectateur. Le nez de la Vénus est mu- » tilé, circonstance fâcheuse, parce qu'elle ajoute à la » lourdeur de la composition l'aspect d'une figure vul- » gaire ; une *main moderne a enchâssé un rubis dans* » *le miroir.* »

Si l'on rapproche cette description de celle de l'inventaire de 1584, qui indique une grande figure tenant *un petit rubis en main*, le doute n'est plus possible, et le camée n° 38 du catalogue est bien celui que les bénédictins de Saint-Nicolas ont offert au roi Louis XIV. M. Chabouillet a bien voulu nous envoyer un moulage de ce camée, et M. Max-Werly, de Bar-le-Duc, savant numismate, qui habite Paris, nous en a fait un excellent dessin, ce qui nous a permis de restituer le reliquaire de saint Nicolas tel que le roi René I en a fait don en 1471.

A l'origine, la relique de saint Nicolas était placée dans l'un des doigts de la main, probablement celui qui était orné de rubis, ainsi que le constate l'extrait suivant d'un inventaire :

« Le pied du bras de saint Nicolas est d'argent doré, » armoyé aux armes de Lorraine, pèse IX marcs et VI

» onces. La main est d'or, en laquelle est la jointure de » Monsieur Saint Nicolas, pèse I marc VI onces[1]. »

Les bénédictins ont enlevé la relique du doigt pour la placer dans le petit ostensoir dont parle Mory d'Elvange, et ont fait pratiquer dans le reliquaire donné par Charles II, et dans celui offert par René I, une entaille pour le placer, et la relique était ainsi montrée aux fidèles, soit dans le premier, soit dans le second de ces reliquaires, suivant l'importance des fêtes ou solennités. L'image de saint Nicolas dont parle Dom Calmet existe encore aujourd'hui ; elle a exactement les dimensions du camée de Vénus dont elle tenait la place ; elle a ensuite été ôtée pour permettre de placer l'ostensoir dont il vient d'être parlé. C'est une peinture en émail fort bien exécutée ; aux pieds de saint Nicolas, à l'opposé des trois enfants, on a fait figurer les armes simples de Lorraine (d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent). Cet émail orne aujourd'hui un reliquaire de bois doré, en forme de bras, d'une exécution récente, qui renferme la relique de saint Nicolas ; il n'est pas signé du côté de la peinture, il l'est peut-être au revers, comme cela se voit souvent sur les émaux de Limoges, mais nous n'avons pu le vérifier.

De nos jours il semble bien étrange qu'un camée représentant Vénus ait été employé à la décoration d'un reliquaire ; mais au moyen âge, la foi était très-vive et la connaissance des antiquités païennes encore peu développée, en sorte que la beauté de la matière et du travail influaient beaucoup sur le choix des ornements. Si le

1. Inventaire de l'année 1604, publié par M. Lepage dans le *Journal de la Société d'Archéologie,* année 1854.

génie ancien avait transfiguré la réalité, la piété pouvait, devant l'emblème de la passion, saluer la sainteté qu'elle imitait ; car, ainsi que dit l'apôtre, *tout est pur aux purs*. On peut donc comprendre que les fidèles aient vu la sainte Vierge dans cette Vénus accompagnée de deux colombes, soit en se rapportant au mystère de l'Incarnation, où le Saint-Esprit est figuré sous la forme d'une colombe, soit plutôt en considérant les colombes comme le symbole des plus pures vertus de la sainte Vierge, la simplicité, la douceur et la chasteté. C'est ainsi que les anciens pères, saint Bruno, saint Bernard et Denys le chartreux, expliquent la signification des colombes. Nous ajouterons encore que le miroir que tient la Vénus a pu aussi contribuer à occasionner l'erreur, à cause des doux versets des litanies de la sainte Vierge : *Speculum justitiæ et speculum sine macula*. Cette naïveté dans le culte des images nous semble très-touchante au moyen âge ; mais plus tard, instruits de la méprise, les bénédictins ont compris qu'on ne pouvait plus conserver un semblable objet d'art, et ils l'ont donné à Louis XIV.

NOTE E.

Mory d'Elvange indique la droite par rapport à l'objet lui-même et non par rapport au spectateur.

NOTE F.

Il ne peut y avoir d'incertitude ; l'écu en losange concerne bien Jeanne de Laval ; il est parti *au premier* des armes de René d'Anjou, son mari ; *au deuxième* il est écartelé *aux premier et quatrième quartiers* des armes de Laval, blasonnées comme ledit Mory d'Elvange ; *aux deuxième et troisième quartiers* aux armes de Bre-

tagne, qui sont *d'hermine plein* ; cette dernière armoirie provenant à la duchesse d'Isabelle de Bretagne, sa mère, femme de Guy XIII, dit XIV de Laval. Isabelle de Bretagne était fille de Jean VI duc de Bretagne et de Jeanne de France, fille puinée du roi de France, Charles VI[1]. Notre dessin, pour mieux faire comprendre les armoiries de ces écus qui étaient émaillés, donne les hachures conventionnelles représentant les couleurs, quoique ce mode n'ait commencé à être employé qu'au commencement du XVII[e] siècle.

La présence des armoiries propres à Jeanne de Laval, qui figurent sur le reliquaire, prouve incontestablement qu'elle s'est jointe à son époux pour l'offrir. Cette princesse avait une grande dévotion au patron de la Lorraine ; en effet, dans le tableau du buisson ardent qui existe encore à Aix, René I l'a représentée agenouillée devant son prie-Dieu, protégée par ses deux patronnes et par saint Nicolas. D'un autre côté, Jeanne de Laval, par son testament[2], a légué deux anneaux d'or pour être placés aux doigts de la main du reliquaire (aussi en forme de bras), qui existait dans l'église de Saint-Nicolas, près d'Angers, et qui contenait aussi une relique du saint évêque de Myre. L'un de ces anneaux était l'alliance que lui avait donnée René I le jour de son mariage.

NOTE G.

Le mariage de René I et de Jeanne de Laval a été béni dans l'église de Saint-Nicolas d'Angers le 10 septembre 1455 par le cardinal de Foix. Le don du reliquaire ne

1. Armorial du Père Anselme, tome VII, page 74.

2. Preuves de l'histoire de Lorraine par Dom Calmet, page 319.

peut donc être que postérieur à cette date ; mais un autre document indique exactement à quelle époque l'ont offert René I et Jeanne de Laval ; c'est un registre des comptes du Receveur général de Lorraine pour l'année 1471-1472, conservé aux archives du département de la Meurthe. Il renferme la mention suivante :

« Payé à maître Huges Bienfait, conseiller de » Monseigneur, pour être venu de Metz à Nancy et du » dit Nancy à Toul pour minuster *l'obligier* que Mr le » Cardinal d'Albi, abbé de Gorce doit faire délivrer » pour le joyau que le Roy de Sicile volt envoyer à » Saint Nicolas du Port. »

Dans ce compte, où il est question du roi de Sicile qui volt envoyer un joyau à Saint Nicolas du Port, c'est bien de René I d'Anjou qu'il s'agit, parce que son petit fils Nicolas, alors duc de Lorraine n'a jamais pris le titre de roi de Sicile, mais simplement celui de fils du roi de Sicile, ainsi qu'on peut le remarquer sur ses lettres mentionnées dans les preuves de l'histoire de Lorraine par Dom Calmet.

C'est l'abbé de Gorze qui délivre le reçu et cette formalité, préparée avec tant de soin, ne pouvait s'appliquer qu'à un objet très-important comme le reliquaire décrit par Mory d'Elvange.

Jean Geoffroy, natif de Luxeuil, connu sous le nom de Cardinal d'Albi, fut mêlé à la politique du temps, et chargé de négociations auprès du pape Nicolas V par Louis XI et par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Il fut confesseur de René I[1]. En 1461, il fut promu

1. Extraits des comptes et mémoriaux du roi René, par M. Lecoy de la Marche, nos 180, 181, 718.

Cardinal du titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin. Il était avide de bénéfices ecclésiastiques au point que le souverain Pontife dut lui refuser de posséder simultanément l'archevêché de Besançon et l'évêché d'Abby ; mais il lui permit de choisir ; il préféra l'évêché d'Alby. (Dictionnaire de Morevi, tome X, page 146.) Maitre Jean Geoffroy a signé comme témoin sur l'acte de donation du duché de Lorraine à Jean de Calabre par René I d'Anjou son père ; cet acte, qui figure dans les preuves de l'histoire de Lorraine, est daté du 26 mars 1452. Nous n'avons pu découvrir si ce maitre Jean Geoffroy est le même personnage que le cardinal d'Albi ; mais cela paraît probable.

Parmi les bénéfices que possédait le cardinal d'Albi était l'abbaye de Gorze ; c'est en qualité d'abbé de ce monastère qu'il a délivré l'acte rédigé par maître Bienfait, parce que le prieuré de Varangéville à qui appartenait l'église de Saint-Nicolas était une dépendance de l'abbaye de Gorze.

Plus tard, le reliquaire fut déposé au chateau de Bar-le-Duc, en un coffre fermé par une triple serrure, ainsi que l'établit une patente donnée à Bar, le 19 novembre 1475 par le duc René II[1]. Cette patente donnait décharge aux magistrats chargés de la garde du reliquaire qui fut retiré à cette époque du lieu où il était conservé. Il avait probablement été placé au château de Bar-le-Duc pour le garantir contre les déprédations que des guerres incessantes à cette époque pouvaient occasionner.

NOTE II.

Une pierre absolument semblable, du trésor de Médicis

1. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1862.

à Florence, a été publiée dans l'ouvrage de Stosch[1]. Elle est de l'artiste grec Pergame, qui l'a signée. Ce camée représente un bacchant, qui parait en fureur; il ne touche la terre que du bout du pied, porte une peau de tigre sur le bras gauche, et de la main droite il tient un thyrse; on voit à ses pieds un vase à boire renversé.

NOTE K.

La dénomination *caillou d'Egypte* n'est plus usitée en minéralogie; c'est le jaspe d'Egypte ou jaspe fleuri. Il est jaune chamois, semé de taches brunes très-variées et de figures bizarres[2].

NOTE I.

Dans son iconographie romaine[3], Visconti s'est rencontré avec Mory d'Elvange pour voir l'apothéose d'Adrien dans ce camée qui fait aujourd'hui partie des collections de la Bibliothèque communale de Nancy.

Un camée représentant l'apothéose de Germanicus qui figure parmi les collections de la Bibliothèque nationale sous le n° 209[4], ornait jadis le reliquaire d'argent de S[te]-Aprone, sœur de Saint-Evre, évêque de Toul[5]; on le considérait comme représentant saint Jean l'évangéliste avec l'aigle symbolique. Vers l'an 1045, le cardinal

1. Pierres antiques gravées sur lesquelles les graveurs ont mis leur nom.

2. Histoire élémentaire des minéraux par Jean Reynaud.

3. Iconographie romaine tome III, page 33 et planche 38, n° 7.

4. Catalogue général des camées et pierres gravées de la bibliothèque nationale.

5. Saint Evre (Aper) évêque de Toul vers l'an 500.

Humbert[1] à son retour de Constantinople, où l'avait envoyé Léon IX[2], avait fait don de cet objet d'art à l'abbaye de Saint-Epvre. En 1648 le roi Louis XIV le fit demander aux religieux pour le réunir aux médailles et aux pierres gravées qu'on transportait alors du Louvre à Versailles. Le roi dédommagea l'abbaye en lui donnant 7,000 livres[3]. Il est probable que le camée représentant l'apothéose d'Adrien aura été jugé, au moyen âge, comme figurant aussi le même sujet pieux de saint Jean l'évangeliste dans le ciel avec l'aigle, et couronné par un ange ; et ce serait le motif ainsi que la beauté du travail qui aurait déterminé le roi René I d'Anjou à en orner le reliquaire de Saint-Nicolas où il occupait la place principale.

NOTE L.

Nous partageons l'opinion de Mory d'Elvange, peut-être même René I était-il le graveur de ces camées, ou du moins en avait-il donné le modèle. Ce prince était un artiste éminent, le volume de ses œuvres; publié par M de Quatrebarbes, contient des dessins de tableaux, de belles miniatures, et de remarquables sculptures sur bois ; on y voit les vêtements de ses personnages souvent ornés de camées. Ainsi dans son tableau du buisson ardent, conservé à la cathédrale d'Aix, un camée qui représente le Christ bénissant décore le casque de saint Maurice, un camée où figurent Adam et Eve sert de fibule au manteau de l'archange saint Michel; enfin

1. Le cardinal Humbert avait été religieux dans un monastère du diocèse de Toul.

2. Léon IX (Brunon) avait été évêque de Toul.

3. Notice de Lorraine par Dom Calmet, tome II, page 612.

l'enfant Jésus tient à la main un camée représentant sa sainte Mère et lui. Symphorien Champier, auteur qui écrivait au commencement du XVIe siècle, fait connaître que René I gravait des médailles ; or ce genre de gravure et celui des camées ont de l'analogie.

Quant aux camées antiques qui ornaient le reliquaire et qui sont les plus nombreux, René I se les serait procurés dans les expéditions qu'il fit au royaume de Naples, ou dans ses relations avec les princes italiens ses alliés, et notamment avec François Sforze, duc de Milan. D'un autre côté, le comté de Provence qu'il posséda durant 46 ans, est très-riche en antiquités. C'est l'ancienne province romaine qui renfermait les importantes cités d'Aix, d'Arles et de Marseille. René I, artiste comme il l'était, ne devait négliger aucune occasion de recueillir les objets précieux travaillés par le génie de la Grèce et de Rome, et il n'est pas invraisemblable que quelques camées du reliquaire aient été découverts dans son comté de Provence.

NOTE M.

La piété de nos pères s'était plu à orner les sanctuaires des œuvres les plus précieuses de l'art antique, soit comme sujets religieux, soit uniquement pour leur beauté ; c'est à cette cause que nous devons les meilleurs camées et les vases les plus remarquables de matière précieuse qu'on admire aujourd'hui dans nos collections publiques. Il y en a au moins vingt qui proviennent de la seule abbaye de Saint-Denis ; on peut s'en rendre compte en comparant l'inventaire de son trésor[1] avec le

1. Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, par Dom Michel Félibien.

catalogue du cabinet des médailles, et ceux du musée du Louvre.

Parmi les plus beaux monuments, nous citerons :

1° Un canthare bachique, dit coupe des Ptolémées, exécuté sur sardonix orientale, qui naguères était conservé à Saint-Denis. Un roi de la seconde race du nom de Charles (Charles-le-Chauve ou Charles III dit le Simple), l'avait fait monter sur un pied d'orfèvrerie, afin qu'il servit de calice et l'avait donné ainsi à l'abbaye. Cet objet d'art est l'un des plus précieux que l'on connaisse.

2° La coupe de Chosroës, roi de Perse ; elle est composée de plusieurs pièces en matière de prix. Au centre, et sur une plaque de cristal est gravée la figure d'un monarque sur son trône. Cette coupe, don du roi Charles-le-Chauve, était conservée à l'abbaye de Saint-Denis comme étant la *tasse du sage roy Salomon*. C'est l'un des plus remarquables monuments de l'art oriental.

3° Le camée représentant l'apothéose d'Auguste, donné par le roi Louis IX à la Sainte-Chapelle ; il était conservé comme représentant le triomphe de Joseph en Egypte. Ce camée, d'une grande dimension, est considéré comme le plus précieux que l'on puisse voir dans les musées de l'Europe.

Mentionnons encore (comme étant plus spécial à notre sujet) un camée gravé sur sardonix à trois couches. Il représente Jupiter, accompagné de l'aigle. Ce joyau, qui avait été donné par le roi de France Charles V à la cathédrale de Chartres, est entouré d'un double cercle d'or où sont gravés les trois premiers versets de l'Evangile selon saint Jean, commençant par ces mots : *In principio erat verbum*...... Au moyen âge, on avait pris le Jupiter

pour saint Jean, à cause de l'aigle, symbole ordinaire du quatrième évangéliste[1].

NOTE N.

Après la séparation des matières étrangères qui s'opéra au district, on trouva 7 marcs 1 once d'or (1 kilogramme 742 grammes), et 6 marcs 5 onces d'argent doré (1 kilogramme 658 grammes); les métaux furent transportés en décembre 1792 à l'hôtel de la Monnaie de Metz, pour être convertis en numéraire. En les supposant au premier titre, ce qui paraît probable, et sans compter la dorure de l'argent, on trouverait que la valeur du reliquaire sans les pierres précieuses serait aujourd'hui pour

l'or au prix de 3f 30c le gramme de.......	5,226f 00c
et pour l'argent au prix de 0,20 le gramme de.	332 00
soit un total de........................	5,558f 00c

Quant aux camées, ils restèrent déposés au district jusqu'au 7 frimaire an IV (novembre 1796). A cette époque, ils furent transportés par les soins de M. Othenin, commissaire délégué par le directoire de la Meurthe au couvent de la Visitation, où jadis était établi le musée de la ville de Nancy et reçus par le directeur de cet établissement[2]. Depuis ce transfert, ils ont tous disparu, sauf le beau camée représentant l'apothéose d'Adrien, que Visconti a publié et qu'il avait vu chez une personne de Nancy, mais qui depuis a été rendu à la bibliothèque de la ville.

1. Catalogue général des camées de la bibliothèque Nationale, nos 279, 2538, 188 et 4.

2. Procès-verbal transcrit au *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* de l'année 1854.

M. DE COUVONGE

DE LA

MAISON DE STAINVILLE

PAR M. ARTHUR BENOIT.

Dans les manuscrits du temps et chez les historiens contemporains, a dit M. d'Haussonville dans son *Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France*, on lit tantôt Connonges, tantôt Couvonges[1]. M. Chéruel, en publiant les *Lettres du cardinal Mazarin*, a signalé aussi cette altération du nom d'un brave gentilhomme barrisien, qui mourut en défendant le drapeau de la France et qui nous serait à peu près inconnu, si ce nom n'avait figuré sur une des estampes gravées par Callot[2].

1. Voy. t. I, page 317.

2. Voy. t. I, p. 137, *Documents inédits sur l'Histoire de France. Lettres du cardinal Mazarin, pendant son ministère, recueillies et publiées par M. A. Chéruel.* 1872. — M. H. Lepage, dans son *Histoire du Palais ducal de Nancy*, p. 104, a écrit Coulongo. — Callot a écrit Couuonge; mais alors on écrivait le *v* comme l'*u*.

En effet, le brillant capitaine de la guerre de Trente ans est oublié. Tandis qu'il n'est pas un iconophile lorrain, un collectionneur de gravures de Callot, qui ne connaisse, dans la belle série d'estampes appelée le *Combat à la barrière*, l'entrée de *Monsr de Couuonge et de Monsr de Chalabre*. Deux guerriers debout au milieu des flammes tiennent l'un un javelot, l'autre un sceptre. Ils sont sur un char formé de rochers artistement groupés et dessinés par Callot. Un dragon monstrueux les conduit, Cerbère les précède et les furies à chevelures de serpents les escortent en agitant des torches. La marche est ouverte par un satyre entouré de diablotins qui exécutent une danse grotesque[1].

Ce sont MM. de Couvonge et de Calabre, en Minos et Rhadamante, sortis de la fournaise de l'Achéron,

Av bruict qui se faict icy hault.

Après le défilé des chars, qui eut lieu le 14 février 1627, M. de Couvonge, c'est-à-dire Minos, s'avança vers la duchesse de Chevreuse, qui présidait la fête, et lui adressa les vers suivants :

Bel astre, vos faveurs dont je suis honoré,
Font luire tant d'éclats en mes armures sombres,
Qu'on me tient descendu du lambris azuré
Et non monté des lieux où résident les ombres.

Heureusement que le peintre de Ruet, chargé du « soing des machines », et Callot, qui dessina les « figures », surent mieux s'acquitter de leur tâche

1. Voy. M. E. Meaume, Recherches sur Callot, t. I, p. 214. *L'Entrée* de MM. de Couvonge et de Chalabre a été recommencée par Callot et gravée en sens inverse avec de notables différences.

que le poëte Humbert qui écrivit dans la langue des dieux les fades compliments qui se débitèrent au bruit des fifres et des tambourins, au milieu du grincement des machines et des transports d'enthousiasme de la foule émerveillée[1].

La fête avait commencé au Palais ducal à neuf heures du soir; les vastes gradins avaient disparu sous les robes flottantes et les panaches flamboyants. Enfin, apparut le duc Charles IV en Pyrandre, puis en Soleil, au milieu de sujets allégoriques réunnissant tout ce que l'imagination et le goût maniéré du temps avaient de plus recherché. Pour couronner ces splendeurs, on vit des guerriers à pied, armés d'énormes lances, séparés par une barrière à hauteur d'appui, pour ne pas se joindre corps à corps. Le duc Charles IV, qui vint aussi prendre part au tournoi, fut précédé par deux maréchaux de camp, le marquis de Rémoville et M. de Couvonge, bailli de Bar, « que le naturel et l'expérience ont colloqué au degré le plus éminent de toutes les perfections », ajoute l'historiographe de ces fêtes[2].

La place de la Carrière, qu'a dessinée Callot vers cette époque, était le théâtre des joûtes équestres, le rendez-vous de la noblesse lorraine qui venait y faire assaut de magnificence et se reposer des fatigues de la guerre en se livrant au plaisir des carrousels sur de fiers destriers.

Mais il fallait se protéger contre les variations de la température dans la saison d'hiver, parfois si rude en

1. Voy. Humbert, Combat à la barrière; Nancy, Seb. Philippe, 1627, un vol. petit in-4°.

2. Nous renvoyons à l'ouvrage déjà cité pour le détail de ces fêtes, auxquelles prit part entre autres un chevalier de Stainville de Sorcy, dont nous n'avons pas ici à faire la biographie.

Lorraine ; alors les fêtes avaient pour théâtre principal, un abri couvert, non pas la salle des Cerfs plus longue, quoique moins large, mais ce qu'on appelait alors la salle Neuve. Cette salle, la plus splendide du Palais ducal, était placée du côté des Cordeliers.

Coutumes bizarres, introduites à la cour de Lorraine, où ces divertissements de mode italienne, étaient fort prisés, malgré leur exagération qui dépassait les limites de la fantaisie !

Chargé du soin de composer les costumes emblématiques et de faire un triage dans le vaste arsenal des attributs mythologiques, Callot, qui avait débuté par dessiner les *Fêtes* des Médicis à *Florence*, ne fut pas plus embarrassé que ne le fut plus tard un autre graveur lorrain, Sébastien Leclerc, chargé de représenter le chef de quadrille, sur un cheval de ballet, exécutant son passe-pied, l'air relevé et la courbette des carrousels de la cour de Louis XIV.

A ces costumes de fantaisie, usités dès le XVI[e] siècle dans les entrées royales et les fêtes publiques, au costume de M. de Couvonge en Minos, la couronne émaillée de noir sur la tête et le javelot à la main, nous eussions préféré voir notre brave gentilhomme dans ses bottes à chaudron, l'épée suspendue à un large baudrier, monté sur un cheval de Van der Meulen, guerroyant en Italie ou en Catalogne, à la tête des escadrons français.

Sortons du temple de l'allégorie ; laissons disparaître ces chars enguirlandés, ces ateliers de Vulcain, ces jardins d'Armide, l'amour sur un cygne colossal, le sphinx mystérieux, les dauphins gigantesques et toutes ces scènes féeriques, troublées par un incendie terrible, présage des maux qui allaient fondre sur la Lorraine.

Revenons à M. de Couvonge.

Ce n'est pas que sa biographie présente quelque particularité saillante, qu'il soit un type particulier : non; c'est un gentilhomme de race, qui, comme tant d'autres, se conduit vaillamment sur le champ de bataille, est tué à l'ennemi et meurt plus connu sous son nom de terre, que sous son nom patronymique, quelque glorieux que soit celui de Stainville.

En effet M. de Couvonge n'était autre qu'Antoine de Stainville, comte de Couvonge, conseillet d'Etat, capitaine d'une compagnie de chevau-légers de la garde du du duc Henri, gouverneur et bailli de Bar. Il était d'une noble famille barrisienne, qui portait d'or à la croix ancrée de gueules. Son père, Antoine, gentilhomme de la Chambre, avait épousé une Monpesat, dont le pennon généalogique, authentiqué par Callot, remontait aux Du Chastellet, aux Roquefeuille[1]. Au temps de Dom Calmet, on voyait encore le beau château seigneurial de Couvonge, petit village de la Meuse. Mais c'était à cela que se réduisait, à peu près, en 1627, la seigneurie, opulente jadis, de Stainville ; car en 1663, un Charles de Stainville, seigneur pour moitié de d'Haudonviller (Croismare) et pour les deux tiers d'Houdreville, faisait ses reprises[2]. La guerre les avait ruinés.

En 1629, M. de Couvonge reçut une mission assez délicate : celle d'annoncer à Louis XIII l'arrivée intempestive à Nancy du fameux Gaston d'Orléans et de calmer les inquiétudes justement motivées de Richelieu, dont les vastes plans étaient menacés par

1. Voy. le Hérault d'armes de Lorraine, ms. de la bibliothèque de Nancy, n° 134.

2. Voy. M. H. Lepage, *Communes de la Meurthe.*

des cabales et de misérables intrigues. Les nouvelles menées de la Lorraine contre la France ne pouvaient échapper à l'œil pénétrant du cardinal, qui décida en 1632, le Roi à se mettre de nouveau en campagne. L'époque des fêtes était passée; quand M. de Couvonge, alors gouverneur du Barois et dépêché par Charles IV, rencontra Louis XIII près de Saint-Mihiel, il était trop tard et la guerre de Trente ans entrait dans la phase glorieuse appelé la Période française, qui se termina par la paix de Wesphalie.

Quoique l'Italie ne fut pas pour la France un théâtre de guerre aussi important que l'Allemagne ou les Pays-Bas espagnols, il y avait là cependant des intérêts sérieux engagés et une lutte active. Comment M. de Couvonge passa-t-il au service de la France et se trouva-t-il dans les rangs de l'armée commandée par le comte d'Harcourt, le célèbre cadet de la perle, Henri de Lorraine-Armagnac qui se signala par de brillantes victoires, triompha des Espagnols à Casal en 1640 et reprit la ville de Turin, dont s'était emparé le prince Thomas? Sont-ce des intrigues de cour? Peut-être M. de Couvonge n'avait-il plus confiance dans le génie aventureux de Charles IV, devenu un chef de bandes, rivalisant avec les Hatz feld, les Jean de Werth et les Piccolomini? En parcourant la série de lettres de Mazarin de 1642 à 1644, on ne peut s'empêcher d'admirer l'activité du ministre, qui sut non-seulement conserver les alliés dûs à la diplomatie de Richelieu, mais faire des avances à ses adversaires, créer à la cause royale des partisans, faire des protestations de service à Bassompierre, détenu douze ans à la Bastille, guider les Fabert, les Lambertye, les Lénoncourt, les Vaubecourt, la duchesse de Guise, la

princesse de Phalsbourg[1], et tous ces personnages remuants qu'il fallait à tout prix rallier à la France.

La *Gazette de France* nous apprend que si l'intrépide gentilhomme barrisien reçut honneurs et dignités au service du roi, il sut payer de sa personne et braver la mort sur le champ de bataille. Après avoir pris part à toutes les péripéties mémorables du siége de Turin, il fut grièvement blessé et obtint le gouvernement de la citadelle, qu'il quitta l'année suivante pour prendre le commandement important de Casal. Deux ans après, il reçut une nouvelle blessure au siége de Pondesture. Mazarin, qui s'appliquait à maintenir à la France les avantages qu'elle avait conquis, avait placé près de la régente de Savoie des agents habiles dont ses lettres fréquentes devaient stimuler le zèle et diriger la conduite: à côté des Le Tellier, des d'Aiguebonne, des Plessis-Praslin, nous trouvons Couvonge. C'est à Couvonge, gouverneur de Casal, que Mazarin écrit de Saint-Germain-en-Laye, au mois de décembre 1642, pour l'assurer de son dévouement et l'informer de la mort de Richelieu[2].

Il lui écrit le 29 janvier 1643[3] :

« Monsieur,

» J'ay entretenu le gentilhomme que vous m'avez envoyé et appris avec plaisir ce qu'il m'a dit de votre part, et les pensées que vous avez de donner de nouvelles marques de vostre Inclination pour le service de

1. Voy. Chéruel, loc. cit., p. XLIV.

2. Voy. Chéruel, loc. cit., p. 841.

3. Voy. Chéruel, loc. cit., p. 59.

Sa Majesté. Je lui ait fait le rapport de tous vos desseins, qui ne luy a pas esté désagréable, et je puis assurer qu'elle fait une estime très-particulière de vostre personne. Je n'oublie rien pour faire en sorte que la garnison de Casal soit en état d'agir et de faire quelque chose de bon, en une conjoncture où il ne fut jamais si nécessaire et où elle peut tant contribuer pour la conservation de Tortone.

» Je vous remercie du choix que vous avez fait d'un lieutenant pour une compagnie de mon régiment et je vous conjure de presser la levée des gens que vous pouvez faire et de les accompagner de deux bons sergents italiens.

» J'ay escrit à M. Letellier pour fournir l'argent nécessaire pour cette levée et luy ay envoyé les ordres pour la commodité du passage par le Dauphiné et ailleurs jusques à Macon, où est le rendez-vous général de l'assemblée de mondit régiment. Au reste, je vous supplie, Monsieur, de croire qu'il n'y a pas de personne à qui je désire plus de bonheur qu'à vous n'y que j'aime avec plus de tendresse. Vous recevrez des preuves de cette vérité en toutes les occasions qui se présenteront et qui me donneront moyen de vous faire paroistre que je suis de toute mon âme, etc.

Nouvelle lettre, adressée aussi de Saint-Germain-en-Laye, le 28 mars 1643 par le cardinal Mazarin :

» Monsieur,

» Je n'ay rien appris qui m'ayt surpris quand vous m'avez fait savoir que vostre ambition n'estoit pas bornée par les murailles de Casal. Estant capable de plus grandes choses que de gouverner une garnison, vous

avez raison de désirer les occasions où vous puissiez donner des preuves. Pour moy, qui m'intéresse en tout ce qui vous touche et ay une passion particulière pour vostre gloire je ménagerai le temps pour vous procurer le contentement de pouvoir agir à la campagne, et veillerai tousjours affin que vostre mérite et vos services trouvent auprès de Sa Majesté la reconnaissance dont ils sont dignes. Nous n'oublions rien de çà pour faciliter le secours de Tortone, qui sera d'autant plus glorieux s'il réussit, qu'il se trouve fort difficile. La santé du Roy se rétablit à vue d'œil, et nous espérons quelle sera meilleure et plus ferme qu'elle n'estoit avant sa maladie. Je vous conjure d'envoyer le plus grand nombre de Montferrins naturels pour mon régiment, et de croire que je suis plus que personne du monde et le plus véritablement, etc.[1]. »

La diversion en faveur de Tortone a lieu ; malheureusement elle ne réussit pas. Mazarin exprime à ce sujet ses regrets à Couvonge, le 19 février 1643. Le 13 avril, il lui donne ses instructions pour les propositions qu'on doit lui faire et qui intéressent le service du roi. Nouvelles instructions du 28 mai sur les envoyés de la duchesse de Mantoue. Le 30 juin, il lui signale de Paris les heureux commencements de la régence d'Anne d'Autriche. Nouvelle lettre le 8 juillet. Enfin le 23 septembre il lui adressa des félicitations sur la part qu'il a eue à la prise de Turin et à la campagne d'Italie. Le 2 octobre il le remercie pour l'envoi d'un beau cheval. Le 28 mars 1644, ce sont des mesures à prendre pour

1. Chéruel, loc. cit., p. 137, d'après le ms. de la bibl. Mazarine, n° 1719.

empêcher les soldats italiens envoyés en France de retourner dans leur pays, etc.

Le 5 janvier 1643, Couvonge avait été nommé maréchal de camp, distinction glorieuse qu'il avait certes bien méritée.

Plus tard, le maréchal de camp des armées du Roi et gouverneur du Casal, suivit le maréchal d'Harcourt en Espagne. Le Roussillon venait d'être conquis par la France et cette province lui est restée définitivement incorporée; mais la Catalogne devint le théâtre d'une guerre acharnée, qui ne fut pas heureuse. M. de Couvonge commandait en 1646 une partie de l'armée française de Catalogne en qualité de lieutenant général. La Barde le dit formellement dans son histoire de Louis XIV : « Covongius Harcurio in eo exercitu *legatus* curabat. » (Labardœus, *De rebus Gallicis*, lib. IV, p. 237). Et plus loin : « Covongium ipsum *legatum* præfectosque castrorum... ire jubet[1]. »

Nommé le 26 janvier 1646 lieutenant-général, M. de Couvonge mourut le 25 novembre suivant d'une blessure qu'il avait reçue le 21 au siége de Lérida en Catalogne.

Suivant le P. Anselme, notre brave gentilhomme avait épousé Claude le Danois dont il eut un fils, Antoine de Stainville, comte de Couvonge, lieutenant-général des armées du roi, marié à Louise de Montmorency, héritière de la baronnie de Lauresse par la mort de ses frères, veuve sans enfants, en 1670[2].

Il laissait une sœur, qui prit au mois de mai 1648 l'habit religieux au couvent des Carmélites de Paris. Ce

1. Voy. Chéruel, *loc. cit.*, p. 137.

2. Voy. le P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. III, p. 586.

fut un événement à la cour, car la Reine-Mère daigna assister à la prise de voile.

Nous n'avons pu savoir si c'était son frère ou son oncle qui fut Pierre de Stainville, grand-aumônier de Lorraine en 1608, grand-doyen de la Primatiale, fondateur de l'hôpital de Saint-Charles de Nancy, mort vers 1629[1].

René de Stainville était gouverneur de Marsal en 1626[2].

Un Stainville, qui avait épousé une d'Ische, fille du gouverneur de la Mothe, se distingua à la défense de cette place[3].

Nous ne saurions omettre dans cette rapide nomenclature un Couvonge qui était, dit l'intendant Vaubourg, un parfait honnête homme dont les ayeux avaient toujours eu des charges à la cour de Lorraine. Il a été *fameux* par le testament de mademoiselle de Guise, qui le choisit pour son fidéi-commis. Dangeau, après avoir mentionné les principaux legs de la dernière des Guise, ajoute : un fils du duc de Lorraine a les hôtels de Guise et de Joinville; mais on croit que cette donation est faite sous le nom de M. de Couvonge. Sans doute, il est ici question de Charles de Stainville, qui s'intitulait, en 1673, vicomte de Dombasle[4]. Le 16 juin 1677, le maréchal Créquy ayant subi un échec de la part des impériaux,

1. Voy. Gironcourt, ancienne Chevalerie lorraine, ms. de la Bibliothèque de Nancy, n° 69 Ant. Stainville.

2. Idem.

3. Idem.

4. Voy. M H. Lepage, *Dombasle*, son château, son prieuré.

sur les bords de la Seille, près du village de Morville, le comte de Couvonge en fut rendu responsable et accusé de trahison, pour avoir profité de la permission qui lui avait été accordée de passer dans le camp lorrain, afin de demander des sauvegardes pour ses maisons. Il aurait fait pointer le canon d'une façon désavantageuses à l'armée royale. Le maréchal le fit arrêter dans son château de Dombasle et conduire prisonnier à Nancy, d'où il fut dirigé sur Amiens, pour y être détenu jusqu'à la paix. En attendant, dit Dom Calmet, ses maisons furent rasées[1]. On voit par là, que mademoiselle de Guise, malgré son amitié pour le roi, savait apprécier le dévouement à sa maison.

Dangeau, dans son journal du 23 mai 1690, n'a garde d'omettre l'invitation adressée au gentilhomme lorrain par le grand-roi, qui l'invite à sa table, à Nancy, en compagnie du prince de Lixheim, le mari de la princesse de Phalsbourg, de M. de Tornielle, seigneur de Gerbéviller, et d'autres personnes de marque.

Charles de Stainville, comte de Couvonge, nommé grand-maître de l'hôtel du duc Léopold, alla en cour de France, en 1698, faire la demande de la main d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, Mademoiselle, nièce de Louis XIV[2]. Nous trouvons encore Dangeau pour nous raconter tout au long avec quelle affabilité il fut reçu, l'étonnement des courtisans, etc. Au célèbre carnaval du 3 mars 1699, M. de Couvonge conduit un char à six chevaux; aux obsèques du duc Charles V, il porte la clé de chambellan; quand Léopold abandonne sa capitale, il lui confie

1. Voy. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1728, t. III, col. 824.
2. Voy. Gironcourt, *loc. cit.*

la garde du *Louvre* (le Palais ducal) et l'installe dans les appartements de la jeune duchesse, près de la Salle des Cerfs.

Dom Pelletier[1], dans une note manuscrite de son Nobiliaire annoté, rapporte ainsi qu'il suit une épitaphe de l'église de Dombasle :

Cy gist

haut et puissant seigneur Charles-François de Stainville, vivant chevalier, comte de Couvonge, seigneur de Dombasle, Buvray, Morlai, Haudonviller, chef du conseil d'état de S. A. R., grand-maître de sa maison, qui décéda à Lunéville le 26 juin 1706, âgé de 70 ans.

Et haute et puissante dame Henriette d'Haraucourt son épouse décédée le 6 mars 1698.

Suivant le manuscrit Gironcourt, déjà cité, Charles de Stainville, mort en 1706, avait épousé Catherine-Diane de Beauvau, qui eut l'honneur de conduire en Lorraine la jeune duchesse. Catherine-Diane de Beauvau, veuve d'Anne-François-Joseph, marquis de Bassompierre, se remaria en troisièmes noces à Eugène comte de Rouerk, major du régiment des gardes du duc Léopold. La veuve de M. de Stainville-Couvonge obtint du duc Léopold, en 1727, pour son nouvel époux, l'érection de la terre de Couvonge en un nouveau comté dont l'histoire n'a plus de rapports avec l'ancien. Quant à la terre de Stainville, elle fut érigée par le duc Léopold en marquisat, le 7 avril 1722, en faveur de François-Joseph de Choiseul, baron

1. Voy. ms. de la Bibliothèque de Nancy, n° 176.

de Beaupré, héritier universel de son oncle maternel, à la charge de porter le nom et les armes de Stainville.

Après avoir brillé en véritable héros de la Fable dans les carrousels illustrés par Callot, Antoine de Stainville, comte de Couvonge, prend part à la guerre de Trente ans, quitte le service de Charles IV pour celui de Louis XIV, s'illustrs par sa bravoure en Lombardie et en Catalogne, obtient le grade de Lieutenant-général et succombe glorieusement au fatal siége de Lérida. Mais deux ans après la France conclut le traité de paix de Westphalie et fonde en Europe un nouveau système politique, qui porte un coup fatal à l'unité de l'Allemagne.



L'ÉGLISE DES CLARISTES

DE PONT-A-MOUSSON

ET LA

SÉPULTURE DES DOYENS DE LA FACULTÉ DE DROIT

PAR

M. L'ABBÉ HYVER.

L'église des religieuses du monastère de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson remonte à la moitié du xve siècle[1]. C'est aux libéralités des ducs de Lorraine qu'elle dut sa fondation. Sainte Colette, cédant aux sollicitations du duc Charles II et de Marguerite de Bavière, sa femme, choisit, avec leur agrément, la ville tranquille de Pont-à-Mousson pour y établir une maison de son ordre.

1. Cette chapelle ou église est orientée d'après l'ancien usage. Le chœur est au levant, de sorte que les sœurs priaient comme les chrétiens des anciens jours, en se tournant vers l'orient. Ce qui reste de cet édifice a 8 mètres 35 centimètres de largeur sur 17 mètres 35 c. de longueur.

Le duc de Lorraine mourut pendant que le monastère s'édifiait, et la duchesse sa femme, se retirant de la cour pour finir ses jours dans l'hôpital qu'elle avait fondé à Sierck, laissa à sa fille Isabelle et à son gendre, René d'Anjou, le soin d'achever la fondation. Tout fut terminé en 1447 et, le 21 septembre de la même année, treize religieuses prirent possession du monastère et de l'église.

Celle-ci[1] n'offre rien de bien remarquable, sinon une abside irrégulière à trois pans coupés, percée au centre d'une grande fenêtre du style ogival rayonnant, sans meneaux, dont les nervures saillissent à peine sous le mortier qui a remplacé les verrières. Dans le mur du côté de l'Epitre s'ouvre une fenêtre trilobée qui éclairait le passage de l'église à la sacristie. Celle-ci est une salle basse, voûtée, et dont les arceaux gothiques sont reliés par un écusson. La porte qui conduit à l'église est étroite et menait droit au pied de l'autel. Le mur opposé n'avait point de fenêtres, car il était engagé dans les constructions qui formaient une des quatre faces du cloître des religieuses.

Le maître-autel se trouvait au centre d'un octogone de pierre assez régulier et très-visible encore. En dehors de ce cordon, l'église était pavée, comme elle l'est toujours,

1. C'est aujourd'hui la salle de récréation de l'*Union des jeunes gens*. Une brasserie est établie dans une aile du cloître. On y distingue très-aisément, au premier étage, un double rang de cellules, éclairées par de petites fenêtres et accessibles par un corridor. Au rez-de-chaussée se trouvaient, avec des fenêtres plus hautes, le parloir et probablement le réfectoire, ayant vue sur le jardin. Il se trouve encore une sorte de crypte qui pourrait bien être une de ces chapelles élevées dans le jardin par la piété de Philippe de Gueldres. Ce qui reste de l'ancien couvent et de l'église des claristes donne sur la rue des Jardins, ancienne rue des Claristes ou des Sœurs-Claires.

par endroits, de pierres hexagones. C'est à l'ornementation du grand autel que travailla le fils de Mansuy Gauvain, Jean Mansuy[1]. De là, le mur se prolongeait d'une ligne uniforme dont rien ne rompait la monotonie, si ce n'est quelques médaillons et de rares peintures murales qui ont laissé de faibles vestiges.

Une partie de l'édifice, qui est de forme allongée, portait le nom d'*Eglise des sœurs* et servait aux exercices du chœur. Elle était séparée de l'*Eglise des frères* et à l'abri de tout regard profane par un treillis ou grille derrière laquelle retombait un épais rideau qui ne se soulevait qu'aux grandes solennités. Il en fut ainsi aux funérailles de Philippe de Gueldres, où la foule fut admise, dans la galerie, à rendre ses devoirs de vénération à la princesse, exposée au milieu de la nef. A l'extrémité se trouvait une tribune, et sur cette tribune l'oratoire de la princesse. Un portail donnait accès au peuple du côté de la rue, qui longtemps a porté le nom de rue des *Sœurs-Claires*[2]. Les frères avaient leur cimetière devant la maison qui leur était réservée, et près du portail se trouvait un autre cimetière où certaines familles s'é-

1. Compte du receveur général de Pont-à-Mousson, 1542-43 : « A Jehan Mansuy, ymaigier, pour avoir fait une grande crosse et » deux écussons avec un ange, le tout de noir, à mettre sur le grand » autel en l'Eglise des Sœurs du couvent de Ste Claire de Pont-à- » Mousson, que la reine a fait faire ; — lequel Mgr a ordonné le payer » XVIII fr. » (Cité par M. Lepage dans sa biographie de Mansuy Gauvain, Bulletins d'Archéologie, 1851.)

2. Il y avait une immense porte ogivale donnant sur la rue, embrassant dans son développement une porte plus petite pour le passage des piétons. Cette dernière, d'un gothique très-orné, a disparu depuis une vingtaine d'années.

taient choisi des sépultures[1]. L'église, dépouillée de son clocher, de loin ne ressemble pas mal à un immense sépulcre qui se détache fortement sur les groupes de maisons qui l'avoisinent. Au-dessus s'élevait le clocher et, de la tour, une flèche de 32 pieds s'élançait dans les airs, arrondie et semblable « à une quille », disent les comptes du receveur[2]. Elle se terminait par une croix, et la croix par un coq doré et un panonceau. Le toit offrait, au XVI[e] siècle, cette singularité d'avoir sur son renflement deux grands écussons de 3 pieds de haut sur 2 de large : le premier aux armes du duc Antoine, et l'autre aux armes de Philippe de Gueldres. Ils étaient peints à l'huile et portaient sur champ d'or, la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent et sur champ d'azur, un lion d'or armé et lampassé de gueules.

C'est avec le temps seulement que cette église perdit quelque chose de son austère rigidité. Mais ce fut surtout quand Philippe de Gueldres, reine de Sicile et duchesse de Lorraine, vint chercher asile dans ce monastère, que peu à peu l'église s'embellit et sembla dépouiller sa morne tristesse.

1. La noble famille des Richard, par exemple. On voyait, il y a quelques années, la façade de la chapelle funéraire de cette famille. Il n'y a plus trace aujourd'hui de ce cimetière, sinon l'épitaphe en lettres gothiques du sonneur de cloches du monastère, inhumé en 1536. — « Le P. Guinet ajoute ceci dans ses additions : Les princi- » pales familles de la ville dès la naissance de ce saint couvent, ont » choisi leur sépulture dans l'église et dans un petit cimetière qui est » devant le portail, où il y a une très-belle chapelle de M. le prési- » dent Richard, qui est la sépulture de sa famille. Dans la même » église et devant le même portail, tout est pavé de tombes les unes » contre les autres et les murailles ornées d'épitaphes les plus cé- » lèbres. »

2. Compte de Jehan Maillette (1541-42).

La princesse brisa la première la ligne rigoureuse de la nef, en creusant une charmante chapelle dans les parois. Elle la mit sous le vocable de l'Immaculée Conception, en témoignage de sa vénération pour cette auguste prérogative de la sainte Vierge[1]. Cette chapelle était soutenue par dix-huit pillers de cuivre[2], et ce fut la consolation de la reine, devenue religieuse, de l'orner et de l'enrichir des précieuses reliques qu'on lui envoyait, pour satisfaire son ardente piété. C'est ainsi que François Ier, qui avait la reine en grande vénération, lui envoya, disent les chroniques du couvent : « de toutes les sortes de pré- » cieuses reliques qui sont à la Sainte-Chapelle à Paris, » enchâssées en un beau et riche reliquaire, assis sur » une fleur de lys et deux anges qui les portent. C'était » pour mettre en la chapelle que ladite bonne dame a » fait bâtir, car il savait bien qu'elle y prenait grand plai- » sir et consolation ». Cette chapelle, commencée en 1529, ne fut consacrée que quelques années après, et fut enrichie d'une indulgence plénière par le pape Clément VII, et d'indulgences particulières par le cardinal Jean, fils de la duchesse et reine[3].

1. La princesse, par le même motif de piété, était entrée au monastère le jour de la Conception (1519), jour de sa prise de voile, et c'est le jour de la fête de la Conception qu'elle voulut faire profession, en 1520.

2. Compte du receveur général de Pont-à-Mousson, 1529-1530.

3. Bref du 22 février 1532 adressé à sa bien aimée fille Philippe, par lequel Clément VII accorda indulgence pléuière en la chapelle de la Conception, le jour qu'elle aura été consacrée.

« Indulgences particulières de 100 jours attachées par le cardinal Jean à chacune des fêtes de N.-D. pour tous ceux et celles qui, confessés et contrits, visiteront la chapelle de l'Immaculée Conception et réciteront cinq fois l'*Ave Maria* devant l'image de la glorieuse Vierge en la même chapelle. »

C'est là que, plus tard, en 1547, son corps fut apporté et que s'éleva le magnifique mausolée érigé à sa mémoire.

La même princesse avait fait peindre pour l'église deux tableaux allégoriques, que les naïves chroniques du couvent appelèrent : « deux jardins spirituels de la benoite Passion de Notre-Sauveur ». C'était la princesse qui avait inventé le sujet et la manière de le traiter. Elle aimait ces enseignements voilés sous des emblèmes.

Le premier tableau représentait le jardin de la Passion, clos d'une haie de soucis. Il n'y a d'ouverture que par *Grâce de Dieu*. Dans le jardin croissent des pensées ; les unes s'entr'ouvrent chargées de rosée et les autres environnées de brandons, symbolisent l'amour de Dieu, tandis que d'autres, sans rosée ni larmes, peignent la sécheresse d'un cœur sans dévotion.

La croix se dresse dans le milieu et au pied, à demi-éclose, une pensée est entourée de flammes, mais elle n'atteint pas son entier épanouissement, parce qu'elle ne reçoit pas la rosée des larmes. Elle semble attendre que des blessures du divin crucifié tombe sur elle la rosée qui fertilise. C'est *Grâce de Dieu* qui fait cette faveur, et c'est *Amour de Dieu* qui arrache les mauvaises herbes ou les vices. On ne voit que sa main qui s'avance pour les déraciner. C'est *Crainte de Dieu* qui remue la bèche autour des pensées qui languissent et s'oublient dans leur engourdissement. Enfin, c'est *Souvenir de la miséricorde de Dieu* qui, sous la forme d'une main, s'entr'ouvre pour couvrir et protéger les pensées noires et flétries que *Désespoir* s'apprête à saisir de sa main déjà étendue.

C'est le même jardin clos de la même haie, ouvert par le même gardien que représentait le second tableau.

Cinq espèces de pensées répondant à cinq états d'âmes s'y trouvent. Les unes commencent à fleurir sous la rosée des larmes d'une sincère contrition. Les autres s'inclinent pour mourir et *Désespoir* accourt pour en faire sa proie, quand *Espoir en Dieu* vole à leur secours. Quelques autres sont toutes fleuries et rayonnantes dans les flammes, symbole de l'amour divin. Viennent ensuite les pensées qui refusent de s'ouvrir. Enfin, les dernières réfugiées au pied de la croix attendent d'elle leur accroissement.

Le jardinier *Amour de Dieu qui tout supporte* hors le mal, arrache les mauvaises herbes ou les vices qui étouffent les bonnes pensées ; la primevère ou l'orgueil,— la ronce ou l'avarice, — l'ortie ou la volupté, — le chardon ou la colère, — l'ankolie ou l'envie, — la pavot-rouge ou la paresse, — la nielle ou la gourmandise.

Le second jardinier *Crainte ou Tremeur de Dieu* réveille les pensées oublieuses ou endormies.

Enfin *Espoir qui réconforte*, le troisième jardinier arrache les pensées de la main de *Désespoir* pour les ramener à Dieu.

Tel était le goût du temps, alors tout porté vers les choses ingénieuses. La piété n'échappait pas à cette recherche et se complaisait dans ces enseignements symboliques où l'âme chrétienne s'évertue à chercher la vérité sous l'énigme et le sens sous les images. Ce n'est pas qu'il faille admirer cette hardiesse, encore à la mode au temps de Philippe de Gueldres, de prêter la vie à de froides abstractions. C'est un simple fait à constater ici, et non une justification. Le procédé était le même partout. On personnifiait les qualités et les défauts dans le théâtre et dans le roman. Et pour ne pas sortir de la

question d'art, n'est-ce pas une personnification des excès de la table, punis enfin par les maladies, que ce drame de *Souper* et de *Banquet* représenté par les tapisseries de Charles-le-Téméraire ? Cela était parfois très-heureux de faire mouvoir ainsi sous les yeux des spectateurs des moralités sans vie. Mais cela devenait aussi fatigant et redoublait l'obscurité, loin d'éclaircir. Ce qui arriverait sûrement à qui contemplerait les tableaux de Philippe de Gueldres. Sans explication, ils resteraient une énigme insoluble.

Il se trouvait encore dans le monastère de Sainte-Claire et probablement dans l'église un curieux objet d'art. C'était une sorte de buffet à volets ou triptyque dont la partie inférieure[1], divisée en cinq panneaux, représentait sainte Claire, saint François d'Assise, Jean cardinal de Lorraine, un évêque et un guerrier qui pouvait bien être René II. Les volets de la partie supérieure, divisés en quatre compartiments, sont peints à l'huile sur les deux faces et représentent la guérison de l'Aveugle né, la Transfiguration, la guérison du Paralytique et le baptême de J.-C. Sur la partie postérieure, à droite, on voit la Fuite en Egypte, la Résurrection, une apparition de J.-C., le massacre des Innocents et J.-C. au tombeau.

A gauche est le mariage de la sainte Vierge, l'Agonie, le jardin des Oliviers et Jésus saisi par les soldats, enfin l'Annonciation et Jésus devant Pilate.

Le fond est divisé en trois parties, qui toutes trois sont remplies de sujets en demi-relief et en ronde-bosse, représentant les principales scènes de l'Ancien-Testament,

1. Cette partie inférieure est aujourd'hui disparue. Il ne reste plus que le châssis sur lequel s'appliquait la toile. M. Harmand, curé de Saint-Laurent, destine une place d'honneur à ce précieux souvenir du couvent des claristes.

figuratives du Nouveau, et plusieurs circonstances de la vie de J.-C., dont l'exaltation sur la croix couronne l'œuvre. Il y a dans ces sculptures une remarquable expression de figure et une grande naïveté de pose. Les ornements sont admirables de variété et de délicatesse. Le visage et les membres des personnages sont couleur de chair, les vêtements et tout ce qui est en saillie sont dorés[1].

Les deux tableaux de Philippe de Gueldres n'existent plus, mais ce tableau à compartiments, curieux mélange de peinture et de sculpture existe encore dans l'église Saint-Laurent. Il serait à désirer qu'il sortît de l'obscurité où il est enfoui. Le nom de l'auteur qui prêta son pinceau aux allégories mystiques de Philippe de Gueldres, non plus que celui du peintre du buffet à vantaux ne sont venus à l'histoire. Mais nous retrouvons ici en revanche le nom déjà signalé de Gauvain. Seulement il est extrêmement regrettable que l'œuvre de Mansuy Gauvain et de son fils ait été brisée à la Révolution.

L'auteur de la statue de N.-D. de Bon-Secours et de la Porterie du Palais ducal avait sculpté pour l'église de Sainte-Claire deux colonnes, et son fils Jehan Mansuy avait sculpté sur le marbre « un tableau de crucifiement[2]. »

1. Voir pour ces détails l'intéressante notice de l'abbé Guillaume sur *divers objets qui ont appartenu à Philippe de Gueldres.* Cette description est extraite de son travail.

2. Comptes du receveur général pour 1542-43 :

A Mansuy, ymagier, demeurant à Nancy, pour la façon de deux colonnes de nouvelles pierres faites et mises en l'église des sœurs de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson et les avoir dressées par marchié à luy fait par le beau Père confesseur, XI fr.

A Jehan Mansuy, demeurant à Nancy, de l'ordonnance de Notre-Souverain-Seigneur pour un tableau de crucifiement de pierre de marbre que notredit Seigneur a donné à la Royne, XX fr.

Serait-ce, ce Christ en croix si expressif, disent les chroniques du couvent, qu'on ne le pouvait voir sans verser des larmes ? Cela est probable, car des deux chapelles que la reine fit construire dans le jardin, celle du mont « d'Olivet » (des Oliviers) ne présentait comme scène de la Passion que la rencontre de J.-C. et sa Sainte Mère. — J.-C. passe portant sa croix, et la sainte Vierge, à cette vue, tombe entre les bras de saint Jean. Ce *Spasimo* était, paraît-il, fort remarquable. Il semblait que ces personnages (de grandeur naturelle) « fussent tout vifs et qu'il ne leur manquât que la parole », disent les mêmes chroniques. Mais si l'expression « tableau de crucifiement » convient à une œuvre, c'est plus au Christ en croix de l'autre chapelle, appelée *mont de Calvaire*. Ce serait là l'œuvre de Jean Mansuy, fils de Mansuy Gauvain[1].

C'est dans la chapelle de l'Immaculée Conception que fut inhumée l'épouse de René II, morte religieuse de Sainte-Claire, le 28 février 1547. Ce n'était pas le vœu de la princesse de reposer dans cette chapelle qu'elle avait fait construire et qu'elle s'était plu à orner des reliques les plus précieuses. Son désir était d'être enterrée avec ses sœurs dans le cimetière qu'entourait le cloître. Elle avait obtenu de ses enfants pour ce dessein, de faire élever au milieu du cimetière commun un grand crucifix de pierre. C'était là qu'elle souhaitait d'être enterrée, aux pieds du divin crucifié qu'elle avait tant aimé. D'avance elle fit graver cette double inscription sur deux côtés du

1. Voir la biographie de Mansuy Gauvain, par M. H. Lepage. — Bulletins d'Archéologie lorraine, 2e vol., 1851.

piédestal de la croix. La première était son épitaphe et la seconde une prière.

Cy gist un ver tout en pourriture,
Rendant à mort le tribut de nature.
Sœur Phelippes de Gueldres fut reine du passé,
Terre son lot pour toute couverture.
Sœurs dites luy un requiescat in pace.

—

O Rédempteur benoist crucifié
A qui mon cœur jamais n'a deffié
Mais espéré, à la croix je m'accorde
Comme à celle qui a vivifié
Le genre humain du jour moult rude
Mon âme priant à ta miséricorde.

Mais la piété de ses enfants éleva à la duchesse et reine un tombeau plus digne de son nom. Ils firent pratiquer un caveau en pierres de taille sous le mur qui séparait la chapelle de la Conception du cloître. Au-dessus, sur une espèce de tombeau ou d'autel, était étendue la statue de la princesse, de grandeur naturelle, et vêtue de l'habit des pauvres filles de Sainte-Claire. A ses pieds se trouvait une petite statuette représentant une religieuse agenouillée tenant la couronne que la reine avait méprisée. C'était l'œuvre de l'habile ciseau de Ligier Richier[1]. On grava cette épitaphe au-dessus de la princesse :

Le corps enclos soub ceste sépulture
Fust d'une Royne : en laquelle nature
N'oublia rien. Philippe estoit son nom,
Du sang Gueldrois, portant arme et surnom
Laquelle fut en vertu tant civile,
Qu'elle espousa René roy de Sicile

1. Le chef-d'œuvre de Ligier Richier se trouve aujourd'hui dans l'église des Cordeliers de Nancy.

Duquel elle eust cinq magnanimes princes,
Vrays héritiers de royales provinces.
Puis le roy mort, cherchant la vie heureuse,
Si fist icy vestir Religieuse
De Saincte Claire : en l'an vint et septiesme,
Qu'elle eust l'habit, par maladie extrême,
Mort la surprint, a quatre vingt cinq ans.
Son esprit soit ès haults cieux triumphant.

Amen Jhesus.

Au dire de Dom Calmet, il y aurait eu deux statues de la princesse, l'une au-dedans de la chapelle, dans l'église même, et l'autre dans ce petit oratoire que les religieuses firent ériger dans le cloître, au-dessus du caveau, « chapelle bien peinte et décorée où les religieuses vont souvent prier Dieu », disent les religieuses qui racontèrent la vie de Philippe de Gueldres. Voici les paroles de Dom Calmet : « Son effigie en relief de marbre gris...... est » dans le mur septentrional de l'église, et *on en voit un* » *pareil* au-dedans du cloître des religieuses[1] ».

1. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine,* article Pont-à-Mousson : « Au même lieu (tombeau de Philippe de Gueldres) on lit qu'en 1538, » le 13 septembre, fut apporté en l'église Sainte-Claire de Pont-à-» Mousson le cœur de Louis de Lorraine-Vaudémont, qui fut *tué au* » *siège de Naples* (sic) le 23 août de la même année ; son corps gît » à Naples dans le monastère des filles de Sainte-Claire ». Voilà ce que dit Dom Calmet sur le fils de la princsse. Il faut ajouter, pour compléter cette donnée, que le cœur du prince était enterré sous une colonne de marbre surmontée d'un cœur doré. Cette colonne était devant le maître-autel de l'église. — Voir pour ces renseignements les comptes du receveur Jean Maillette (7e compte), où il est dit à l'année 1541-42 : « Payé à Jean fondeur 18 fr. pour avoir redoré ung » cueur qui est sur le poteau de marbre à l'église Sainte-Claire, sous » lequel est enterré le cœur de feu M. de Vaudémont ». Voir aussi les additions à la vie de Philippe de Gueldres par N. Guinet, abbé de Sainte-Marie-Majeure : « Au devant du maître-autel, dit-il, est le » cœur de Louis de Vaudémont, avec des marques conformes à sa

Près du gros pilier de l'église se trouvait un mausolée de marbre blanc avec la figure en relief de Guirlande Hemmen de Frise, femme de François Adekema. Elle s'était enfuie à Rome pour échapper à la persécution des hérétiques, et c'est en retournant dans sa patrie qu'elle mourut à Pont-à-Mousson. La date de sa mort n'y était point marquée. La coiffure extraordinaire de la statue, arrangée à la manière des femmes de la Frise, et les nombreux écussons des alliances de cette dame faisaient de ce tombeau un véritable objet de curiosité.

Non loin de là était la sépulture de Françoise de Mory d'Aceno, native de Mantoue, dame d'honneur de Marguerite de Gonzague, duchesse de Lorraine et de Bar. Cette dame, épouse de Nicolas Marez de Nouroy, chevalier, seigneur de Port-sur-Seille, chambellan du duc Henri II, avait été enterrée, le 7 mai 1617, dans l'église des Claristes[1].

Derrière le grand autel, Grégoire de Toulouse fut enterré sans mausolée ni épitaphe. Le P. Abram raconte

» qualité » (p. 20). C'était ce prince inquiet, qui d'abord évêque de Verdun, résigna en 1522 son évêché en faveur du cardinal, Jean de Lorraine, prit le parti des armes sous le nom de comte de Vaudémont, fit l'expédition du Milanais en 1524, signala sa valeur aux côtés de son frère Antoine dans la guerre contre les Rustauds, voulut faire valoir à la cour de France les prétentions de sa famille sur le royaume de Naples, fit la première campagne comme chef de la flotte, et la deuxième sous Lautrec, avec 10,000 lansquenets, lorsque la peste mit fin à ses aventures par une mort prématurée. Il mourut fort pénétré de regret d'avoir quitté l'habit ecclésiastique. Ses domestiques rapportèrent son cœur, et il fut enseveli dans le couvent de sa mère, qui vivait encore.

1. Voir Dom Calmet. Notice de la Lorraine. Art. Pont-à-Mousson. Le même Dom Calmet raconte dans le même article qu'il n'a pu découvrir, derrière le grand autel, l'épitaphe de Grégoire de Toulouse, parce qu'elle était couverte d'une boiserie.

dans son histoire qu'il chercha longtemps la sépulture du grand antagoniste des jésuites dans les luttes du rectorat. Il la découvrit enfin, et oublieux de toutes les vaines rivalités d'autrefois, il ne se souvint plus devant cette tombe muette que des services rendus à la science par le célèbre jurisconsulte « *Si non de nostra societate,* dit-il, *at de litteris optime meritus*[1] ». Et le généreux historien de l'Université Lorraine ou Austrasienne, comme disait Grégoire dans ses Actes, fit graver au-dessus de la tombe du trop modeste jurisconsulte ces nobles distiques :

Petrus Gregorius Doctor Legumque Decanus,
Hic jacet injecta vix bene tectus humo.
Post sex annorum decadas vix agnitus, et si
Gregorii magnum nomen ad astra volat
Ut sileant lapides, juris monumenta loquuntur
Non potuit cippo nobiliore tegi.

On ne s'explique pas bien ce dédain du grand jurisconsulte pour tout ce qui tenait à la postérité. Voulut-il, par cet acte d'humilité, expier l'ardeur qu'il mit à revendiquer pour sa faculté les prérogatives du rectorat ? Cela n'a rien d'invraisemblable, car il est sûr que son unique fille, alliée à la noble famille de Mitry, n'eut pas souffert que le nom de son père fut enseveli avec lui dans le tombe, si la volonté expresse du Toulousain n'avait réclamé cette modestie posthume, ce silence, cette sorte d'oubli et d'effacement de son dernier vestige en ce monde[2].

1. Historia universitatis........ ms. du P. Abram à la Bibliothèque de Nancy.

2. Le Registre de la Faculté de droit ne présente que ces paroles à l'année 1597, 20 février. Die mensis februarii 20. — A. Dnūs Gregorius ultimum clausit diem. Cui successit Dnūs Barclaius.

Peu de temps après, Grégoire de Toulouse mourut, un autre professeur de droit, qui, aprés avoir pris part aux luttes du rectorat, voulut aussi partager la sépulture du premier doyen de sa Faculté[1]. C'était un prêtre Anglais jeté en Lorraine par la tourmente qui avait chassé des Iles Britanniques tant d'Anglais, d'Irlandais et d'Ecossais auxquels la France et la Lorraine avaient ouvert un asile. Humphroy ou Onuphre Hély, comme il s'appelait, avait été reçu au nombre des professeurs de droit pendant le schisme de Saint-Mihiel. Il enseigna à Pont-à-Mousson pendant 18 ans. Homme d'une charité admirable, il laissa à peine de quoi subvenir aux frais de ses funérailles. A la cérémonie parurent, mais sans leurs insignes, probablement pour ne pas réveiller les griefs de la Faculté de droit, les PP. Bleuse, recteur, et Bouvet, chancelier. Voici l'inscription de son tombeau telle que la présente le manuscrit du P. Abram.

D. O. M.

Hic lapis non est supra lapidem, viator, sed supra
virum sacerdotio clarum, vita Angelum, Humfridum Hély
qui per viginti annos (utinam et per plures licuisset)
in hàc Academia, tum jus Pontificium, tum Cæsareum
explicavit; — inopia tamen fermé laborabat,
alios inopia sublevans; — domus ejus Anglorum
quos pietas sibi pares fecerat, erat receptaculum; —
Deus tandem omnium remunerator vehementi
affectum lateris dolore, a solo ad cœlum evocavit
anno 1604, ætatis 60, Idibus Martiis.

1. 1604. Die mensis martii 15. — Dictus Dnūs Ely suum clausit ultimum diem. Cui successit D. Guinetus (Registrum Academiæ Pontimussanæ in facultatibus juris...)

Ingrata patria, ne ossa quidem mea habes.
Distichon : Albion hæreseos velatur nocte. Viator
Desine mirari, sol suus hic latitat[1].

En face de cette inscription terminée si étrangement par les paroles de Scipion à Literne, et de ce distique plein d'enflure, on comprend mieux le mépris de l'austère Toulousain pour ces exagérations d'épitaphe.

L'église des pauvres Claristes semblait réservée à devenir le lieu de sépulture des professeurs de la Faculté de droit. C'est là que Jean Hordal I[2], descendant de la

1. Le Registre de la Faculté de droit dit que ce fut à H. Hély que Barclay remit à son départ tout ce qui avait rapport à cette Faculté : 1603. Die vigesima sexta mensis Julii Dnus Barclaius dedit et deposuit in manibus Dni Ely corā dno Hordal omnia quæ sunt facultatum J. V. pntibus scriba et bidellis pdictarum facultatum ad hoc expressè vocatis et die ultimā pdicti mensis ipsemet D. Barclaius abhinc discessit omnibusq vale dixit. — 1604. Die mensis Januarii nona. Dnus Humfridus Ely J. V. Doctor et ordinarius Professor facultatis juris prudentiæ in hâc Academia, pnte D. Hordal J. V. Doctore et in eadem facultate pfessore ordinario, dedit clarissimo Dno Carpentario pdictarum facultatum Decano cia quæ sunt earumdem facultatum eodem modo ut D. Barclaius ultimus Decanus eidem Ely deposuerat corā et ptibus scriba bidellis et janitore dictar facultatum ad hoc expressè vocatis.

2. 1618. Die 9ª Augusti. Occubuit Dominus Joannes Hordal, vice decanus et eodem Die jusus serenissimi Ducis Lotharingiæ per Dominum Joannem Hordal juniorem Doctorem utriusque juris et professorem fuerunt tradita sigilla universitatis et eodem die ornamenta ejusdem. D. Claudio Christophorino præsidi tanquam vice decano. (*Liber facultatis juridicæ.*) On ne voit pas dans cette épitaphe que Hordal fit les fonctions de vice-doyen après le départ de G. Barclay. Cela arriva cependant.

famille de Jeanne d'Arc, voulut être inhumé. Son tombeau portait cette inscription :

Hospes huc ora, capies usuram moræ
Claruit hic clarissimus et nobilissimus
J. Hordal.
Sed et memoria ejus immortalis est
quia vitam
Meruit : cineres supersunt, nec condiri debuit,
Qui IIII Princip. a consiliis integer
Semper fuit.
Vivit in libris liberisque, quos Themidi
XXXI annis publice genuit. Ne dubita
Deo
Ut sanctorum viâ litteris et virtute assequaris,
Vitam sequere; abi, da lacrimam, vixit annos LXVI
Et ad annum M.D.C. XVIII.

Son fils, Jean Hordal, soutint, en 1613 (15 juillet), ses thèses devant Jean Hotman, le fils du célèbre jurisconsulte Fr. Hotman, qui avait tenu à honneur de servir de témoin au jeune juriste. Grâce à cette solennité apportée à la discussion par la présence d'Hotman et peut-être grâce aux talents du récipiendaire, contrairement aux us et coutumes de la Faculté de droit, le secrétaire nous indique pour la première fois le sujet des thèses du candidat[1]. Envoyé à Bruxelles par Charles V, il y mourut

1. 1613, 15 juillet. Nobilis et ingenuus adolescens Joannes Hordal Mussipontanus, insignitus fuit gradu baccalaureatus per D. Joannem Hordal vicedecanum, Patrem suum. Cujus litteris post verba : *Omnibus commendetur, adjunctum est : psertim cum publicè disputando theses de Adoptionibus et Jurisdictione egregie sustinuerit pntis D. D. Joanne Hotomano Parisiensi et Nobili Bernardo Mauljean Mussipontano, testibus ad præmissa vocatis atque expressè rogatis.* (*Registrum Facultatis Juridiçæ.*)

et ne vint pas rejoindre son père dans l'église des Claristes. Mais son fils, qui lui succéda dans sa charge et ses dignités, fut inhumé près de son grand-père dans la chapelle que les professeurs de droit semblaient préférer désormais pour le lieu de leur dernier repos. Jean Hordal III eut cette inscription :

Ad felicem Memoriam
Hic jacet prænobilis Joannes Hordal (IIIus)
Juris utriusque Doctor ac Professor et in
hac universitate Decanus, obiit 22 Februarii
1692, ætatis suæ 73.
Appositus est ad avum superiùs humatum
nepos. Cujus pater missus a Principe suo
Carolo 5° Bruxellas ibidem sepultus est,
Avus, avi filius, ac nepos, Joannes nominati
sunt, publicis iisdem officiis atque honoribus
Claruerunt. Orate pro eis.

A côté de cette génération de juristes, d'autres doyens voulurent que leurs noms fussent inscrits à la suite des noms de Grégoire de Toulouse, d'Humphroy Ely et des Hordal. Le successeur de Jean Hordal III (m. 1692) fut le doyen Antoine-Charles Pillement, seigneur de Russenge, qui conserva le Décanat, malgré sa présence à Nancy, où il exerça les fonctions d'avocat-général dans la Cour souveraine, et qui n'abdiqua sa dignité qu'en 1719 en faveur de François Rouot, fils de sa sœur. Pillement, honoré de la dignité de sénateur dans cette même cour, où il avait signalé son talent d'avocat, mourut en 1721 (octobre), et fut transporté de Nancy à Pont-à-Mousson, pour être enterré dans la paroisse Saint-Laurent, sous le banc réservé aux professeurs[1].

1. Anno 1721 mortuus est ac è Nanceio Pontimussum advectus, sepultus fuit in parochia Sancti-Laurentii sub scamno professorum

Son successeur, Fr. Rouot, reprit la tradition et fut inhumé dans l'église des Claristes, entre la table de communion et l'autel de la chapelle de l'Immaculée Conception. Il mourut le 5 août 1723. Il est à regretter qu'une épitaphe concise n'ait pas consigné et les emplois et les mérites de Rouot, et que trop modesta, il ait eu les mêmes scrupules que Grégoire de Toulouse.

François Charvet, qui lui succéda dans la charge de doyen, vint aussi demander un dernier asile à l'église des Claristes. Il mourut en 1745 et fut inhumé beaucoup plus bas que Rouot, avec cette inscription :

D. O. M.

Sempiterna dignus memoria
hic situs est
prænobilis Franciscus Adeodatus Charvet
Blenovi et Jessinvillæ Dominus
in Supremâ curiâ Senator.
Leopoldo primo, Francisco tertio Regis (?) Lotharingiæ
et Barri ducibus a secretioribus consiliis
Juris professor
Aetate vix adulta
paulo provectiore
Decanus
Egenorum parens, alumnorum pater
Arbiter litigantium
Amicus patriæ civibus optimis
Academiæ suæ decus.
Omnium hospes virtutum et exemplar

ad cornu Evangelii. Saint-Laurent était la paroisse des professeurs de droit. Ils avaient leur école établie dans ta rue Souchotte, qui faisait suite à la rue Saint-Laurent. Barclay, avant l'arrivée de G. de Toulouse, ouvrit la première école de droit dans sa maison qui était sur la paroisse Saint-Jean. Hordal était aussi de cette paroisse.

inter suos mœrentes lætus Deo
vitam exhalavit
Anno M.D.CC.XLV
ætatis 59
In pace æternum requiescat.

Ainsi sur douze doyens qui présidèrent à la Faculté de droit jusqu'en 1768, époque de sa translation à Nancy, cinq sont venus reposer dans l'humble église des Claristes. Il faut ajouter Humphroy Ely et Hordal I qui firent les fonctions de vice-doyen ; le premier après le départ de Barclay et le second après la mort de Pierre Charpentier. Le troisième doyen, Hordal, partagea cet honneur avec Christophorin, qui continua d'administrer la Faculté après la mort de son collègue (1618-1624) jusqu'à l'époque où Blaise Jacquot reprit le Décanat.

Il resterait à dire quelle fut l'inscription tumulaire de Pierre Charpentier et des autres doyens et vice-doyens qui furent inhumés hors de Pont-à-Mousson. G. Barclay, professeur de droit à Angers, fut enterré chez les Cordeliers de cette ville[1]. Charpentier, qui lui succéda, reçut les derniers honneurs dans l'église Sainte-Croix, sa paroisse. C'est le renseignement que fournit le registre de la Faculté de droit[2]. Cette église est entièrement détruite depuis la Révolution. Une autre église, également disparue, couvre de ses débris la tombe d'un professeur et

1. Voir l'opuscule de M. E. Dubois, professeur à la Faculté de droit, sur Guillaume Barclay. C'est au milieu de documents inédits, qui ne laissent plus d'ombre sur la vie de G. Barclay, que se trouve la pièce précieuse qui fixe la date de la mort du célèbre jurisconsulte.

2. 1611. Die 8ª mensis Junii D. Carpentarius suum ultimum Clausit Diem et sepultus est in Ecclia parochialis Sanctæ Crucis.

vice-doyen de la même Faculté de droit[1]. C'est l'église de la collégiale Sainte-Croix sur le Pont.

Il se trouve à la fin du manuscrit du Père Abram plusieurs notes ou inscriptions sur les sépultures de quelques professeurs[2]. Voici les renseignements que l'on trouve sur le doyen Nicolas Guyot, qui avait partagé les honneurs du Décanat avec Hordal III.

« Cum hoc nepote Joanne Hordalio, Decanus alternis
» annis fuerat Guyot, cujus epitaphium referendum est
» adannum 1682e. Sepultus est cum Camerario in paro-
» chio Sancti Laurentii. »

D. O. M.

Hic jacet vir nuper clarissimus Nicolaïus Guyot
In hac mussipontanâ Universitate
Antecessor facultatisque jurium Decanus,
in actu Dum obiit in secretioribus consiliis
Serenissimi Bavariæ Ducis Ferdinandi
Mariæ amplissimo senatoris munere summa
Cum integritate perdecennium defunctus vir
Pacificus aulici cultus fastidio splendidum
quidem at certe periculosum vitæ genus
spontè respuit ac ab omni luxu et aulicorum
bilingui consortio dissitus, Deo propior
placidiusque in patria viveret in quam reversus
minori ut pater sed ad salutem tutiori antecessoris
munere in hac academia et paulo post juridicæ
facultatis Decanatus, his meritis debito
Serenissimo Lotharingiæ Duce Carolo 4°

1. Dominus Franciscus Tabourin suum ultimum Diem Clausit duodecimo aprilis 1658 et sepultus est in templo Sanctæ Crucis Canonicorum. (Registre de la Faculté de droit.)

2. C'est de cette source inédite que proviennent les inscriptions tumulaires de Hordal III et Charvet. L'épitaphe de Humphroy Ely, également inédite, est extraite du manuscrit même du P. Abram.

piæ memoriæ insignitus est; qui princeps
hominis integerrimi fidem prudentiamque
Sæpius expertus eum ad imperialia Ratisbonæ
Comitia legavit qui suas partes ibi tueretur;
quibus prosperè peractis cœterisque muneribus
Summa cum laude præstitis ô sine Academiæ
universæ luctu gravique dispendio supremum
diem prout vixerat, pié tandem explevit senex
septuagenarius. Aprili die reparatæ salutis
anno 1682. — Nunc viator et eum jam
crede felicem aut precibus redde.

Ces inscriptions ont été probablement recueillies par les soins de N. Jadelot, professeur à l'ancienne Faculté de médecine de Nancy, qui donna à la Bibliothèque le manuscrit du Père Abram. Il convenait d'arracher à l'oubli ces noms recommandables par les travaux et le mérite des hommes qui les ont portés. Il ne reste plus rien aujourd'hui de ces mausolées et de ces inscriptions. Des hommes indignes de ce nom se sont rués dans cette église avec la fureur de brutes et n'ont laissé derrière eux que des ruines. Rien n'a trouvé, grâce à leurs yeux, ni la sainteté, ni le prestige d'un grand nom, ni l'art, ni le mérite, rien, pas même la tombe et l'inviolabilité qui la défend[1]. Tout a été pillé, saccagé, mutilé, dispersé à

1. Voici quelques détails empruntés à la brochure de M. l'abbé Guillaume. Ils confirment et complètent ce qui vient d'être dit sur l'église des Claristes.

« La chapelle conventuelle des Clarisses, convertie en une remise, » existe encore à Pont-à-Mousson. L'on y distingue l'emplacement du » sanctuaire pavé en dalles hexagones, arrêtées au côté de la nef par » un cordon de pierres de tailles en ligne brisée. Les murailles du » chœur, rejointes de chaque côté par le cordon séparatif entre le » sanctuaire et la nef, devaient former avec ce cordon un décagone » irrégulier. Sur les pans du mur, de chaque côté de l'abside, on voit

tous les vents. L'enclos seul de ces saintes murailles, triste et dénudé, a échappé à la rage de ces sauvages.

Un autre débris échappé à ces ruines est le sceau plaqué de l'abbaye, qui est ici reproduit. Les archives départementales renferment plusieurs requêtes revêtues de ce sceau. Il représente, dans une sorte d'ogive ornée, l'image de sainte Claire, patronne de l'abbaye. La sainte porte entre ses mains un ostensoir en souvenir du jour où elle mit en fuite les Sarrasins prêts à envahir son monastère. On lit dans l'exergue, en lettres gothiques : S. Stæ Claræ



» deux médaillons ayant 0,80 centimètres de diamètre et représen-
» tant : celui du côté de l'Epître, Saint André, et celui du côté de
» l'Evangile, Saint Barthélemy. Vers le milieu de l'église, à gauche
» en regardant le sanctuaire, on remarque l'encadrement d'une cha-
» pelle qui doit être celle de la Conception, sous laquelle a été dé-
» posé, dans un caveau, le corps de l'humble servante de Dieu, et
» qui renfermait « l'autel » de pierre où la portraiture de feu la
» bonne Royne était couchée dessus taillée en pierre et accoustrée et
» peinte comme une religieuse. »

« Cette belle petite chapelle, est-il dit dans la vie de Philippe, était

PONTIS·MONCIONIS. Il a paru intéressant de sauver de l'oubli cette modeste relique de l'abbaye des humbles Claristes de Pont-à-Mousson.



» bien peincte et bien décorée. Or, on voit encore, dans la partie
» supérieure, une double frise sculptée, dorée, et de bonne conser-
» vation. Dans le montant de droite et vers le milieu, est une torche
» renversée et dont la flamme s'éteint ; symbole de deuil et de mort
» attestant, en ce lieu, l'existence d'un monument funèbre. Derrière
» et sur le jardin, on peut voir, mais bien dégradée, une peinture
» murale représentant les divers instruments de la Passion, et dans
» le lointain, deux tourelles assez semblables à celles de la porte
» Notre-Dame de Nancy. »

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Bureau de la Société pour l'année 1873-1874.

Président, Henri **Lepage**.
Vice-Président, Jules **Renauld**.
Secrétaire perpétuel, le baron **Guerrier de Dumast**.
Secrétaire annuel, Ch. **Laprevote**.
Trésorier, Secrétaire honoraire, l'abbé **Guillaume**.
Bibliothécaire-Archiviste, Ch. de **Rozières**.
Secrétaires adjoints : L. **Wiener** et L. **Quintard**.

Agent comptable de la Société, **Puel**, passage du Casino, escalier près de la salle des ventes.

Membres honoraires[1].

Buquet (le baron Alfred), ancien maire de Nancy, ancien député de la Meurthe.

Montesquiou (le vicomte de), ancien préfet de Meurthe-et-Moselle), conseiller d'Etat.

1. La Société a conféré le titre de membre honoraire aux présidents des Sociétés qui, après l'incendie, ont bien voulu lui donner des témoignages de sympathie, soit en souscrivant pour la reconstruction du Palais ducal, soit en envoyant la collection de leurs publications à la bibliothèque du Musée.

Le Directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Le Président de l'Académie de Metz.

— de l'Académie du Gard.

— de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or.

— de la Société d'Emulation des Vosges.

— de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

— de la Société archéologique de Sens.

— de la Société archéologique de l'Orléanais.

— de la Société française de numismatique et d'archéologie de Paris.

— de la Section historique de l'Institut (Société archéologique) du grand-duché de Luxembourg.

Membres titulaires*.

Adam, substitut du procureur général.

Alnot (Louis), ancien sous-conservateur du Musée de peinture.

Alsace (le comte d'), prince d'Hénin, à Bourlémont (Vosges).

Ancelon, docteur en médecine, député de la Meurthe.

André, membre du Conseil municipal.

André (Edouard), libraire.

André fils, architecte.

Angenoux, avocat-général à la Cour d'appel.

Arth, propriétaire.

Aubry (Maurice), député des Vosges, banquier à Paris.

Aubry-Fourier, négociant à Mirecourt (Vosges).

Audiat, conseiller à la Cour d'appel.

Autrecourt (d'), ancien avoué.

Ballon, à Epinal (Vosges).

Balthasar (l'abbé), vicaire de Clignancourt (Paris).

Baraban, avoué au tribunal.

Barbaut, ancien pharmacien.

* Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy.

Barbey, propriétaire.
Barbier (l'abbé), curé de Saint-Vincent-Saint-Fiacre.
Barthélemy (Edouard de), membre du Conseil général de la Marne, à Courmelois, par Beaumont-sur-Vesle (Marne).
Bastien, ancien notaire, membre du Conseil municipal.
Bastien, président honoraire du tribunal de Mirecourt (Vosges).
Beau, avoué au tribunal, membre du Conseil municipal.
Beaufort de Gellenoncourt (Amédée de), propriétaire.
Beaupré (Emile), propriétaire.
Belay (l'abbé), curé de Hartzwiller.
Benoit, conseiller à la Cour d'appel.
Benoit (Louis), bibliothécaire en chef de la Ville de Nancy.
Benoit (Arthur), propriétaire à Berthelming.
Berlet (Edmond), avocat à la Cour d'appel, député de la Meurthe.
Bernard, avocat à la Cour d'appel, maire de Nancy.
Bert, avoué à la Cour d'appel.
Bertier (Emile), avoué à la Cour d'appel.
Besval, notaire honoraire.
Bibliothèque (la) de la Ville d'Epinal (Vosges).
Birglin (Ernest), architecte, conservateur du Musée de Bar-le-Duc (Meuse).
Blancheur, ancien notaire.
Boiselle-Saint-Aubin, ancien vérificateur des poids et mesures.
Boiselle (l'abbé), curé de Saint-Alpaix, par Saint-Julien-du-Sault (Yonne).
Boiteux (l'abbé), curé de Dieuze.
Bonnabelle, correspondant de la Société pour l'instruction élémentaire, à Bar-le-Duc (Meuse).
Bonvalot, conseiller à la Cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or).
Boulangé, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Arras (Pas-de-Calais).
Boulangé, avocat à Remiremont (Vosges).
Bour (Edouard), greffier en chef du tribunal civil.
Bourcier (le comte Ludovic de), à Bathelémont.
Bourcier (le comte Charles de), maire de Saint-Médard, à Bathelémont.

Bourcier de Villers (le comte Charles), ancien député des Vosges au Corps législatif, à Paris.
Bourgon (Dieudonné), commis-greffier à la Cour d'appel.
Bourgon (Léonce), banquier.
Bourgon (Jules).
Bouvier (de), conseiller honoraire à la Cour d'appel.
Bretagne, directeur des contributions directes en retraite.
Breton (l'abbé Charles), curé-doyen d'Haroué.
Bridey (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
Bruneau (Albert).
Buffet (Aimé), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
Burtin (l'abbé), secrétaire de l'Evêché.
Casse, professeur de dessin au lycée.
Cauwès, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris.
Caye, avoué au tribunal.
Champagne (l'abbé), curé de Claudon (Vosges).
Chanzy, ancien juge, à Epinal (Vosges).
Chapellier, archiviste de la Société d'Emulation des Vosges, à Epinal (Vosges).
Chappuy, chef d'escadron d'artillerie en retraite.
Charlot (l'abbé), chanoine honoraire.
Charlot (Edouard), à Nancy.
Charlot (Alexandre), juge au tribunal civil.
Chartener (G.-G.), propriétaire à Metz.
Chatelain, ancien négociant.
Chautard, doyen de la Faculté des sciences.
Chenut (Emile), juge de paix du canton ouest de Nancy.
Chérisey (le marquis de), à Chérisey (Moselle).
Chrestien de Beauminy, ancien avoué au tribunal.
Christophe, lithographe.
Circourt (le comte Arthur de), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Claude (l'abbé), curé de la cathédrale.
Clesse, notaire honoraire, à Conflans.
Collenot (Louis), propriétaire à Amance.
Collenot (Félix), procureur de la République à Remiremont (Vosges).

Collin, imprimeur.
Collin, banquier à Bar-le-Duc (Meuse).
Colnot (l'abbé), curé de Fresse (Vosges).
Constantin (René), directeur de l'usine à gaz.
Contal (Stanislas), avoué au tribunal.
Contal (Edmond), avocat à la Cour d'appel.
Cordier (Julien), avocat à la Cour d'appel, à Toul.
Corrard des Essarts, architecte.
Cosserat, docteur en médecine à Charmes-sur-Moselle (Vosges).
Costé, conseiller de préfecture.
Cotelle, conseiller à la Cour d'appel.
Courcel (Valentin de), à Paris.
Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville.
Crépin, notaire.
Crépin-Leblond, imprimeur.
Cuny, architecte, inspecteur des travaux de restauration du Palais ducal.
Daubrée, bijoutier.
Deblaye (l'abbé), à Saint-Dié (Vosges).
Deblaye (l'abbé Alexandre), professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson.
Denys, vice-président du tribunal de Saint-Mihiel (Meuse).
Depautaine, docteur en médecine à Gondrecourt (Meuse).
Descombes, architecte.
Devilly, conservateur du Musée de peinture.
Dietz, banquier.
Dieudonné, propriétaire à Pompey.
Digot (Alfred), propriétaire.
Dœrflinger (Alfred), négociant.
Dolard de Myon (le comte), propriétaire.
Drouot (le vicomte A.), ancien député au Corps législatif.
Dubois, professeur à la Faculté de droit.
Dufresne, conseiller de préfecture honoraire.
Dumont, vice-président honoraire au tribunal de Saint-Mihiel (Meuse).
Duprat, professeur au collége de Lunéville.

Durand (Léon), receveur municipal à Remiremont (Vosges).
Duserre (Louis), négociant.
Ebel (Charles), négociant.
Élie-Baille, ancien président de la Chambre de commerce.
Élie (Edmond), juge au tribunal de commerce.
Élie (Edmond), ancien officier de cavalerie.
Espée (le baron Casimir **de L'**), ancien député, à Sandronviller.
Espée (le baron Marcien **de L'**), à Paris.
Evrard (Auguste) fils, à Mirecourt (Vosges).
Fabvier (Charles), ancien officier.
Farcy (Hippolyte), propriétaire.
Faucheux, professeur, à Paris.
Faultrier (de), chef d'escadron d'artillerie en retraite.
Fériet (Albert de), avocat à la Cour d'appel.
Ferry-Schützenberger, avocat à Saint-Dié (Vosges).
Feyen, ancien notaire, à Pont-à-Mousson.
Fischer (Dagobert), bibliothécaire et conservateur du Musée de Saverne.
Flamm, directeur de la fabrique d'aiguilles de Pont-à-Mousson
Florentin, receveur des hospices, à Bar-le-Duc (Meuse).
Foblant (Maurice de), ancien député.
Fontaine, architecte à Saint-Dié (Vosges).
Fourier de Bacourt (Xavier), propriétaire à Ligny (Meuse).
François, ancien notaire.
Fremotte, peintre-verrier à Neufchâteau (Vosges).
Froment, procureur de la République à Montmédy (Meuse).
Fruminet (l'abbé), secrétaire de l'Evêché.
Gaignère (Eugène), propriétaire.
Gaspard (Émile), notaire à Mirecourt (Vosges).
Gaudé, instituteur à Sauvigny (Meuse).
Genay, architecte inspecteur des édifices diocésains.
Genet (Emile), à Bon-Secours.
Geny (Alfred), ancien sous-inspecteur des forêts.
Gérard (Charles), avocat à la Cour d'appel.
Germain Mathieu (le frère), des écoles de Toul.
Gigout (Léopold), architecte.

Gilbert, photographe, à Toul.

Godron, doyen honoraire de la Faculté des sciences.

Golbéry (Gaston de), avocat à Saint-Dié (Vosges).

Gondrecourt (le comte René de), conseiller de préfecture à Belfort (Haut-Rhin).

Gonneville (de), propriétaire.

Gouy (Jules), propriétaire à Renémont, commune de Jarville.

Gouy de Bellocq-Feuquières (Albert), ancien officier d'état-major, maire de Jarville.

Grand'Eury (l'abbé), curé de Moyen.

Grandjacquot (l'abbé), curé de Sanzey.

Grandjean (le docteur), professeur-adjoint à la Faculté de médecine.

Grandjean, percepteur à Blainville-sur-l'Eau.

Gridel (l'abbé), chanoine de la cathédrale.

Grosjean-Maupin, libraire.

Guénin, notaire à Remiremont (Vosges).

Guérin, ancien notaire.

Guérin (Raoul).

Guerrier de Dumast (le baron), ancien sous-intendant militaire, membre de l'Académie de Stanislas, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Guillaume (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Chapelle ducale de Lorraine.

Guinet fils, entrepreneur.

Guiot de Saint-Remy, juge au tribunal civil.

Guyot (l'abbé), professeur de mathémathiques au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Guyot (Charles), professeur à l'Ecole forestière.

Haldat du Lys (Charles de), propriétaire.

Hamonville (le baron Louis d'), maire de Manonville, membre du Conseil général.

Hannequin, conseiller à la Cour d'appel.

Harfort fils, vitrier.

Harmand (l'abbé), professeur à la Maison des étudiants.

Haussonville (le comte O. d'), ancien député, à Paris.

Hautoy (du), propriétaire à Amiens (Somme).

Hanry (l'abbé), curé à Xirocourt.

Hartz (Adrien), avocat.

Hinzelin, ancien agent-général des écoles communales.

Hinzelin (Alphonse), ancien rédacteur gérant du journal *l'Impartial.*

Hoffer (l'abbé), de Phalsbourg, prêtre missionnaire, curé de Louisville (Ohio), Etats-Unis d'Amérique.

Huguet, ancien professeur à l'Ecole normale primaire de la Meurthe.

Humbert fils, architecte.

Huot (l'abbé), ancien curé de Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Hyver (l'abbé), professeur de philosophie au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Jacquot, professeur, à Metz.

Joumar, avocat à la Cour d'appel, suppléant du juge de paix du 5e arrondissement, à Paris.

Jouve, professeur, à Paris.

Kauffer, orfèvre.

Keller (Edmond), propriétaire à Lunéville.

Kuhn (l'abbé Hermann), curé de Bronderdorff.

Labourasse, inspecteur de l'enseignement primaire à Arcis-sur-Aube.

Lachasse, secrétaire de la Faculté de droit.

Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Stanislas, suppléant en Sorbonne.

La Lance (Albert de), ancien officier, à Loupmont (Meuse).

Lallemand (l'abbé), chanoine de la cathédrale, ancien professeur de belles-lettres.

Lallemand, juge au tribunal de Montmédy (Meuse).

Lallemand de Mont (Frédéric), capitaine d'artillerie, au château de Lupcourt.

Lallemand de Mont (Pierre), avocat à la Cour d'appel.

Lallement (Charles), propriétaire.

Lallement (Louis), avocat à la Cour d'appel.

Lallement (François), propriétaire.

Lamasse, peintre à Lunéville.

Lambel (le comte Alexandre de), maire de Fléville, membre du Conseil général, président de la Commission de permanence.

Lambel (le vicomte Paul de), au château de Fléville.

Landreville (le comte Victor de), ancien conseiller général.

Lang, ingénieur civil des mines, à Essey-lès-Nancy.

Langlard, agent principal d'assurances.

Lanty, conservateur des hypothèques en retraite.

Lapaix (Constant), graveur.

Laprevote (Charles), propriétaire.

Laurent aîné (Jules), sculpteur.

Lazard-Nathan, professeur.

Leclerc, premier président de la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas.

Lecomte (l'abbé), curé à Grignoncourt (Vosges).

Ledain (l'abbé), prêtre habitué à Metz.

Lejeune (Henri), avocat à la Cour d'appel.

Lenoir, greffier du Conseil de Préfecture.

Lepage (Henri), archiviste de la Meurthe.

Lesslin, ancien manufacturier à Sainte-Marie-aux-Mines.

Lezay-Marnezia (le marquis E. de), propriétaire.

L'hulière, entrepreneur.

Ligniville (le comte Gaston de).

Lorrain (l'abbé), chanoine honoraire, secrétaire particulier de Mgr l'évêque.

Ludres (le comte Gaston de), à Richardménil.

Lux (l'abbé), curé d'Insming.

Luxer (de), substitut au tribunal civil.

Madelin (Jules), ancien juge au tribunal de commerce.

Magot, avocat à la Cour d'appel.

Majorelle, fabricant d'objets d'art.

Mangenot (l'abbé), curé de Senones (Vosges).

Mangeot frères, fabricants de pianos.

Mangin (l'abbé), ancien directeur du pensionnat Drouot, chanoine prébendé.

Marchal (l'abbé), curé de Leyr.

Marchal, avocat à Lunéville.

Marchal, docteur en médecine à Lorquin.

Marchand (Justin), négociant.

Marchis (de), ancien professeur.

Mardigny (de), ancien sous-inspecteur des forêts.

Martillet (Gabriel de), conservateur-adjoint du Musée de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Martimprey de Roméoourt (le comte de), propriétaire à Romécourt.

Martin, menuisier.

Marton (l'abbé), vicaire de la cathédrale.

Maxant (Eugène), commis-greffier à la Cour d'appel.

Meaume, avocat, ancien professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole forestière, à Paris.

Maixmoron de Dombasle (Charles de), directeur de la fabrique d'instruments aratoires.

Melin, architecte, inspecteur des monuments historiques.

Mengin (Louis), bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel.

Millot, ancien directeur de l'Ecole normale primaire de la Meurthe.

Millot, substitut au tribunal civil.

Morel, sous-inspecteur des forêts.

Morey, architecte de la Ville de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts.

Morlet (de), colonel du génie en retraite.

Morville (le comte de), maire de Mailly.

Noël (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Léon.

Noël, conseiller à la Cour d'appel.

Noël (Albert).

Olry, instituteur à Allain.

Olry, propriétaire à Vandeléville.

Parisot (Louis), avocat.

Pernot, instituteur à Tramont-Saint-André.

Pernot du Breuil, ancien adjoint au maire de Nancy.

Perrin (des Vosges), ancien député, château de Rochevillé, près Chaumont (Haute Marne).

Perruchot, docteur-médecin, à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Petit, receveur à Etain (Meuse).

Petitot-Bellavene, avocat à Verdun (Meuse).

Pêtre, professeur de sculpture.

Piat de Braux (Gabriel de), à Boucq.

Pierson, président de chambre honoraire à la Cour d'appel.

Pierson (l'abbé), curé de Blanche-Eglise.

Pierson de Brabois, propriétaire.

Picard (l'abbé), chanoine prébendé.

Piroux, directeur de l'Institution des sourds-muets, membre de l'Académie de Stanislas.

Pitoy, ancien capitaine-commandant la compagnie des sapeurs-pompiers.

Poirel, juge de paix à Saint-Nicolas-de-Port.

Poirot de Scellier (l'abbé), aumônier de la Visitation.

Prost (Auguste), membre de l'Académie de Metz.

Provensal, propriétaire à Neufchâteau (Vosges).

Quintard (Léopold), avocat.

Quintard (Lucien).

Ravinel (le baron Charles **de**), député **des** Vosges.

Reber, professeur d'histoire au collége de Blois (Loir-et-Cher).

Renauld (Jules), juge suppléant au tribunal civil.

Revoil, architecte, président de l'Académie du Gard, à Nimes.

Riocour (le comte René **du Bois de**), propriétaire à Vitry-la-Ville (Marne).

Riocour (le comte Edouard **du Bois de**), commandant d'artillerie en retraite, à Aulnois.

Robin (Gaston), avocat à la Cour d'appel.

Rollot (Charles), négociant.

Romer, avocat, ancien adjoint au maire de Nancy.

Roquefeuil (le marquis Gustave de), ancien capitaine d'infanterie.

Roquefeuil (le vicomte **de**), propriétaire.

Roubalet-Backes, négociant.

Rouyer, directeur des postes.

Rouyn (Henri de), percepteur à Woinville (Meuse).

Roxard de la Salle (Ludovic), propriétaire.

Roxard de la Salle (Henri), ancien officier de cavalerie, au château de Phlin.

Rozières (Charles de), propriétaire.
Saint-Florent (Domergue de), propriétaire.
Saint-Joire, propriétaire.
Saint-Joire, avocat à la Cour d'appel.
Saint-Vincent (le baron de), conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Stanislas.
Salmon, premier président de la Cour d'appel de Douai (Nord).
Salmon (Camille), propriétaire à Manhoué.
Salmon, notaire honoraire.
Sauvage (l'abbé), curé de Chassey (Meuse).
Schmit, chef de bureau à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Scitivaux de Greische (Anatole de), au château de Remicourt, commune de Villers-lès-Nancy.
Seillière (Frédéric), manufacturier à Senones (Vosges).
Silvain (l'abbé), chanoine de la cathédrale.
Simette (Théodore), premier adjoint au maire de Nancy.
Simonin (le docteur Edmond), professeur à la Faculté de médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas.
Simonin (Prosper), conseiller à la Cour d'appel.
Smyterre (le docteur), à Avallon (Yonne).
Soulié (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Léopold.
Stainville (Edmond), conseiller à la Cour d'appel.
Straten-Ponthoz (le comte de), de l'Académie de Metz, à Bruxelles (Belgique).
Thiéry (Jean-Baptiste), propriétaire.
Thiéry, entrepreneur de serrurerie.
Thilloy (Jules), conseiller à la Cour d'appel.
Tourtel (Charles), ancien notaire.
Trambloy, géomètre-arpenteur à Brixey-aux-Chanoines (Meuse).
Trouillet (l'abbé), curé de Saint-Epvre.
Tulpain, juge au tribunal civil.
Ubexi (d'), substitut au tribunal de Sedan (Ardennes).
Urmès, professeur de dessin à l'école communale supérieure.
Vagner, ancien professeur à l'Ecole forestière et au lycée, gérant du journal *l'Espérance*.
Valentin, docteur en médecine.

Vanson (l'abbé), supérieur de la Malgrange, du pensionnat Saint-Léopold et de la Maison des Hautes-Etudes.

Varroy, ingénieur des ponts et chaussées, député de la Meurthe.

Vautrin, architecte.

Ventz, serrurier à Lunéville.

Veroly (le général de).

Vergne, notaire.

Vivenot, architecte.

Volfrom, négociant.

Volmerange, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Wagner (l'abbé), curé de Niederviller.

Waultrin, rentier à Lunéville.

Wayer, artiste peintre, à Bar-le-Duc (Meuse).

Widranges (le comte de), propriétaire à Bar-le-Duc (Meuse).

Wiener (Lucien), négociant.

Zamaron (l'abbé), curé d'Ahéville (Vosges).

Zangiacomi (le baron), conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

Membres correspondants.

Barbier de Montault (Monsignor), chanoine de la basilique d'Anagni, à Jaulnay (Vienne).

Bonnin, inspecteur des monuments historiques pour le département de l'Eure, à Evreux.

Bouillé (le marquis René de), à Paris.

Chalembert (V. de), à Paris.

Conestabile (le comte Giancarlo), professeur à l'Université de Pérouse (Italie).

Cuypert (de), statuaire, trésorier-adjoint de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers (Belgique).

Forgeais (Arthur), fondateur de la Société de Sphragistique, à Paris.

Galitzin (le prince Augustin), au château de Chenonceaux (Indre-et-Loire.

Juillac (le vicomte de), ancien officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse (Haute-Garonne).

La Cuisine (de), président honoraire à la Cour d'appel de Dijon, membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.

Lebeurier (l'abbé), chanoine honoraire, archiviste de l'Eure, à Evreux.

Mélano (le comte de), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Londres.

Mignard, membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Trilport (Seine-et-Marne).

Reume (de), membre du conseil de l'Académie belge d'Histoire et de Philologie, à Bruxelles (Belgique).

Schayes, conseiller de l'Académie, directeur du Musée d'armures et d'antiquités de Belgique, à Bruxelles (Belgique).

Soland (Aimé de), secrétaire-directeur de la Société linnéenne de Maine-et-Loire.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

PLANCHES.

La Société a voté l'impression d'une table générale de ses 22 premiers volumes de *Bulletins* et *Mémoires*. Cette table sera tirée à part et distribuée aux Membres de la Société aussitôt après sa publication. Il en sera réservé des exemplaires pour les Membres à venir.

Nancy, imprimerie de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

